

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2007

Année 2007 - N° 30

NOR : C.E.S. X07000130V

Vendredi 22 février 2008

MANDATURE 2004-2009

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2007

Pour tout savoir sur l'organisation de l'institution : le Bureau, les groupes de représentation, les membres du Conseil économique et social...

Pour connaître l'actualité du Conseil (agenda de la présidence, événements et manifestations, travaux des sections et des délégations, publications d'actualité...)

Pour prendre connaissance des débats de l'Assemblée...

Pour connaître les institutions similaires et leurs coordonnées... *consultez la page d'accueil du site internet du Conseil économique et social*

<http://www.ces.fr>



The screenshot shows the homepage of the CES website. At the top, there is a banner featuring a building with flags and the text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" and "CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL". Below the banner, the main navigation menu is visible, including links for "LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL", "PRÉSENTATION DU CES", "TRAVAUX ET PUBLICATIONS", "ACTUALITÉ", "ESPACE PRESSE", "LE SAVIEZ-VOUS ?", "LIENS UTILES", and "LETTRE D'INFORMATION". A sidebar on the left contains links for "CES DE FRANCE", "Ces Link", "Le changement climatique en questions", "Site de l'Amicale du CES", "Découvrez la visite virtuelle du Palais d'Iéna", and "Marchés publics". The main content area is divided into several sections: "À LA UNE" (with a news item about the February 13 plenary session), "L'ACTUALITÉ DE L'INSTITUTION" (with a news item about the February 12 Bureau meeting), "LES TRAVAUX DU CONSEIL" (with a news item about CES n° 2007-285), and "LES TRAVAUX" (with a list of links for the calendar, attending sessions, sections, last meetings, last reports, and statistical reports). A search bar is located at the bottom right of the content area.

Le rapport annuel est publié sur le site internet du Conseil économique et social.

Pour consulter ou télécharger directement le texte intégral des avis, rapports et études cités dans le rapport annuel...

consultez la rubrique « Travaux et publications du CES - la base documentaire des avis, rapports et études - les publications des douze derniers mois »

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Sommaire / Travaux et publications / La base documentaire des avis, rapports et études

Les publications des 12 derniers mois Liste chronologique [retour](#)

Référence Date publication	Rapporteur / Titre /Section
2008-01 14/01/2008	LE GALL Gérard RÉUNIFIER ET RÉCONCILIER LA VILLE - CONSTAT ET PROPOSITIONS Cadre de vie Document PDF (709 ko)
2007-29 07/01/2008	BAILLY Jean-Paul LES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ ET LES ACTIVITÉS DOMINICALES Commission temporaire Document PDF (428 ko)
2007-28 26/12/2007	ZEHR Yves LES POLITIQUES FINANCIÈRES CONDUITES EN FAVEUR DES FRANÇAIS RAPATRIÉS Finances Document PDF (231 ko)
2007-27 26/12/2007	DUTHILLEUL Anne LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE Affaires sociales Document PDF (593 ko)
2007-26 19/12/2007	DURON Jacques CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FRANÇAIS AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN PRÉPARATOIRE AU SOMMET DE PRINTEMPS 2008 Délégation pour l'union européenne Document PDF (234ko)
	BERAIL Laurent



Pour connaître par thème, par auteur, par date ou par période,
les textes plus anciens...

consultez la rubrique « *Travaux et publications du CES - la base documentaire des avis, rapports et études - les publications depuis 1947* »

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Sommaire / Travaux et publications / La base documentaire des avis, rapports et études

La base documentaire **Notices bibliographiques** **◀ retour**

1 - 1	Référence	2007-21
2 - 3	Auteur	CROSEMARIE Pierrette
3 - 4	Nature du texte	AVIS
	Titre	LE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
	Section	Finances
	Mode de saisine	AUTOSAISINE
	Adopté le	24/10/2007
	Résumé	Trois ans après sa mise en œuvre, la procédure de rétablissement personnel, qui voulait offrir une seconde chance aux personnes surendettées, semble appliquée de manière restrictive. Pour répondre à l'urgence sociale, le Conseil économique et social propose des pistes visant à améliorer le traitement du surendettement et à renforcer la prévention, en impliquant l'ensemble des acteurs, auprès d'une population qui utilise souvent le crédit comme un substitut de ressources.
		Document PDF (1221ko)
	Année de publication	2006
	N° NOR	CES X07000121V
	Date de publication JO	31/10/2007
	N° Brochure	2007-21
	Prix de vente JO	16,20E
	ISSN	0767-4538
	ISBN	978-2-11-120755-4
	Note de saisine	Note de saisine
	Note de présentation	Note de présentation
	Compte-rendu	Compte-rendu Analytique du Mardi
	Analytique du Mardi	

SOMMAIRE

Préface de Jacques Dermagne, Président du Conseil économique et social	5
Les activités du Bureau	7
<i>Composition du Bureau.....</i>	<i>9</i>
<i>Les débats d'actualité.....</i>	<i>11</i>
<i>La réforme du Conseil économique et social</i>	<i>13</i>
Le fonctionnement du Conseil économique et social.....	29
La vie des sections et des délégations.....	35
<i>Section des affaires sociales.....</i>	<i>37</i>
<i>Section du travail</i>	<i>41</i>
<i>Section des économies régionales et de l'aménagement du territoire.....</i>	<i>47</i>
<i>Section du cadre de vie.....</i>	<i>55</i>
<i>Section des finances.....</i>	<i>63</i>
<i>Section des relations extérieures.....</i>	<i>71</i>
<i>Section des activités productives, de la recherche et de la technologie ..</i>	<i>79</i>
<i>Section de l'agriculture</i>	<i>85</i>
<i>Section des questions économiques générales et de la conjoncture</i>	<i>91</i>
<i>Délégation pour l'Union européenne.....</i>	<i>99</i>
<i>Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes</i>	<i>105</i>
Le Conseil économique et social et le développement durable	111
Regard transversal sur les travaux du Conseil économique et social : les ruptures de la société	145
Résumé des travaux publiés durant l'année	155
<i>Sommaire chronologique.....</i>	<i>157</i>
<i>Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer français</i>	<i>161</i>
<i>La situation sociale des enfants de harkis</i>	<i>169</i>
<i>Croissance potentielle et développement</i>	<i>175</i>
<i>Le développement des services à la personne</i>	<i>181</i>
<i>Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI^e siècle ?</i>	<i>189</i>
<i>La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité</i>	<i>197</i>
<i>Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne</i>	<i>203</i>
<i>Consommation, commerce et mutations de la société</i>	<i>217</i>
<i>L'impact économique de la Défense (saisine gouvernementale).....</i>	<i>225</i>
<i>Le sport au service de la vie sociale.....</i>	<i>231</i>
<i>La Conjoncture économique et sociale en 2007.....</i>	<i>239</i>
<i>La sécurisation des parcours professionnels.....</i>	<i>245</i>

<i>Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs</i>	253
<i>La pêche et l'aquaculture en Outre-mer</i>	263
<i>Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie</i>	271
<i>PME et Commerce extérieur</i>	277
<i>De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « mieux légiférer »</i>	285
<i>L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins</i>	291
<i>Contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable : synthèse des travaux du Conseil économique et social</i>	301
<i>Processus de Lisbonne : Contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008</i>	307
<i>Contribution du conseil économique et social au rapport de synthèse du Comité économique et social européen préparatoire au Sommet de printemps 2008</i>	307
<i>Le surendettement des particuliers</i>	313
<i>Quel budget de l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?</i>	321
<i>Les balkans occidentaux et l'Union européenne</i>	329
<i>La nature dans la ville biodiversité et urbanisme</i>	335
<i>Le travail des étudiants</i>	341
<i>Le financement de la protection sociale (saisine gouvernementale)</i>	349
<i>Les politiques financières conduites en faveur des Français rapatriés (saisine gouvernementale)</i>	355
<i>Les mutations de la société et les activités dominicales</i>	361
<i>Sommaire analytique</i>	367
Ouverture sur l'extérieur.....	371
<i>Relations avec les CESR</i>	373
<i>Communication et diffusion</i>	381
<i>Coopération avec les académies et avec le collège de france</i>	385
<i>Manifestations diverses</i>	389
- <i>Colloques et manifestations</i>	391
- <i>Forums d'Iéna et rencontre avec les professeurs d'économie</i>	397
<i>Relations internationales</i>	399
<i>L'amicale</i>	407

**Préface de M. Jacques Dermagne,
Président du Conseil économique et social**

L'année 2007 a illustré, une nouvelle fois, au Palais d'Iéna, l'efficacité du compromis qui préside au fonctionnement de notre institution : sans jamais porter atteinte au monopole législatif et exécutif du pouvoir politique, le Conseil économique et social a continué d'entretenir le lien précieux de ce dernier avec la vie économique et sociale du pays. Ainsi a pu être confirmée sa mission de renforcement de la cohésion nationale par delà les divergences d'intérêt des catégories socioprofessionnelles.

Car c'est bien à nous que revient, en dehors de toute démarche partisane, d'éclairer les élus de la nation avant qu'ils n'aient à opérer les grands choix devenus si difficiles aujourd'hui.

En présentant ce rapport sur l'activité de notre assemblée au cours de l'année 2007, nous répondons bien sûr à une exigence légitime d'information, mais nous apportons aussi la démonstration du souci permanent d'adaptation de notre travail aux aspirations et aux évolutions de la société.

C'est tout particulièrement le cas dans le domaine de l'environnement, du développement durable, et du devenir de la planète qui, depuis près de dix ans, sont au centre des préoccupations de notre assemblée tant au travers de travaux spécifiques que de la prise en compte permanente de ces problématiques dans nos études, avis et rapports.

Nous étions donc tout à fait sensibilisés et préparés à accueillir les initiatives gouvernementales contenues dans le Grenelle de l'environnement du second semestre 2007 : il s'agit en réalité de construire les synergies qui devront, dans les années à venir, assurer une meilleure préparation de la décision publique dans ce domaine complexe.

Au-delà de ce thème très actuel, le résumé de l'ensemble de nos travaux de l'année écoulée pourrait illustrer la valeur ajoutée que nous apportons à la réflexion du gouvernement et du parlement. C'est le reflet du dynamisme du Conseil économique et social en accompagnement d'une société civile de plus en plus exigeante et soucieuse de prendre part aux grands débats qui font l'actualité.

La diversité des questions traitées dans ce document témoigne de notre implication dans tous les domaines de la vie économique et sociale où nous exprimons la réalité « des choses de la vie » et les aspirations de nos concitoyens... c'est en portant, comme nous le proposons dans notre rapport, un regard transversal sur les travaux de notre assemblée que peuvent être discernées les « ruptures de la société » et les grandes mutations auxquelles le pouvoir politique devra faire face.

Parallèlement notre assemblée et tout particulièrement son bureau ont poursuivi la réflexion sur l'amélioration de son fonctionnement et les réformes à mettre en œuvre pour y parvenir. Nous sommes prêts aux adaptations nécessaires dans la mesure où elles garantissent l'exercice de notre mission fondamentale.

L'expérience montre en effet que la démocratie est toujours confortée par l'existence, au sein de l'appareil d'État, d'une institution reconnue constitutionnellement ou des hommes et des structures souvent portés à l'affrontement peuvent se connaître, s'apprécier, échanger, préparer en commun un avenir collectif... c'est la démarche qui nous a animés en 2007 et que nous avons essayé de traduire dans ce rapport.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques Dermagne".

Jacques Dermagne
Président du Conseil économique et social

Les activités du Bureau

COMPOSITION DU BUREAU*Président***Monsieur Jacques DERMAGNE***Vice-présidents*

Monsieur Luc GUYAU
Monsieur Michel COQUILLION
Monsieur André MARCON
Monsieur Christian LAROSE

Questeurs

Monsieur Francis VANDEWEEGHE
Monsieur Bernard DEVY

Secrétaires

Monsieur Hubert BRIN
Monsieur Patrick SEGOUIN
Monsieur Claude MAFFIOLI
Monsieur Pierre MARTIN

Membres

Madame Édith ARNOULT-BRILL
Monsieur Michel ROUSSIN
Monsieur Bernard CARIOT
Monsieur Jean-Michel PENCHARD
Monsieur Jean-Pierre DAVANT
Monsieur Christophe BLANCHARD-DIGNAC
Monsieur Jacques DURON
Monsieur Jean-Louis WALTER

LES DÉBATS D'ACTUALITÉ

Au cours de l'année 2007, le CES a poursuivi son dialogue avec de grands intervenants extérieurs dans le cadre de « débats d'actualité » qui suivent la tenue des assemblées plénières certains mercredis après-midi.

Ces manifestations ont permis d'accueillir :

- Le 14 février 2007, Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République, pour la présentation du rapport annuel de son institution ;
- Le 28 mars 2007, Jean-François Trogrlic, pour présenter ses missions de directeur du BIT en France ;
- Le 16 mai 2007, Maurice Lévy, président de la commission sur l'économie de l'immatériel et Jean-Pierre Jouyet, chef du service de l'Inspection générale des Finances pour la présentation du rapport rendu au Premier ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie au nom de la Commission sur l'économie de l'immatériel
- Le 11 juillet 2007, Pierre Mirabaud, délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires de la délégation sur la question des mutations économiques pour la présentation de ses missions ;
- Le 26 septembre 2007, Patrick Venturini, secrétaire général du Comité économique et social européen et Mme Évelyne Pichenot, présidente de la délégation pour l'Union européenne dans la perspective de la future présidence française de l'Union européenne ;
- Le 24 octobre 2007, Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République sur *Le surendettement des particuliers*.

Ces débats ont donné lieu à des échanges nourris et constructifs avec les groupes représentés au sein de l'assemblée et contribuent toujours à alimenter la réflexion des différentes sections et délégations. Ils sont aussi parfois à l'origine d'autosaisines.

**LES INITIATIVES DU BUREAU POUR ACCOMPAGNER
LES PROJETS DE RÉFORME DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

I - LE CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIVENT CES INITIATIVES

Depuis deux mandatures, le bureau du Conseil économique et social a engagé une réflexion en interne sur la réforme des conditions de fonctionnement de l'assemblée de manière à mieux répondre aux sollicitations externes et aux attentes de la société.

La création de nouvelles formations de travail et notamment de deux délégations pour « l'Union européenne » et « aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes » est le fruit de cette réflexion. La refonte du présent rapport d'activité participe également de ce mouvement.

Même si certains textes réglementaires liés au fonctionnement interne du Conseil économique et social ont pu être modifiés (*cf* rapport annuel 2005), aucune réforme des textes fondamentaux liée notamment à la composition du Conseil économique et social n'est intervenue depuis plus de 20 ans alors que la question est souvent posée.

Pour la première fois en 2007, le rôle du Conseil économique et social a été évoqué par les candidats lors de la campagne présidentielle. A l'issue de cette élection, la question est revenue dans le cadre plus général de la réforme des institutions voulue par le Président de la République. Les débats autour du « Grenelle de l'environnement » et la place qui pourrait être confiée au Conseil économique et social dans une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales a conduit le groupe de travail n° 5 du Grenelle de l'environnement, « Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance » présidé par Nicole Notat, à proposer des réformes concernant notre assemblée, s'agissant notamment de la représentation en son sein des ONG environnementales.

**II - L'AUDITION DU PRÉSIDENT DERMAGNE PAR LE COMITÉ
« BALLADUR »**

Le Comité de Réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la V^{ème} République » présidé par M. Édouard Balladur, a entendu le président du Conseil économique et social le 12 septembre 2007.

Lors de cette audition publique, le Président Dermagne a retracé des évolutions de l'assemblée depuis le début de son premier mandat en 1999 et a ouvert des pistes de réflexion sur les inflexions souhaitables dans l'organisation de l'institution qui tiennent compte des travaux menés en interne par ses membres. On trouvera ci-joint le texte intégral de son intervention.

III - L'INTERVENTION AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Après que le « Comité Balladur » ait remis ses conclusions, le Président de la République par lettre du 12 novembre 2007 a demandé au Premier ministre d'engager des consultations en vue de la réforme des institutions. Le mandat concernant le Conseil économique et social était le suivant :

« Je souhaite par ailleurs que le Conseil économique et social, qui ne fait pas partie du Parlement, mais qui n'en a pas moins un rôle essentiel dans la représentation des différentes composantes de la nation et de la société soit profondément modernisé. Cela concerne sa composition - bien au-delà des seules personnalités qualifiées - son rôle et même son nom. Cette troisième assemblée représente les forces vives de la nation. De manière générale, elle doit être plus féminisée, faire sa place aux jeunes, notamment les étudiants, aux ONG environnementales, aux représentants des grands courants spirituels. »

Pour s'inscrire dans cette démarche, dès le 13 novembre le Bureau du Conseil économique et social a décidé de créer en son sein un « Comité de la réforme du Conseil économique et social » chargé d'élaborer un document destiné au Premier ministre rendant compte du point de vue partagé par l'ensemble des groupes du Conseil économique et social sur les orientations souhaitées par le Président de la République.

Ce document adopté par le Bureau le 11 décembre 2007 et remis au Premier ministre le lendemain, suite à l'entretien du Président avec le directeur du cabinet du Président de la République, insiste sur le rôle et les missions du Conseil économique et social ; la question du nom de l'institution et de sa composition étant également largement évoquée.

On trouvera ci-après le texte intégral de ce document.

Audition
de
Monsieur Jacques DERMAGNE
Président du Conseil Économique et Social
de la République Française
par le
*« Comité de réflexion et de proposition
 sur la modernisation et le rééquilibrage
 des institutions de la V^{ème} République »*

 Le mercredi 12 septembre 2007

*« ... Dans le même esprit, je souhaite que
 le rôle du Conseil économique et social
 soit modernisé et valorisé
 pour être une enceinte privilégiée
 de débat et concertation
 sur le développement durable... »*

... Telles sont les trois lignes de la lettre de mission de votre haut comité concernant spécifiquement le CES. La sobriété, la netteté de l'orientation et sa légitimité contrastent beaucoup avec les déclarations péremptoires et de toutes natures formulées autant par certains éditorialistes en quête de sensationnel que par les utopistes et les ambitieux qui pensent ainsi pouvoir orienter les évolutions institutionnelles.

Le CES et ses membres sont demeurés très sereins devant toutes ces spéculations car ils savent que...

... depuis 1999, le CES n'a cessé de s'auto-réformer pour mieux servir le pays.

... le moment est venu de parfaire cette modernisation par une évolution des textes fondateurs et une actualisation sociétale de sa composition.

Nos membres ont constaté que le Conseil économique et social est devenu, au fil des années, un outil de la gouvernance publique. Les saisines gouvernementales ont en effet permis de satisfaire l'exigence de complémentarité de la seule vraie démocratie, à savoir la démocratie représentative, par la démocratie participative. Cette évolution se retrouve aujourd'hui, de façon de plus en plus affirmée, dans le monde entier.

Ils savent enfin qu'au cours de ces deux à trois dernières décennies, chaque fois qu'ils ont eu à émettre un avis officiel sur les dossiers socialement complexes et conflictuels, les décisions publiques qui ont suivi n'ont posé aucun problème dans le pays et, qu'à l'inverse, à chaque fois que le Conseil n'a pas été consulté, comme pour les 35 heures ou le CPE, des conséquences économiques négatives ou de graves mouvements sociaux se sont produits.

En revanche, lorsque nous avons été consultés, comme pour la réunification des six SMIC différents que trouvait le gouvernement, arrivant aux responsabilités en 2002, ou, plus récemment, sur les conditions du maintien des seniors dans l'emploi, les décisions politiques ont pu s'appliquer sans heurts.

Ces quelques considérations générales étant formulées, venons-en au fond et à l'actualité pour lesquels vous m'avez fait l'honneur, Monsieur le Président, de m'inviter à m'exprimer : je ne vais le faire qu'à titre personnel mais tout me porte à croire que je vais être fidèle à ce que pense la quasi unanimité des groupes constitutifs du CES qu'ils aient été nommés en leur qualité d'élus des organisations d'employeurs, de salariés ou du monde associatif ou en leur qualité de personnalité qualifiée.

J'aborderai très brièvement trois points :

- Les réformes mises en œuvre depuis 1999 et leurs conséquences
- Pour aller au-delà, les réformes de textes fondamentaux qui sont nécessaires pour moderniser le fonctionnement et renforcer la mission consultative
- La rénovation de la composition en écho à la France d'aujourd'hui

Je tenterai, *in fine*, de montrer que le CES et ses membres sont en phase, je pense avec les orientations formulées par Monsieur le Président de la République dès l'instant qu'il s'agit de rendre plus efficace notre démocratie.

I - DEPUIS 1999

Élu à la présidence en 1999, ma feuille de route était déjà de dynamiser et pour ce faire, de réformer cette institution. Depuis, nous n'avons cessé d'y procéder avec une mobilisation de tous et singulièrement du Bureau où les dix-huit groupes sont représentés. Ces réformes ont porté sur six points :

- L'immédiate création de deux délégations transversalement mandatées pour intervenir, la première sur les affaires européennes, l'autre sur les droits des femmes et l'égalité des chances.
- La modification des procédures internes qui a permis d'aborder les sujets qui fâchent d'une part, d'émettre des avis plus volontaristes d'autre part. La plus grande importance donnée à l'expression des avis minoritaires, dans le cadre des textes votés majoritairement, a beaucoup contribué à cette orientation.
- Malgré la contrainte des textes, une innovation permanente permettant de mieux maîtriser la transversalité des dossiers d'une part, et la rapidité de réaction d'autre part.

- La création d'un comité d'orientation pour coordonner les travaux entre les sections et la création d'un comité du rapport pour apporter une meilleure lisibilité de nos rapports, avis, études, contributions et autres. C'est l'une des grandes sources de la multiplication et de l'importance des saisines gouvernementales dont nous sommes gratifiés depuis plusieurs années.
- La mise du CES de la République Française au centre d'un double réseau :
 - le premier au cœur de notre pays en mettant en coopération active en dehors de tous liens organiques l'ensemble des trente CESR de la métropole et de l'Outre-mer ;
 - le second vers nos homologues étrangers, sachant qu'en 1999 il y avait une vingtaine de CES nationaux dans le monde et qu'ils sont aujourd'hui quelque soixante-dix, souvent créés sous l'influence du CES français. Ainsi, 3,5 milliards d'hommes et de femmes vivent désormais dans un pays ayant un CES. Cette réalité entraîne un rayonnement incontesté du système institutionnel français en réponse aux exigences nouvelles des sociétés civiles.
- Une ouverture très large et souvent très dense vers l'extérieur de telle sorte que les ONG qui ne sont pas membres de notre assemblée ne se sentent jamais écartées mais, à l'inverse, soient mises en capacité d'avoir des avis officiellement pris en compte.
 - en plus de nombreux débats publics dont nous avons pris l'initiative ou qui nous ont été confiés, parfois par le Gouvernement, le cycle des Forums d'Iéna a beaucoup contribué au succès reconnu de cette ouverture. Elle est peut-être à l'origine des actuelles demandes d'entrée dans l'Institution... Nous y reviendrons.
 - il faut aussi citer la création depuis près de quatre ans d'un groupe permanent de travail réunissant les autorités des principales académies et des membres du CES pour tenter de trouver un meilleur langage entre la société civile et les savants... et éviter ainsi que le principe de précaution ne devienne un refuge obscurantiste.
 - de la même façon, les Assises de la jeunesse ont permis, à la jeunesse, dans sa diversité, de renouer avec les institutions et, quant à notre institution, d'être à l'écoute d'une part essentielle de la société qui n'a que trop rarement l'occasion de s'exprimer. Bien d'autres initiatives de cette nature ont été prises.

Sur ce premier aspect, je m'en tiens là même si je suis loin d'être exhaustif et sans doute un peu arbitraire dans les exemples de réformes permanentes que nous avons mises en œuvre.

II - POUR ALLER PLUS LOIN, LES TEXTES FONDATEURS SONT CONCERNÉS

Dans une volonté permanente d'être vraiment utiles à la nation, les membres du CES pensent qu'il faut aller plus loin dans les réformes, en dehors même de la composition qui fera l'objet d'un article particulier de mes propos.

Quels points paraissent essentiels ?

- Concernant les saisines, les textes actuels ne prévoient que les saisines gouvernementales (sous exclusive signature du Premier ministre) et les autosaisines. Pour créer de plus grandes synergies, s'il s'agit de valoriser le Parlement, la question peut se poser de savoir s'il ne serait pas pertinent de prévoir des saisines parlementaires. On pourrait aussi envisager des saisines particulièrement solennelles qui seraient des saisines présidentielles.
- Enfin, selon des conditions qui resteraient à définir, la question pourrait être posée de saisines populaires dès lors que de très grandes masses de population seraient concernées.
- Concernant la mission du CES, l'article 1^{er} de la loi organique nous positionne, « auprès des pouvoirs publics comme une assemblée consultative ayant en charge de favoriser la collaboration entre les différentes catégories professionnelles pour qu'elles participent à la politique économique et sociale du gouvernement et de donner son avis pour les adaptations économiques et sociales rendues nécessaires de par, en particulier, les nouvelles technologies ».

Le moment est certainement venu d'inscrire cette mission dans la Constitution et il convient d'y ajouter la notion de développement durable, de protection de l'environnement et de vigilance aux évolutions climatiques, immense défi planétaire.

- Cette évolution souhaitable, en harmonie avec l'évolution des préoccupations sociétales de notre pays, confirmant l'orientation des travaux du CES (plus de vingt cinq avis concernés au fil des trois dernières années) et attendue par les groupes composant le CES lui-même, laisse à supposer, dans son prolongement une évolution des neuf sections spécialisées.

Pour y parvenir, deux solutions s'offrent à la réflexion de votre commission

- ou bien les textes sont modifiés et redéfinissent les nouveaux champs de responsabilités de chaque section ;
- ou bien les textes introduisent de nouvelles souplesses confiant au CES lui-même, la mission de réviser régulièrement (deux à cinq ans) les domaines de compétence comme les intitulés de chaque section et d'en proposer les définitions au pouvoir exécutif pour adoption du décret nécessaire. Cette dernière solution permettrait à coup sur d'être plus réactif.
- Concernant la mission de coopération du CES de France avec le Comité économique et social européen, comme celle avec les autres CES européens (vingt deux à ce jour) et les autres conseils ou institutions similaires dans le monde, il serait souhaitable de mettre cette occasion à profit pour qu'elle soit, à tout le moins, officialisée dans un texte fondateur nouveau. Le rayonnement nouveau du CES de notre République mérite en effet d'être acté, ne fût-ce que pour inciter les autres pays concernés à en faire tout autant. Et par là-même renforcer encore l'influence française sur l'ensemble des sociétés civiles.
- Concernant la mission d'initiateur, de coordinateur ou d'organisateur du débat public accessible à toutes les forces vives de la nation voire aux citoyens ou groupes concernés, sans doute serait-il également souhaitable de la concrétiser, dans la Constitution, par une courte phrase qui donnerait d'autant plus d'autorité à la démarche et permettrait de supprimer un certain nombre d'initiatives et de structures toujours coûteuses et parfois parasitaires.
- Concernant enfin les procédures internes et les documents officiellement édités, sans doute est-il souhaitable de prévoir, dans les textes, des procédures complémentaires au-delà même des évolutions et des modernisations internes que le CES s'est imposé à lui-même.

Elles permettraient en particulier d'apporter des réponses d'urgence, soit à partir du Bureau au sein duquel tous les groupes sont représentés, soit à partir d'une section spécifique et transversale dont les avis n'auraient pas à se plier à la procédure longue et lourde des plénières. Cette méthode permettrait non seulement de mieux répondre aux demandes d'avis d'urgence mais également de donner des réponses à des questionnements très précis qui correspondraient, de la part de l'autorité qui sait, à un besoin d'éclairer son orientation sans avoir à engager la procédure statutaire.

III - RESTE LA RÉFORME DE LA COMPOSITION

À partir du moment où la modernisation et la valorisation du Conseil économique et social de la République sont décidées par les textes fondateurs nouveaux, votés par les élus de la nation, il devient rigoureusement indispensable de renforcer la représentativité de l'institution. Or, à l'évidence, cette représentativité dépend essentiellement de sa composition.

Non remise en cause fondamentalement depuis plus d'un quart de siècle, la société française a connu des évolutions que l'actuelle composition ne prend en compte qu'à la marge.

C'est un dossier éminemment conflictuel qui ne peut trouver de réponses gratifiantes pour la nation comme pour le pouvoir qui en décide que dans la mesure où il est traité sereinement sur la base de consensus très pré-construits.

Les actuelles composantes du CES y sont préparées avec lucidité de telle sorte que le CES soit un outil de gouvernance de plus en plus efficace à la disposition des décideurs politiques. C'est une opportunité car au sein même de l'Institution l'esprit d'ouverture a pris le pas aujourd'hui sur l'esprit spontanément contestataire qui règne en général dans les institutions face à tout projet de réforme.

L'évolution de la composition se pose à deux niveaux, l'arrivée de représentations nouvelles d'une part et le poids relatif des actuelles composantes d'autre part.

Sur les représentations nouvelles, la plus évidente touche au thème désormais essentiel du développement durable (je préfère quant à moi le mot de « responsable ») et à la question de l'avenir de la planète et des hommes comme de la vie en général.

Ces forces nouvelles dans la Cité que l'on regroupe sous le vocable un peu trompeur d'ONG doivent devenir membres du CES dans le cadre du troisième collège, celui du tiers-secteur, sans que soient remises en cause les deux autres composantes essentielles que sont les employeurs et les salariés. C'est la charpente de l'Institution depuis Léon Jouhaux. Il en est ainsi dans tous les autres pays.

De toute façon, il y a longtemps que nous pensions que le collège du tiers-secteur était insuffisant. CNVA, UNAF, Coopération, Mutualité ne couvrent plus l'intégralité du champ réel d'un monde associatif qui ne cesse de croître et ce n'est pas la progression des services à la personne qui va inverser la tendance.

Pour autant, il ne faut pas que les mutations dénaturent les grands équilibres. À nos yeux, quelque grands représentants de ce nouveau secteur seraient un précieux enrichissement. Ils peuvent très bien être pris au nombre des quarante personnalités qualifiées nommées par le pouvoir exécutif.

Il faut cependant savoir que, dès lors que sera ouverte la boîte de Pandore, multiples et fortes seront les revendications.

- Les professions libérales (santé, soins, droit, construction, comptabilité et NTIC...) sont notoirement sous-représentées (3 sur 233)...
- les chefs d'entreprise ne reconnaissent pas la légitimité de la répartition entre eux (du moins le MEDEF qui demande pour lui seul autant de membres que chaque grand syndicat, c'est-à-dire dix-sept)... Le dossier légitimement ouvert de la représentativité des syndicats risque fort de remettre en cause et leur nombre et la relativité de la répartition.

N'oublions pas que des pans très importants pour la vie des Français sont gravement absents des composantes du CES. C'est le cas des grands mouvements sportifs et culturels. C'est aussi le cas des universitaires, des scientifiques, des spiritualités, voire des forces armées.

Reste le problème du groupe des agriculteurs qu'il est assez banal de considérer comme en surnombre mais qu'il faut examiner avec plus de nuances. D'abord la surreprésentation agricole dans notre pays ne touche pas que le CES et il y a bien des explications à la fois historiques et objectives. Ensuite, c'est sans doute à tort que l'on parle d'agriculture alors qu'il s'agit bien plus de représentants de la ruralité et dès lors toute la dimension aménagement du territoire, développement durable et destin de nos territoires laisse à supposer une approche globale bien plus positive qui mérite réflexion et imagination.

Pour conclure...

Initiée par la France, l'idée de Conseil économique et social tend à gagner le monde entier à rythme impressionnant puisque une création à lieu pratiquement chaque trimestre. La France est toujours le premier pays expert consulté, et souvent imité. Les dernières années, nous avons vécu directement la création des conseils du Brésil, de la Chine, de la Corée et même, cette année, de la Russie.

Quelles que soient les arrières pensées, la raison est toujours la même : donner aux peuples une réponse active et positive à l'exigence, sans cesse grandissante, des sociétés civiles d'être impliquées dans la préparation des décisions publiques et rapprocher par là-même les élus des citoyens, la politique et la décision publique de la vie quotidienne avec ses petits et ses grands éléments.

Pour une fois, c'est la France qui sert de modèle et même le Conseil économique et social de l'ONU est en coopération directe avec nous ou au travers de l'association internationale des CES pour préparer ses propres mutations, devenues incontournables dans le cadre général des réformes de l'ONU elle-même.

Mais il est une remarque finale dont je devrais peut-être faire l'économie mais qui s'impose à moi : l'ensemble de ces éléments représentent à mon sens une avancée démocratique sur les pratiques anglo-saxonnes ; elle tient selon moi à une idée, l'esprit de « participation » du plus grand nombre, au sens où l'entendait le Général de Gaulle. Un esprit qui s'impose de lui-même dans ce que j'appellerais le management des nations, (compte tenu du monde d'où je viens).

C'est d'ailleurs bien pourquoi le caractère consultatif du CES et sa composition doivent demeurer déconnectés des partis politiques. C'est ce qui fonde sa valeur ajoutée institutionnelle.

Léon Jouhaux en avait eu le pressentiment dans le champ étroit de l'économique. Le Général de Gaulle l'a universalisé à tout ce qui concerne la gouvernance publique. La prise d'importance du développement durable n'est pas d'une inspiration différente avec une volonté de mieux préparer l'avenir tant en terme d'indispensable croissance qu'en terme de réalisme devant les nouveaux dangers que connaît la planète sans avoir à payer le destin des ours du bien-être des hommes.

*
* *

Depuis 1962, date de la première élection du Président de la République au suffrage universel direct, le Président a cessé d'être simplement un arbitre pour devenir un Président qui gouverne. Cette évolution conduit nécessairement à un rééquilibrage des institutions. La part de la démocratie parlementaire et participative ne peut que s'en trouver renforcée.

Lorsqu'il s'agit du Conseil économique et social, deux objectifs sont essentiels : renforcer son rôle consultatif - la réforme touche alors à sa mission - et le mettre en capacité d'assurer une meilleure représentativité de la société - la réforme concerne sa composition.

*
* *

Je vais bien sûr remettre à votre haut comité le texte de mon intervention et tous les documents sur lesquels il se fonde sont à votre disposition à première demande.

Merci de votre attention.

**PROPOSITIONS DU BUREAU
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
ADOPTÉES LE 11 DÉCEMBRE 2007**

Le Conseil économique et social, depuis 1999, dans le cadre juridique existant a déjà modifié ses pratiques pour accroître sa réactivité ; il accompagne donc tout naturellement le mouvement de modernisation des institutions engagé par le gouvernement à l'initiative du Président de la République. Dans ce contexte, le Conseil souhaite prendre une part active aux réformes le concernant et saisir la chance qui lui est offerte. Dans le droit fil de l'audition du Président Dermagne devant le «Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la V^{ème} République», cela suppose de revoir l'ensemble des textes le concernant, à commencer par la Constitution, pour clairement identifier ses missions et sa place dans nos institutions.

Suite à la lettre du Président de la République au Premier ministre l'invitant à mettre en œuvre une première phase de réforme, le Bureau du Conseil économique et social en élaborant ce document souhaite préciser au Premier ministre les pistes d'évolution qui lui apparaissent souhaitables dans sa propre organisation pour répondre aux attentes du Président de la République.

En préambule aux propositions relatives au rôle et missions du Conseil, à l'évolution de son nom ainsi que de sa composition et de son organisation, le Bureau rappelle que le concept de Conseil économique et social dans sa forme actuelle, qui est né dans notre pays il y a plus de 60 ans, est aujourd'hui largement répandu dans le monde. En effet, plus de 70 pays disposent d'une organisation similaire, la plupart du temps directement inspirée du modèle français. D'ailleurs, 54 d'entre elles sont réunies au sein d'une association internationale créée à l'initiative du CES, dont le secrétariat permanent est confié à la France par la communauté internationale. Cette association dispose d'une place d'observateur permanent à compétence générale auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

L'organisation du Conseil économique et social, telle qu'elle existe en France, tant au niveau national que régional, s'est au fil du temps peu à peu imposée comme une référence sur le plan mondial. Cette situation est un facteur de rayonnement de notre pays en Europe mais aussi dans le pourtour méditerranéen et dans des pays plus lointains d'Afrique ou d'Asie. Il convient d'en tenir compte dans les évolutions qui sont envisagées.

I - LE RÔLE ET LES MISSIONS DU CONSEIL

D'après les termes mêmes de la lettre du Président de la République, le rôle essentiel du Conseil est la « représentation des différentes composantes de la nation et de la société ». Or si la nation est une, la société est diverse et cette double vocation de représentation induit que les différentes composantes de la société, par l'intermédiaire de leurs organisations, collaborent ensemble au renforcement de la cohésion nationale en appui des décisions qui relèvent de l'autorité politique.

Face aux groupes de pression, mouvements spontanés, coordinations, etc., le Conseil apparaît comme l'expression de la « **société civile organisée** ». Il reste à faire en sorte, pour qu'elle soit entendue, que cette expression reflète le mieux possible, dans sa diversité et dans le temps, les différentes facettes de la société.

Ainsi, en corollaire à une représentation juste et équilibrée des différentes organisations de la société civile, le Conseil souhaite que sa vocation à **éclairer le débat public** soit clairement affichée.

Cette mission peut se décliner à trois niveaux :

- en tant qu'assemblée consultative, sa faculté d'autosaisine doit être complétée par l'augmentation du nombre des saisines obligatoires par exemple sur les lois de programme à caractère environnemental. En outre, les saisines par le Premier ministre devraient toucher tous les domaines du champ économique, social et environnemental. Actuellement, le Conseil regrette que les saisines gouvernementales dans le domaine économique soient rares. Enfin, le Bureau propose que le Parlement, à l'initiative du Président de l'Assemblée nationale ou du Président du Sénat, puisse saisir directement le Conseil, qu'il s'agisse de propositions ou de projets de loi ;
- en direction des citoyens, le Conseil doit intervenir en tant qu'initiateur, coordinateur ou organisateur du débat public. Cette fonction de synthèse du débat public, qu'il réalise déjà actuellement, par exemple à travers les Assises de la jeunesse, pourrait également résulter de saisines en provenance des CESR ou des associations de collectivités territoriales, assurant ainsi le lien avec la démocratie locale, y compris dans les départements et territoires Outre-mer qui disposent de représentants au CES ;
- en direction des autres institutions similaires par une coopération renforcée, tant au niveau local avec les CESR, qu'au niveau européen avec le CESE ou au niveau international avec les homologues. La décentralisation, l'intégration européenne et la mondialisation justifient cette coopération des sociétés civiles qui doit être actée en tant que telle dans les missions constitutionnelles du Conseil.

II - LE NOM DU CONSEIL

La prise en compte de la dimension environnementale dans le développement de notre société est l'un des acquis du Grenelle de l'environnement et correspond aux attentes de nos concitoyens.

Si la présence du troisième pilier du développement durable est déjà une réalité dans les travaux du Conseil, comme l'a montré le rapport de la commission temporaire *Contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable : synthèse des travaux du Conseil économique et social*, cette référence peut également se retrouver dans le nom de l'institution qui pourrait devenir alors le « **Conseil économique et social, et du développement durable** ».

Cependant cette évolution n'est pas sans inconvénient au niveau international, en risquant de brouiller le message chez nos homologues étrangers par la remise en cause d'une appellation communément admise et largement répandue.

Indépendamment de la question du nom de l'institution, il est essentiel que la dimension environnementale soit encore plus présente dans tous les travaux du Conseil.

Dans cette perspective, le Bureau propose qu'une « section » soit spécialement dédiée aux questions environnementales et qu'à l'identique de ce qui se fait pour les préoccupations européennes, une « délégation » veille à la prise en compte du développement durable dans tous les travaux conduits par les différentes sections.

III - LA COMPOSITION ET L'ORGANISATION

Même si l'accomplissement des missions du Conseil dans le domaine de l'environnement induit un élargissement de sa composition à des compétences ou des organisations représentatives dans ce nouveau champ, cela ne signifie pas qu'il doive y avoir au sein de l'assemblée un collège ou un groupe « environnemental ».

Si l'organisation en collèges peut permettre un meilleur équilibre entre les différentes composantes pour la désignation des membres, elle n'est pas sans poser des problèmes de fonctionnement. En effet, la richesse du fonctionnement du Conseil réside dans la diversité de ses groupes qui ne peuvent se fondre au sein de collèges sans perdre de leur originalité.

Tous les thèmes étudiés par le Conseil sont transversaux à la société et sont traités de manière transversale au sein des groupes. Dans ces conditions, la constitution de groupes thématiques - sur l'environnement par exemple - ne regroupant que les intervenants dans un domaine particulier constituerait un appauvrissement de la réflexion par rapport au mode de fonctionnement actuel.

Il importe donc de repenser la composition du Conseil sans bouleverser sa nature et en gardant des effectifs proches de ce qu'ils sont actuellement. Cela conduit par exemple à assurer la représentation des organisations représentatives dans le domaine de l'environnement (même s'il s'agit d'ONG) au sein du groupe des associations, parallèlement à la désignation de personnalités compétentes sur ces thèmes au sein du groupe des personnalités qualifiées.

Mais sans doute l'ajustement de l'image de la société civile telle qu'elle apparaît au Conseil économique et social ne doit pas s'arrêter là. D'autres catégories, comme les professions libérales, les Français de l'étranger, les étudiants ..., méritent certainement une meilleure représentation. De même, une féminisation accrue est nécessaire.

Un large consensus existe au sein de notre assemblée pour une « actualisation » de sa composition si des critères équitables de représentation sont clairement affichés et appliqués sans exception. D'ailleurs, afin d'éviter qu'un décalage ne s'installe durablement entre l'évolution de la société et sa représentation au Conseil, une révision de sa composition devrait être envisagée lors des renouvellements. Quant à l'élargissement à des représentants des grands courants spirituels, il ne peut se faire que par des nominations dans le groupe des personnalités qualifiées.

En terme de fonctionnement, une révision du nombre et des contours des groupes s'avère nécessaire comme pour les sections. À cet égard, une plus grande souplesse institutionnelle, que le Conseil appelle de ses vœux, permettrait dans ce domaine de mieux suivre les évolutions et de mieux répondre aux attentes de la société, par exemple en diversifiant les catégories d'avis rendus par l'assemblée. Enfin, l'affirmation institutionnelle (telle qu'elle figure déjà à l'article 4 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958) et le respect effectif de l'obligation du Premier ministre de présenter chaque année le suivi des travaux méritent d'être rappelés.

**MODIFICATION DE LA CONSTITUTION
PROPOSITIONS DU COMITÉ**

TITRE XI

**LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Article 69.

Le Conseil économique et social, et du développement durable donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumis par le gouvernement ou par le parlement.

Un membre du Conseil économique et social, et du développement durable peut être désigné par celui-ci pour exposer devant les assemblées parlementaires l'avis du Conseil sur les projets ou propositions qui lui ont été soumis.

Article 70.

Le Conseil économique et social, et du développement durable peut être également consulté par le gouvernement sur tout problème de caractère économique, social ou environnemental. Tout projet de loi de programme à caractère économique, social ou environnemental lui est soumis pour avis.

Article 71.

Placé auprès des pouvoirs publics, le Conseil économique et social, et du développement durable est une assemblée consultative qui assure la représentation des forces vives de la nation et éclaire le débat public pour l'élaboration de la politique économique, sociale et environnementale du gouvernement. Elle coopère avec les organisations similaires étrangères.

Sa composition et ses règles de fonctionnement sont fixées par une loi organique.

Le fonctionnement du Conseil économique et social

Afin de mener à bien ses missions, le Conseil économique et social dispose des moyens matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement.

- L'État a affecté en 1959 au Conseil économique et social, le Palais d'Iéna, ancien musée permanent des Travaux publics (1937/1938), il s'agit d'une réalisation magistrale d'Auguste Perret qui se caractérise par l'utilisation du béton armé au service de formes néo-classiques. Il appartient à l'ensemble architectural très riche de la colline de Chaillot avec la Cité de l'architecture et du patrimoine, le musée d'Art moderne de la Ville de Paris, le musée de l'homme, le musée de la marine ou encore le Palais de Tokyo...

Le Conseil économique et social siège au palais d'Iéna depuis 1959. Ce bâtiment a été complété par une aile moderne achevée en 1995 par l'architecte Gilles Bouchez.

Un tel ensemble architectural (15 000 m²) nécessite une attention constante avec des travaux de modernisation ou de rénovation. En 2007 par exemple, a été mis en place un système de rafraîchissement d'air de l'aile Iéna (2ème étage) où siègent en particulier les groupes du CES. Par ailleurs une importante opération relative à la sécurité du palais est en cours. D'autre part, des travaux de mise aux normes en matière de sécurité incendie sont réalisés notamment par la mise en place d'un système de désenfumage de deux escaliers Perret.

- Le personnel en fonction au Conseil économique et social

Outre le cabinet du Président, les services du conseil s'articulent principalement autour de deux directions : la Direction des services législatifs et économiques et la Direction des services administratifs. 162 emplois Équivalent temps plein (ETPT) sont inscrits au budget du Conseil, ils sont intégralement pourvus : en plus des services propres à une assemblée qui contribuent à sa vie quotidienne (ateliers de reprographie, centre de documentation, service de la communication institutionnelle et des publications, informatique), les conseillers sont assistés par des administrateurs et des attachés qui concourent à la rédaction des rapports. Il ne faut pas oublier de mentionner la direction des relations internationales qui relaie l'action du Président à l'étranger, en particulier auprès des conseils économiques et sociaux qui existent maintenant dans plus d'une soixantaine de pays.

Parmi les agents, il convient de signaler la présence d'une vingtaine d'agents contractuels spécialisés (sténotypistes, secrétaires du compte-rendu analytique) qui renforcent les effectifs de façon ponctuelle notamment lors de la tenue des séances plénières bimensuelles.

La moyenne d'âge est de 46,5 ans, et le Conseil compte une légère majorité d'hommes (53 %), mais les fonctions de directeur de cabinet du Président et de directeur des services administratifs sont occupées par des femmes. Une attention toute particulière est donnée à la polyvalence des agents, en particulier grâce à la formation.

- Les moyens financiers et la gestion

Dans le cadre de la mise en place de la Lolf, le budget du Conseil relève du programme « Conseil et contrôle de l'État », où il figure avec le Conseil d'État et la Cour des comptes. Le budget 2007 s'est élevé en loi de finances à 35,925 millions d'euros, toutefois après la mise en réserve de précaution, le total n'était plus que de 35,670 millions. d'euros. Compte tenu des annulations réalisées, les crédits disponibles in fine ont été de 35,897 M€. À titre indicatif, cette présentation n'étant effective qu'à compter de 2008, le budget se décompose en trois actions :

- **représentation des activités économiques et sociales**, soit la rémunération des 233 conseillers, ainsi que le financement budgétaire de la caisse de retraite des membres et les crédits nécessaires aux déplacements des conseillers ; cette action regroupe 54 % des crédits ;
- **fonctionnement de l'institution** : cette action a pour but d'assurer le bon fonctionnement humain, logistique et informatique de l'institution, ainsi que l'entretien du bâtiment ; cette action rassemble environ 40 % des crédits ;
- **communication et international** : cette action recouvre les crédits directement dédiés aux actions de communication - lesquelles visent à assurer le rayonnement des travaux de l'institution par les moyens appropriés -, à l'action internationale et aux relations avec les conseils économiques et sociaux régionaux ; cette action représente environ 5 % des crédits.

Plus de 80 % de ces crédits sont donc dévolus à la rémunération des agents et au versement d'une indemnité aux membres (égale au tiers de l'indemnité parlementaire complétée d'une indemnité représentative de frais soit un total de 3 708,22 euros bruts mensuels), un peu plus de 16 % au fonctionnement, le solde étant affecté aux dépenses d'investissement ou plus exactement aux travaux d'entretien nécessaires au palais d'Iéna.

Les objectifs du Conseil économique et social (associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique et sociale de la nation ; assurer le bon fonctionnement de l'institution), dans le cadre de la Lolf, s'accompagnent d'indicateurs de performance comme par exemple le délai d'émission des avis, ou encore la fréquentation du site Internet du Conseil.

En 2007, une attention toute particulière a été accordée à la qualité de la gestion. L'implantation du logiciel « Business Object » a permis l'implantation d'un contrôle de gestion plus efficace, tandis qu'un investissement fort était fait en matière de qualité comptables, avec la rédaction de deux guides procédures. Par ailleurs, une cellule marché a été implantée au sein du service logistique, et un guide de procédures a été mis en ligne, tandis qu'un effort conséquent était réalisé en matière de formation.

- L'informatique

Le parc se compose de 230 postes de travail ou de postes en accès libre pour faciliter le travail des conseillers et de certains agents, dont quarante-cinq nouveaux postes qui ont été affectés en 2007. Au cours de cette année ont été déployés Windows XP et Office 2003, ainsi qu'Exchange 2007. Un réseau Wifi a été mis en place pour permettre aux membres du CES d'accéder à Internet avec leurs ordinateurs personnels. L'intranet/extranet a été enrichi de nouvelles pages consacrées aux ressources humaines et de nouvelles versions de plusieurs applications ont été installées (Procédure d'élaboration des rapports, logiciels comptables...).

La vie des sections et des délégations

Cette rubrique se présente sous la forme d'une tribune libre ouverte à chaque président de section et délégation afin de lui permettre d'évoquer tant le contexte que le contenu des activités de la formation de travail qu'il préside, durant l'année 2007 ainsi que les perspectives envisagées pour l'année 2008.

SECTION DES AFFAIRES SOCIALES

LE MOT DU PRÉSIDENT

Avec exactement le même nombre de réunions qu'en 2006, la section des affaires sociales a maintenu un rythme de travail soutenu, sans augmentation de l'absentéisme des conseillers ni de celui de la majorité des membres de section.

Malgré la sensibilité des sujets traités et leur acuité dans la configuration socio-économique actuelle de la France et malgré les différences d'approche des représentants des organisations, la tonalité du dialogue est restée sereine et respectueuse des personnes. Le souci permanent de la compréhension des positions exprimées porté par chacun des membres de la section a permis de trouver des majorités qui ne soient pas le résultat d'un vote sur un texte édulcoré.

Face au débat interminable sur la gestion de la transversalité, la section a poursuivi tranquillement sa même méthode de travail. Dès lors qu'un sujet de saisine élaboré par une autre section recouvre pour partie les champs de compétences de la section des affaires sociales, nous privilégions la rencontre avec la ou le rapporteur à la demande de la commission *ad hoc*. Nous l'avions fait l'an passé sur le travail dominical, nous l'avons fait cette année sur *Le travail des étudiants* et bien évidemment sur le financement de la protection sociale.

Enfin, lorsque sur certains sujets de très nombreux rapports ont été réalisés par des institutions différentes du Conseil économique et social, plutôt que d'écrire un rapport supplémentaire, la section s'est attachée à ne produire qu'un avis. Le travail de la section s'appuie alors sur des fiches thématiques, n'ayant pas vocation à remplacer le rapport ni à être publiées, mais à permettre à tout le moins un diagnostic partagé.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

- Le développement des services à la personne

Les rapports et avis sur *Le développement des services à la personne*, présentés par M. Verollet les 23 et 24 janvier 2007, sont intervenus plus d'un an après l'adoption de la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. L'avis a identifié les principaux obstacles au développement du secteur des services à la personne et a formulé des propositions pour lever les freins à ce développement. Certaines préconisations du Conseil économique et social ont été suivies et le dispositif des services a été aménagé par décret : la liste des activités de services à la personne à domicile a été complétée et la liste des bénéficiaires de l'aide au financement du chèque emploi service universel (Cesu) a été redéfinie. Par ailleurs, la loi du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures de cohésion sociale institue un crédit d'impôt sur tous les métiers des services à la personne pour les personnes non imposables à l'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt est une des mesures préconisées par l'avis.

- L'impact de l'allongement de la durée de la vie sur les systèmes d'aide et de soins

Cet avis a été présenté par M. Coquillion et voté les 25 et 26 septembre. Il s'inscrit dans les débats actuels sur les enjeux économiques et sociaux de la prise en charge des personnes âgées en état de dépendance physique ou psychique. La section des affaires sociales, sur proposition du rapporteur, a choisi de ne pas faire de rapport sur le sujet compte tenu du grand nombre d'études et de rapports officiels déjà disponibles pour alimenter la réflexion. Un ensemble de fiches techniques faisant le point sur les principales problématiques a donc servi de support au travail de la section et à la réalisation de l'avis. Le rapporteur a visité, dans la ville de St Apollinaire, près de Dijon, un ensemble de résidences pour personnes âgées dont le principe d'organisation et de fonctionnement repose sur le mélange des générations, grâce à une étroite coopération entre le maire de la ville, le président de la fédération des œuvres de soutien à domicile et le président de l'OPAC. Un des axes fort de l'avis est la mise en œuvre concrète du libre choix entre le domicile et l'établissement. L'avis couvre tous les aspects de la prise en charge des personnes âgées et se prononce pour un décloisonnement et une meilleure coordination des instances et organismes œuvrant dans le champ de la dépendance. Le rapport préconise enfin un effort soutenu en matière de recherche sur la maladie d'Alzheimer, ce qui figure en bonne place dans le « plan Alzheimer 2008-2012 » adopté à l'été 2007.

Le rapport préconise également une augmentation du nombre de places en accueil de jour et en accueil temporaire. La loi de financement de la sécurité sociale 2008 est conforme à cette préconisation puisqu'elle porte création de places supplémentaires dans ces deux secteurs.

- Le financement de la protection sociale

Le Conseil économique et social a été saisi de ce sujet par lettre du 12 septembre. Le texte a été voté en assemblée plénière les 18 et 19 décembre. L'avis préconise un transfert progressif de cotisations sur des ressources fiscales afin de relancer la croissance et l'emploi et de financer durablement les prestations sans reporter l'effort sur les générations futures. La collaboration avec les autres sections s'est effectuée grâce à une intervention du rapporteur dans les sections de la conjoncture, du travail et des finances, afin de présenter l'avis. Les membres de ces sections ont formulé des remarques qui ont été prises en compte dans l'élaboration de l'avis.

LES TRAVAUX EN COURS

Le Conseil économique et social travaille actuellement sur deux projets de rapports et avis.

Le premier concerne l'obligation alimentaire c'est-à-dire l'obligation pour les enfants de venir en aide à leurs parents dans le besoin et réciproquement et le second les services sociaux d'intérêt général dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne en 2008. La section travaillera également sur une saisine sur le bilan des politiques d'insertion des jeunes.

Le Président de la section
des affaires sociales

Hubert BRIN

SECTION DU TRAVAIL

Au cours de l'année 2007, la section du travail a travaillé principalement autour de deux sujets très différents.

La volonté d'investissement sur des sujets difficiles, mais à mènes de contribuer au débat public sur les enjeux les plus actuels des relations du travail, a conduit la section à s'investir sur la question de la sécurisation des parcours professionnels. Son ouverture à des sujets pour partie sociétaux, même s'ils concernent en premier lieu le travail, l'a amenée à se pencher sur la question du travail des étudiants, sujet peu exploré jusqu'alors.

La section a ainsi abordé d'une part un sujet large et touchant de très nombreux aspects de la relation de travail et de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle avec le premier sujet, d'autre part un sujet plus précis concernant une catégorie de salariés bien spécifique et ouvrant vers des perspectives liées aux politiques sociales et éducatives.

Le choix de ces sujets s'est fait de façon consensuelle, avec un large intérêt des membres de la section et a permis par la suite une implication de tous dans l'élaboration des rapports et avis, conformément à l'esprit de construction d'une intelligence collective de notre institution.

Il convient de souligner que la sensibilité de la saisine relative à *La sécurisation des parcours professionnels* a rendu son élaboration relativement complexe et suscité d'importants débats. Le Conseil économique et social a toutefois maintenu son ambition d'élaborer un avis sur ce sujet, compte tenu des problématiques économiques et sociales de premier plan qui y sont attachées ainsi que de son souci d'une expression de la société civile organisée sur cette question. Elle ne doit, en effet, pas relever seulement du champ de la négociation collective - même s'il est essentiel -, compte tenu des enjeux également sociétaux qui y sont attachés.

Le rapport et l'avis élaborés sur *Le travail des étudiants* a quant à lui mis en exergue le contraste entre la réalité du phénomène, encore largement sous-estimée, et son insuffisante prise en compte.

La section du travail a, par ailleurs, contribué aux travaux relatifs au repos dominical, avec les limites toutefois liées aux formes retenues, d'abord dans le cadre d'un avis plus large sur *Consommation, commerce et mutations de la société*, puis dans le cadre d'une commission temporaire chargée d'une étude.

La section s'est aussi davantage impliquée dans l'actualité européenne, notamment en travaillant en lien avec la délégation pour l'Union européenne au sujet de l'emploi des catégories dites prioritaires à l'élaboration d'une contribution du Conseil économique et social à la préparation du sommet du printemps 2008 dans le cadre du processus de Lisbonne.

Par ailleurs, certains changements sont intervenus au cours de l'année dans la composition de la section. L'arrivée de nouveaux membres de section a, cette fois encore, enrichi les débats de la section compte tenu de leurs parcours et de leurs compétences dans le champ des politiques sociales, notamment sur le

handicap ou l'intégration. Par ailleurs, certains groupes du côté des organisations syndicales de salariés ont procédé à des changements qui, là aussi, se sont passés de façon souple et ont permis une implication rapide de conseillers concernés, praticiens du monde du travail, connaisseurs des équilibres du droit du travail, de la négociation collective et de l'entreprise.

L'année 2007 a ainsi permis de poursuivre un travail aussi exigeant que passionnant, dans un esprit d'écoute, de dialogue et de construction collective d'idées novatrices et utiles.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

La section a élaboré deux rapports et avis :

- *La sécurisation des parcours professionnels*, avis et rapport rapportés par Édith Arnoult-Brill (groupe des associations) et voté en séance plénière le 30 mai 2007

Cet avis a fait l'objet d'un vote très favorable, seul le groupe de l'artisanat s'étant abstenu. La définition même de la « sécurisation des parcours professionnels » a fait l'objet d'un consensus, permettant d'aller au-delà de ce qui est parfois devenu un slogan. Pour notre assemblée, la sécurisation des parcours professionnels suppose une approche globale et ambitieuse, qui conduit à la définition suivante : elle exige une réponse collective à des besoins diversifiés, apportée à l'ensemble des individus, s'appuyant sur un système de garanties permettant la réalisation des mobilités et favorisant l'accomplissement de projets professionnels. En découlent trois grands axes de propositions, respectivement relatifs aux fondements, aux objectifs et aux composantes d'un nouveau système.

Cet avis nous semble présenter l'intérêt d'avoir favorisé, malgré des positions initiales largement divergentes, l'émergence d'un consensus sur la notion de sécurisation des parcours professionnels et de propositions, à même d'aider les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à apporter des réponses ambitieuses et partagées. Le Conseil a notamment souligné, dans la logique de la récente loi relative au dialogue social, que le temps nécessaire devait être laissé à la négociation collective pour s'emparer pleinement du sujet, avant toute intervention législative.

- *Le travail des étudiants*, avis et rapport rapportés par Laurent Béral (groupe de la CFDT) et voté en séance plénière le 28 novembre 2007

Cet avis a été voté à une très large majorité. Le phénomène du travail étudiant ne peut plus aujourd'hui être considéré comme marginal, dans la mesure où il touche un nombre substantiel de jeunes. Sa prise en compte apparaît pourtant très largement insatisfaisante. Le travail étudiant n'est, en effet, pas encore appréhendé comme une réalité à part entière, ni par le monde universitaire, ni par les acteurs du monde du travail, ni par les pouvoirs publics. Fort de ce constat, le Conseil économique et social propose une perspective nouvelle : souvent abordé sous le seul angle de la contrainte, le travail étudiant peut aussi être une donnée positive, dont les atouts doivent être pris en compte et valorisés. Des propositions précises sont ensuite formulées autour de trois axes,

respectivement liés à l'approche des universités sur la situation des étudiants salariés, à sa prise en compte par les entreprises, et aux politiques publiques concernées par la situation des étudiants salariés.

L'avis sur Le travail étudiant, en abordant les conditions de la réussite scolaire, les modalités de l'orientation, les facteurs de l'insertion professionnelle, les liens entre université et entreprise, a ouvert un champ de réflexion extrêmement vaste. Cette question apparaît centrale dans le contexte actuel de réforme de l'enseignement supérieur en ce qu'elle révèle les difficultés actuelles dans les domaines essentiels de l'orientation, de la pédagogie, de la place de l'étudiant dans l'institution, de l'échec, ou encore de la situation sociale des étudiants. Les pistes vont ainsi au-delà de la seule population étudiante salariée, en soulignant l'intérêt de développer les liens entre l'enseignement supérieur et les entreprises et de reconnaître les expériences en sortant d'une logique encore trop académique des compétences.

LES PROJETS EN COURS

- *L'avenir de la médecine du travail*, saisine gouvernementale en date du 20 décembre 2007 (rapporteur : Christian Dellacherie - groupe de la CGT)

La section du travail a commencé fin 2007 son travail relatif à la saisine sur L'avenir de la médecine du travail, dont le rapporteur est Christian Dellacherie. Plusieurs auditions ont été réalisées en décembre et ont permis d'éclairer de façon précise le travail des conseillers. Le Conseil économique et social a en effet souhaité se saisir de la réflexion relative aux nouveaux enjeux de la médecine du travail, afin de contribuer utilement à éclairer les pouvoirs publics à un moment charnière où, à la faveur de la thématique du développement durable, un regard nouveau est porté sur les questions de conditions de travail et de milieu de travail. Sur la base d'un état des lieux des réformes récentes, de leur mise en œuvre et de leurs effets, la section souhaite présenter des préconisations, en vue d'une médecine du travail adaptée durablement aux enjeux de la santé et de la prévention en milieu de travail, dans la finalité de la préservation et de l'amélioration de la santé des salariés.

L'intérêt de ce sujet et sa grande actualité à un moment où le ministre du travail envisage des évolutions dans la poursuite du travail mené au sein de la conférence sur les conditions de travail, a conduit à ce que cette auto-saisine soit transformée en saisine gouvernementale. Afin de tenir compte du caractère attendu et urgent de ses préconisations, le Conseil accélère ses travaux en prévoyant un avis dès la fin février 2008.

- *L'emploi des jeunes des quartiers populaires* (projet de saisine)

En amorçant un débat à la suite des événements qui ont bouleversé les banlieues à l'automne 2005, le Conseil économique et social avait d'ailleurs conscience de la situation de tension dans ces quartiers, dont les difficultés économiques et sociales, ainsi que les inégalités liées à l'origine, sont une des causes principales.

Alors que le gouvernement travaille à l'élaboration d'un « plan banlieues », il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire un état de la situation, de dresser un bilan de ce que les différents dispositifs et politiques menées ont permis de produire et d'émettre des propositions à même de redresser durablement la situation de l'emploi des jeunes issus de ces quartiers. De nombreux rapports et études sont déjà disponibles. Le Conseil économique et social souhaite s'en saisir pour élaborer un avis ouvrant les voies d'une réelle amélioration de l'emploi des jeunes des quartiers populaires.

LES SUITES DES AVIS ET RAPPORTS

L'avis *"Défense deuxième chance"* : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes rapporté par Françoise Geng (groupe de la CGT) et voté le 14 juin 2006 a été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du rapport parlementaire sur le dispositif Défense deuxième chance.

L'avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, rapporté par Didier Marteau (groupe de l'agriculture) et voté le 25 octobre 2006 n'a pas fait l'objet d'une reprise globale compte tenu du champ très large du sujet, mais on peut noter qu'une proposition formulée concernant la reprise dans le droit français d'un système équivalant au *Small Business Act* (dispositions particulières pour les petites entreprises, notamment accès préférentiel aux marchés publics) a été reprise dans le cadre d'une proposition de loi.

L'avis *Sécurisation des parcours professionnels*, rapporté par Édith Arnoult-Brill (groupe des associations) et voté le 30 mai 2007, est particulièrement récent, mais l'on peut noter que la rapporteure a été auditionnée par la commission parlementaire sur la formation professionnelle et que l'avis du CES a été pris en compte dans le cadre du rapport parlementaire sur ce sujet rendu public en juillet.

L'avis élaboré non pas dans le cadre de la section mais de la commission temporaire *Consolider le dialogue social*, rapport présenté par Paul Aurelli (groupe des personnalités qualifiées) et Jean Gautier (groupe de la coopération) et voté le 29 novembre 2006, n'a pas à ce jour de suite législative. La loi du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social ne portait pas, en effet, directement sur les quatre points de la saisine gouvernementale relative au rapport Hadas-Lebel (représentativité, accord majoritaire, TPE, financement), mais plutôt sur les suites du rapport Chertier (rapport dialogue social - loi et pouvoirs publics).

LES AUTRES ACTIVITÉS

Deux représentants de la section du travail ont participé au groupe d'études formé au Comité économique et social européen dans le cadre du « groupe de Lisbonne » en ce qui concerne le thème relatif à « L'emploi dans les catégories prioritaires ». Une contribution commune du Conseil a pu être réalisée, reprenant l'analyse de la section (*cf.* activité de la délégation à l'Union européenne).

La section du travail a été associée à la saisine gouvernementale concernant le repos dominical, s'inscrivant dans le cadre de la saisine plus générale relative à la consommation et rapportée par M. Salto à la section des activités productives, de la recherche et de la technologie. Une représentante de la section a ensuite participé aux travaux de la commission temporaire sur les mutations de la société et les activités dominicales.

Le Président de la section
du travail

Christian Larose

SECTION DES ÉCONOMIES RÉGIONALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Tous les ans, je rappelle l'étendue du champ de compétences de la section et la diversité territoriale des membres qui la composent car je pense que ce sont des atouts majeurs pour la pertinence de ses travaux.

Lui reviennent ainsi toutes les questions dans quelque domaine que ce soit, économique, social, culturel... et à quelque niveau que ce soit, local, départemental, régional, qui sont liées à l'aménagement, à la compétitivité des territoires et aux transports ainsi qu'à l'exercice de leurs responsabilités par les collectivités territoriales. Pour la plupart, ses membres habitent et exercent leur activité hors de l'Île-de-France ; ils sont issus de toutes les régions françaises, métropolitaines et ultramarines ; pour certains, ce sont des élus locaux ou des membres de CESR.

Ces particularités permettent à la section à la fois d'assurer une bonne représentativité du territoire français dans sa diversité, d'appréhender de façon fine les spécificités des différents espaces territoriaux, voire les disparités qui existent entre eux, de connaître l'ensemble des activités sur lesquelles se fonde leur développement et ainsi de situer ses propositions au plus près des besoins de leurs habitants.

Au cours de cette année 2007, la section s'est particulièrement intéressée aux problèmes de l'insécurité routière. Ce thème n'avait pas été abordé par le CES depuis 30 ans alors que les accidents de la route constituent un véritable fléau des temps modernes touchant tous les pays et que le risque routier est devenu le premier danger qui guette les jeunes.

À un moment où les questions de développement durable prennent une importance accrue, où les pouvoirs publics reconnaissent l'urgence d'agir et où la gestion des déplacements devient de plus en plus complexe, cette saisine a permis à la section de mettre l'accent sur la notion de mobilité durable. La sécurité routière devra désormais s'intégrer dans cette vision nouvelle de la mobilité, plus réfléchie, plus environnementale où les modes de transports sont diversifiés et où la route se partage entre des usagers responsables. Ces réflexions sont dans le droit fil des préoccupations exprimées par la section lors de l'élaboration de son avis sur le transport intermodal : replacer le transport de marchandises et les transports en général dans une approche globale intégrant les questions environnementales.

Soucieuse de voir réalisés les objectifs de la Stratégie de Lisbonne, la section s'est aussi fortement impliquée dans la mise en œuvre du programme national de réforme français. Après avoir en 2006 inscrit dans ce cadre son avis sur le transport intermodal (action visant à promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement), en 2007 elle a orienté ses travaux dans deux directions : d'une part l'enseignement supérieur et la recherche (action destinée à favoriser le développement de la société de la connaissance et l'attractivité des

territoires), d'autre part les pôles de compétitivité (action visant à renouveler et redynamiser la politique industrielle).

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE :

- *Sécurité routière : la responsabilité des différents acteurs*, l'avis a été adopté par l'assemblée plénière du 12 juin 2007 (rapporteur Philippe Da Costa).

L'avis a souligné la nécessité de poursuivre les politiques conduites en matière de sécurité routière - amélioration des infrastructures, efforts des constructeurs, réglementation, communication et contrôle/sanction - aussi bien par l'État que par les collectivités locales et l'Union européenne. Il a aussi insisté sur l'importance de dégager des moyens stables, de former des personnels spécialisés et de renforcer la cohérence entre niveau national et niveaux territoriaux d'une part et niveaux national et européen d'autre part.

Il a surtout proposé un ensemble de solutions en termes de prévention et d'éducation des usagers de la route dans une logique collective de « *meilleur vivre ensemble* » : mieux identifier les risques, cibler les populations jeunes, développer le continuum éducatif, réformer l'apprentissage de la conduite, généraliser un système d'auto évaluation pour tous, faire entrer la sécurité routière dans la vie quotidienne, associer les populations.

- *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence* (rapporteur Jean-Pierre Duport). L'avis sera présenté en séance plénière fin février 2008.

Longtemps abordée avec réticence, la relation enseignement supérieur-recherche-territoires ne se discute plus. Cependant l'articulation demeure délicate entre d'un côté un système de recherche fondé sur l'excellence qui cherche avant tout à atteindre une reconnaissance internationale au risque d'une concentration excessive, de l'autre un système de formation enclin à s'implanter de façon fine sur le territoire pour répondre à la demande sociale au risque d'un émiettement inefficace.

L'objectif est de trouver, par la mise en synergie des acteurs et l'amélioration des moyens, un nouvel équilibre territorial permettant à notre système d'enseignement supérieur et de recherche à la fois d'assurer la formation du plus grand nombre, de garantir l'insertion professionnelle de ses diplômés, de contribuer à l'attractivité de la France tout en devenant un acteur majeur de la valorisation économique et sociale au plus près du territoire.

- *Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale* (rapporteur André Marcon). La section a entamé ses travaux qui devraient se terminer à l'été 2008.

Pour tenir compte des évolutions liées à l'internationalisation des échanges et à l'avènement d'une société de la connaissance et avec pour objectif de rendre la France plus attractive et ses entreprises plus compétitives, le gouvernement a lancé en 2004 la politique des pôles de compétitivité. Ces pôles visent à rapprocher les acteurs économiques, scientifiques et de la formation d'un même territoire de façon à davantage s'appuyer sur la proximité et la solidarité

territoriales et à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant.

Après deux ans de pratique, la section devra tenter de déterminer d'une part l'impact des pôles sur la dynamique de leurs territoires d'implantation et leur diffusion sur les espaces environnants, d'autre part leur aptitude à susciter les initiatives des acteurs et à renforcer leur rayonnement en Europe et au niveau international. Elle abordera des questions telles que l'implication des PME, l'utilisation des TIC, le financement des projets, la coopération entre les acteurs, les modes de gouvernance mis en place ...

Cette étude qui sera réalisée parallèlement à l'évaluation de chacun des 71 pôles, commandée par la DIACT à un cabinet privé, devrait permettre de faire émerger des appréciations plutôt qualitatives. Elle sera conduite en liaison avec les Conseils économiques et sociaux régionaux.

LES SUITES DES AVIS ET DES RAPPORTS

- *Aménagement du territoire : services publics et services au public.*
L'avis a été adopté le 11 janvier 2006.

Il a permis de montrer que, face aux mutations de toutes natures qui touchent la société, les services publics doivent évoluer et se moderniser.

Une charte des services publics en milieu rural passée en juin 2006 entre l'État, l'Association des maires de France et les organismes ou opérateurs chargés d'un service public ou au public engage ses signataires à rechercher des solutions durables, basées sur un diagnostic des besoins, visant l'amélioration à la fois de la qualité et de l'accessibilité ; à faire précéder toute réorganisation d'une véritable concertation avec les élus, les opérateurs et les usagers ; à privilégier les formules de mutualisation, de regroupement ou de dématérialisation des relations avec les différents opérateurs... Ces engagements rejoignent nombre de propositions du CES.

Le CES avait notamment recommandé le soutien à toute forme d'organisation fondée sur les partenariats entre acteurs, publics ou privés. Dans le même esprit que l'assouplissement des règles de création et de fonctionnement des maisons de services publics, une circulaire d'août 2006 a invité les préfets à labelliser, sous le nom Relais services publics, des structures d'accueil polyvalent du public, existantes ou à créer.

L'avis du CES a été présenté dans de nombreuses enceintes et notamment aux États généraux de Strasbourg organisés en décembre 2006 par l'Institut national des études territoriales et le Centre national de la fonction publique territoriale sur le thème « Quel service public pour demain ? ».

Enfin, soucieux de voir adoptée une directive-cadre sur les SIG afin de les conforter dans le droit communautaire et fournir un socle de principes communs aux services d'intérêt général, le Conseil économique et social a conduit une initiative conjointe avec le CES de Luxembourg pour marquer l'importance qu'il attache à cette évolution. Dans sa communication de novembre 2007, la Commission indique que le protocole sur les SIG annexé au traité de Lisbonne constitue un cadre suffisamment clair et sûr ; si elle ne souhaite plus de ce fait

élaborer un nouveau règlement, elle prévoit néanmoins de mettre en place un site Internet permettant aux usagers et professionnels d'obtenir des réponses à des questions pratiques et de poursuivre son approche sectorielle.

- *Évaluation de la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003* (rapporteur Alain Saubert). L'avis a été adopté le 12 juillet 2006.

La loi de programme, en mettant en place un double dispositif de défiscalisation et d'exonérations de charges patronales, avait prévu qu'il serait évalué tous les trois ans. L'année 2006 a ainsi été celle de la première évaluation.

Parallèlement à l'avis du CES, deux rapports d'audit avaient été demandés, l'un sur le dispositif d'exonérations de charges sociales à l'IGF et à l'IGA, l'autre sur les mesures de défiscalisation à l'IGF, l'IGA et l'IGAS. Les deux rapports ont formulé des critiques très proches de celles émises par le Conseil. Ils ont aussi estimé qu'il ne fallait pas bouleverser l'économie du système ; c'est ce que préconisait aussi le CES qui soulignait le danger pour les économies ultramarines d'une remise en cause brutale des dispositifs de la loi Girardin.

L'ensemble de ces travaux a été soumis à une commission d'évaluation installée en juillet 2006 et composée de députés et de sénateurs issus ou non de l'Outre-mer ainsi que de représentants de l'administration. Le rapporteur du Conseil a été entendu par cette commission en septembre 2006.

L'avis du CES a également alimenté les travaux des commissions parlementaires chargées d'examiner les crédits pour l'Outre-mer lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2007. L'avis a notamment été pris en compte dans le rapport de Joël Beaugendre pour la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale et celui d'Anne-Marie Payet pour la Commission des affaires sociales du Sénat.

En juillet 2007, le ministre de l'Outre-mer a annoncé son projet de mettre en place dès 2008 des zones franches globales dans les DOM, modifiant ainsi certaines dispositions de la loi Girardin ; il a toutefois précisé que le nouveau dispositif serait adapté aux problèmes spécifiques de chacun des quatre départements et les mesures couplées avec des actions de formation au bénéfice des personnels des entreprises concernées. Le Conseil avait souligné la nécessité de mieux cibler les mesures pour prendre en compte les spécificités de chaque collectivité d'Outre-mer et de les lier davantage aux besoins de formation professionnelle.

- *Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal* (rapporteur Christian Rose). L'avis a été adopté le 15 novembre 2006.

Cet avis, qui a souligné l'impact positif de l'intermodalité sur l'environnement, a suggéré les moyens de développer cette technique de transport des marchandises, d'abord en créant un contexte général plus favorable, ensuite en valorisant les atouts de chaque technique.

Le Président de la République, en indiquant sa volonté d'augmenter d'un quart d'ici 2012 la part du fret non routier, notamment par le développement de la concurrence et la réorganisation du fret ferroviaire avec la mise en place d'une autorité indépendante chargée de réguler le secteur et une attribution impartiale des sillons entre fret et transport de voyageurs, a entériné certaines des propositions émises par le Conseil.

Pour le transport combiné rail/route, le CES préconisait en effet d'optimiser les conditions d'utilisation du transport combiné français, en rééquilibrant transport de marchandises et transport de personnes et en instituant une instance de régulation indépendante chargée entre autres d'arbitrer les conflits en matière d'attribution des sillons, et de créer un véritable espace ferroviaire européen.

En juin 2007, la SNCF a annoncé qu'elle réorganisait sa branche « marchandises » pour la rendre plus compétitive et qu'à cet effet, elle allait mettre en œuvre un système de haut débit ferroviaire complété par le développement d'autoroutes ferroviaires et l'ouverture de nouvelles plates-formes et liaisons pour le transport combiné. L'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg, qui permettra d'acheminer 30 000 camions par an avec une économie de CO₂ de 80 % par rapport au trajet routier, a été inaugurée en mars 2007. Les aménagements nécessaires au projet d'autoroute ferroviaire sur la façade atlantique figurent parmi les priorités de l'État des contrats de projets 2007/2013 des quatre régions concernées (Aquitaine, Centre, Poitou-Charentes, Île-de-France).

Le CES recommandait aussi de soutenir le développement des autoroutes de la mer en particulier par le recours aux fonds publics. Ce sont 41 millions d'euros qui ont été inscrits au budget 2007 de l'Agence pour le financement des infrastructures de France (AFITF) pour le financement des autoroutes de la mer et l'aide au démarrage des lignes maritimes à courte distance. Un appel à projet a été lancé en avril 2007 pour la mise en service et l'exploitation d'une ou plusieurs autoroutes de la mer entre la France et l'Espagne, projet qui pourra donc, pour la partie française et comme le préconisait le CES, être financé en partie par les fonds de l'AFITF.

D'une façon générale, l'intermodalité et la co-modalité font partie des priorités de la Commission européenne dans le cadre de la politique européenne des transports et viennent d'être réaffirmées au titre de ses objectifs de rééquilibrage entre les différents modes.

- *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs* (rapporteur Philippe Da Costa). L'avis a été adopté le 12 juin 2007.

Souhaitées par le CES, la mise en place d'un code de la rue, complétant le code de la route, et l'insertion des problématiques de sécurité routière dans la notion plus large de mobilité durable sont au cœur des préoccupations du gouvernement.

À cet égard, il faut signaler la mise en place dès janvier 2008 d'un système de bonus malus destiné à freiner la mise en circulation des véhicules polluants. Dans son rapport, la section avait souligné qu'une part importante de l'insécurité routière tenait à la différence entre le poids et la puissance des véhicules entrant en collision. Rappelant les suggestions du professeur Claude Got, elle avait indiqué qu'inciter fiscalement les usagers à l'achat de véhicules « raisonnables » pourrait être une piste vers l'harmonisation du parc. Elle avait ainsi mentionné qu'il pourrait s'agir d'instaurer une « *taxe à l'achat pour les véhicules inutilement puissants et polluants (comme les 4X4 dont la place en ville ne cesse*

de s'accroître) », taxe qui « pourrait fonctionner comme un système de bonus/malus ».

De même, les actions de communication et de sensibilisation se poursuivent. Comme l'avait souhaité le CES, elles utilisent de plus en plus des moyens adaptés aux publics visés et des supports pérennes. C'est ainsi que sur Internet, le site « Sortez revenez » s'adresse aux jeunes de 15-24 ans et vise à réduire l'hécatombe qui les frappent lors des retours de soirée, problème sur lequel le CES s'est fortement mobilisé. Lors de cinq événements musicaux auxquels la Sécurité routière a participé durant l'été 2007 pour sensibiliser les jeunes et les inviter à désigner « *Sam celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas* » en début de soirée, ces derniers ont pu s'initier au jeu de simulation de fêtes mis en ligne sur le site « *sortez revenez* ».

Enfin il faut noter qu'un rapport du Conseil général des Ponts et chaussées de mai 2007 avait préconisé, comme le CES, un contrôle technique pour les motos et deux roues. Le député du Vaucluse Thierry Mariani a déposé le 5 décembre 2007 une proposition de loi visant à rendre obligatoire un contrôle technique pour les cyclomoteurs, motocyclettes et dérivés. En janvier 2008, la déléguée interministérielle s'y est déclarée favorable et a indiqué que la mesure serait soumise au prochain comité interministériel de la sécurité routière qui doit se tenir en février 2008.

LES AUTRES ACTIVITÉS

- ***Les relations avec les conseils économiques et sociaux régionaux***

Compte tenu de son champ de compétences et de la nature de ses travaux, à composante territoriale marquée, la section a toujours entretenu des liens privilégiés avec les CESR auxquels elle a, dès leur création en 1974, apporté son soutien et qui, de leur côté, ont enrichi ses travaux de leurs multiples expériences. Les textes réglementaires lui ont expressément confié les relations avec ces instances. Depuis quelques années, ces relations se sont renforcées avec chacun des présidents de CESR ainsi qu'avec leur association, l'Assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux de France. Le président de l'ACESRF est systématiquement convié à toutes les réunions de la section.

Pour l'élaboration de l'avis sur *Aménagement du territoire : services publics et services au public*, l'ACESRF a été consultée par l'intermédiaire des membres de sa commission chargée des questions rurales. Chacun a pu apporter sa contribution par des exemples locaux, exprimer son point de vue sur les documents élaborés par le rapporteur et suggérer des amendements.

Il en a été de même lors des travaux préparatoires à l'avis relatif à l'*Évaluation de la loi de programme pour l'Outre-mer*. Un questionnaire a été adressé à tous les présidents des CESR d'Outre-mer en leur demandant de préciser le point de vue sur cette question des responsables socioprofessionnels siégeant dans leurs assemblées. La section a en outre travaillé en collaboration étroite avec le président du CESR de La Réunion, qui représente l'ensemble des CESR d'Outre-mer au sein de l'ACESRF et qui, pour cet avis, a été chargé de coordonner les réponses de ses collègues. Lors de leur mission en Guadeloupe et

en Martinique, le président de la section et le rapporteur ont pu dialoguer avec les présidents des deux CESR de ces régions.

Pour conduire les deux rapports dont elle a actuellement la charge, la section collabore aussi de façon étroite avec les conseils économiques et sociaux régionaux. Pour le premier sur *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, le rapporteur a recensé les avis émis par les CESR et s'est entretenu en particulier avec Alain Lottin, rapporteur d'un avis sur le thème des formations supérieures rendu par le CESR du Nord-Pas de Calais. André Rouquier, membre du CESR d'Île-de-France, assiste systématiquement aux réunions où il représente son président.

Pour le second sur *Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale*, la section a engagé un travail en commun avec les CESR. À cet effet elle a adressé à chacun un questionnaire sur l'activité et l'impact des pôles de compétitivité implantés dans leur région. Le président du CESR de Bretagne, Alain Even, a été désigné par l'ACERF pour coordonner les réponses, constituer un groupe de travail avec quelques-uns de ses collègues en vue d'établir une synthèse, assurer la liaison avec la section.

- ***Les déplacements sur le terrain***

Dans le cadre de son rapport sur la sécurité routière, la section s'est rendue à l'école de gendarmerie de Fontainebleau où est installé le Centre national de formation à la sécurité routière. Les responsables de l'école ont présenté aux membres de la section les formations qui y sont dispensées, notamment la section a pu assister à une démonstration de la formation à la conduite de la moto sur piste par l'équipe motocycliste.

La section a également visité les laboratoires de l'UTAC, Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle, organisme habilité à homologuer les systèmes de sécurité sur les véhicules et implanté à Monthléry. La section a pu y visionner des crash-tests, assister à des essais grandeur réelle avec des mannequins et prendre conscience de l'ampleur des dégâts occasionnés par un accident de la route.

En ce qui concerne ses travaux sur l'enseignement supérieur et la recherche, la section s'est rendue sur le plateau de Saclay. Ce plateau qui accueille 15 000 chercheurs et 25 000 étudiants, concentre le plus fort potentiel de formation et de recherche du pays en regroupant une densité exceptionnelle d'établissements d'enseignement supérieur (université d'Orsay, HEC, Polytechnique, Supélec...), d'équipements scientifiques (Synchrotron Soleil, lasers de grande puissance...), de centres de recherche publique (CNRS, CEA...) et industrielle (Thalès, Danone, Renault...). Malgré ces atouts, faute d'une véritable synergie entre les acteurs, le pôle scientifique de Saclay a longtemps manqué de visibilité internationale. Depuis 2005, l'État, les collectivités locales et de grands établissements publics et privés se sont mobilisés pour en faire un cluster de niveau mondial.

Le déplacement de la section a permis à ses membres et au rapporteur de rencontrer les principaux acteurs concernés (directeurs de Polytechnique, de Supélec, du CEA, doyen de l'université des sciences d'Orsay, député-maire de Palaiseau, vice-président du conseil général de l'Essonne...). ainsi que les responsables des nouvelles structures mises en place (président du pôle d'enseignement supérieur et de recherche Universud Paris, directeur du pôle de compétitivité system@tic...). Elle a ainsi pu mieux comprendre les raisons qui ont longtemps entravé le développement du plateau, prendre la mesure de la nouvelle dynamique enclenchée et identifier les difficultés qui restent à surmonter.

Le Président de la section
des économies régionales
et de l'aménagement du territoire

Hubert-Marie GHIGONIS

SECTION DU CADRE DE VIE

LE MOT DU PRÉSIDENT

La section du cadre de vie a continué à travailler en 2007 à partir des priorités qu'elle avait définies au début de la mandature. Les six saisines qui ont été débattues, et dont le contenu est détaillé ci-dessous, s'inscrivent dans celles-ci. C'est ainsi qu'avec les deux dernières saisines sur le tourisme, notre assemblée peut maintenant présenter à la fois un panorama complet de cette activité essentielle pour notre économie et des propositions permettant de la développer, aussi bien en métropole qu'en Outre-mer. Le maintien du lien social, l'une des priorités transversales de notre section, a été également abordé et approfondi de multiples fois, notamment dans le cadre de notre saisine sur le sport.

Nos débats se sont d'autre part inscrits dans deux préoccupations essentielles pour l'avenir de notre pays, la question environnementale et la question urbaine.

Concernant la première, le « Grenelle de l'environnement » a été un moment important de concertation et de réflexion, et ses conclusions ont souvent rejoint des propositions de notre assemblée, dont une part importante élaborée par notre section. La commission temporaire mise en place par le bureau pour faire le point des travaux du Conseil en la matière et rappeler l'essentiel de ses positions a d'ailleurs bénéficié des compétences de plusieurs de nos collègues et de notre administration. De plus, l'étude adoptée cette année sur les questions de biodiversité et d'urbanisme a constitué un nouvel apport de la section du cadre de vie, faisant suite à de nombreux autres rapports et avis sur les problèmes environnementaux. Tout cela contribue à conforter la place de notre section, et de l'ensemble du CES, sur une question qui engage l'avenir de notre planète et qui sera de plus en plus une priorité des travaux de notre assemblée.

Concernant la politique de la ville, le projet d'avis adopté par la section en décembre a été adopté par notre assemblée plénière début janvier. Répondant à une saisine du Premier ministre, il propose des réponses cohérentes et现实的 au mal-vivre d'un certain nombre de quartiers. Ces derniers travaux, appuyés sur de nombreuses auditions, a mobilisé la section pendant trois mois-délai très court pour un sujet aussi vaste- et ce au-delà même de la réunion hebdomadaire.

De façon générale, les remarques qui avaient été faites dans les précédents rapports d'activité sur le fonctionnement de la section sont toujours d'actualité... Le très faible taux d'absentéisme, l'implication de chacun dans l'élaboration des documents, la pertinence des interventions font de la diversité de cette section un atout essentiel de son efficacité. Quant aux rapporteur(e)s, ils ont, comme leurs prédécesseurs, accepté et intégré ces apports. Ils ont su également prendre en compte aussi bien les accords que les contestations positives de leurs collègues. Qu'ils soient ici remerciés de leurs travaux.

TRAVAUX DE L'ANNÉE

Si l'on voulait regrouper sous un thème unique, les travaux réalisés au cours de l'année 2007 par la section du cadre de vie on pourrait choisir celui de la rencontre. Celle de populations et de cultures différentes par le tourisme, des personnes entre elles par le sport et celle des hommes et des femmes dans leur ensemble avec leur environnement.

Au cours de l'année 2007, la section du cadre de vie a poursuivi et achevé ses travaux sur le secteur du tourisme, engagés depuis le début de la mandature. Elle s'est plus particulièrement intéressée aux enjeux qu'il recouvre dans les collectivités d'Outre-mer et sur le développement d'un segment particulier : le tourisme d'affaires

Élaboré dix ans après un premier rapport et avis sur le tourisme Outre-mer, l'avis de suite sur *Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer français*, adopté le 10 janvier 2007 sur le rapport de Mme Cécile Felzines, pointe des difficultés persistantes et nouvelles qui touchent, au-delà de leurs singularités, la quasi totalité de ces collectivités. Le constat s'appuie sur des données recueillies lors de missions effectuées par la rapporteure dans chacune d'entre elles. Elles ont permis de vérifier que l'émergence de destinations fortement concurrentielles a encore réduit la compétitivité de nos territoires ultramarins déjà fragilisés par un faible tissu économique local, une forte dépendance vis-à-vis de la desserte aérienne et une insuffisante diversification de la clientèle. Ces facteurs ont conduit à une stagnation voire une régression de la fréquentation touristique au cours de ces dernières années. Pour autant, notre assemblée continue de considérer le tourisme comme un secteur réellement porteur de développement économique et d'emploi durable. C'est pourquoi, avec le plein accord des représentants du groupe de l'Outre-mer, elle préconise que des choix clairs et ambitieux soient opérés dans le cadre d'une politique globale et méthodique, en matière de stratégie comme d'aménagement du territoire afin de valoriser comme ils doivent et méritent de l'être les exceptionnels atouts naturels, culturels et historiques de l'Outre-mer français. Le ministère de l'Outre-mer a retenu les conclusions de l'avis comme base de travail et la rapporteure a été invitée en cette qualité à différents forums et congrès, notamment celui de l'association des maires de collectivités d'Outre-mer centré sur les questions de développement durable, problématique au cœur de l'activité touristique.

Le tourisme d'affaires : un atout pour l'économie, avis présenté par M. Bernard Plasait et adopté le 27 juin, constitue le dernier volet des investigations de la section sur ce secteur économique. Mal nommé, le tourisme d'affaires entend tout à la fois réunir, communiquer, sensibiliser, faciliter les échanges d'idées et de produits, vulgariser des connaissances nouvelles et, de plus en plus, assurer une formation culturelle, scientifique ou technique. L'activité touristique n'est en définitive que la conséquence des activités du secteur des rencontres que sont les foires, salons, congrès, conventions, voyages de stimulation, événements d'entreprise et voyages d'affaires. Ce marché, en plein essor international, soulève entre autres trois grandes interrogations autour desquelles l'avis s'articule : qu'est-ce-que le tourisme d'affaires, la France est-

elle menacée dans cette activité, comment relever les défis qui nous sont lancés. Les réponses apportées à ces questions par le Conseil économique et social s'appuient sur des réflexions nourries par les analyses des nombreux professionnels rencontrés par le rapporteur et la section, et des déplacements effectués au salon Bedouk, consacré à l'ensemble de la filière, aux Pavillons de Bercy, ou encore à Disneyland® Resort Paris, un des premiers sites français de tourisme d'affaires.

C'est par un hommage à Colette Besson, membre de section disparue avant la fin de son mandat, que s'ouvre le rapport et avis *Le sport au service de la vie sociale*. Présenté par M. André Leclercq, président de l'Académie nationale olympique et adopté par notre assemblée le 11 avril 2007, ce document s'inscrit dans la lignée de celui rapporté par Nelson Paillou adopté vingt ans, rédigé au moment de l'explosion du paysage audiovisuel français, de celle de l'enjeu économique et de celle de la pratique sportive dont Nelson Paillou relevait les dérives comme le fera Jean-Luc Bennhamias en 2002. Tous deux insistaient déjà fortement sur les valeurs qui fondent le sport. Les spécialistes rencontrés en section ou au centre national du rugby de Marcoussis, tous engagés dans l'action, ont confirmé cette importance. Sans même tenir compte de l'apport du bénévolat, estimé à environ 20 % de la dépense sportive, il faut souligner que le marché du sport représente aujourd'hui près de 2 % du PIB. Les ménages y contribuent pour plus de la moitié. Il est vrai que les pratiques autonomes concernent désormais vingt-six millions de personnes, tour à tour consommatrices, touristes, licenciées à une fédération ou adhérentes à un club, elles utilisent l'espace naturel, des équipements publics ou privés, des services marchands ou non marchands. Pour autant, un déficit dans la participation des femmes et des populations les plus défavorisées subsiste. C'est pourquoi le Conseil appelle à une mobilisation des acteurs de la société dans un contrat social pour un sport qui surmonte les inégalités et permette à chacun d'accéder à l'égalité des chances, c'est à dire un sport équitable. Telle est la condition pour que se réalise pleinement la formule de Pierre de Coubertin « *tous les sports pour tous* ». À cette fin, quatre axes sont définis qui, ensemble, invitent à s'engager dans un contrat du sport équitable au bénéfice d'une société plus solidaire.

Pour la première fois au Conseil la question encore peu explorée des rapports de l'urbanisme et de la biodiversité a été abordée dans une étude intitulée *La nature dans la ville - biodiversité et urbanisme*. Cette étude, confiée à M. Bernard Reygrobillet, membre de section, a été adoptée par le bureau de notre assemblée le 23 octobre. La réflexion de la section s'est enrichie des rencontres organisées avec des naturalistes, des élus, des architectes et urbanistes, des représentants des départements ministériels concernés, des responsables associatifs, mais aussi des philosophes et journalistes. Des déplacements en province ou en banlieue parisienne (Nantes, Strasbourg, Lyon, Garges-lès-Gonesse) ont en outre permis de mieux prendre la mesure des enjeux et des réalisations en cours ou déjà achevées. Considéré comme un sujet d'avenir par Mme Nelly Olin, ministre de l'Écologie et du développement durable au moment de son audition par la section - ce que confirme la prise en compte de la protection de la biodiversité par un des groupes de travail du Grenelle de l'environnement - la question de la nature dans la ville a été posée en dépassant

le cadre réducteur de l'agrément qu'elle procure aux citadins. Le thème se trouve en effet au confluent de multiples problématiques : cadre normatif, densité et étalement urbain, agriculture de proximité, trames vertes, gestion des animaux dans la ville, services écologiques rendus par la nature, implication des entreprises en faveur de la biodiversité, fracture sociale au regard de l'accès à la nature... comptent parmi celles-ci. Adoptée par la section à l'unanimité, cette étude plaide pour une écologie humaniste. En dépassant le clivage entre nature et culture elle s'inscrit dans la logique enfin reconnue du développement durable.

LES TRAVAUX EN COURS

Par lettre en date du 30 juillet 2007 le Premier ministre a saisi le Conseil d'un avis sur la politique de la ville. Le bureau en a confié l'élaboration à la section du cadre de vie qui a désigné M. Gérard Le Gall comme rapporteur. Cette saisine fait suite aux avis rendus par notre assemblée en 2003 et 2004 sur le projet de loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine puis l'avant-projet de loi de programmation relative à la cohésion sociale, deux lois ont donné une nouvelle impulsion à cette politique territoriale, transversale et partenariale qu'est la politique de la ville. La section a conduit ce travail complexe au cours du dernier trimestre 2007. Il sera examiné par l'assemblée plénière au début de l'année 2008. Aux grands thèmes habituels de cette politique publique (sécurité, éducation, logement, transports, développement économique et emploi, gouvernance...) viendront notamment s'ajouter ceux du traitement des quartiers anciens dégradés et de la mise en application de la loi sur le droit au logement opposable, adoptée au mois de mars de cette année. Pour mener à bien ses travaux, dans un délai contraint, la section n'a procédé qu'à un déplacement à Dijon, le rapporteur s'étant en outre rendu à Mantes-la-Jolie. Un grand nombre de personnalités qualifiées sur le sujet ont néanmoins pu être auditionnées par la section et son rapporteur, à commencer par Mme Christine Boutin, ministre du Logement et de la ville, et Mme Fadela Amara, secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville. L'avis, qui, par un train de mesures adaptées, préconisera de réunifier et réconcilier la ville avec elle-même, sera adopté avant la présentation par le gouvernement du plan qu'il se propose d'adopter en faveur des banlieues.

Autre saisine en cours : *Le viager dans les politiques du logement*. Le rôle de cette étude sera d'apporter un éclairage sur un dispositif qu'il serait peut-être pertinent de rénover, voire de relancer dans une société dont la population vieillit, avec ce que cela signifie en termes de prise en charge de la dépendance, alors que pèsent des menaces sur le financement des retraites et que la charge de logement s'alourdit. Rapportée par Mme Corinne Griffond, cette saisine engagée après la création du viager hypothécaire, envisagera le sujet dans ses dimensions sociologiques, économiques, financières et fiscales. Au cours de l'année, des sociologues, des juristes, des professionnels du secteur, des représentants de l'État et des associations ont été auditionnés pour aider la section à mieux cerner les multiples aspects de ce mécanisme qui inspire trop souvent encore un rejet de principe.

La section a enfin engagé un travail sur *Le marché de l'art en France, atouts, handicaps, perspectives de développement*, confié à M. Jean-Jacques Aillagon. Mme Francine Mariani-Ducray, directrice des musées de France au ministère de la Culture et M. Christian Giacometto, président du conseil des ventes volontaires ont déjà été auditionnés. Toutefois, des incertitudes existent sur le devenir de cette saisine, Mme Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication, ayant annoncé au mois de septembre son intention de lancer à très brève échéance un plan de renouveau pour le marché de l'art français et sa décision de confier dans cette perspective une mission à Martin Béthenod, ancien délégué aux arts plastiques et actuel commissaire général de la FIAC, pour expertiser et approfondir les différentes pistes de travail du ministère.

LES SUITES DES AVIS ET RAPPORTS

Adopté le 14 décembre 2005, l'avis sur *Le logement de demain pour une meilleure qualité de vie*, rapporté par Mme Cécile Felzines, comportait des préconisations qui ont commencé de connaître des traductions dans les faits : simplification des PLU, mise à disposition des terrains de l'État aux communes, possibilité de payer le foncier vingt ans après la construction, promotion des matériaux plus respectueux de l'environnement, progrès de l'utilisation des énergies renouvelables dans l'habitat, adoption de l'hypothèque rechargeable, et mise en place d'un fonds de garantie de paiement des loyers. Sur ce dernier point, le lancement du PASS-GRL a eu lieu dans les locaux du CES en présence de la ministre du logement et à cette occasion, celle-ci a rappelé le rôle joué par notre assemblée dans la mise en place du dispositif.

S'agissant du tourisme, les propositions de l'avis présenté par M. Jean-Pierre Marcon *Le tourisme associatif en milieu rural, source de développement local et de cohésion sociale*, adopté le 29 mars 2006 ont intéressé de nombreux responsables politiques et socio-économiques qui ont, soit fait référence à l'avis, soit sollicité l'intervention du rapporteur. C'est ainsi qu'à l'occasion du renouvellement du Conseil national du tourisme, le ministre, M. Léon Bertrand, a nommé, M. Marcon, à la présidence de la section des solidarités politiques et sociales, avec pour mission de faire des propositions précises sur deux sujets contenus dans le rapport de notre assemblée : les non-partants en vacances et l'accès aux vacances de segments de populations ciblées, par des dispositifs adaptés. Le ministre a par ailleurs précisé que sur la pression des territoires, il allait réintégrer le tourisme à vocation sociale dans les contrats de projet État-région, souci exprimé par notre assemblée. Concernant l'accès aux vacances pour tous, l'Assemblée nationale a voté un amendement pour rétablir la ligne budgétaire du Programme de consolidation des hébergements du tourisme à vocation sociale. Le 13 décembre 2006, à l'issue d'un colloque organisé par l'UNAT au cours duquel le rapporteur a été invité à présenter les travaux du Conseil, le ministre du Tourisme a repris deux préconisations majeures de l'avis : l'exigence du départ en vacances de tous, en particulier des plus défavorisés et le souci de l'État de soutenir la mise aux normes et la rénovation des hébergements gérés par des opérateurs associatifs. Enfin, suivant en cela la

recommandation de notre assemblée sur le regroupement des moyens pour gagner en efficacité, deux grandes associations, VAL et VVF se sont récemment regroupées en une seule structure.

Le 26 avril 2006, le Conseil économique et social adoptait l'avis sur *La politique de l'urbanisme de l'habitat face aux changements climatiques*, c'est-à-dire peu après la publication du rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale, mais avant celle des propositions du groupe d'experts dénommé « groupe Facteur 4 ». Il est à noter que Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, alors rapporteure au nom de la mission d'information mentionnée plus haut, a tenu, avant que ses propres travaux ne soient achevés, à rencontrer notre rapporteur, M. Paul de Viguierie. Les dizaines de contacts du rapporteur du Conseil avec les différents acteurs de la filière du bâtiment depuis la publication de l'avis témoignent de la contribution du rapport à une prise de conscience plus aiguë et plus fine par l'ensemble des acteurs de la construction de l'urgence des mesures à engager pour la rénovation du parc résidentiel ancien. Par ses recommandations, le Conseil a conféré à certaines initiatives et projets de grands opérateurs publics et privés, une crédibilité et une notoriété qui ont permis d'en accélérer l'élaboration ou la mise en œuvre. Elles concernent en particulier la formation continue, la meilleure prise en compte de l'apport des énergies renouvelables et des économies d'énergie, la mise en place par le secteur bancaire de produits financiers spécifiques - thèmes repris par le Grenelle de l'environnement - ou encore le lancement à la fin de l'année 2006 dans le cadre du Plan national d'affectation des quotas, des « projets domestiques » par la Caisse des dépôts et consignations, en accord avec le ministère des Finances. On peut voir également dans la tenue du deuxième « Rendez-vous Climat 2007 » au Palais d'Iéna en janvier 2007 à la demande de la MIES, manifestation au cours de laquelle le rapporteur est intervenu, la reconnaissance du travail de notre assemblée sur ce dossier.

Enfin, il convient de noter que les dispositions de la loi du 5 mars 2007 instituant un droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale met en œuvre une disposition préconisée par notre assemblée dès juin 2003 dans le rapport de M. Didier Robert *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* et développée en janvier 2004 dans celui présenté par Mme Nicole Prud'homme au nom de la section du cadre de vie : *Accès au logement, droits et réalités*. Le président de la section a, par ailleurs, été consulté par les rapporteurs de la loi au Sénat et à l'Assemblée nationale.

LES AUTRES ACTIVITÉS

Pour traiter plus efficacement certains sujets transversaux au regard du champ de compétences des différentes sections, le Conseil économique et social met en place des commissions temporaires.

En 2007 une telle commission a été créée dans la perspective du « Grenelle de l'environnement ». Il lui a été demandé par le bureau de produire une étude sur l'évolution des travaux de notre assemblée au cours de ces dernières années sur le thème du développement durable et de tracer des pistes de réflexions et de travail pour l'avenir. Cette « commission pour l'environnement et le développement durable », outre sa présidente, Mme Édith Arnoult-Brill, a réuni trente-six conseillers (un titulaire et un suppléant par groupe), la majorité des membres titulaires siégeant habituellement à la section du cadre de vie. La commission a par ailleurs désigné M. Bernard Quintreau, président de cette même section, comme rapporteur. L'étude, élaborée dans le courant du mois de septembre a été adoptée par le bureau le 9 octobre. Elle a pris pour titre *Contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable : synthèse des travaux du Conseil économique et social*.

Un autre membre de la section M. Jean-Paul Bailly, a par ailleurs été rapporteur de l'étude sur *Les mutations de la société et les activités dominicales*, élaborée dans le cadre d'une autre commission temporaire portant le même nom. En début d'année, la section avait consacré une brève réflexion sur ce sujet et transmis une note à la section des activités productives de la recherche et de la technologie, conduite à l'aborder plus au fond dans le cadre d'une saisine sur le thème Consommation, commerce et mutations de la société, rapportée par M. Léon Salto.

En marge des travaux, le premier « Rendez-vous de la garantie des risques locatifs », organisé par les partenaires sociaux du « 1 % logement », a eu lieu au Conseil économique et social le jeudi 12 juillet 2007. Au nom du président du Conseil, le président Quintreau a ouvert une séance au cours de laquelle les partenaires et la ministre du logement de la ville ont rendu hommage aux travaux de notre institution relatifs au logement, qui ont fortement encouragé à la mise en place d'un tel produit. Le choix du lieu revêtait donc une forte valeur symbolique.

Le Président de la section du cadre de vie

Bernard QUINTREAU

SECTION DES FINANCES

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2007 fut une année particulièrement chargée pour la section des finances, surtout à partir du second semestre. Deux saisines gouvernementales d'urgence lui ont été attribuées, concernant des sujets très atypiques sur lesquels la section n'avait *a priori* pas de connaissance particulière. Elle a eu à cœur, d'une part, de respecter au mieux les délais très serrés impartis et, d'autre part, de s'approprier ces thèmes à la marge de son champ de compétence.

Ces saisines (*Les politiques financières conduites en faveur des français rapatriés ; Le marché des enchères publiques en France*) sont venues s'inscrire dans un calendrier déjà bien chargé puisque les assemblées plénières des deux sujets en cours (*Le surendettement des particuliers ; Le financement du budget de l'Union européenne*) étaient programmées pour l'automne. Aux séances d'examen des rapports et projets d'avis se sont ajoutées une série d'auditions sur les rapatriés et les enchères publiques, rendant indispensable la tenue de réunions de section supplémentaires ou de journées complètes, contraignant les conseillers à bloquer sur leurs agendas plusieurs jours d'affilée consacrés au Conseil économique et social.

Les membres de la section ont accepté ces contraintes et le président tient à les remercier chaleureusement pour la constance de l'effort fourni et l'excellent taux de présence. Malgré le sérieux et parfois même l'aridité des thèmes abordés, il se félicite également de la grande convivialité qui règne dans la section où chacun apporte, selon sa profession, son origine ou son vécu personnel, le témoignage de son expérience, fournissant ainsi directement la matière des rapports et avis.

Il salue également la grande capacité d'écoute dont ont fait part les rapporteurs sur des sujets parfois sensibles qui auraient pu donner lieu à l'émergence d'antagonismes et de crispations. La prise en compte de l'expression de l'ensemble des acteurs concernés par ces thématiques, le temps passé à entendre les points de vue de chacun et la volonté commune de trouver des lignes d'accord ont prédominé, ce qui a eu pour résultat l'adoption de certains avis en section et en plénière à une très large majorité, voire l'unanimité, alors même que les sujets étaient générateurs de controverses.

Le président a été nommé, au titre du Conseil économique et social, membre de la Commission générale de terminologie et de néologie laquelle, placée auprès du Premier ministre, est chargée d'établir un rapport de synthèse sur l'action de l'administration pour l'enrichissement de la langue française.

Il a accompagné Mme Crosemarie, rapporteure des travaux sur le surendettement, lors des deux missions qui ont été effectuées, sur la demande du groupe de l'Outre-mer, à la Réunion et à Mayotte, puis à la Martinique et la Guadeloupe. Ces missions ont permis d'aborder très concrètement les spécificités ultramarines du surendettement. De très nombreux contacts ont été noués tant avec les représentants et les services de l'État que les élus, les services

des collectivités territoriales et les diverses associations présentes sur le terrain. Au regard de ses particularités, l'Outre-mer a fait l'objet d'une étude approfondie donnant lieu à d'importants développements dans le rapport.

Il a participé à toutes les auditions réalisées (une trentaine) dans le cadre de la saisine gouvernementale concernant les politiques en faveur des rapatriés et multiplié les contacts avec les ministères concernés.

Le président a participé, en qualité d'orateur, à plusieurs colloques cette année. Il a aussi assuré, sur la demande du Président Dermagne, l'ouverture d'un colloque sur la protection sociale.

Le Président, au nom de la section, a suivi tout au long de l'année, en collaboration avec M. Jean-Pierre Camelot, chargé de mission pour les NTIC au cabinet du Président Dermagne, représentant le CES au Comité national SEPA, le dossier délicat du projet d'espace unique de paiements en euros (*Single Euro Payments Area - SEPA*). Un entretien a eu lieu sur ce sujet avec M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France. L'importance des bouleversements susceptibles d'être générés, pour le secteur des paiements par cartes essentiellement, par ce projet déjà bien avancé, justifie l'intérêt que le Conseil en général et la section des finances en particulier se doivent d'y porter.

C'est pourquoi le président de la section tient à maintenir une veille attentive et vigilante en 2008 sur l'avancée de ce projet dont il avait d'ailleurs été prévu qu'il fasse l'objet d'un colloque au CES fin 2007.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE :

- Rapport et avis sur *Le surendettement des particuliers* (Mme Pierrette Crosemarie) voté en octobre 2007

Ces travaux ont une genèse particulière. En effet, la section des finances s'était déjà exprimée à plusieurs reprises sur le surendettement dont, en 2003, sur saisine gouvernementale lors des travaux préparatoires à la loi « Borloo » instituant, pour les particuliers, une possibilité d'effacement total ou partiel de leurs dettes par le biais de la procédure dite « de rétablissement personnel ». L'appel du Médiateur de la République, dans l'hémicycle du Conseil économique et social lors de la présentation de son rapport annuel en 2006 pour sensibiliser les pouvoirs publics à la montée des phénomènes de pauvreté et de « malendettement », première marche du surendettement, n'a pu laisser la section insensible.

Mme Pierrette Crosemarie (groupe CGT) qui s'était vue confier l'avis de 2003, a logiquement été désignée rapporteure des travaux dont l'objectif initial était de dresser, après 3 ans de mise en œuvre effective de la nouvelle procédure, un bilan de son application et de formuler des propositions pour en améliorer le fonctionnement. Le Bureau du Conseil a demandé à la section d'y ajouter une étude des spécificités ultramarines du surendettement.

Les travaux ont donc nécessité deux missions déjà mentionnées ci-dessus, une première dans l'océan indien (Réunion, Mayotte) et une seconde aux Antilles (Martinique, Guadeloupe). La délégation missionnée a pu se rendre

compte des réalités locales recélant des particularités fortes et mesurer certaines difficultés d'adaptation de la nouvelle loi à ces collectivités territoriales.

Après avoir analysé les données disponibles sur l'endettement des ménages et l'offre de crédit disponible, le rapport s'est attaché à dresser un panorama exhaustif du contexte économique, social, familial favorisant le surendettement en laissant place à de larges développements sur les spécificités de l'Outre-mer. Il s'est ensuite attelé à décrire, conformément aux indicateurs chiffrés de la Banque de France, la typologie des personnes surendettées et les procédures mises en œuvre après l'orientation des dossiers par les commissions de surendettement. Les actions de prévention existantes ont été également recensées ainsi que les pratiques adoptées par les différents pays européens notamment en ce qui concerne les fichiers consignant les incidents de paiement ou, parfois, l'ensemble des crédits souscrits par les particuliers. Les avantages et inconvénients de ces différents types de fichiers ont fait l'objet de débats nourris en section.

Dans l'avis, des propositions ont été émises d'une part sur les possibles améliorations de la procédure et, d'autre part, sur les pratiques des établissements bancaires en matière d'offre de crédit à la consommation. Ce dernier point a également fait l'objet de vifs débats et la rapporteure s'est attachée à trouver des solutions de compromis qui ont abouti à l'adoption à l'unanimité de l'avis en assemblée plénière, ce qui n'était pas *a priori* évident au regard des enjeux économiques et sociaux d'un tel sujet.

- Rapport et avis sur : *Quel budget de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi ?* (M. Georges de La Loyère) voté en novembre 2007

Ici encore, la section a choisi un sujet sur lequel elle avait déjà commis deux avis rapportés par M. Georges de La Loyère (groupe des personnalités qualifiées), un premier en 2003 sur les nécessaires évolutions du financement de l'Union européenne, à la veille de son élargissement et, en 2005, sur les perspectives financières de l'Union alors qu'allait être discuté le cadre financier de l'Union pour la période 2007-2013.

À quelques mois de la présidence française de l'Union européenne, la section des finances a estimé utile de refaire le point, dans un rapport et avis courts mais incisifs, sur le mode actuel de financement du budget européen et ses lacunes au regard de l'ambition affichée en matière de politiques communes. En effet, le Conseil a jugé bon de s'inscrire dans le débat qui va s'ouvrir, en 2008 et 2009, sur le budget de l'Union européenne tant pour ce qui concerne les emplois que pour les ressources. Au demeurant, divers travaux du Conseil peuvent être rattachés à la Stratégie de Lisbonne et au Programme national de réforme associé et cet avis s'y insère naturellement.

Le rapport a décliné les perspectives financières 2007-2013 sur le mode recettes-dépenses en mettant l'accent sur les budgets 2007 et 2008 et en évoquant largement les négociations inscrites au calendrier avant l'année 2009, conformément à un accord passé entre les États-membres et la Commission en mai 2006. Le rapporteur y fait le point sur les travaux menés par cette dernière pour tenter de définir de nouvelles bases de ressources possibles.

L'avis, très percutant, s'adresse directement au gouvernement français qui aura mission de conduire la Présidence de l'Union au second semestre 2008. Il propose des mesures choc concernant le réaménagement des politiques traditionnelles de l'Union (fonds structurels, PAC) au bénéfice de politiques nouvelles que les pays pris individuellement ne peuvent plus assumer pour conserver leur compétitivité face aux États-Unis ou aux économies émergentes (sécurité-défense, économie du savoir, environnement, infrastructures etc.).

Enfin, l'avis aborde d'une façon assez audacieuse l'épineuse question de la dette publique. Ce sujet a fait l'objet de vifs échanges en section et, dans leurs déclarations annexées aux travaux, les différents groupes du Conseil s'en sont saisis, posant ainsi publiquement, comme le souhaitait d'ailleurs le rapporteur, les termes du débat. L'avis propose en effet la mutualisation de la dette publique, du moins dans sa gestion. Pour ce faire, il appelle à la création d'une agence européenne de la dette dépendant de l'Eurogroupe, ce qui pourrait constituer un premier pas vers une gouvernance de la zone euro.

- Avis sur *Les politiques financières conduites en faveur des français rapatriés* (M. Yves Zehr) voté en décembre 2007

Une saisine gouvernementale arrivée pendant l'été au Conseil économique et social sur *Les politiques financières conduites en faveur des français rapatriés* a été attribuée à la section des finances. Peu aguerrie à ce type de sujet que la section des affaires sociales avait approché par une étude de Mme Hafida Chabi sur la situation sociale des enfants de harkis, datée de 2006, elle se l'est néanmoins rapidement approprié et a su traiter, dans l'urgence, ce dossier très sensible non dénué d'une lourde charge émotionnelle.

M. Yves Zehr (groupe de la coopération), sollicité pour prendre en charge cette saisine, s'est très activement impliqué dans ce sujet qu'il a eu à cœur de traiter en écoutant l'ensemble des personnes et associations concernées qui ont bien voulu se faire connaître. Ainsi a-t-il, avec le président et l'administratrice, reçu en auditions privées plusieurs dizaines de représentants de mouvements de rapatriés ou des personnes estimant avoir été lésées soit par la spoliation de leurs biens abandonnés sur les territoires ayant acquis leur indépendance, soit dans la reconstitution de leur carrière et l'attribution de leurs droits à retraite.

Le rapporteur a été efficacement secondé par M. Jean Grave, ancien conseiller membre du groupe de la coopération et de la section des finances.

Le point délicat de l'avis était notamment de savoir s'il proposerait, comme le réclamaient certaines associations, une nouvelle loi d'indemnisation des personnes rapatriées. Le rapporteur s'y est refusé, suivi par l'ensemble de la section. En revanche, il a fourni des pistes pour que soient enfin soldés un certain nombre de dossiers litigieux qui, souvent, cristallisent le ressentiment de personnes qui se sont senties trahies et abandonnées par la France. C'est pourquoi l'avis a également consacré une large part au travail de mémoire indispensable à la construction de l'avenir tant pour les rapatriés eux-mêmes que pour les relations futures entre la France et l'Algérie.

Lors des travaux, la section a accueilli M. Philippe Nouvion, membre de la section des relations extérieures, représentant des français rapatriés d'Algérie dits « pieds noirs ». La sensibilité « harkie » était également exprimée par M. Azni, membre de section. Les débats ont été passionnés et souvent empreints d'une forte émotion.

La section des finances a également été associée à l'avis sur *Le financement de la protection sociale* (Mme Anne Duthilleul) voté en décembre 2007.

La section des finances a suivi avec attention l'évolution de cette saisine, en recevant les documents (auditions, procès-verbaux) de la section des affaires sociales attributaire de ce sujet.

La rapporteure, Mme Anne Duthilleul, est venue devant la section fin novembre présenter l'état d'avancement de la réflexion. Un certain nombre de remarques ont été formulées par les conseillers de la section des finances.

LES PROJETS EN COURS

Le marché des enchères publiques en France (M. Pierre Simon)

La section des finances s'est vue attribuer la saisine gouvernementale sur les enchères publiques qui a été adressée au Conseil économique et social par le gouvernement de M. de Villepin en mai 2007.

M. Pierre Simon a été désigné rapporteur des travaux (avis) et le cycle d'auditions a été quasiment bouclé dans le dernier trimestre 2007. L'achèvement des travaux est programmé pour la fin du premier trimestre 2008.

L'avis devrait aboutir à lister un certain nombre de propositions utiles pour renforcer la compétitivité de la place de Paris aujourd'hui largement concurrencée par Londres et New York en matière d'enchères publiques et de trouver les moyens de permettre aux professions du secteur (et, en particulier celles des anciens commissaires priseurs, aujourd'hui regroupés en « sociétés de ventes volontaires ») de se développer en utilisant l'opportunité de la transposition en droit français de la directive européenne sur les services.

Le microcrédit : une opportunité économique et sociale ? (M. Gérard Labrune)

La section s'est saisie en février dernier du thème du microcrédit qui présente certaines complémentarités avec les travaux conduits en 2007 par Mme Pierrette Crosemarie puisque le microcrédit social constitue un outil efficace de prévention du surendettement. Toutefois, il s'agit ici davantage d'étudier le microcrédit dans sa dimension économique d'aide à la création d'entreprises et d'impact sur l'emploi et la croissance.

Les travaux n'ont pu commencer en 2007 compte tenu des saisines gouvernementales qui sont venues bouleverser le calendrier de travail de la section. Ils devraient reprendre à partir du premier trimestre 2008.

Divers

M. Yves Cannac avait été désigné rapporteur d'une saisine sur *Le temps de la gestion de l'État, comment renforcer sa pluriannualité ?*. Cette saisine avait fait l'objet de deux auditions espacées dans le temps. M. Cannac a finalement renoncé à son projet, une mission de l'Inspection des finances ayant été décidée sur le même sujet.

Il avait été envisagé en 2006 une saisine sur *La corruption financière*, traitée conjointement avec la section des relations extérieures. Présenté au Bureau, le projet de saisine a été remanié et il a été proposé que les deux sections mènent une série d'auditions préalables pour mieux sérer le champ des travaux.

LES SUITES DES AVIS ET DES RAPPORTS

D'une certaine manière, les rapports et avis de Mme Crosemarie et M. Georges de La Loyère constituent des suites à de précédents travaux de la section des finances sur des thèmes similaires. La section a à cœur de suivre certains sujets qui lui semblent particulièrement stratégiques.

L'intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises (rapporteur M. Roger Mongereau) voté en septembre 2006 : L'intelligence économique a fait l'objet de nombreux articles qui reprennent largement la vision développée dans le rapport. Un ouvrage paru en décembre 2007 de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), dont les responsables avaient été conviés en audition pendant les travaux, cite des extraits du rapport concernant les risques de dérives sectaires dans les entreprises. Une partie d'ailleurs du rapport de la MIVILUDES est consacrée à l'intelligence économique et le management du risque sectaire et cite amplement les travaux de la section des finances du CES.

Plusieurs colloques sur le thème de l'intelligence économique ont eu lieu en 2007 dans lesquels le Président de la section est intervenu.

Rapport et avis sur *Fiscalité et finances publiques locales, à la recherche d'une nouvelle donne* (M. Philippe Valletoux) voté en décembre 2006 : dans la perspective d'un « Grenelle de la fiscalité locale » annoncé par le Président de la république en novembre 2007 devant l'Association des Maires de France, un communiqué de presse du CES a rappelé les propositions formulées dans l'avis prônant l'attribution de nouvelles responsabilités financières au secteur local dans le cadre de finances publiques régulées.

Pour la première fois, en effet, cet avis très pédagogique, cité par les différentes associations d'élus locaux, a exposé clairement les enjeux d'un sujet complexe et démontré qu'une nouvelle donne était possible en matière de finances locales, domaine auparavant jugé inextricable.

Les propositions de l'avis de M. Valletoux ont été reprises dans de nombreux articles de presse ayant suivi l'annonce du Président de la République.

Le président de la section s'est également engagé à suivre avec attention, en 2008, l'évolution du dossier SEPA précédemment cité.

Il souhaite également que les avis formulés par la section fassent l'objet d'un suivi annuel en son sein chaque année.

Le président de la section des finances

Jean-Michel REYNAUD

SECTION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

LE MOT DU PRÉSIDENT

Sur la lancée des années précédentes, la section des relations extérieures a orienté, en 2007, ses travaux et ses réflexions sur les défis que nos sociétés doivent relever face à l'accélération de la globalisation. Globalisation que les dirigeants politiques, entrepreneuriaux ou syndicaux ont parfois le sentiment qu'elle leur échappe, en l'absence de mécanismes de régulation acceptés par la communauté internationale. En tout état de cause, il est clair que, désormais, cette dimension planétaire doit être prise en compte dans l'élaboration de toute politique économique, sociale, culturelle ou environnementale.

La section des relations extérieures a la chance de compter parmi ses membres les présidents nationaux des chambres de commerce et d'industrie, des petites et moyennes entreprises, des exploitants agricoles, de la mutualité française et des responsables syndicaux, tous particulièrement sensibilisés aux questions internationales. Leur perception très concrète des modifications, sur l'échiquier international, des équilibres géopolitiques est indéniablement un atout qui participe de la qualité et de la vivacité des débats et sur lequel la section entend continuer à capitaliser.

Pour 2008, elle s'est fixée comme fil conducteur, dans le cadre d'une vision plus réaliste de la mondialisation, de mettre le projecteur sur les stratégies les plus à même de valoriser les opportunités et d'en minimiser les dangers. Dans ce contexte, il apparaît effectivement que la France ne peut isolément définir et mettre en œuvre ces stratégies et que leur réalisation passe nécessairement par la mise en œuvre de solidarités renforcées au sein de l'Union européenne. Sur cette thématique, deux saisines ont été acceptées par le bureau et seront successivement traitées au cours des premier et deuxième trimestres.

Par ailleurs, la section des relations extérieures affiche l'ambition de poursuivre son implication dans les relations de travail et de réflexion commune initiées par le CES avec le Comité économique et social européen (CESE) et l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS).

À cette fin, le président de la section a participé, à Budapest, les 22 et 23 novembre, à la réunion annuelle du CESE et des Conseils économiques et sociaux européens consacrée, pour une large part, à la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne.

Mme Lebatard, vice-présidente de la section, a pour sa part été conviée à la réunion du CESE et des conseils économiques et sociaux européens et du sud de la méditerranée qui s'est tenue à Ljubljana le 16 novembre 2006.

À la demande du Secrétaire général de l'AICESIS, Bertrand Duruflé, le président de la section a participé, à New York début avril, à une table ronde organisée par le Conseil économique et social des Nations-Unies (ECOSOC) sur le thème du rôle des organisations de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement en faveur des pays du Sud. Par ailleurs, il est intervenu fin juin, à Vienne, sur le thème de la place des organisations de la société civile, comme actrices de la démocratie participative au service d'une meilleure gouvernance.

Le président de la section a également fait partie de la délégation du CES conduite par son Président Jacques Dermagne qui s'est rendu à Pékin en juin à l'occasion de l'Assemblée générale de l'AICESIS.

La section a, en outre, pris une part active aux réunions de travail qui ont été organisées à Paris, à l'occasion de la visite de délégations de différents Conseils économiques et sociaux ou institutions similaires, en provenance du Kazakhstan, d'Ukraine, de Russie, de Serbie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Ces deux dernières faisaient suite à des contacts noués à l'occasion de la mission dans les Balkans, conduite en février par le Président de la section accompagné d'Alain Terrenoire, rapporteur pour une étude relative aux relations entre l'Union européenne et les Balkans occidentaux.

Mme Raunet, membre de section, a représenté le CES à la rencontre régionale consultative de la jeunesse (zone de l'Afrique de l'Ouest) qui s'est tenue à Ouagadougou début octobre. Cette réunion constituait un prélude au sommet Afrique-Europe de la jeunesse qui s'est réuni à Lisbonne en décembre. Ces échanges ont été fructueux et se sont conclus par un message fort adressé par la jeunesse africaine aux chefs d'État de ces pays.

L'ensemble de ces manifestations et rencontres témoignent, s'il en était besoin, d'une réelle prise de conscience, par les acteurs de la société civile organisée, de la nécessité d'un renforcement des solidarités internationales face aux défis de la mondialisation et d'une approche plus volontariste et plus participative de ces mêmes acteurs pour y répondre.

Reste que cette action volontariste a besoin d'être relayée par les responsables politiques, afin d'aller vers la préfiguration d'une forme de gouvernance mondiale fondée sur les notions de liberté et de solidarité et adaptée aux réalités actuelles et à venir.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

- *PME et commerce extérieur*

Face au recul de nos positions commerciales et à l'insuffisante présence de nos PME sur les marchés mondiaux, cet avis, qui s'inscrit dans le cadre de la participation du CES à l'élaboration et au suivi du plan national de réforme français, met l'accent sur la nécessité de doper la compétitivité de notre tissu économique en plaçant les PME au cœur de la conquête de nouveaux marchés.

Le Conseil économique et social estime que la bataille de l'exportation doit être gagnée sur le territoire national. C'est pour cela qu'il s'est d'abord attaché à formuler un certain nombre de prescriptions visant à renforcer l'assise financière et à accélérer la croissance des PME, notamment de celles comprenant entre 20 et 250 salariés. La carence du tissu de la France en entreprises de taille moyenne traduit, à cet égard, une vraie difficulté à les faire croître et à faire émerger de futurs champions à l'international.

En second lieu, cet avis considère que les entraves auxquelles les PME se heurtent dès lors qu'elles souhaitent se lancer à l'exportation, sont trop nombreuses. Dans cette perspective, le CES plaide non seulement pour une aide plus efficace apportée aux chefs d'entreprises en termes de ressources humaines et d'allégement de l'environnement réglementaire mais également pour un ajustement structurel du dispositif d'accompagnement aux attentes et aux besoins des PME. À cet égard, il prône une meilleure utilisation du réseau des conseillers du commerce extérieur, une extension du volontariat en entreprise, une simplification des procédures douanières et une meilleure visibilité du dispositif d'appui dédié à la promotion des exportations.

- *Les Balkans occidentaux et l'Union européenne*

Depuis 1990 et, plus encore, depuis le sommet de Thessalonique de juin 2003 et le Conseil européen de juin 2005, l'avenir des Balkans occidentaux est dans l'Union européenne. Reste que cette région largement méconnue et marquée par une histoire mouvementée demeure confrontée à des enjeux et des obstacles qui risquent d'être longs et difficiles à surmonter : fragilité de l'état de droit, question du respect du droit des minorités et du retour des réfugiés, instabilité macro-économique, corruption, criminalité, incertitudes sur l'avenir de la province du Kosovo, difficile mise en place d'un État fédéral en Bosnie-Herzégovine.

Les enjeux de la perspective européenne sont donc majeurs pour chacune des deux parties. S'agissant des pays candidats, il s'agit, dans le respect des conditions préalables à toute adhésion future, d'opérer des transformations profondes en termes d'organisation politique, économique et sociale. En ce qui concerne l'Union européenne, le défi est double : d'une part, après l'accord conclu à Lisbonne portant modifications des traités fondamentaux de l'Union européenne, faire revivre le projet européen ; d'autre part, poursuivre le rapprochement et l'approfondissement des liens avec des États qui, à l'exception de l'Albanie et de la Croatie, s'inscrivent encore dans un processus de construction auquel l'Union européenne est également partie prenante.

LES PROJETS EN COURS

Deux thèmes figurent d'ores et déjà à l'agenda des travaux de la section.

- Au cours de sa réunion du 10 juillet 2007, le Bureau du CES a attribué, à la section des relations extérieures, la préparation d'un avis sur *Quelles solidarités européennes faut-il renforcer face aux défis de la mondialisation ?*, dont le rapporteur est Mme Anne Cuillé.

Si au plan institutionnel l'adoption du traité de Lisbonne va enfin permettre de tourner une page, il n'en demeure pas moins que l'Union européenne traverse actuellement une profonde crise de confiance qui la fragilise. Il y a donc urgence à redonner corps au projet européen en favorisant notamment la mise en place de politiques mobilisatrices qui soient le reflet des préoccupations des citoyens européens.

Ce travail, qui se situe dans un continuum de réflexions sur la construction européenne, se propose donc d'identifier, selon une approche pragmatique et fédératrice, les domaines stratégiques en faveur desquels une politique de relance devrait en priorité être engagée.

- La section s'est, par ailleurs vue confier, par décision du Bureau en date du 11 décembre 2007, la préparation d'un avis sur *Pour une vision réaliste et équilibrée de la mondialisation*.

La mondialisation est devenu une réalité incontournable avec laquelle il faut désormais composer et la France ne peut qu'en être partie prenante non seulement pour en tirer profit mais également pour influer sur son cours. Or, la France, bien que très engagée dans les courants d'échanges, fait montre, à l'égard de la globalisation, d'une posture singulière marquée par une méfiance et une inquiétude persistante qui ne se retrouvent nulle part ailleurs à ce degré. Afin de mieux appréhender ce phénomène et sans éluder le fait qu'il engendre des gagnants et des perdants, l'avis se propose donc d'analyser les causes des craintes ainsi exprimées en France avant de dessiner des solutions qui conjuguerait approches économiques et diffusion d'une information représentative de la diversité des situations, notamment dans le secteur social.

La section envisagerait, enfin, d'engager une réflexion sur les relations de voisinage de l'Union européenne. Les récents élargissements intervenus, qui ont conduit à presque doubler le nombre de ses États-membres, posent, en effet, en des termes renouvelés, la politique de l'Union envers les pays qui bordent ses frontières sud et est. Alors que cette politique est appelée à devenir de plus en plus un élément structurant de l'action extérieure de l'Union Européenne, ce projet se propose de contribuer à la réflexion sur l'évolution de cette politique et sur les moyens de l'approfondir, voire de la réorienter dans certains de ses composantes. Ce travail, s'appuiera tout naturellement sur les divers avis rendus dans le passé par le Conseil économique et social sur l'Union européenne.

LES SUITES DES AVIS ET RAPPORTS

- *Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger ?* (rapport et avis présentés par M. Bernard Cariot).

L'année scolaire 2007-2008 marque la prise en charge par la collectivité nationale des frais de scolarité des enfants français inscrits en classe terminale des lycées français à l'étranger. Cette décision devrait ensuite, au titre des prochaines rentrées, s'étendre aux élèves de première et de seconde. Enfin, un effort budgétaire a, par ailleurs, été annoncé en faveur d'une remise aux normes progressive des établissements français à l'étranger. Ces éléments constituent indéniablement une réponse aux préoccupations et propositions formulées en la matière par l'avis susmentionné. Il soulignait, en particulier, que la progression constante des coûts de scolarité risquait de remettre en cause la vocation et les obligations du réseau en éliminant de son accès un certain nombre de candidats potentiels.

- *PME et commerce extérieur (rapport et avis présenté par M. Jean-François Roubaud).*

La création du Conseil des entrepreneurs, composé au premier chef de dirigeants issus d'entreprises de taille moyenne et dont la vocation est de mener une réflexion sur différentes thématiques parmi lesquelles la lourdeur de l'environnement réglementaire des entreprises, l'innovation, leur fiscalité, leurs exportations est un élément positif. L'avis mettait, en effet, en exergue ce besoin d'une meilleure prise en considération des spécificités et des handicaps des PME françaises. En outre et sans que les mesures soient encore définitivement arrêtées, il convient néanmoins de noter, dès à présent, les propos délivrés par le Président de la République lors du congrès de la CGPME Rhône-Alpes ainsi que les déclarations récentes du secrétaire d'État aux entreprises et au commerce extérieur dont la tonalité et le contenu se situent également dans le sillage des préoccupations et recommandations affichées dans l'avis susvisé : nécessité de clarifier le rôle des acteurs publics, parapublics, privés qui animent le dispositif d'accompagnement des entreprises à l'international en parachevant la réforme d'Ubifrance et en recentrant les activités des missions économiques; nécessité également de simplifier l'ensemble des procédures de soutien à l'export, en particulier les procédures de garantie et de caution délivrées par la COFACE.

LES AUTRES ACTIVITÉS

- Comités

Le président de la section, en sa qualité de membre du Haut conseil pour la Coopération internationale (HCCI), institution rattachée au Premier ministre, a animé un groupe de travail chargé d'élaborer un avis sur les voies et moyens de renforcer l'efficacité de l'Aide publique au développement (APD). Ce travail a été l'occasion de mieux faire connaître les travaux poursuivis par le CES sur ce thème et notamment l'avis rendu, en 2006, sur les financements innovants au service des objectifs du développement du millénaire.

En retour, il a permis de recueillir de précieuses analyses menées par les organisations de la société civile qui œuvrent sur le terrain mais qui ne sont pas, institutionnellement représentées au CES : la Croix Rouge, ou les organisations de solidarité internationales regroupées au sein de la plate-forme « Coordination Sud » que le CES a auditionnée, par deux fois, à l'occasion de la préparation d'avis antérieurs.

Le Conseil de modernisation des politiques publiques a décidé, le 12 décembre, de supprimer le HCCI et de le remplacer par un Conseil stratégique de l'aide au développement. En raison des travaux déjà effectués par le CES sur ce thème, il apparaît hautement souhaitable qu'une coordination très étroite soit instaurée, à l'avenir, entre le CES et cette future instance.

- Déplacements

- Au titre de l'avis sur les PME

Dans le cadre de la préparation de l'avis sur *PME et commerce extérieur*, le rapporteur, M. Jean-François Roubaud, s'est rendu en Suède. L'objet de cette mission était d'examiner, à l'aune des performances enregistrées par ce pays sur les marchés extérieurs, les stratégies et les dispositifs d'appui mis en œuvre pour aider et accompagner les PME dans leur politique de développement à l'international. L'ensemble des interlocuteurs rencontrés a permis de mesurer le caractère vital des activités exportatrices pour l'économie suédoise et le volontarisme affiché par le gouvernement pour conforter l'assise des PME et par-delà, leur donner les moyens de se tourner vers l'exportation. Parmi les très nombreuses structures qui interviennent pour aider les entreprises et singulièrement les PME, la délégation a particulièrement été intéressée par le mode opératoire du centre suédois du commerce extérieur qui est en mesure d'accompagner, dans une démarche qui se veut de fidélisation, une entreprise à chaque étape de son processus de conquête d'un marché étranger.

- Au titre de l'étude sur les Balkans

L'étude sur les Balkans s'est appuyée sur deux missions successives qui ont conduit le président de la section et le rapporteur en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Albanie, dans la province du Kosovo, en Macédoine et en Serbie. Toutes les visites et rencontres convergent vers le même constat : la persistance dans toute la région d'obstacles hérités de la désintégration de l'ex-Yougoslavie ralentit, à des degrés divers, et le redressement général d'États qui sont encore à construire, et le rapprochement avec l'Union européenne. La plupart de ces pays sont toujours, en effet, confrontés à des problèmes de stabilisation territoriale et de consolidation de leurs institutions. Le rythme de réalisation des réformes économiques et sociales se révèle également insuffisamment soutenu et la société civile, qui certes commence à émerger, peine encore à trouver ses marques. La délégation a cependant pu constater, malgré quelques marques d'impatience, voire de désillusion, la volonté des populations des Balkans de faire leurs les valeurs européennes et de s'arrimer à l'Union européenne, considérée comme un espace de paix et de prospérité dont elles espèrent qu'il leur sera bénéfique. Enfin, pour ce qui concerne la province du Kosovo, entre le principe de liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes et le principe d'intangibilité des frontières, la marge pour

parvenir à un règlement négocié entre communautés serbe et kosovare est apparue, à la délégation, ténue, ce que confirme l'idée des dernières tentatives de l'ONU pour y parvenir.

Le président de la section des relations extérieures

Jean-Claude PASTY

***SECTION DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES, DE LA RECHERCHE
ET DE LA TECHNOLOGIE***

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2007 a été douloureuse pour la section des activités productives, de la recherche et de la technologie du fait de la disparition d'un de ses membres éminents, Didier Simond, qui présidait à sa destinée depuis septembre 1999.

Ce dénouement met fin à une longue période au cours de laquelle, le président Simond s'est battu courageusement contre la maladie. Cette note d'ambiance est une nouvelle occasion de lui rendre hommage pour tout ce qu'il a su nous apporter avec générosité et bienveillance.

Dans ce contexte difficile, Hubert Bouchet, vice-président de la section, a assuré l'intérim avec abnégation et savoir-faire. Je me fais l'interprète des membres de la section pour le remercier de son dévouement qui a permis à la section de mener à bien ses travaux.

Rapporteur de l'avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, j'ai pu apprécier à leur juste valeur, les qualités dont il a fait preuve pour mener les débats en section.

J'ai aussi bénéficié du soutien sans faille de Didier Simond qui, en dépit de ses problèmes de santé, a suivi tous les débats et a tenu à être présent lors de l'assemblée plénière des 27 et 28 février 2007 lors de l'examen de cet avis.

Cette épreuve a contribué au rapprochement des membres de la section dont la solidarité actuelle est un legs de l'ambiance que Didier Simond avait su insuffler au cours de sa présidence.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

La section a rendu un avis au cours de l'année 2007 sur la base d'une autosaisine confiée par le Bureau du Conseil économique et social le 28 mars 2006. Il s'agissait d'un rapport et avis intitulés *Consommation, commerce et mutations de la société*. M. Léon Salto avait été désigné comme rapporteur.

Le 23 octobre 2006, M. le Premier ministre sollicitait notre assemblée sur la « règle du repos dominical ». Le Bureau, par décision du 25 octobre 2006, a décidé de confier à la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, cette saisine gouvernementale dans le cadre de ses travaux en cours sur le commerce, en soulignant la nécessité d'une étroite concertation avec les sections des affaires sociales et du travail.

Le 28 février 2007, l'avis *Consommation, commerce et mutations de la société* a été adopté par le Conseil économique et social par 143 voix et 41 abstentions.

Les propositions formulées ont pour objectif de repenser l'adaptation des réglementations pour accompagner et favoriser la modernisation du commerce sous toutes ses formes, dans l'intérêt du consommateur, de l'emploi et de la croissance de l'activité productive.

Cela concerne notamment la poursuite de la réforme de la loi « Galland » afin de déboucher sur une réglementation simple, claire et pérenne favorisant une concurrence sur les prix au bénéfice du consommateur. L'urbanisme commercial est aussi en question afin de moderniser les modalités d'implantation de l'appareil commercial et de préserver le commerce indépendant et l'artisanat en centre ville...

Concernant la règle du repos dominical, le Conseil économique et social recommande de ne pas banaliser cette journée en généralisant l'ouverture des commerces et de maintenir le principe du repos dominical. Il suggère aussi d'ouvrir à ce propos un débat sociétal plus large dans le cadre de futurs travaux.

Les propositions émises visent également à procéder à des aménagements et à des améliorations du cadre actuel en vue de simplifier et clarifier les règles et d'en harmoniser les modalités d'application. Par exemple, il est proposé que l'autorisation d'ouverture le dimanche des commerces situés en zones touristiques soit collective et s'applique à l'ensemble des commerces. De même, la dérogation exceptionnelle des cinq dimanches actuellement accordée par le maire, devrait être de plein droit sous la forme d'un droit de tirage individuel.

En ce qui concerne les autorisations individuelles accordées par le préfet sur la base de l'article L 221-6 du code du travail, il a été décidé d'examiner cette question dans le cadre de travaux ultérieurs qui doivent porter également sur un débat sociétal plus large quant à la place des activités dominicales.

À cet effet, le 1^{er} juin 2007, le Bureau du Conseil économique et social a confié à une commission temporaire constituée, la préparation d'une étude intitulée *Les mutations de la société et les activités dominicales*. Elle a été présidée par M. Léon Salto et a désigné M. Jean-Paul Bailly comme rapporteur.

Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne renouvelée : printemps 2006-printemps 2008, le Comité économique et social européen a mis en place quatre groupes ad-hoc thématiques relatifs à :

- L'investissement dans la connaissance et l'innovation ;
- Le potentiel des entreprises, notamment des PME ;
- La définition d'une politique énergétique pour l'Europe ;
- L'emploi pour les catégories prioritaires.

Chacun des groupes, comprenant une représentation des conseils économiques et sociaux nationaux en sus des membres du CESE, devait élaborer un rapport thématique, pouvant comporter une contribution nationale.

La Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, l'élaboration de trois contributions correspondant aux trois premières thématiques qui relèvent de son champ de compétences, la quatrième thématique étant traitée par la section du travail.

Les contributions ont été co-rédigées par Mme Boutrand et M. Bouchet pour la première, Mme Clément et M. Perrin pour la seconde et Mme Bressol et M. Ailleret pour la troisième.

Ces contributions se sont nourries des précédents travaux - portant sur les mêmes problématiques - de la section. Elles ont été validées par le Bureau du Conseil économique et social le 29 mai 2007, puis intégrées à sa contribution au rapport de synthèse du Comité économique et social européen préparant le sommet de printemps 2008 adopté le 12 juillet 2007. Elles sont également publiées aux éditions du Journal officiel français du 19 décembre 2007.

LES PROJETS EN COURS

La section élabore actuellement un projet d'avis sur *Le luxe : production et services*, programmé pour l'assemblée plénière des 12 et 13 février 2008. Ce sujet s'inscrit dans la poursuite des pistes de réflexion émises par le Conseil économique et social dans le cadre de l'étude du 9 janvier 1996 *La filière luxe (production et services)*.

Cinq auto-saisines validées par le Bureau du Conseil économique et social, vont également être traitées d'ici la fin de la mandature. Les travaux de trois d'entre elles, se poursuivront au cours de 2008 :

- *Les nanotechnologies* - rapporteur : M. Obadia ;
- *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir* - rapporteur : M. Bouchet ;
- *L'eau, une ressource de valeur croissante dans le monde : son économie, son industrie, ses services* - rapporteur : Mme Kotlicki ;
- Les deux autres saisines débuteront théoriquement au second semestre 2008 et s'achèveront au premier semestre 2009, il s'agit :
 - *Les biomédicaments des opportunités à saisir pour l'industrie pharmaceutique* - rapporteur : M. Legrain ;
 - *Les entreprises dans les zones franches urbaines : bilan et perspectives* - rapporteur : Mme Benatsou.
- D'autres projets d'auto-saisines pourraient être ajoutés à l'ordre du jour.

LES SUITES DES AVIS ET DES RAPPORTS

L'avis *Consommation, commerce et mutations de la société* a eu un impact médiatique et politique conséquent. Mais les suites de ce document sont distinctes en fonction des recommandations émises et des thématiques abordées.

Ainsi, les propositions relatives à la réforme de la loi « Galland », rejoignent les préoccupations des pouvoirs publics qui sont en train d'élaborer un projet législatif sur ce sujet. En effet, le gouvernement devrait présenter au Parlement pour la fin de l'année 2007 un rapport sur les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi du 2 août 2005 (dite loi « Galland » pour les différents partenaires des relations commerciales et les consommateurs), avant de rédiger la

version définitive du projet de loi, dont la trame pourrait tenir compte de la position adoptée par le Conseil économique et social.

Concernant les recommandations relatives à l'urbanisme commercial, les gouvernements successifs travaillent sur un projet législatif qui entraînerait une réforme de ce secteur, réforme inéluctable depuis l'adoption en décembre 2006 de la directive sur les services dans le marché intérieur. Les travaux du Conseil économique et social sont souvent cités par les acteurs commerciaux en raison de leur caractère moderne et équilibré.

Les propositions liées à la saisine gouvernementale portant sur les règles du repos dominical sont certainement celles qui ont connu le plus grand impact médiatique. Ces recommandations s'intercalent au sein de nombreuses propositions législatives ayant pour la plupart une tendance à libéraliser l'ouverture des commerces le dimanche.

Depuis l'adoption de l'avis, le programme d'action du gouvernement inscrit la thématique « dominicale » dans le cadre d'une politique de relance du pouvoir d'achat, de la croissance et de la création d'emploi.

La commission pour la libération de la croissance française, présidée par Jacques Attali, aborde également cette thématique, ses conclusions paraîtront début 2008.

Comme on l'a vu précédemment, le Conseil économique et social a poursuivi sa réflexion sur le sujet par la mise en place d'une commission temporaire qui a rendu « une étude approfondie sur la réalité des aspirations sociétales et citoyennes quant aux activités dominicales de nos compatriotes » présentée par M. Bailly.

Ce dernier a envoyé à M. Attali une note - validée par les membres de la commission temporaire - rappelant les principales recommandations de l'avis « Consommation, commerce et mutations de la société » relatives à l'ouverture des commerces le dimanche ainsi que le cadrage des travaux qui seront menés par la commission temporaire. De même, Mme Mader, membre de section à la section des APRT et membre de la commission « Attali » a été auditionnée par la commission temporaire afin de mieux percevoir son approche.

Après avoir auditionné de nombreux sociologues, économistes, politiques, représentants de l'État..., la commission temporaire a présenté lors de l'assemblée plénière du 19 décembre 2007, les pistes de réflexion de son étude.

D'un point de vue sociétal, l'activité du dimanche est un domaine finalement peu étudié mais complexe à l'égard duquel les attentes sont très diversifiées, ambiguës et ambivalentes, voire contradictoires.

Un point partagé : le dimanche doit rester un jour différent des autres, un point de repère, un marqueur social, un « totem » - disent certains - de notre société.

Pour autant, selon que l'on est étudiant en quête de ressources, d'autonomie et d'expérience, senior en pleine forme ou dépendant, seul ou en famille, en couple avec ou sans enfant, que l'on réside en centre ville, en zone suburbaine ou en milieu rural, que l'on est actif, chômeur, inactif ou retraité, selon son niveau de ressources, ses habitudes de consommation, sa mobilité, ses

aspirations dans les domaines de la culture, du loisir et du sport, son engagement associatif, selon..., les attentes sont très différentes.

Cette différence tient aussi au fait que chacun est tour à tour salarié, consommateur de biens, de loisirs ou de culture, actif ou oisif, en pleine forme ou fatigué...

De plus, alors que tous les autres jours de la semaine sont très largement contraints par les rythmes du travail, de l'école ou des nécessaires achats, le dimanche apparaît encore un véritable jour de choix où chacun est libre de s'organiser et maître de son emploi du temps : libre d'être actif ou oisif, libre aussi de travailler s'il le souhaite, ou estime en avoir besoin malgré les contraintes. Cependant, l'attente a aussi changé en profondeur. Le modèle du dimanche traditionnel - religieux, familial et de loisirs non organisés - n'est plus dominant. Beaucoup attendent une offre plus large, culturelle et de loisirs, événementielle, mais aussi d'achats hors du commun ; une offre organisée, souvent payante et nécessitant elle-même une activité salariée plus importante, avec des services accompagnants (transports, repas...). Bref, l'évolution est finalement vers une journée où l'on ait le choix d'être aussi plus actif.

Toutes les pistes de réflexion de l'étude vont dans ce sens :

- Sont tout d'abord rappelées et confirmées toutes les propositions de l'avis *Consommation, commerce et mutations de la société* qui constituent l'avis officiel du Conseil économique et social.
- Afin de respecter le libre choix, il ne faudrait pas autoriser de nouvelles dérogations de plein droit.
- Ce que les sociologues appellent « faire société ensemble » est l'une des fonctions du dimanche dans les stades, les salles de spectacle, les centres de loisirs, les événements de la ville, mais tout simplement aussi des centres-villes rénovés, animés, vivants et conviviaux permettant l'échange et la rencontre.

Dans cet esprit, deux nouvelles pistes visent à répondre concrètement aux mutations décrites :

- Une réflexion complémentaire sur les conditions qui paraissent nécessaires de prendre en compte dans l'hypothèse d'une extension limitée du droit de tirage des 5 dimanches exceptionnels.
- Une adaptation de la gestion des demandes de dérogations individuelles adressées au préfet pour mieux tenir compte des mutations inhérentes à la dynamique économique et sociétale :
 - assortir les demandes de dérogations individuelles d'un dossier d'opportunité, instruit dans le cadre d'une concertation territoriale élargie, en tenant compte d'études économiques solides, en favorisant un dialogue social et en prévoyant une offre de services publics locale adéquate ;
 - en s'assurant que le choix du salarié ne provient que de sa propre décision ;
 - en incluant l'intérêt manifeste du consommateur dans les critères de la dérogation ;

- en confortant la sécurité juridique du système de dérogations ;
- enfin, en prévoyant un périmètre d'analyse et d'autorisation des demandes de dérogations, correspondant à un territoire pertinent, administratif et/ou économique.

LES AUTRES ACTIVITÉS

Dans le cadre des travaux relatifs à *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir*, la section a été reçue dans les locaux de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) le 28 juin 2007, pour une présentation de l'institut et de ses travaux de recherche.

Dans le cadre du projet d'avis relatif au *Luxe : production et services*, la section a visité deux sites : l'Institut supérieur international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire (ISIPCA) le 27 septembre 2007 et les ateliers Hermès le 13 décembre 2007.

Le président de la section des activités productives,
de la recherche et de la technologie

Leon SALTO

SECTION DE L'AGRICULTURE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis ces dernières années, des hausses récentes de prix de nombreux produits agricoles ont été enregistrées. Elles résultent de multiples causes : sécheresse dans certains pays exportateurs de céréales, bas niveau des stocks, accroissement de la demande des pays en développement en liaison avec leur expansion démographique et avec une amélioration du niveau de vie d'une part de leurs populations, flambée du coût du pétrole et développement des productions agricoles à usage non alimentaire (notamment des biocarburants). Elles se sont traduites, en France, en 2007, par une augmentation globale appréciable du revenu net des agriculteurs, avec toutefois des exceptions pour certains secteurs de production comme l'élevage (bovin et ovin) et la viticulture courante.

La saisine du Conseil économique et social sur *La vigne, le vin : atout pour la France* permettra de faire le point, début 2008, sur la situation de la viticulture française, au moment où entreront en application les nouvelles règles de l'organisation commune du marché du vin.

Les importantes fluctuations du marché et la très grande volatilité des prix qui en découlent démontrent la nécessité de régulations (stockage, quotas, jachères...), également profitables au consommateur.

L'agriculture est un secteur stratégique dont dépend la sécurité alimentaire, quantitative et qualitative, du monde et, pour une part, le maintien de la qualité des écosystèmes pour les générations futures. Elle est un acteur essentiel pour l'animation de territoires, dont certains seraient sans cultures et sans élevages, voués à la friche. Une agriculture de proximité, en réduisant la consommation d'énergie, favorise le développement durable. Des politiques agricoles régulatrices sont donc indispensables.

La présidence française, du second semestre 2008, de l'Union européenne, doit être l'occasion pour notre pays d'insister sur l'importance des outils de régulation qui ont permis à l'Europe de sécuriser ses approvisionnements tout en étant le premier importateur agricole mondial et l'un des principaux exportateurs.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Quels besoins en services techniques et de conseil pour l'agriculture du XXI^e siècle ?, rapporteur : M. François Heyman

Le Conseil économique et social s'est attaché à montrer que l'agriculture du XXI^e siècle s'était développée grâce à un ensemble de services dans lesquels étaient engagés les agriculteurs qui s'y reconnaissaient. C'est le renouvellement de ce pacte entre les pouvoirs publics, les agriculteurs et la société qui a été recommandé, auquel doit être associée une recherche agronomique puissante, suffisamment dotée de moyens.

La demande croissante de la société en matière d'environnement et de santé doit s'inscrire dans une logique de développement durable et devenir un axe prioritaire de la recherche.

Le Conseil économique et social considère que les régions sont, aujourd'hui, des lieux pertinents d'élaboration de politiques conjuguant, dans le cadre d'une cohérence nationale, développement économique, territoires et valorisation des emplois. Il a réaffirmé la nécessité de maintenir une politique agricole ambitieuse, tant au niveau européen que national. Cela suppose un ministère de l'agriculture renforcé dans ses missions et doté de moyens correspondants.

La pêche et l'aquaculture en Outre-mer (rapporteur : M. Gérard d'Aboville).

Ils ont permis d'insister sur le décalage qui existe entre l'importance de la Zone économique exclusive (ZEE), la deuxième du monde après celles des États-Unis et la faible activité de pêche de notre pays au départ des collectivités ultra-marines.

Une meilleure valorisation des ressources halieutiques, la modernisation et l'adaptation de la flotte de pêche, y compris celle de la petite pêche côtière, la création d'installations portuaires adaptées, le développement de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture sont autant de facteurs pouvant offrir à cette pêche des marges de progrès significatives.

Une politique volontariste est nécessaire pour l'ensemble de la pêche en Outre-mer et pour chaque collectivité, associant tous les acteurs concernés.

Ce rapport et cet avis font suite à ceux sur la pêche métropolitaine, d'octobre 2005, dont M. Gérard d'Aboville avait été le rapporteur.

Lors de l'examen de ces travaux, le président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNP MEM), M. Pierre-Georges Dachicourt, membre de section, a fait bénéficier la section de sa compétence et de son expérience professionnelle.

LES PROJETS EN COURS

Une agriculture productive dans une France et une Europe soucieuses de prévenir les risques sanitaires, rapporteur : M. Michel Prugue

Ce rapport va permettre à la section de l'agriculture et de l'alimentation d'examiner les principaux risques sanitaires liés à la production agricole, les méthodes actuelles d'évaluation de ces risques, leur impact en matière économique et sociale.

Des propositions tenant compte des travaux du « Grenelle de l'environnement » seront faites, afin de soutenir la productivité agricole dans un cadre réglementaire en évolution visant à prévenir les risques.

La vigne, le vin : atout pour la France (rapporteur : M. Jean-Paul Bastian)

La viticulture française est la première au monde. Elle est aussi la première contribution à la valeur de la « ferme France » et constitue un élément important du solde commercial largement positif des échanges agroalimentaires français. La consommation française de vin étant en baisse, à la différence de la consommation mondiale en augmentation, des adaptations sont nécessaires pour conquérir des parts de marché et s'organiser pour répondre à cet objectif.

La situation des viticulteurs reste cependant difficile pour certaines catégories de vin, même si des signes encourageants de reprise sont là.

L'avenir de la viticulture française repose sur des décisions communautaires (la nouvelle OCM vitivinicole sera mise en application en 2008) et sur des décisions nationales. La question de la segmentation de l'offre française de vin et de sa lisibilité par le consommateur est posée. Des propositions seront faites visant à conforter l'excellence de la viticulture française et à donner des perspectives à long terme aux producteurs.

Déplacement d'une délégation de la section à Camplong d'Aude

Une délégation de la section s'est déplacée en Languedoc, dans le cadre de la préparation de ce rapport. Cette région a été choisie car c'est une des régions viticoles françaises qui connaît des difficultés pour certains de ses vins.

Elle a rencontré les représentants des vignerons, des caves coopératives, de l'interprofession des vins du Languedoc, le président de la chambre d'agriculture de l'Aude. Elle a visité la station de recherche INRA de Gruissan où lui ont été présentés les thèmes de recherche sur la vigne et le vin (la biologie de la vigne, les systèmes de culture durable, la maîtrise de la qualité du vin, les stratégies des acteurs de la filière).

La délégation a été accueillie à la mairie de Camplong (village vigneron d'Europe) par le maire, M. Serge Lépine, qui est également membre de la section de l'Agriculture et de l'alimentation du Conseil.

Semences et recherche : des voies du progrès (rapporteur : M. Joseph Giroud)

L'agriculture doit répondre à de nombreux défis ; au niveau mondial, selon certains experts, la demande alimentaire devrait presque doubler d'ici 2050. Elle y sera aidée par sa capacité d'innovation. La poursuite de l'effort de recherche sur les semences végétales et la sélection animale sont des domaines importants pour l'avenir de l'agriculture française et pour sa contribution à la richesse nationale et à l'équilibre alimentaire mondial.

LES SUITES DES AVIS ET RAPPORTS

Dans son avis du 14 février 2007 intitulé *Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI^e siècle ?*, sur le rapport présenté par M. François Heyman, au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation, le Conseil économique et social soulignait la nécessité d'un renforcement de la recherche agronomique publique, dont un des axes prioritaires devra être une utilisation plus efficace et plus économique des intrants, notamment des produits phytosanitaires.

Était recommandée également la poursuite des recherches, tant au niveau européen que national, dans le domaine des biocarburants et de l'utilisation de la biomasse.

Le rôle majeur de l'État était souligné pour le maintien d'un haut niveau de sécurité sanitaire des aliments, tant pour les produits fabriqués en France que pour les produits importés.

Le Conseil économique et social considérait, par ailleurs, que face aux défis auxquels elle est confrontée, l'agriculture devait maintenir et renforcer son efficacité économique et sociale, en maintenant un haut niveau de productivité tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable, dont les composantes doivent être intégrées dans les référentiels de formation initiale et continue.

Il note que des indicateurs de mesure, notamment du renforcement de la recherche et de l'enseignement agricole, du contrôle sanitaire des importations, de la réduction de l'utilisation d'engrais et de pesticides, du développement des filières à haute valeur ajoutée ont été retenus par le Président de la République, dans la lettre de mission adressée, en juillet 2007, au ministre de l'Agriculture et de la pêche dont la « première mission sera de conforter le rôle de notre agriculture, de notre pêche, de notre sylviculture et de notre industrie agroalimentaire comme élément clé de notre économie... ».

Biocarburants

La circulaire du 2 mars 2007 relative au développement de la filière « flex fuel », en France, et à l'acquisition de véhicules à carburant modulable par les services de l'État, devrait constituer un exemple de démonstration de l'utilisation des biocarburants.

L'effet de démonstration, à condition que les dispositions prévues soient traduites dans les faits, devrait ainsi contribuer au développement du superéthanol E85, carburant comprenant une part importante d'éthanol d'origine agricole et favoriser un développement des nouvelles valorisations des agro-ressources.

Comme le soulignait le Conseil économique et social dans son avis du 12 mai 2004 sur le rapport présenté par M. Jean-Claude Pasty, au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation, sur *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne*, la puissance publique doit agir sur les leviers stratégiques qui sont à sa disposition

pour aider au démarrage de filières nouvelles. C'est une vision prospective et interactive qui doit prévaloir.

LES AUTRES ACTIVITÉS

Comité du défi alimentaire

Il s'est réuni fois en 2007. À l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, le 16 octobre 2007, différents messages de sensibilisation de la société civile au problème de l'alimentation, tant au niveau national qu'international, ont été regroupés dans un document :

- Message de M. Jacques Dermagne, président du Conseil économique et social ;
- *La faim n'est pas une fatalité*, par M. Luc Guyau, vice-président du Conseil économique et social, membre du groupe de l'agriculture ;
- *Le droit à l'alimentation pour tous*, par M. Jacques Diouf, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;
- *Le droit de subvenir par soi-même à ses propres besoins*, par Lucien Duquesne, membre du Conseil économique et social, vice-président du mouvement ATD-Quart Monde France ;
- *L'alimentation au service de la paix*, par Mme Jocelyne Hacquemand, membre du Conseil économique et social, rapporteur de l'étude sur la faim dans le monde ;
- *Le droit à l'alimentation : une problématique aussi pour la France*, par M. Martin Hirsch, haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

Cette plaquette a été diffusée lors de la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre 2007. Elle peut être consultée sur le site internet du Conseil.

Groupe de réflexion et de mise en œuvre pour la chasse au XXI^e siècle

Il s'est réuni quatre fois. Pour donner suite au rapport du Conseil économique et social de 2002 sur *Réinventer la chasse pour le XXI^e siècle*, un forum d'Iéna est prévu le 29 mai 2008, pour faire le point sur la situation de la chasse en France et en Europe, mesurer les progrès accomplis et débattre de la contribution de la chasse au développement durable en fonction des évolutions de la société.

Le président de la section l'agriculture et de l'alimentation

André THEVENOT

**SECTION DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES
ET DE LA CONJONCTURE**

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année écoulée a incontestablement été placée, pour ce qui concerne la section des questions économiques générales et de la conjoncture, sous le signe du développement durable :

- Ce thème était au cœur de l'avis adopté par notre assemblée dès le 24 janvier 2007 sur *Croissance potentielle et développement*, sur le rapport de Pierre Duharcourt (représentant de la FSU, groupe des personnalités qualifiées). Cela a permis à notre assemblée de s'exprimer sur les conditions de la conciliation de la croissance la plus forte possible avec une élévation du bien-être et de la qualité de la vie de la population de notre pays. Ce texte met en particulier en avant une série de propositions portant sur les aspects purement quantitatifs de la croissance mais aussi - et peut-être surtout - sur son contenu plus qualitatif ;
- La fin de l'année a, par ailleurs, été marquée par la publication du numéro 3 des *Repères statistiques sur les dimensions économique, sociale et environnementale de la société française*, sur le rapport de Denis Durand (groupe de la CGT). Cette série de travaux est destinée à compléter nos réflexions périodiques sur la conjoncture, en prenant un peu de recul par rapport aux contraintes du court terme. Un tel outil constitue, à n'en pas douter, un complément utile des rapports et avis annuels de la section auxquels il apporte une vision plus structurelle, tout en rendant accessible une information dispersée et parfois obscure. Ses 80 figures (tableaux et graphiques) sont désormais accessibles, outre la version papier, via internet et un CD-ROM. Comme pour les exercices précédents, le rapporteur a illustré son exposé par une animation visuelle qui lui a notamment permis de mettre en évidence le recul qui s'impose devant toute donnée chiffrée dont l'apparence technique ou scientifique ne doit pas masquer les éléments d'incertitude ou les présupposés théoriques voire méthodologiques qui président nécessairement à sa construction. Ce recueil comble incontestablement un manque comme le reconnaissent les professeurs de sciences économiques et sociales avec lesquels nous sommes en étroite relation.

La section a également fait une incursion dans un domaine jusqu'à présent non exploré, celui de la Défense (rapporteur : Henri Feltz, groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement), et ce à la demande du Premier ministre. Elle a ainsi pu expertiser plus concrètement le rôle économique de ce secteur stratégique pour en évaluer le poids exact et apprécier comment en faire bénéficier pleinement l'ensemble de l'économie française en valorisant toutes les synergies possibles. La préparation de la prochaine loi de programmation militaire pourra ainsi tenir compte des préoccupations de la société civile en la matière.

Enfin, sa saisine permanente sur la conjoncture économique et sociale a permis, en mai 2007, de faire le point sur les principales préoccupations suscitées, au sein de notre assemblée, par une activité toujours atone entretenant un sous-emploi destructeur, et de répercuter, comme chaque année, un ensemble de propositions à destination du gouvernement. La discussion de ce projet d'avis est intervenue à un moment particulièrement opportun pour alerter le Président de la République nouvellement élu sur les attentes des corps intermédiaires et, plus généralement, des citoyens.

Au total, à la faveur des 27 réunions organisées l'année passée, qui ont su mobiliser durablement les conseillers, la section a désormais trouvé son équilibre et explore avec assiduité le champ de compétence qui lui est attribué. Ses projets d'avis, volontairement courts et synthétiques, sont soutenus par une majorité significative des membres de cette assemblée mais s'efforcent de ne pas masquer les débats parfois vifs qui entourent nécessairement la politique économique et sociale. Telle est d'ailleurs notre mission à la dimension à la fois pédagogique et opérationnelle puisqu'il s'agit de dire le « premier mot » avant que les responsables politiques ne jouent eux-mêmes leur rôle.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE :

Les travaux réalisés par la section en 2007 ont concerné de manière assez équilibrée aussi bien la « conjoncture » que « l'information économique et sociale » ou « la politique économique et sociale à court, moyen et long terme », qui relèvent de son champ de compétence (décret n° 84-822 modifié relatif à l'organisation du Conseil économique et social).

La section a d'abord présenté, on l'a vu, un projet d'avis intitulé *Croissance potentielle et développement* qui visait à examiner dans quelle mesure on pouvait déceler l'existence d'un « décrochage » économique de la France et de l'Europe par rapport aux États-Unis mais aussi à définir les conditions d'une amélioration de leur potentiel de croissance et, plus largement, de développement solidaire et durable. Il en ressort que ce différentiel ne tient pas, pour l'essentiel, aux écarts entre production effective et production potentielle, ce qui mettrait en cause la pertinence de la politique macroéconomique, mais reflète plutôt un déficit de croissance potentielle. Il est pourtant possible, selon nous, d'atteindre l'objectif ambitieux d'un potentiel de croissance de 3 % en faisant en sorte de relever le taux d'emploi et d'alimenter le moteur de « croissance endogène » que constituent les investissements dans la R&D et l'enseignement supérieur. Sur cette base, un ensemble de recommandations est formulé touchant aussi bien au défi du réchauffement climatique, à la combinaison du développement et de l'innovation, au glissement de toutes les activités vers des productions à plus forte valeur ajoutée qu'à la priorité à donner aux dépenses dans le savoir qui implique, selon nous, de retenir l'objectif minimum d'un accroissement de l'effort public en matière de formation supérieure et de recherche de 10 % par an dans les dix prochaines années.

La section s'est ensuite intéressée à *L'impact économique de la Défense* (rapporteur : Henri Feltz) et à la contribution de ce secteur au développement de notre pays. Premier investisseur et recruteur public, contributeur essentiel au financement de la politique de la recherche, le ministère de la Défense participe également à la politique d'aménagement du territoire et au développement de nos exportations. La Défense constitue ainsi un atout encore trop méconnu mais indispensable au service de la croissance et de la compétitivité de notre économie. Cet avis dégage des recommandations de nature à optimiser le « retour sur investissement » des deniers publics, en s'assurant que les passerelles entre dépenses militaires et croissance économique fonctionnent efficacement. Il convient ainsi notamment d'accroître la transparence de l'information en la matière, de mieux articuler les différents horizons de la gestion des crédits militaires, de rénover nos outils de prospective et de valoriser les synergies au service de l'innovation technologique.

Par ailleurs, la section a bien entendu rempli sa mission permanente consistant à « établir périodiquement un rapport de conjoncture » qui a constitué le troisième temps fort de l'année. Le contexte dans lequel notre assemblée était appelée à s'exprimer (rapporteur : Philippe Le Clézio, groupe de la CFDT) était à bien des égards singulier : d'abord, parce que les échéances électorales importantes qui ont marqué le premier semestre fournissaient opportunément l'occasion de mettre à plat les problèmes auxquels doit faire face notre pays et de tracer des perspectives ; ensuite, parce que le niveau toujours élevé de la croissance mondiale masquait de moins en moins les menaces financières, écologiques, sociales et même politiques qui pesaient sur sa pérennité ; enfin, parce qu'au moment précis où l'on célébrait les cinquante ans du Traité de Rome, le projet européen semblait dans l'incapacité de franchir une nouvelle étape, l'Union à 27 ne parvenant pas à exploiter toutes les potentialités économiques et sociales de l'intégration. À l'évidence, la situation économique et sociale de la France à la mi-2007 ne pouvait satisfaire quiconque aspirait à faire cohabiter, dans notre pays, la qualité de la vie et la cohésion sociale, la prospérité économique et la solidarité. Sur les trois dimensions indissociables du développement durable, des avancées apparaissaient pourtant possibles, pour le Conseil économique et social, sous réserve de volonté politique. Cet avis définissait ainsi des pistes d'action articulées autour des axes suivants :

- intégrer systématiquement les préoccupations environnementales dans nos raisonnements économiques et sociaux ;
- mettre en valeur toutes les potentialités de notre pays grâce à une politique économique favorable à la croissance et orientée vers la création d'emplois de qualité ;
- inscrire l'élévation du bien-être de tous comme but ultime de l'activité économique.

Enfin, la section s'est attelée à, l'actualisation des figures rassemblées dans ses *Repères*, qui sont devenus la seconde saisine permanente de la section. Le numéro 3, présenté en assemblée plénière le 28 novembre 2007, permet opportunément d'évaluer notre capacité à réaliser un développement durable :

- s'agissant de l'environnement, les données disponibles mettent en évidence la situation particulière de la France au sein de l'Union européenne : la part prépondérante de la production d'électricité primaire d'origine principalement nucléaire explique que notre pays ait réussi à respecter les objectifs de Kyoto ; mais celle des énergies renouvelables a plutôt reculé en trente ans et des progrès restent possibles dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique de l'économie française ;
- en matière sociale, la principale préoccupation reste liée à la situation du marché du travail : le chômage a certes connu une phase de recul mais d'autres indicateurs demeurent à la hausse, après l'interruption de la baisse de l'indice de pauvreté ; au-delà du seul « *taux de chômage au sens du BIT* » ces *Repères* donnent un aperçu sur toute la gradation des situations qui peuvent se présenter, depuis celle des salariés occupant un emploi à temps plein et à durée indéterminée jusqu'à celle des individus qui, pour des raisons variables, se sont retirés du marché du travail, en passant par les différentes formes d'emploi à temps partiel volontaire ou non, les emplois à durée déterminée, les stages ou les missions d'intérim ;
- en ce qui concerne le « pilier » économique, un facteur clé pour le renforcement de notre potentiel de croissance réside dans la capacité de nos entreprises et de nos administrations à mobiliser les nouvelles technologies et à éléver le niveau de qualification de la main-d'œuvre. À cet égard, on peut noter le rang honorable que notre pays occupe, au sein de l'Union européenne, en matière de dépôts de brevets, mais aussi l'essoufflement de l'effort de formation professionnelle continue. Par ailleurs, la comparaison entre la modération durable des prix à la consommation et la forte hausse des prix des actifs financiers et immobiliers illustre les dilemmes auxquels les politiques monétaires sont confrontées.

L'année 2007 s'est donc inscrite, pour la section des questions économiques générales et de la conjoncture, dans la continuité de l'année précédente, en accompagnant la consolidation de la place et du rôle du Conseil économique et social au sein des institutions de la République.

LES PROJETS EN COURS

Le début de l'année 2008 sera marqué par la présentation par la section d'un projet d'avis sur *Dynamiser l'investissement productif* (rapporteur : Nasser Mansouri-Guilani, groupe de la CGT). Le projet de rapport comporte trois parties évoquant respectivement « L'investissement productif dans la société de l'information et de la connaissance » (qui aboutit notamment à la nécessité d'une définition plus large que la traditionnelle « Formation brute de capital fixe »), « L'évolution récente de l'investissement productif en France » (qui amène à s'interroger sur l'insuffisance ou l'inadéquation de cet investissement) et « Les déterminants de l'investissement et leur évolution », qu'il s'agisse des décisions des entreprises ou des politiques publiques. C'est là un enjeu majeur dont la

finalité n'est autre que de répondre aux besoins socio-économiques, ce qui implique une vision de long terme, des coopérations plus intenses mais aussi des financements appropriés. Les propositions qu'avancera le projet d'avis viseront précisément à permettre à notre pays de conforter sa place comme lieu de localisation des investissements productifs au bénéfice de la compétitivité de l'économie française et du bien-être de la population.

La section abordera ensuite l'élaboration de son projet de rapport sur *La conjoncture économique et sociale en 2008*, dont le rapporteur est Marie-Suzie Pungier (groupe de la CGT-Force ouvrière). Alors que les performances de l'économie mondiale s'effritent sous l'effet de la crise de l'immobilier américain, son objectif consiste à mettre en évidence le caractère ambivalent de la mondialisation : si elle peut contribuer à l'élévation des niveaux de vie - tout particulièrement dans les pays émergents - la libéralisation du commerce rend aussi plus vulnérables certains secteurs d'activité avec les conséquences sociales que cela entraîne. Au bout du compte, il ne s'agit pas de choisir entre l'efficacité économique et la sécurité des travailleurs mais bien de poser les jalons d'une alternative susceptible de réconcilier les trois dimensions du développement durable. Le second grand volet du projet de rapport sera consacré à la conjoncture proprement dite, sur la base d'un tour d'horizon des grandes régions du monde, sans négliger de faire une place particulière à la situation du continent africain. Le dernier aspect portera naturellement sur la situation française et l'appréciation que l'on peut porter sur la stratégie économique et sociale mise en œuvre par le nouveau gouvernement : « paquet fiscal » ; remodelage de la protection sociale ; risques d'un prochain plan d'austérité pour respecter les engagements du Pacte de stabilité alors que notre pays s'apprête à présider pour un semestre aux destinées de l'Europe.

Par ailleurs, la section s'intéressera de près à une question particulièrement d'actualité, celle des conséquences pour la conjoncture économique et sociale des mouvements de prix constatés récemment sur les marchés des matières premières (rapporteur : Luc Guyau). L'objectif de cette saisine, dont l'échéance est fixée au second semestre 2008, est de faire émerger des propositions pour réduire la volatilité des prix et surtout éviter les risques de rupture d'approvisionnement en régularisant la production. Cela supposera d'imaginer des mécanismes de financement adaptés, des possibilités de stockage de sécurité dans les domaines les plus stratégiques et des encouragements à réaliser les investissements suffisants pour l'augmentation des capacités de production.

Enfin, la préparation du numéro 4 des *Repères statistiques* sera effectuée en temps réel tout au long de l'année, au fur et à mesure de la publication des données. Cela exigera, de la part du rapporteur et de l'équipe administrative de la section, un suivi régulier de l'actualité de la statistique publique. L'édition 2008, attendue en novembre prochain, devrait permettre d'améliorer encore la couverture des trois champs de ce document destiné aussi bien aux autres membres du Conseil qu'au public le plus large.

Au total, la section verra ses centres d'intérêt se diversifier encore en 2008 pour aborder très largement l'ensemble du spectre des « questions économiques générales et de la conjoncture », en renforçant ses liens avec l'action des pouvoirs publics, aux plans national et européen.

LES SUITES DES AVIS ET DES RAPPORTS

Il est toujours aléatoire d'établir un lien de causalité directe entre les avis, rapports et études adoptés par notre assemblée et telle ou telle décision gouvernementale. Mais cette difficulté est tout particulièrement perceptible s'agissant des travaux de la section des questions économiques générales et de la conjoncture dans la mesure où les inflexions de la politique économique sont plus souvent inavouées que revendiquées, graduelles que brutales, et relèvent d'une temporalité particulière qui ne facilite pas les études d'impact. Force est toutefois de reconnaître que nos travaux sont, d'une manière générale, en phase avec l'actualité économique et sociale et le débat public autour des enjeux qu'elle recouvre.

Qu'on en juge simplement par les interrogations qui ont concerné l'année dernière les données statistiques et qui ont été relayées par nos travaux. Depuis la parution de la première édition des *Repères*, les instruments statistiques destinés à mesurer les grandes tendances de la société française n'ont cessé de tenir une place importante dans l'actualité : d'un côté, un besoin accru d'évaluer les résultats des politiques publiques se manifeste dans les domaines les plus variés, depuis la batterie d'indicateurs qui, à l'échelle européenne, définit la Stratégie de Lisbonne jusqu'à la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ; de l'autre, il semble que la fiabilité des instruments de cette évaluation soit de plus en plus souvent mise en doute.

Ainsi en va-t-il de la divergence, mise en évidence par les derniers avis portant sur la conjoncture, entre l'évolution de l'indice officiel des prix à la consommation et la perception de leur pouvoir d'achat par les ménages. Les travaux entrepris par l'Insee ont commencé à en élucider certaines causes, qui tiennent, en particulier, à l'évolution de la structure de la consommation des ménages et au poids croissant des dépenses contractuelles : loyers, assurances, abonnements à Internet, au téléphone ou à la télévision. Pourtant, la controverse née sur ce sujet après le passage à l'euro a connu en 2007 de nouveaux rebondissements, au point que le Président de la République a pu annoncer la création d'un « indice du pouvoir d'achat ». Dans le domaine du chômage et de l'emploi, l'institut lui-même a attiré l'attention du public sur les doutes qu'éveillent en son propre sein les résultats de sa source principale d'information sur le sujet, l'enquête emploi. Il a été conduit à réviser sa méthodologie et notamment à intégrer au passage les départements d'Outre-mer dans l'estimation du chômage, répondant en cela à une demande récurrente du Conseil.

La signification de ces controverses dépasse, au demeurant, le seul domaine des statistiques : plus que les imperfections des méthodes de l'administration, elles traduisent peut-être notre difficulté à saisir la complexité croissante des phénomènes sociaux contemporains. Malgré les lacunes de notre appareil statistique, que les experts s'emploient à combler dans un dialogue constructif avec les usagers, le système statistique public n'en reste pas moins la source d'information la plus fiable sur l'état de la société française. Cela souligne l'importance du débat - lui aussi de plus en plus vif - sur les moyens d'assurer l'indépendance et l'efficacité de ce service public. Débat auquel

participe le Conseil économique et social, en particulier à travers ses avis et rapports émanant de la section des questions économiques générales et de la conjoncture, ainsi que ses *Repères*.

LES AUTRES ACTIVITÉS

L'activité de la section au cours de l'année 2007 ne saurait toutefois être retracée à travers le seul prisme des rapports et avis qu'elle a été amenée à élaborer. Ces textes correspondent certes à sa raison d'être, à savoir conseiller le gouvernement sur les questions économiques et sociales. Pour aboutir à ce résultat naturellement essentiel, il est toutefois nécessaire de mettre en place tout un réseau de veille, de suivi de l'actualité ainsi qu'une relation de coopération avec les grands décideurs en la matière pour alimenter nos travaux tout en favorisant la diffusion au plus haut niveau des préoccupations des corps intermédiaires représentés au sein de notre assemblée.

Il convient ici de faire une mention spéciale pour les liens noués par la section, depuis sept années maintenant, avec la Banque centrale européenne (BCE), qui gère la politique monétaire pour le compte des membres de la zone euro. Ces relations (sans équivalent au sein de la zone) se traduisent notamment par des entretiens annuels désormais traditionnels, à Francfort, entre une délégation de la section conduite par son président (et comprenant notamment le rapporteur de l'avis portant sur la conjoncture) et les responsables de la banque centrale, à commencer par son président. C'est l'occasion, pour les représentants de la section, de répercuter directement les préoccupations économiques et sociales de nos concitoyens et de débattre au plus haut niveau des orientations de la politique de cette institution européenne indépendante. Avec, jusqu'à présent, un certain succès si l'on en juge par l'évolution de la définition de sa stratégie monétaire, devenue plus symétrique puisqu'elle prend en compte tant le risque d'inflation que celui de déflation. Mais avec aussi certaines limites comme le montre son refus de prendre en compte l'inflation des actifs en parallèle avec la mesure traditionnelle.

La prochaine rencontre, qui sera organisée au 1^{er} trimestre 2008, devrait être à nouveau l'occasion d'interpeller les dirigeants de la BCE sur les effets de leur politique de taux d'intérêt sur la croissance en Europe. La question connexe de la parité de l'euro vis à vis du dollar, de plus en plus déséquilibrée au détriment des intérêts des 13 États-membres, sera également, selon toute vraisemblance, évoquée dans la mesure où elle détermine en partie la vigueur de l'activité dans la zone, sa place dans l'économie mondiale et les conditions de vie de ses habitants.

Le président de la section des questions économiques générales
et de la conjoncture

Henri de BENOIST

DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

La délégation pour l'Union européenne instituée au sein du Conseil économique et social affirme la nécessaire articulation entre les politiques communautaires et nationales. Plusieurs fonctions lui ont été dévolues par le Bureau : jouer un rôle d'information, de veille et d'anticipation à l'intention du Comité d'orientation placé auprès du Bureau et des conseillers ; apporter une approche transversale des dossiers européens pour favoriser l'appropriation de ces thématiques par les sections et les groupes ; se mettre en réseau avec les acteurs impliqués dans le suivi des sujets européens : Comité économique et social européen (CESE) et CES nationaux des États-membres, instances interministérielles chargées de coordonner la politique européenne de la France (Secrétariat général des affaires européennes, notamment), délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat pour l'Union européenne ou associations spécialisées ; valoriser la dimension européenne des travaux du Conseil.

Cette mission apparaît d'autant plus importante à l'approche du Conseil européen de mars 2008, qui marquera la fin de la période de programmation (2005-2008) du premier Programme national de réforme (PNR) français pour la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne révisée et le début du prochain cycle (2008-2011) de cette stratégie, et dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne, au second semestre 2008. Certains des travaux effectués par la délégation en 2007, telles les contributions à la préparation du Sommet de printemps 2008 ou la communication *De l'élaboration des normes communautaires à leur mise en œuvre en droit communautaire : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur "Mieux légiférer"*, visent à anticiper ces échéances.

En 2007, l'activité de la délégation s'est orientée autour de plusieurs thématiques au cœur de l'actualité de l'UE : le suivi du processus de Lisbonne et de la mise en œuvre du Programme national de réforme (PNR), le débat sur « Mieux légiférer », celui sur la réforme des institutions et la réflexion sur les services d'intérêt général engagée dans ce cadre, ainsi que la veille pour alimenter le Bureau, le Comité d'orientation et les sections du Conseil économique et social. Outre quatre communications abordant la Stratégie de Lisbonne sous différents angles et aspects, elle a ainsi conduit une réflexion à l'initiative du Conseil économique et social du Luxembourg sur la promotion de services d'intérêt général sûrs, efficaces et durables, ces cinq travaux étant adoptés par le Bureau du Conseil.

La délégation a tout d'abord élaboré la communication *Suivi de la situation française au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul. Deux ans après un premier travail sur ce thème, ce document dresse un état de l'évolution de la situation de notre pays par rapport aux 14 indicateurs structurels de la liste dite « restreinte » définis par le Conseil européen en 2003, en fournissant des éléments de comparaison avec celles d'autres États-membres.

La plupart des données sont, pour cette édition, disponibles pour l'année 2005, c'est-à-dire à mi-parcours de la stratégie.

Pour cette édition, la délégation a choisi d'approfondir les volets « recherche - innovation » et « cohésion sociale » par l'analyse des indicateurs complémentaires issus de la liste des 42 indicateurs structurels fixés par le Conseil européen. Outre un rappel de la définition et des limites de ces indicateurs, sont mentionnés, pour chaque domaine étudié, les objectifs définis pour l'ensemble de l'UE par le Conseil européen, à travers notamment les lignes directrices intégrées, les objectifs propres que s'est fixés notre pays pour la période 2005-2008 dans son PNR, et les préconisations récentes du CES pour s'en rapprocher.

Ce travail participe du suivi de la Stratégie de Lisbonne effectué par la délégation et de son action pour valoriser, auprès des instances chargées de la mise en œuvre de cette stratégie au niveau national, et notamment du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), les propositions formulées par le CES dans les différents champs de cette stratégie et contribue à mieux faire connaître celle-ci des organisations de la société civile.

La délégation a ensuite réalisé la communication De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : Contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer », rapportée par Mme Catherine Dumont. Ce travail vise à favoriser la prise de conscience dans notre pays que le droit communautaire représente près de la moitié du droit nouveau adopté chaque année en France, et que l'implication dans son élaboration des acteurs français notamment économiques, sociaux et associatifs, le plus en amont possible, constitue un enjeu important. Le rôle respectif dans le processus de décision communautaire des institutions européennes est analysé dans ce cadre, en faisant apparaître les différences que le système européen d'élaboration du droit présente avec le nôtre.

En France, l'élaboration des normes, en général relativement rapide, laisse une place le plus souvent limitée aux consultations publiques et à la concertation préalables, au nom d'une conception organique de l'intérêt général qui fait du Parlement et de son élection la source principale de la légitimité (ce qui n'empêche pas certaines lois adoptées de rester inappliquées faute notamment de publication des règlements nécessaires à leur application).

Au niveau communautaire, l'élaboration des normes est sensiblement plus lente du fait du nombre États-membres et du temps nécessaire à la construction progressive des consensus ; les institutions européennes, et notamment la Commission, font connaître à l'avance leur programme de travail et procèdent avant d'élaborer une décision à des consultations : consultation du Comité des régions, du CESE et des partenaires sociaux européens, entre autres, mais aussi consultations publiques (communications, livres verts, livres blancs, études d'impact ex ante et ex post) auxquelles les parties intéressées sont invitées à participer ; une place importante est par ailleurs faite aux activités de lobbying. L'exécution des décisions fait appel à la « comitologie » (comités composés notamment de représentants des administrations nationales) ainsi qu'aux administrations nationales et locales, et les directives doivent faire l'objet d'une transposition en droit national.

La communication présente la réflexion engagée au plan européen et national pour « Mieux légiférer », ainsi que les contributions à ce titre des institutions européennes et d'acteurs français (délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat pour l'Union européenne, Conseil d'État, Secrétariat général du gouvernement, Inspection générale des affaires sociales). Elle analyse les dispositifs mis en place par plusieurs États-membres pour consulter les acteurs relevant de la sphère politique (Parlement national et, le cas échéant, collectivités locales) et de la société civile (partenaires sociaux, notamment) pendant la phase d'élaboration du droit européen, afin d'améliorer la qualité de celui-ci et la prise en compte des intérêts nationaux ; ces consultations en amont favorisent aussi le rapprochement des positions des acteurs nationaux appelés à s'exprimer par la suite dans les instances de concertation au niveau européen.

Pour mieux légiférer et transposer le droit européen en droit national, la communication préconise entre autres de réviser avec prudence l'acquis communautaire, de précéder de consultations le retrait de propositions législatives par la Commission et de privilégier la voie du règlement européen quand une directive n'est pas nécessaire. Au niveau national, elle demande une meilleure mise en réseau des informations européennes recueillies par la représentation permanente de la France à Bruxelles et un renforcement de la synergie avec les assemblées parlementaires. Elle formule un ensemble de propositions pour conforter la dimension consultative dans le processus décisionnel, notamment à travers des consultations plus fréquentes du CES par le gouvernement sur les projets de textes européens les plus importants et sur les résultats d'étude d'impact ex post. D'autres préconisations visent à poursuivre l'amélioration de la transposition du droit européen en droit national et à favoriser la connaissance en France de l'Europe et du droit européen.

À la demande du Président du Conseil économique et social, la délégation a par ailleurs participé à une réflexion conduite avec le CES du Luxembourg sur la promotion de services d'intérêt général sûrs, efficaces et durables, dont le coordinateur a été M. Raymond Hencks, vice-président du CES du Luxembourg. Un déplacement a été effectué à ce titre au Comité économique et social européen, en avril 2007, pour assister à un colloque sur les services d'intérêt général organisés par le CESE et le Comité des régions.

Cette réflexion a pu s'appuyer sur les apports préalables de l'avis *L'avenir des services d'intérêt général*, rapporté par M. Raymond Hencks au CESE, ainsi que sur ceux des avis du CES sur *Les services à la personne*, rapporté par M. Yves Vérollet, *Aménagement du territoire, services publics et service au public*, rapporté par M. Jean-Alain Mariotti, et *Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur*, rapporté par M. Francis Lemor.

Elle a montré que les traités européens font, avant l'entrée en vigueur du nouveau traité institutionnel de Lisbonne, dont la ratification n'est pas achevée, une place limitée au concept de Services d'intérêt général (SIG) : ceux-ci n'y apparaissent en effet que lorsqu'il s'agit de Services économiques (SIEG) et leur caractère économique ou non reste soumis aux interprétations juridiques de la Cour de justice des communautés européennes.

Cinq insécurités majeures en découlent : juridiques, quant à la hiérarchie des normes communautaires en cas de tension entre règles de concurrence ou du marché intérieur et les objectifs d'intérêt général ; quant au champ couvert par les SIEG et quant aux normes communautaires dont chaque service est susceptible de relever ; économiques, d'une part pour le financement des investissements à long terme, et d'autre part pour la compensation des obligations de service public ; quant à la mise en œuvre du principe de subsidiarité, c'est-à-dire aux compétences, aux droits et devoirs des autorités publiques (locales, nationales, européennes) pour définir, organiser et financer les SIG ; politiques, quant à la place des SIG dans l'intégration européenne et dans l'Union européenne.

Il apparaît de ce fait indispensable que les États-membres sachent quelles actions ils sont habilités à prendre lorsqu'ils réglementent la prestation de service d'intérêt général sans se heurter à des normes communautaires ou à des décisions juridictionnelles susceptibles de remettre en cause les SIG. Cette réflexion validée par le Bureau du CES et la délégation, conclut qu'un cadre réglementaire communautaire englobant les SIG, à décliner le cas échéant par une réglementation sectorielle, devra ainsi garantir, par un acte officiel de mandatement, les conditions d'existence de ces services, de liberté de définition et d'organisation des États-membres ou des collectivités locales, le libre choix des modes de gestion et de financement, mais aussi les principes et limites de l'action de la Communauté, l'évaluation de leurs performances, les droits des consommateurs et des usagers, ainsi qu'un socle suffisant de missions et d'obligations de service public.

Le traité institutionnel de Lisbonne, qui sera soumis en 2008 à la ratification des États-membres, s'est engagé dans la voie préconisée par cette réflexion, en conférant une base juridique incontestable à un futur règlement sur les SIG. À ce jour, la Commission européenne semble toutefois considérer que le texte du nouveau traité offre à lui seul un cadre suffisamment clair, et qu'un règlement global n'est de ce fait pas nécessaire.

La délégation a aussi poursuivi son implication dans le suivi du PNR élaboré par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, le Bureau lui confiant, après le travail fait en 2006, l'élaboration de la communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du sommet de printemps 2008*.

Cette communication rapportée par M. Jacques Duron rappelle les principales préconisations formulées depuis dix-huit mois par notre assemblée dans les différents champs de la stratégie (environnement, contexte économique général et gouvernance, innovation, compétitivité, emploi, cohésion sociale et territoriale). Elle présente également des observations sur le projet de rapport de suivi 2007 du PNR, qui, adopté en vue du Conseil européen de mars 2008, clôt le cycle 2005-2008 de la Stratégie de Lisbonne. Nombre des observations formulées, qui visent, entre autres, à ce que le PNR et ses rapports de suivi, axés pour l'essentiel sur les seules mesures gouvernementales, deviennent une ambition nationale, ont pu ainsi être prises en compte par le SGAE avant la transmission par le gouvernement du rapport de suivi 2007 sur le Programme national de réforme 2005-2008 à la Commission.

Cette communication, celle rapportée par Mme Dumont sur « Mieux légiférer » et la Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une communication européenne, dont M. Jean-Marc Roirant, vice-président de la délégation, a été le rapporteur en juillet 2006, ont fait l'objet, le 9 octobre 2007, d'une présentation en séance plénière du CES, devant Madame Anne-Laure de Coincy, secrétaire général adjoint du SGAE. Des représentants du SGAE sont par ailleurs intervenus à plusieurs reprises au cours de l'année devant la délégation.

Celle-ci est par ailleurs partie prenante dans le groupe « Stratégie de Lisbonne renouvelée : printemps 2006 - printemps 2008 » du CESE, auquel sont associés des membres des CES nationaux. Le Conseil européen de mars 2006 s'est en effet félicité de l'implication croissante de la société civile dans la Stratégie de Lisbonne, matérialisée notamment, en 2005, par l'établissement par le CESE - avec les CES nationaux des États-membres - d'un réseau interactif d'initiatives de la société civile destiné à promouvoir la mise en œuvre de cette stratégie. Il a appelé à l'amplification de cette initiative, en souhaitant l'élaboration par la société civile organisée de contributions transversales et d'études thématiques en vue du Conseil européen de mars 2008.

Chargée par le Bureau de la partie transversale de la contribution du CES de France au rapport de synthèse du CESE, la délégation a élaboré dans ce cadre une communication intitulée Contribution du CES de France au rapport de synthèse du CESE préparatoire au Sommet de printemps 2008. Celle-ci, rapportée par M. Jacques Duron, intègre une analyse de l'implication du CES dans le suivi du PNR 2005-2008, ainsi que ses orientations pour le cycle 2008-2011 de la stratégie, que débattront le Conseil européen de mars 2008.

Cette communication, publiée au Journal officiel, comprend aussi les contributions du CES aux avis du CESE de juillet 2007 sur les quatre domaines prioritaires définis par le Conseil européen de 2006, dont l'une, relative à l'emploi pour les catégories prioritaires, a été élaborée par la section du travail, et les trois autres (investissement dans la connaissance et l'innovation ; potentiel des entreprises, notamment des PME ; définition d'une politique énergétique pour l'Europe) par la section des activités productives, de la recherche et de la technologie. Ces différents travaux ont été publiés par le CESE, avec les contributions sur le même thème d'autres CES nationaux, en annexe à ses avis.

La délégation a en outre réalisé au cours de l'année 2007, au titre de la mission de veille que lui a confiée le Bureau, une cinquantaine de dossiers d'information, comprenant une sélection de documents européens et une soixantaine de fiches de synthèse sur des sujets européens d'actualité. Ceux-ci ont notamment porté sur le programme de travail des institutions européennes, les priorités des présidences successives du Conseil européen et la préparation de la présidence française de l'Union du second semestre 2008 ; les principaux résultats des sommets européens, la Stratégie de Lisbonne et la préparation du traité institutionnel de Lisbonne ; les perspectives financières de l'Union européenne, la publication du « paquet » « marché intérieur unique et moderne pour tous », les initiatives en faveur d'une Europe sociale, les services d'intérêt général ou les progrès de la transposition des directives européennes en droit national.

Au titre de la veille, la présidente de la délégation est intervenue devant le Bureau en vue de préparer la future présidence française de l'UE. Trois actualisations du guide des consultations publiques ont été réalisées en février, juin et octobre et adressées au Président du CES pour appeler l'attention sur les principales consultations publiques lancées par la Commission européenne. Plusieurs de ces consultations ont fait l'objet de note de synthèse, pour favoriser leur appropriation.

A aussi été réalisé et diffusé à l'ensemble des membres du CES, à l'occasion de la fête de l'Europe, le 9 mai 2007, un recueil rassemblant de manière ordonnée les fiches élaborées depuis un an par la délégation ; ce recueil présente notamment les résultats de la veille effectuée sur les positions des acteurs institutionnels français sur l'actualité européenne (comités interministériels sur l'Europe, administration française et Europe, suivi des affaires européennes au Parlement français), des éléments sur « Mieux légiférer » et « Mieux communiquer l'Europe », sur l'année européenne de l'égalité des chances pour tous, les éléments préparatoires au sommet de printemps et aborde quelques uns des grands dossiers suivis par la délégation au cours des trimestres précédents.

La présidente et/ou des rapporteurs de la délégation sont enfin intervenus devant la mission présidée par M. Laurent Cohen-Tanugi sur l'Europe dans la mondialisation et sur la Stratégie de Lisbonne, dans un colloque sur cette stratégie organisé par le Conseil économique et social régional d'Île de France, ainsi que dans divers cercles européens pour présenter les travaux du Conseil économique et social dans les domaines traités par la délégation.

Au cours de l'année 2008, qui sera celle de la présidence française de l'Union, la délégation envisage notamment, outre la poursuite de son implication dans le suivi de la Stratégie de Lisbonne et du futur Programme national de réforme 2008-2011, d'engager une réflexion « Pour un statut européen des associations » et sur la place des conseils économiques et sociaux nationaux dans les consultations publiques lancées par la Commission européenne.

La présidente de la délégation pour l'Union européenne

Évelyne PICHENOT

**DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES**

C'est toujours dans l'ambiance de travail chaleureuse et constructive qui la caractérise que la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes a poursuivi, en 2007, ses différentes missions de veille, d'impulsion et de suivi sur la dimension féminine dans les travaux du Conseil économique et social, mais aussi d'alerte et de lutte contre les discriminations de toute nature, ainsi que de promotion d'une juste reconnaissance de la place des femmes dans notre société.

L'implication et la solidarité de ses membres pour porter ces valeurs ne se démentent pas et celles et ceux qui ont rejoint la délégation en début d'année, à la faveur de remplacements ou mutations, n'ont pas été économies de leur investissement.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE :

Le Bureau du Conseil économique et social a adopté le 9 janvier 2007 la communication élaborée à partir d'avril 2006 sur *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*. Celle-ci, après avoir recensé les freins et processus qui contribuent à la rareté des femmes dans les lieux de décision quels qu'ils soient, propose des moyens concrets pour que l'objectif d'un management partagé, dont la valeur ajoutée est probante, passe de l'incantation à la réalité.

La communication a été publiée au journal officiel et le rapporteur, Mme Monique Bourven, a tenu une conférence de presse suivie d'une présentation devant l'assemblée plénière du Conseil économique et social le 28 février 2007.

La couverture médiatique a été très large et la présidente ou l'une de ses collègues ont été amenées, avec son accord, à relayer le rapporteur pour la diffusion extérieure.

La communication de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes a notamment été présentée lors du séminaire sur « La diversité managériale femmes/hommes, levier de performance dans l'entreprise », organisé à l'occasion du centenaire de l'ESSEC, le 23 janvier 2007.

Elle a également été choisie comme support de Travaux personnels encadrés (TPE) par un groupe d'élèves en classe de première dans un lycée de la banlieue parisienne, qui ont souhaité en illustrer les principaux axes en recueillant le témoignage du rapporteur sur son propre parcours.

La communication est par ailleurs répertoriée sur différents sites, dont celui de l'observatoire de la parité. Cette utilisation très concrète de ses travaux constitue pour la délégation l'indicateur le plus pertinent de sa valeur ajoutée.

Le thème d'étude initialement retenu pour l'année 2007 concernait *Les retraites des femmes : aujourd'hui et demain*, choix sur lequel le Bureau du Conseil économique et social a exprimé un certain nombre de réserves liées principalement à l'engagement concomitant de travaux sur la question de l'égalité entre hommes et femmes et des droits conjugaux et familiaux par le Conseil d'orientation des retraites.

Afin de clarifier la position et préciser la marge de manœuvre de la délégation sur cette question, le Bureau a souhaité entendre sa présidente.

Cette audition qui s'est déroulée le 10 avril 2007 lui a permis de retracer, en l'illustrant des différents types de travaux effectués, l'évolution de la mission transversale confiée à la délégation depuis sa création en février 2000, cette mission originale voulue par le Bureau s'accompagnant toutefois de la faculté de se saisir de sujets sur lesquels l'égalité des chances entre hommes et femmes apparaît particulièrement à la traîne.

À la suite de cette audition, le principe d'un suivi des travaux du Conseil d'orientation des retraites sur la thématique « Égalité hommes/femmes » a été acté et Mme Michèle Viguier désignée comme coordonnatrice.

Ce suivi a été assuré d'une part, par la diffusion de plusieurs documents d'information relatifs aux aspects traités par le Conseil d'orientation des retraites lors de ses réunions de travail et d'autre part, par l'audition le 13 juin 2007 de madame Carole Bonnet, chargée de recherche à l'INED, qui participe en tant qu'expert aux travaux de cette institution. Ce suivi devrait se poursuivre tout au long de l'année 2008, le rapport final sur la thématique « Égalité hommes/femmes » étant annoncé pour décembre 2008.

La délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes a par ailleurs souhaité approfondir au cours de l'année 2007 une réflexion précédemment engagée sur *Les femmes face au travail à temps partiel*. La préparation d'une communication sur le sujet lui a été confiée par le Bureau le 31 mai 2007 et Mme Geneviève Bel a été désignée comme rapporteur.

Outre un renforcement de l'articulation entre vie professionnelle et familiale au bénéfice des deux parents, permettant à notre pays de continuer de conjuguer taux d'activité professionnelle féminin élevé et taux de fécondité dynamique, les préconisations de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes devraient porter sur la mise en place de trajectoires professionnelles au bénéfice des femmes travaillant à temps partiel grâce à la formation continue et l'accès facilité à des emplois à temps complet, mais aussi s'attacher à l'amélioration de l'organisation du travail et de la protection sociale des salariées concernées les plus précaires.

La délégation devraitachever ses travaux sur le sujet à la mi-février 2008. Mme Valérie Létard, secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité et des questions de parité, qui avait souhaité rencontrer la présidente de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes à l'automne 2007, s'est déclarée très intéressée par les orientations sur lesquelles ils déboucheront.

On peut retenir également au titre des activités principales conduites par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes en 2007 la participation active de plusieurs de ses membres, dont la présidente, aux travaux de la commission temporaire sur *Les mutations de la société et les activités dominicales*. Ils y siégeaient certes en qualité de représentants de leurs groupes respectifs, mais ils ont fait valoir les contraintes auxquelles sont plus particulièrement confrontées les femmes au regard de l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle dont elles demeurent les principales garantes.

Enfin, lors de la dernière réunion de 2007 consacrée à la présentation par Mme Claude Azéma du rapport provisoire élaboré par le CNEL (Conseil national de l'économie et du travail d'Italie) au nom du groupe de travail Euromed, auquel elle participe, sur *Les facteurs favorisant l'accès des femmes à la vie économique et sociale et au développement de leurs qualifications*, les membres de la délégation ont adopté deux amendements qui seront proposés, en son nom, lors de la validation du rapport final.

LES ACTIVITÉS DE VEILLE, INFORMATION ET REPRÉSENTATION

La mission de veille exercée par la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes sur la dimension féminine des travaux élaborés par les différentes sections du Conseil économique et social est désormais complètement intégrée dans le fonctionnement de celles-ci. Les rapporteurs et les administrateurs y contribuent volontiers et devancent même parfois les demandes.

La délégation a successivement entendu puis débattu avec :

- M. Léon Salto, rapporteur au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, les 17 et 24 janvier 2007, sur *Consommation, commerce et mutation de la société*. Le rapporteur a été particulièrement sensible à la dimension féminine des sujets relatifs à la consommation. En effet, les femmes sont très présentes dans la sphère du petit commerce comme de la grande distribution, aussi bien en tant que salariées que prescriptrices d'achats.
- M. André Leclercq, rapporteur au nom de la section du cadre de vie, le 14 mars 2007, sur *Le sport au service de la vie sociale*. Le rapporteur a rappelé que le mouvement sportif était sensibilisé sur le sujet de l'accès des femmes à la pratique comme aux responsabilités dans les structures sportives depuis 2001 et que les inégalités dans la pratique (30 % de femmes) se retrouvaient de manière accentuée dans la promotion aux postes de responsabilité.
- M. Michel Coquillion, rapporteur au nom de la section des affaires sociales, le 30 mai 2007, sur *L'impact de l'allongement de la durée de la vie sur les systèmes d'aides et de soins*. Le rapporteur a souligné les discriminations qui pèsent sur les femmes aux deux bouts de la chaîne. En effet, la population âgée compte de nombreuses femmes seules jouissant de faibles retraites et à fort risque de basculer dans la

pauvreté. Et les tentatives de valorisation des métiers d'aide à domicile très majoritairement exercés par des femmes demeurent encore balbutiantes.

- Mme Pierrette Crosemarie, rapporteur au nom de la section des Finances, le 26 septembre 2007, sur *Le surendettement des particuliers*. Le rapporteur a précisé que sans envisager de mesures concernant spécifiquement les femmes, leur situation (très majoritairement des chefs de famille monoparentale) justifiait incontestablement une attention et un accompagnement particuliers.

La délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes a également procédé au cours de l'année 2007 à deux auditions d'information. Elle a ainsi entendu le 7 février 2007 Mme Marie-France Hirigoyen, psychiatre et psychanalyste, spécialiste de toutes les formes de violence : harcèlement moral, mais aussi maltraitances subies par les femmes, notamment dans la sphère familiale.

Puis le 28 mars 2007, M. Louis Schweitzer, président de la Halde, est venu présenter l'évolution des activités de cette institution qu'il préside depuis sa création début 2005, son action en matière de lutte contre les discriminations ayant été récemment renforcée par l'octroi d'un pouvoir de transaction entre les parties après examen des plaintes qui lui sont soumises.

Enfin, comme les années précédentes, la présidente et plusieurs membres de la délégation ont, à l'occasion de leur participation à différentes manifestations extérieures, saisi l'opportunité de valoriser ses travaux, mais aussi de mieux faire connaître le Conseil économique et social.

Le bureau de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes a ainsi participé, le 23 janvier 2007, au déjeuner de presse organisé au Conseil économique et social à l'occasion de la remise, par Mme Julia Kristeva, à une association de soutien aux femmes d'Afghanistan, du montant du prix Hannah Arendt pour la pensée politique qui lui a été décerné en décembre 2006. Cette initiative s'est inscrite dans la continuité des actions que notre assemblée, avec l'appui de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, mène depuis plusieurs années en faveur des droits des femmes en France et à l'étranger.

Mme Claude Azéma a représenté la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes à la conférence organisée au Comité économique et social européen sur le thème « *Men and gender equality in Europe* » le 25 janvier 2007.

Mmes Claude Azéma et Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, ainsi que M. François Édouard, vice-président, ont débattu avec des groupes de lycéens en visite au Conseil économique et social les 29 mars et 11 mai 2007 sur la place des femmes dans la société française, thème que ceux-ci avaient privilégié en souhaitant rencontrer des membres du Conseil économique et social ayant travaillé sur le sujet.

L'association « Femmes, débat et société », dont la présidente de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes est membre fondateur, a tenu son université d'été au Conseil économique et social les 2 et 3 juillet 2007 et organisé dans ce cadre un colloque sur « Femmes et entreprises : relever les défis de la mixité ».

De nombreux participants, dont plusieurs membres du Conseil économique et social y ont assisté. Mme Pierrette Crosemarie, vice-présidente de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, est intervenue lors d'une des tables rondes sur « Mixité de la gouvernance dans le monde du travail : enjeux et perspectives de la représentation sociale ». Les débats ont par ailleurs mis en relief plusieurs recommandations figurant dans la communication sur *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité* présenté début 2007 par madame Monique Bourven.

La présidente et Mme Jacqueline Socquet-Clerc Lafont ont présenté l'activité de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes et précisé son rôle au sein du Conseil économique et social lors d'une rencontre à l'automne 2007 avec les membres de l'association « Femmes responsables » de Lorraine, puis avec le groupe de magistrats qui ont effectué un stage au Conseil économique et social.

Enfin, le 3 octobre 2007, la présidente de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes du Conseil économique et social a tenu conjointement avec ses homologues de l'Assemblée nationale et du Sénat, une conférence de presse qui s'est déroulée à l'observatoire de la parité - dont elle est membre - afin de présenter les propositions concrètes de cette instance avant leur transmission à la Commission de révision des institutions. Elles tendent à assurer la progression de la parité tant dans la vie politique qu'économique, mais aussi à renforcer le positionnement des trois délégations aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes. Le Premier ministre s'est entretenu de ces différentes recommandations avec les présidentes des délégations aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes des trois assemblées constitutionnelles le 24 octobre 2007.

Vigilante et convaincue, la délégation en développant des actions diversifiées s'efforce sans heurt mais avec ténacité de faire progresser l'égalité des chances entre les hommes et les femmes indissociable d'une réelle égalité de droits.

La présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité
des chances entre hommes et femmes

Françoise VILAIN

Le Conseil économique et social et le développement durable

***LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE***

1%- La thématique du développement durable fil rouge des travaux du Conseil économique et social en 2006

Depuis la mise en œuvre du nouveau rapport annuel d'activité, chaque année un regard transversal sur les travaux est porté afin de dégager les principales positions de l'Assemblée sur une thématique spécifique.

En 2006, c'est le développement durable qui a été retenu dans la mesure où les différents travaux de l'année, y compris le rapport de conjoncture, avaient particulièrement mis l'accent sur cet aspect du développement économique et social.

C'est donc avec une particulière sensibilisation à ces questions que le Conseil économique et social a accueilli les initiatives gouvernementales centrées essentiellement autour du « Grenelle de l'environnement » au second semestre 2007.

2%- Les initiatives du Bureau du Conseil économique et social pour inscrire le CES dans la réflexion générale sur le développement durable

Lors de son séminaire annuel les 30 mai et 1er juin 2007, le Bureau du Conseil économique et social a décidé de créer une commission temporaire de l'environnement et du développement durable pour faire le point sur les travaux antérieurs du CES dans ce domaine et pour dégager des pistes de réflexion permettant de mieux intégrer cette préoccupation dans les travaux de l'Assemblée. Quelle que soient par ailleurs les initiatives qui seront prises dans le cadre des réformes institutionnelles pour assurer au sein de notre assemblée une représentation des mouvements écologistes.

Cette commission composée d'un titulaire et d'un suppléant représentant chacun des 18 groupes a été constituée au début du mois de juillet et elle a tenu une première réunion le 19 juillet, sous la présidence de Mme Arnoult-Brill, membre du Bureau, M. Quintreau, président de la section du cadre de vie, étant désigné rapporteur des travaux de la commission.

3%- Les travaux de la commission

Au cours de l'été, la commission a tenu cinq réunions qui l'ont conduite à adopter le 4 octobre une étude dont on trouvera un résumé dans le récapitulatif des travaux de l'année.

Cette étude, adoptée par le Bureau, a été présentée en Assemblée plénière lors de la réunion du 9 octobre 2007. Le débat qui a suivi cette présentation a permis à l'ensemble des groupes qui le souhaitaient d'exprimer leur point de vue sur ce document.

On trouvera ci-après le compte-rendu de la présentation de ce document par la présidente de la commission et par son rapporteur, suivi des déclarations des différents groupes.

**CONTRIBUTION AU DÉBAT NATIONAL
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE
LA COMMISSION TEMPORAIRE
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Mme Édith Arnoult-Brill, présidente de la commission temporaire, observe que le travail de cette commission est la parfaite illustration de la capacité du CES à travailler sur les questions de société et de sa faculté à inscrire sa réflexion dans l'actualité. Puis, observant que la commission n'a disposé que de peu de temps et regrettant la distribution tardive du rapport, elle remercie tous ceux qui ont participé à ces travaux pour leur engagement constructif, sans lequel rien n'aurait été possible, sans bien sûr oublier le rapporteur pour la méthode qu'il a su mettre en œuvre. Et force est de constater que l'enjeu était de taille, puisqu'il s'agissait de rien moins que de rendre visibles les réflexions de la société civile organisée en amont de la décision publique, en plaçant le développement durable au cœur des priorités, au moment où le Grenelle de l'environnement était lancé.

Ceci posé, la commission a choisi de s'en tenir aux travaux déjà réalisés par le CES depuis 1999, en portant un regard transversal à partir des trois dimensions du développement durable : l'économie, le social et l'écologie. Il convenait d'abord de mettre en évidence le fait que le Conseil est une force de proposition, une assemblée qui, compte tenu de sa composition et de ses missions, génère un débat contradictoire, mais qu'il est aussi placé au cœur d'un réseau de réflexion à trois dimensions - régionale, européenne et internationale - qui donne à ses recommandations un réel impact, au-delà même de l'hexagone. Il fallait aussi mettre en avant l'investissement du CES dans les problématiques relatives au développement durable et sur ce point, tous les conseillers sont convaincus que seule une nouvelle approche du développement reposant sur une vision responsable de l'économie, une revitalisation du lien social et une refondation des modes de gouvernance pourra porter un modèle de croissance respectueux de la planète et de l'humanité. Il était enfin nécessaire de développer une vision prospective, ouvrant sur un large spectre de travail, qu'il conviendra d'examiner en profondeur pour décider des travaux qu'il sera bon de poursuivre.

En conclusion, cette contribution est la preuve que le développement durable est désormais solidement enraciné dans la réflexion du Conseil, celui-ci disposant de la légitimité et de l'expertise requise pour approfondir les trois dimensions du sujet. La nécessaire interaction entre l'économique, le social et l'environnemental pour bâtir une société de progrès ne peut se limiter à la seule opinion des experts, mais appelle au contraire la mobilisation de la société civile

toute entière. Le CES a donc la responsabilité et le devoir de rendre plus vivant et visible le dialogue entre cette société civile et la puissance publique.

***PRÉSENTATION DE LA CONTRIBUTION AU DÉBAT NATIONAL
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE***

M. Quintreau, rapporteur de la commission temporaire, tient d'abord à remercier tous ceux qui lui ont permis de réaliser l'exploit de présenter cette contribution, un mois seulement après la première réunion de travail. Le développement durable désigne un modèle de développement fondé sur l'efficacité économique, le progrès social et le respect de l'environnement. Il impose d'élargir l'horizon temporel et spatial, en pensant aux générations futures et en prenant en compte les besoins de toute la planète. Voilà qui résume bien l'esprit et la lettre des travaux de la commission, comme l'ensemble des travaux du CES sur lesquels elle s'est appuyée.

Cela étant dit, ce travail s'inscrit, selon le souhait du Bureau, dans la dynamique enclenchée par le vaste débat public qui accompagne le Grenelle de l'environnement. Il est destiné à mettre en évidence la production impressionnante du CES - 139 rapports et avis depuis 1999 sur les 190 publiés, parmi lesquels 67 ayant trait à l'environnement et 72 aux autres composantes du développement durable - sur les questions d'environnement et, plus largement, de développement durable.

De fait, la prise de conscience sur ces questions est de plus en plus vive. Chacun peut constater les effets des désordres climatiques et prendre conscience de la détérioration sans précédent de la faune et de la flore. Chacun sait que le temps des pénuries en matière d'énergies non renouvelables est proche, alors que les pénuries d'ordre alimentaire à l'échelle mondiale sont malheureusement bien présentes depuis longtemps dans certaines parties du monde. Chacun sait aussi désormais que c'est l'homme et le type de développement qu'il a mis en œuvre depuis des décennies qui sont responsables d'une grande partie de ces maux, à telle enseigne que la survie même de l'humanité paraît parfois devoir être mise en question.

En France, de nombreuses réponses institutionnelles ont été mises en place pour apporter des réponses à ces défis environnementaux : la mission interministérielle sur l'effet de serre, le Conseil national du développement durable, la charte de l'environnement, le plan climat, et bien sûr, le Grenelle de l'environnement. À cette occasion, de nombreuses propositions ont été mises en avant. Comment, cependant, les mettre en cohérence et inscrire l'ambition qui les porte dans une démarche d'ensemble, coordonnée et intégrant toutes les composantes du développement durable ? Cette question peut s'appliquer à la France, mais aussi à l'Europe et au reste du monde, car il s'agit en fait de passer aux décisions concrètes, du ponctuel au transversal, du court terme à la

prospective et à l'anticipation, et surtout de faire partager par l'ensemble de la population la portée et les enjeux des décisions à prendre.

Même si l'avenir peut apparaître sombre, il s'agit de ne pas tomber dans le catastrophisme et d'éviter les comportements erratiques, au profit d'une véritable vision d'ensemble, seule à même de faire de la gestion des questions d'environnement une obligation. Pour la commission, le développement durable est un renouvellement de la démocratie, l'invention de nouvelles solidarités et un nouveau type de consommation. S'inscrire dans cette démarche ce n'est donc pas aller vers la croissance zéro, mais au contraire saisir une formidable opportunité pour repenser le système de développement économique, le modèle social et l'organisation politique, car le développement économique doit aller de pair avec la défense de la planète.

J'en viens au rapport lui-même. Plutôt que d'éditer un pavé illisible, la commission a préféré mettre en avant un choix d'exemples significatifs, car son travail ne concernait pas que l'environnement et ne pas relier celui-ci au développement économique et au lien social, c'était effectivement tendre vers une croissance zéro et creuser les inégalités. Loin d'être défensif, ce travail veut donc mettre en avant, parallèlement au Grenelle de l'environnement, tout le dynamisme du CES, ainsi que sa capacité d'anticiper et de proposer des solutions réalistes, acceptables par tous, et l'on sait que nombre des 250 préconisations des groupes de travail du Grenelle de l'environnement avait fait l'objet de propositions du CES, l'essentiel étant qu'elles soient reprises par le gouvernement. La première partie de cette contribution explique pourquoi le CES est au cœur du débat démocratique qu'exige la mise en œuvre effective du développement durable. Le dialogue, la confrontation et l'expertise qui s'exercent au CES permettent effectivement de travailler sur les axes d'un nouveau type de croissance. L'employeur, le syndicaliste, l'agriculteur ou le militant associatif ont chacun leur vision du développement durable. Parvenir à une synthèse, acceptable par tous malgré des divergences parfois importantes, n'est pas le moindre mérite de cette assemblée, dont l'approche systémique permet de bien saisir les exigences environnementales encore trop souvent perçues comme des contraintes. Voilà pourquoi une bonne partie de ses travaux font du développement durable un thème central, même s'il ne fait pas d'effet d'annonce autour de ce thème. Pour aller jusqu'au bout de cette logique du débat public, le CES ne fonctionne pas en circuit fermé, comme en témoignent les relations qu'il entretient avec les CESR, avec l'Europe *via* la délégation ou avec une grande partie des pays du monde *via* l'AICESIS, mais aussi le travail sur le réchauffement climatique réalisé avec les académies et dans les Forums d'Iéna, ou encore les assises de la jeunesse et les nombreuses manifestations ponctuelles qu'accueille le CES, comme par exemple en janvier 2007 les deuxièmes rendez-vous climat, où les travaux du CES sur le logement ont pu être valorisés.

La seconde partie de cette contribution explique pourquoi le Conseil s'est impliqué pour repenser un modèle de croissance plus respectueux des hommes et de l'environnement, en s'appuyant sur plusieurs constats fondés sur des rapports et avis. Concernant le réchauffement climatique, l'avis de Jean-Pierre Clapin alertait dès 1997 sur les conséquences de l'effet de serre, thème repris et actualisé plusieurs fois par la suite. Il existe maintenant des certitudes dans ce domaine et le Conseil a fait des propositions pour freiner l'évolution observée, notamment en matière de logement et de transports, qui en sont les principaux responsables. La raréfaction des ressources naturelles, la fin du pétrole, les risques liés à une relance non contrôlée de la production de charbon, les atteintes à la biodiversité, comme la diminution rapide des terres cultivables, ont également fait l'objet de plusieurs alertes. Et s'agissant des pollutions accidentelles, des catastrophes comme celle du naufrage de l'Erika ou de l'usine AZF à Toulouse ont donné la malheureuse occasion, à partir d'analyses précises, de faire des propositions pour en éviter la répétition, en développant notamment le principe de précaution.

Cependant, une croissance non durable telle qu'elle se perpétue depuis des décennies n'a pas seulement des conséquences écologiques catastrophiques, mais aussi des conséquences humaines souvent désastreuses. Au niveau mondial d'abord, où l'on assiste à une inadéquation croissante des ressources disponibles par rapport à la population, c'est l'équilibre de la planète et la solidarité internationale qui sont en cause. En France même, un certain nombre de rapports et d'avis ont posé les questions qui fâchent dans un pays développé, concernant la misère, le mal-logement, le travail dévalorisé, la dilution du lien social ou les discriminations.

Dépassant les constats, le Conseil a analysé un certain nombre d'éléments qui pouvaient expliquer l'absence ou la faiblesse de prise en compte de ces questions. À maintes reprises, il a ainsi regretté l'inadaptation ou le caractère partiel et cloisonné des indicateurs et des statistiques. L'exemple le plus significatif est celui du PIB dont la croissance peut ne refléter en rien la prise en compte de questions environnementales ou sociales, bien au contraire puisqu'une catastrophe comme celle de l'Erika peut très bien contribuer à une hausse du PIB.

Le Conseil a également souvent regretté la faiblesse de l'anticipation et de l'innovation dans les stratégies, concernant par exemple la gestion des déchets ou le développement des biotechnologies. Il a enfin constaté, pour la déplorer mais aussi pour apporter des solutions, la faiblesse d'une information éclatée et incertaine, reflet du cloisonnement des décideurs. Dans un domaine où la participation et donc la sensibilisation de tous les citoyens est plus qu'indispensable, les approximations, tout comme les seuls effets d'annonce dans les médias, ne sont pas acceptables.

La troisième partie de cette contribution évoque les propositions concrètes apportées sur le thème de l'environnement et du développement durable. Sans reprendre l'intégralité de ces propositions, il s'est agi de présenter les grands axes structurant la réflexion en les illustrant par quelques exemples. Le premier axe se situe au niveau mondial, avec notamment en 2005 la proposition de création d'une organisation mondiale de l'environnement, ou le renforcement des questions environnementales dans le cadre des négociations multilatérales. Le but est bien de réaliser les objectifs du Millénaire en insistant sur le développement durable, avec des propositions concernant par exemple la préservation de la biodiversité.

Le second axe vise à favoriser une croissance durable, qui doit s'appuyer sur le développement économique, l'enjeu étant d'utiliser ce qui apparaît encore aujourd'hui comme des contraintes liées au développement durable au profit du dynamisme de l'économie. Cela implique des investissements importants, mais qui seront forcément inférieurs aux coûts futurs si rien n'est fait comme le souligne le rapport Stern. On trouve, par exemple, dans le bâtiment, en engageant des démarches écologiquement responsables, des opportunités extraordinaires en termes d'innovation, de production et de création d'emplois. Il va de soi, dans cette logique, que le développement économique doit être articulé avec la cohésion sociale. Les travaux menés par exemple dans le cadre du projet de loi portant précisément sur la cohésion sociale en 2004 vont dans ce sens. Le Conseil a ainsi constamment mis en avant l'accès aux droits fondamentaux que sont le droit au logement, à l'emploi, à la santé, à l'éducation et à la culture.

L'environnement quant à lui doit être prioritaire dans tous les secteurs, d'où la multitude de propositions faites que ce soit dans le domaine de l'énergie, des transports, du logement, de l'urbanisme ou de l'agriculture. Toutes ces propositions, qui reçoivent l'assentiment de la majorité des composantes de la société civile, ont un intérêt majeur : leur présentation est accompagnée des conditions de leur faisabilité et il ne s'agit donc pas de simples slogans.

Concernant l'énergie, le CES a affirmé que les réponses aux problèmes n'étaient pas seulement techniques mais relevaient beaucoup des modifications de comportements. Il a également insisté sur la nécessité de découpler développement économique et croissance de la consommation d'énergie, sur la complémentarité des sources d'énergie, sur le nécessaire développement des énergies renouvelables et sur des mesures très concrètes comme la généralisation de l'étiquette énergie.

Concernant les transports, source importante d'émission de CO₂, de nombreuses propositions ont été avancées, par exemple le développement de l'intermodalité, celui du fret ferroviaire et des autoroutes de la mer, ou encore la mise rapide sur le marché de véhicules moins polluants et utilisant de nouvelles énergies. Sur le logement et l'urbanisme, les principaux responsables du réchauffement climatique, tout, ou presque, permettant d'aller vers une ville à la fois écologiquement responsable et agréable à vivre, a été écrit. Sur l'agriculture

enfin, la logique environnementale est de plus en plus présente dans les travaux du Conseil, concernant aussi bien l'économie de l'eau que celle de l'énergie ou la sécurité sanitaire des aliments.

Engager ces politiques sans des bouleversements en matière de gouvernance n'aurait qu'un impact limité, aussi bien en termes de temps que d'espace. C'est pourquoi cette question occupe une place importante dans la contribution. Là aussi, tous les niveaux sont concernés : le niveau mondial, avec par exemple la nécessité affirmée de voir les instances internationales s'ouvrir davantage aux pays du tiers monde, ou la mise en place d'une organisation internationale du développement durable de l'ONU ; le niveau européen, où ont été également souvent soulignés le besoin de plus d'actions concertées et la définition de stratégies communes ; le niveau national bien sûr, où le CES a plusieurs fois insisté sur la nécessité de fonctionnements transversaux afin de prendre en compte le développement durable dans toutes les politiques menées, mais aussi mis l'accent sur la nécessité d'inscrire cette nouvelle gouvernance dans une dynamisation du dialogue social et du dialogue civil, et dans une relance du débat public.

Mais toutes ces orientations ne peuvent devenir réalisations que si elles mobilisent l'intelligence, que si l'on s'appuie sur un meilleur accès à la connaissance et aux ressources culturelles. Les questions de formation, comme celles concernant la recherche, ont ainsi fait l'objet de nombreux travaux.

Concernant enfin la question des moyens d'action, il s'agit de mieux clarifier les niveaux de décision, de faire du développement durable une dimension naturelle, presque réflexe, des politiques et des processus décisionnels. Les leviers budgétaires, fiscaux et réglementaires qui ont accompagné un certain type de croissance aujourd'hui remis en question, doivent être redéfinis et adaptés à une croissance durable, d'où le nombre de propositions avancées sur le sujet, comme par exemple l'utilisation d'une partie de la TIPP pour lutter contre le réchauffement climatique. Il en va de même des instruments d'évaluation et de mesure, qui apparaîtront de plus en plus inadaptés aux évolutions souhaitées.

Pour conclure cette contribution, la commission a souhaité ouvrir des perspectives en proposant quelques propositions de travaux futurs. Ce sera bien évidemment de la responsabilité des sections et du Bureau de les reprendre ou pas, ou au gouvernement de les traduire en saisines. Leur liste, non limitative, n'a que valeur d'exemple mais s'inscrit dans le prolongement de thèmes prioritaires et touche notamment aux questions de la gouvernance, de l'information, de l'accès à la connaissance, du codéveloppement, du développement économique, de l'énergie, de la recherche, du rôle des entreprises, de l'eau, des pollutions...

Bilan de neuf ans de travaux, ce rapport de synthèse, même s'il est incomplet, devrait être un élément important des débats actuellement en cours dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Car pour placer ses décisions dans une perspective de développement durable, le décideur politique devra sans cesse concilier les objectifs relevant de l'environnement, du social et de l'économique. Ce rapport démontre que la composition du CES comme ses méthodes de travail permettent d'assurer ces interactions et d'apporter des propositions marquées par leur cohérence.

DISCUSSION GÉNÉRALE

CFE-CGC - M. Labrune

M. Labrune estime que la création d'un grand ministère de l'Environnement et du développement durable montre clairement qu'au-delà du politiquement correct, le gouvernement veut vraiment entrer de plain pied dans l'économiquement et le socialement responsable. Pour le Conseil économique et social, il y a bien longtemps que cette préoccupation existe et la contribution présentée aujourd'hui, véritable compilation des rapports et avis sur les thèmes environnementaux, prouve que c'est bien en amont de la mobilisation actuelle que cette assemblée se situe.

Cette contribution met en évidence les éléments du débat posés par le Conseil et ses propositions dans les domaines considérés, ainsi que les suites qui leur ont ou non été données ; elle met en lumière les perspectives d'avenir, soulignant que le développement durable n'est pas une affaire de spécialistes ni d'écologistes, mais celle de tous. Car dans la mesure où il renvoie à une conception globale de la société, ce développement apparaît comme un concept transversal par essence.

À l'évidence, le CES n'a pas manqué d'audace tant dans ses thèmes d'autosaisine que dans les propositions qui en ont découlé : la société civile auditionnée a été écoutée et toutes ces saisines ont lancé une dynamique, créé un espoir. Certes, les problèmes environnementaux évoluent, de nouveaux défis émergent, mais il n'en demeure pas moins que si les gouvernements avaient mieux pris en compte les propositions du Conseil économique et social, la situation aurait pu évoluer plus rapidement.

La CFE-CGC, qui a activement participé aux travaux préparatoires des six groupes de travail du Grenelle de l'environnement, entend bien peser sur les choix qui dessineront la société de demain. Pour elle, il est nécessaire d'orienter l'économie vers une logique de durabilité, ce qui exige qu'à côté de l'environnement soient intégrées les notions sociale et économique, qui constituent le socle d'un véritable développement durable. Faut-il rappeler que longtemps, cette expression n'a fait que déclencher quelques remarques ironiques : parler d'environnement était déjà une gageure et y ajouter d'autres critères, en parlant, par exemple, d'entreprise socialement responsable, relevait de l'utopie pour bon nombre d'entre elles. Depuis, beaucoup ont pris conscience qu'il n'était plus possible de vivre avec pour seuls principes le laisser-faire et le laisser-aller. Aussi convient-il de prendre rapidement des mesures claires, comme le renforcement de l'éducation sur les thématiques environnementales tout au long du cursus scolaire, la présence obligatoire de formations ayant trait au développement durable dans le plan de formation de l'entreprise, la création d'une commission développement durable dans les comités d'entreprise ainsi que le renforcement des prérogatives du CHSCT, ou encore la mise en œuvre de plan de communication pour sensibiliser les citoyens aux défis environnementaux à venir et aux gestes éco-responsables à adopter rapidement.

Conduire l'économie vers une logique de durabilité implique de prendre des mesures structurelles de plus long terme, qui auront des répercussions fortes sur l'environnement, certes, mais aussi et surtout sur l'emploi et la compétitivité de l'économie.

Il s'agira par exemple de la mise en œuvre d'un plan national de développement du fret non routier, de la décarbonisation progressive de l'énergie, de la mise en place de filières de production répondant aux exigences du développement durable, de la construction d'une comptabilité sociale et environnementale et de l'intégration de ces dimensions dans les rapports annuels audités, de la création d'un réel droit d'expression, de critique et de proposition sur la politique de gouvernance de l'entreprise pour l'encadrement, ou encore de la prise en compte de nouveaux indicateurs de développement tels l'indicateur de développement humain. Par ailleurs, la question de la croissance qui doit être au cœur de toutes les préoccupations, oblige à examiner les dossiers de l'énergie, de l'eau, des transports, de l'éducation et de la formation, autant de secteurs dans lesquels des choix politiques ambitieux, pour ne pas dire courageux, doivent être opérés.

Le Conseil a donc vocation à participer, à sa manière et à la place qui est la sienne, aux travaux engagés par le gouvernement. Ses diverses contributions recoupent d'ailleurs très fréquemment les six thématiques des groupes de travail constitués par le ministère pour préparer l'avenir. Aussi cette contribution constitue-t-elle une bonne synthèse des débats actuels sur la question et permet-elle d'approfondir la réflexion. Et l'on peut penser que, comme par le passé, les travaux à venir de la société civile organisée ne manquent pas d'audace sur ces sujets. Car la richesse des débats engagés au CES, dont cette contribution rend parfaitement compte, laisse augurer l'importance des thèmes de l'environnement et du développement durable à l'avenir. Il appartient en tout cas au Conseil qui conjugue l'expression de ces différentes composantes de la société civile organisée que sont les représentants des entreprises, des syndicats et des associations, de mettre au cœur de sa réflexion cette problématique pour s'affirmer comme une véritable force de proposition.

CFDT - Mme Boutrand

Mme Boutrand exprime d'abord son regret de n'avoir pu disposer du rapport de la commission temporaire que très tardivement, soulignant cependant la qualité et l'importance du travail de M. Quintreau. Elle rappelle que dans quelques jours se tiendra le Grenelle de l'environnement. Le débat aujourd'hui incontournable autour des enjeux du développement durable questionne le rôle des institutions et la place des différents acteurs de la société. Ainsi quelle est la place particulière du syndicalisme et quel peut être le rôle essentiel du CES ?

L'enjeu du développement durable recouvre une mosaïque de problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui touchent à l'organisation du travail, aux transports, à la gestion des ressources naturelles, aux évolutions climatiques, mais aussi à l'habitat ou au vivre ensemble. Ces différentes questions, qui interfèrent dans un compromis fragile, doivent être abordées par les syndicalistes, non seulement d'un point de vue sociétal, mais aussi de leur

place d'acteurs privilégiés dans le monde du travail. D'un face à face capital-travail, il faut en effet passer à une nouvelle relation triangulaire qui confronte l'économique, le social et l'environnemental. La traduction de ces enjeux s'incarne dans la démarche de responsabilité sociale des entreprises et des administrations. Il convient de s'y engager à tous les niveaux, de la PME impliquée dans un environnement local à la multinationale où les décisions ont une incidence sur les équilibres sociaux et environnementaux à l'échelle mondiale. Le syndicalisme doit dépasser les corporatismes et se garder de réponses simplistes et partielles pour affronter la complexité des problèmes et leur interaction. Changer de modèle, de posture exigera toutefois du temps : celui de l'appropriation, de l'engagement puis de l'apprentissage. Le levier de la formation est donc essentiel dans l'accompagnement de ces changements, d'autant qu'ils peuvent être porteurs de nouveaux emplois. La prise en compte de ces nouveaux défis est une formidable opportunité pour créer un autre mode de croissance, soucieux des solidarités intercontinentales mais aussi intergénérationnelles. Pour la CFDT, il ne s'agit pas d'un dossier de plus, mais du fil conducteur de son action.

Les syndicalistes, les partenaires sociaux, mais aussi toutes les autres composantes de la société civile siègent au CES. À travers ses travaux, comme vient de le montrer Bernard Quintreau, la question du développement durable est déjà présente depuis bien longtemps. En outre, la pluralité des approches - et il faudrait y ajouter celles des organisations écologiques - tout comme le processus de construction des avis dans les sections favorisent la confrontation des points de vue, des intérêts *a priori* contradictoires, et sert *in fine* mieux l'intérêt général. Bien au-delà des effets d'annonce et d'image, le temps du politique est celui du moyen et du long terme, et le Conseil a su se placer dans cette temporalité. Il peut donc être le lieu d'une démocratie participative renouvelée et éclairer ainsi toutes les décisions politiques. La difficulté de mesurer les enjeux ne doit pas conduire à s'en remettre à la décision des experts et c'est au politique d'assumer ses responsabilités au vu des constats des scientifiques. Le CES continuera à y apporter sa contribution. La CFDT souhaite, pour sa part, qu'à l'instar de nombreux rapports, et notamment le rapport de conjoncture du 15 mai dernier, l'ensemble des avis intègrent désormais systématiquement les dimensions indissociables du développement durable.

Entreprises privées - M. Tardy

Le groupe des entreprises privées adresse ses félicitations à la présidente de la commission temporaire, au rapporteur et à l'équipe rédactionnelle pour le travail important réalisé en un temps contraint, si contraint même qu'il n'a guère permis de disposer du texte imprimé avant la réunion de ce jour.

La préoccupation du développement durable est bien présente chez les entreprises, qui ont déjà fait de grands efforts en la matière. Elles sont d'ailleurs au cœur du développement durable parce qu'elles constituent la force de changement la plus puissante et la plus rapide de l'époque actuelle, plus que beaucoup de gouvernements.

Le groupe des entreprises privées tient par ailleurs à souligner que s'il existe des gisements importants de créations d'emplois dans les nouveaux métiers et nouveaux secteurs liés au développement durable, d'autres secteurs devraient de leur côté perdre des emplois. L'important est que le nombre des créations dépasse celui des destructions. Il faut aussi rappeler avec force que, dans l'état actuel de la compétitivité insuffisante des entreprises françaises, toute taxation ou contrainte supplémentaire imposée aux entreprises supprimera des emplois en France.

L'environnement et le développement durable comportent deux niveaux clefs bien distincts : un niveau local lié aux territoires, par exemple lorsqu'il s'agit de la pollution de l'eau dans une zone déterminée. Une étude d'impact préalable à la mise en place de mesures nouvelles est nécessaire ; un niveau mondial, avec par exemple l'effet de serre.

D'autre part, on sait que le monde est en pleine mutation : la Chine, l'Inde, le Brésil et de nombreux autres pays en développement, qui représentent la moitié des habitants de la planète, veulent de façon déterminée atteindre la même richesse par habitant que celle des pays développés à la population cinq fois moins nombreuse.

Il faut donc attirer l'attention de l'opinion, sur le fait que l'on ne conservera notre niveau de vie actuel que si les nouvelles normes environnementales s'appliquent au niveau mondial et à tout le moins au niveau européen. Il faut collectivement y faire bien attention.

Personnalités qualifiées - M. Le Gall

M. Le Gall déclare que « *le retour sur soi* » auquel ont invité le Président et le Bureau constitue un exercice toujours fécond au niveau individuel et qu'il s'exprime aujourd'hui avec éloquence au niveau collectif à travers la contribution de la commission temporaire. Il remercie sa présidente d'avoir su créer un climat propice à l'expression de chacun de ses membres. Quant au rapporteur, loin de céder à la facilité de la compilation, il a su se soumettre avec bonheur à la contrainte de la grille de lecture, illustrant les trois dimensions du développement durable, auxquelles il convient désormais d'ajouter la culture et bientôt, de manière autonome, la santé.

La contribution suggère aussi la véritable réévaluation culturelle que contient le développement durable, défini en son temps par Mme Brundtland, leader du parti social démocrate danois, révolution culturelle qui contrairement à l'autre ne fera pas des millions de victimes mais, du moins l'espère-t-on, en évitera beaucoup si elle est prise au sérieux, car elle incite à un renouvellement des modes de pensée autour de la gouvernance mondiale, de l'impératif de solidarité générationnelle et de solidarité des territoires. Elle considère l'humanité comme un tout et interpelle chaque individu sur son rapport à l'autre et à la nature, interroge sa vision du monde au regard du passé et du futur et invite à des modes d'éducation et de formation renouvelés. Enfin, cette réévaluation impose une démarche de précaution, moins par inhibition que par choix conscients et délibérés, et appelle à l'action, tant il est vrai que le développement durable ne saurait être un concept contemplatif, mais bel et bien

un levier pour la croissance et une nouvelle matrice pour tout travail de prospective.

Personnalités qualifiées - Mme Douvin

Mme Douvin estime que l'exercice demandé au CES a non seulement le mérite de reconnaître la place de cette assemblée dans le dialogue social au sein de la société civile, mais aussi la qualité de ses travaux qui ont depuis longtemps placé le développement durable et l'environnement au cœur des réflexions de chaque saisine. C'est ainsi que nombre des rapports du Conseil ont formulé de multiples propositions allant dans le sens de ces préoccupations, et il faut saluer le travail du rapporteur qui a su les rappeler avec talent et les articuler dans une perspective très complète et dynamique.

Les travaux du Grenelle de l'environnement démontrent la prise de conscience, par le gouvernement, de l'urgence et de l'importance tant de la réflexion à conduire que des mesures à adopter. Parmi elles, il faudra valoriser le rôle du CES et, en son sein, accorder une place éminente aux associations spécialisées, dans le domaine de l'environnement.

Compte tenu de la place éminente maintenant reconnue au développement durable et de sa qualité de démarche stratégique et globale, nul doute que le CES est à même d'en être un acteur non négligeable, de par sa composition d'abord, du fait de la diversité de ses membres, mais aussi de par ses méthodes de travail, puisque le travail en section et les débats en plénière évitent la segmentation des questions et en assurent la transversalité. Mais donner toute sa place au développement durable exige une véritable évolution des mentalités et des comportements.

Mme Douvin a souhaité apporter deux témoignages au débat, en soulignant tout d'abord la prise en compte de ces questions par la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire, notamment dans le rapport et l'avis présentés par M. Christian Rose.

Si l'on prend donc l'exemple du transport intermodal des personnes et plus encore des marchandises, dont on sait les effets sur la production des gaz à effets de serre, son développement indispensable à l'économie doit être concilié avec le développement durable. La France n'a pas le choix et l'objectif fixé de faire croître la part du fret non routier de 25 % d'ici 2012 exige un changement de grande ampleur. Comme dans les autres domaines, il faudra associer les mesures à court et à long termes, ainsi que le local et le national dans une perspective européenne, sachant que la moitié du droit français relève de la législation communautaire. On peut ainsi envisager la redevance d'usage des infrastructures routières évoquée dans le rapport de M. Quintreau ou l'attribution des sillons avec une autorité de régulation indépendante en association avec les régions, ou encore l'utilisation des fortes potentialités de construction de plateformes logistiques dans les ports. De nombreuses autres mesures restent à étudier et à affiner.

En ce qui concerne le transport des personnes, le rapporteur a parlé de l'utilisation accrue des transports collectifs, de l'usage des modes doux et du recours à de nouvelles motorisations. Toutes ces actions doivent se combiner avec la construction de nouvelles infrastructures, que ce soit en interurbain ou en complétant le réseau de lignes à grande vitesse.

En matière de transports collectifs urbains, l'exploitation doit être améliorée avec davantage de capacité et de fréquences, avec aussi une efficacité énergétique accrue grâce à de nouveaux matériels. Par ailleurs, les expériences de restriction de la circulation conduites par différentes villes étrangères doivent être étudiées, qu'il s'agisse de tarification du stationnement, de limitation en fonction du degré de pollution des véhicules ou de péage urbain de zone ou de cordon.

Le second domaine sur lequel veut insister Mme Douvin est celui des plans climat adoptés récemment par les collectivités locales comme Bordeaux et Paris. Ces plans sont particulièrement importants et ceci pour trois raisons. La première est qu'il s'agit de plans transversaux qui prennent en compte tous les domaines urbains sous l'angle du développement durable et fixent des objectifs et des méthodes. La deuxième repose sur le fait que la population se concentrant de plus en plus dans les villes, c'est bien là qu'il faut être le plus actif pour trouver des solutions, car c'est aussi là que se posent, souvent de façon aiguë, les problèmes d'environnement et de pollution. La troisième est enfin qu'on touche directement la population et qu'on la fait participer à ce grand défi qui impacte l'avenir de tous. Or, chaque individu et tous les hommes ensemble ont une part de responsabilité et un moyen d'agir en faveur de l'environnement. Par des actions de formation des consommateurs, l'ADEME a fait baisser sensiblement la production des déchets. La ville de Lille a diminué sa consommation d'énergie électrique de 40 %. Les exemples sont nombreux qui démontrent que c'est à tous les niveaux qu'il faut agir simultanément.

Il faut donc mobiliser les personnes, les territoires tout en clarifiant les compétences, mais aussi moderniser la gouvernance et le débat public. Avec la création de la commission de la prospective il y a trois ans, puis celle de la commission temporaire, le Conseil est en bonne place pour continuer et intensifier ses recherches en matière de développement durable, dans la mesure où cette notion, se retrouve tout entière dans ses domaines de compétences et, sans compter qu'il serait bon que le gouvernement s'appuie davantage sur cette institution.

Artisanat - M. Lardin

M. Lardin regrette qu'au lendemain de la publication des rapports des groupes de travail du Grenelle de l'environnement, la contribution du CES au débat perde de sa pertinence. Néanmoins, il se réjouit que contrairement aux attentes, la remarquable synthèse des avis présentée aujourd'hui témoigne de la grande acuité du CES, puisque la plupart des propositions annoncées dans la presse rejoignent celles qu'il a lui-même formulées. Elle va même plus loin dès lors que, sur des sujets aussi sensibles que les OGM et la politique énergétique française, les pistes avancées sont le reflet d'un large consensus obtenu après de longs mois de discussions entre tous les acteurs de la société civile et dont la plupart sont d'ailleurs encore d'actualité.

Pour ce qui est du type de croissance souhaitable qui concilie développement économique, cohésion sociale et respect des normes environnementales, l'artisanat n'a pas attendu cette mobilisation pour prendre des mesures. Que ce soit au niveau de l'information ou de la sensibilisation des jeunes et des professionnels, plusieurs outils pertinents ont ainsi été mis en place et des accompagnements spécifiques prévus pour permettre aux petites entreprises de « digérer » la lourde réglementation qui, dans ce domaine précis, est imposé à plus de 80 % par l'Europe. C'est la raison pour laquelle il paraît urgent de renforcer la veille, au niveau international et européen, pour vérifier en permanence que les obligations imposées aux entreprises sont bien les mêmes partout. Ce n'est en effet qu'à ce prix que la planète pourra être préservée et que les entreprises artisanales pourront continuer d'exister.

La création de nombreux conseils économiques et sociaux dans le monde et leur récente reconnaissance dans le processus décisionnel européen laissent à penser que le mouvement de démocratisation de la décision publique est en marche. Cette nouvelle donne repose en grande partie sur l'action du Président du CES et de la délégation pour l'Union européenne, qui est d'ailleurs à l'honneur aujourd'hui. Pour avoir su rassembler autant de points de vue différents autour de la problématique du développement au service des hommes et des territoires, il est urgent aujourd'hui d'exiger des pouvoirs publics qu'ils réactivent la procédure des suites données aux avis du CES ; qu'ils revoient le contenu de ses missions, c'est-à-dire la refonte totale de ses modes de saisine en lui confiant par exemple, l'examen du projet de loi de programmation annoncé dans la presse ; qu'ils mettent à sa disposition des moyens d'investigation nécessaires à la réalisation des études d'impact des projets et à l'évaluation des politiques mises en œuvre ; enfin qu'ils réforment la loi organique afin qu'elle prenne davantage en compte les évolutions de la société civile. Sur ce point, il souhaite rappeler l'insuffisante représentativité des artisans au CES, dont le nombre d'entreprises mais surtout leur contribution au développement durable dans ses composantes économique et sociale méritent davantage de considération.

À ce titre, le groupe de l'artisanat précise son désaccord quant au regroupement en trois collèges dans la mesure où il annullerait toute possibilité d'expression de ces 900 000 entreprises qui estiment être une composante essentielle du monde de demain. En supprimant leurs voix, le risque est grand de recréer, en France, la loi du plus fort, au moment où précisément tant d'énergie est déployée à la combattre dans le reste du monde à travers la promotion du CES.

Agriculture - M. Guyau

M. Guyau observe que l'actualité nous rappelle brutalement, avec la fonte accélérée de la calotte glaciaire, la fragilité de l'environnement et renvoie donc ainsi à la qualité du développement. En réalité, cette préoccupation n'est pas nouvelle pour le CES et les différents rapports réalisés ici traduisent assurément une inquiétude croissante. Chaque fois des propositions ont été faites, dont le devenir, malheureusement, a pu parfois être des plus aléatoires. En tous les cas, elles attestent de tout un cheminement intellectuel et d'une maturité de la réflexion qu'il serait dommageable pour tous de négliger. Car l'environnement et l'écologie ne sont pas des sujets à part et chacun individuellement et collectivement porte à travers ses gestes quotidiens les orientations pour la planète de demain. Quoi qu'il en soit, tous les travaux montrent l'intérêt permanent du CES pour la question du développement durable et l'occasion qui est donnée aujourd'hui de les rassembler permet d'appréhender tout le travail réalisé.

Le contexte international évolue très rapidement et de la prise de conscience actuelle dépendra l'héritage des générations futures. En matière agricole et agroalimentaire, il faut qu'il soit le meilleur possible, car la mission première de l'agriculture est avant tout de nourrir les hommes, même si elle n'est pas exclusive. Or, la croissance continue de la population mondiale ne doit pas cesser d'alerter, comme le rappelle avec force, la journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre prochain. De fait, les démographes évoquent une augmentation de plus de la moitié de la population d'ici 2050 et si l'on va vers 9 milliards d'habitants sur la terre, comment faire face à ce qui représente un immense défi lorsque l'on sait que les conditions climatiques sont évolutives, les politiques agricoles bridées et les préoccupations environnementales justifiées ? Il faut rappeler que parmi les activités productives, l'agriculture est celle qui a le bilan carbone le plus positif. Il convient donc de développer une agriculture écologiquement productive.

Le secteur agricole s'est déjà fortement mobilisé, mais il ne pourra répondre à l'ensemble des priorités qu'on lui attribue, dont plusieurs sont contradictoires, sans une définition claire de la politique agricole. Aux objectifs fixés doivent être assignés des moyens financiers adaptés et suffisants, et non l'inverse. L'Union européenne doit ainsi renouer avec une préférence communautaire réelle et les distorsions fiscales, sociales ou environnementales entre États-membres ou avec les pays tiers doivent enfin être prises en compte. La question des OGM doit également être posée avec clairvoyance et sans précipitation, car il s'agit à terme de l'indépendance technologique et alimentaire

de la France. Les perspectives ouvertes par les biocarburants doivent par ailleurs être approfondies et les pratiques culturelles respectueuses de l'environnement poursuivies, tant leur impact sur la nature est lent à se vérifier.

Par ces réflexions et celles des autres groupes, le Conseil prend toute sa place au sein de la dynamique créée autour du développement durable. La présence, en son sein, de représentants des différentes catégories socioprofessionnelles est une aide précieuse à la prise en compte des contraintes, ainsi qu'à la compréhension de leurs multiples dimensions, et il faut souhaiter vivement que sa contribution aux débats soit pleinement entendue des pouvoirs publics. Les paysans savent qu'il faut semer pour récolter et s'il le faut, resserrer. Le CES est un terreau fertile pour répondre à ces enjeux.

CGT-FO - Mme Videlaine

Mme Videlaine déclare que le dérèglement climatique a fait émerger une large prise de conscience environnementale, notamment au sein de cette assemblée. La préservation de la planète correspond à une exigence légitime de qualité de vie pour les générations présentes et futures, d'autant que la Convention de Rio signée en 1992 par plus de 150 pays affiche quinze ans plus tard un bilan très mitigé. La nécessité d'agir implique un vrai débat d'idées, prenant en compte les aspirations de tous les citoyens et leur sensibilisation au concept de développement durable. C'est d'ailleurs l'enjeu du Grenelle de l'environnement auquel, il convient de le souligner, le Conseil n'a pas été associé. En effet, alors que, comme le rappelle l'étude aujourd'hui présentée, cette assemblée a patiemment investi le champ du développement durable, elle n'a pas été en mesure d'exprimer son point de vue à l'occasion des réunions préparatoires organisées en vue du Grenelle de l'environnement. Aussi le travail de compilation réalisé avec objectivité par le rapporteur, qui a mobilisé un nombre certain de conseillers, suscite-t-il une interrogation : à qui et à quoi est-il destiné ?

À plusieurs reprises, le Conseil a posé la question impérieuse du choix de société en formulant les propositions nécessaires à la survie de l'environnement et indispensables à la réduction des inégalités. Et comme le souligne le texte, il a dépassé le cadre national des préoccupations écologiques et sociales en les résitant au niveau mondial. Ainsi, force est de constater que l'assemblée a alerté en permanence sur les risques, l'insuffisance des moyens et l'inadaptation des indicateurs, tout en insistant sur l'urgente nécessité de stimuler la recherche et l'innovation, ainsi que sur les opportunités de croissance et d'emploi offertes par le développement durable, au regard des contraintes liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'étude reflète l'effort de sensibilisation permanente fourni par le Conseil, mais sans vraiment trouver d'écho auprès des décideurs publics. Il semble que le Grenelle de l'environnement ait dégagé ses propres orientations et c'est bien ce qui pose question au groupe Force ouvrière. Il ne s'agit toutefois pas de contester le travail de synthèse réalisé par le rapporteur. Le tout est de savoir si, oui ou non, il sera exploité.

UNAF - M. de Viguerie

M. de Viguerie déclare qu'au-delà de la simple compilation des travaux du Conseil, le rapporteur a su mettre en valeur à la fois la remarquable capacité d'anticipation de cette assemblée et le souci constant qu'elle a de se situer dans tous les problèmes abordés sur le registre de la prévention. L'exercice était délicat !

Le groupe de l'UNAF aurait pu s'interroger : comment mettre en évidence la dimension familiale ? Mais le résultat est là : toute politique de développement durable sert par nature la politique familiale, et réciproquement. Un long débat s'est par ailleurs tenu sur l'opportunité de mentionner de façon explicite ce que certains collègues ont appelé le quatrième pilier du développement durable : la dimension culturelle, qui bien sûr, est constitutive de toute politique en la matière puisque la société de la connaissance et de l'innovation y participe. Éducation et formation en sont les deux fondements, sans compter que le respect des différentes cultures et civilisations nous fait obligation de prendre en compte cette dimension dans toutes les réflexions, aujourd'hui plus qu'hier, demain plus qu'aujourd'hui.

Or, la politique familiale à promouvoir est celle qui s'inscrit dans la durée, qui a pour socles la capacité d'éducation, le respect de l'autre et de son environnement, la construction d'une écologie qui prenne en compte la dignité physique, psychologique et spirituelle de tout homme et de toute femme. De fait, la globalité de la personne est au centre de toute politique familiale, comme de toute politique de développement durable : hors de ces chemins, ni l'une ni l'autre ne peuvent exister ni perdurer. Dans cet esprit, au cours des travaux sur la réforme des régimes de protection sociale, il faudra prévoir et anticiper sur les conséquences financières et budgétaires que les exigences précédentes comportent, exercice dont on sait combien il est difficile.

Le groupe de l'UNAF veut maintenant attirer l'attention des conseillers sur quelques aspects qui lui paraissent significatifs. Depuis les derniers avis sur la qualité de l'habitat, il y dix-huit mois, soulignant l'importance de la lutte contre l'effet de serre en ce domaine, très nombreux sont les travaux, les propositions et les réalisations. Reste que la rénovation du parc ancien est le seul gage d'une efficacité importante sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui demande des moyens financiers, sinon budgétaires, très importants : cet effort reste à faire.

Par ailleurs, il serait bon que les travaux et avis du CES sur la politique de l'eau soient actualisés, mais aussi que l'évolution des modes de consommation et de publicité fassent l'objet d'études du Conseil, car il s'agit de questions centrales pour la santé et le cadre de vie des familles.

Enfin, la question de la gouvernance, sous-jacente à tous les échanges, tant chacun y est sensible sur tous les bancs de cet hémicycle, est à prendre sous tous ses aspects, dont deux paraissent négligés par de nombreuses instances.

D'une part, en effet, les procédures de médiation ont été peu traitées dans les groupes de travail de Grenelle, alors qu'un récent forum d'Iéna, qui a connu un grand succès, a mis en évidence la nécessité de la généralisation d'un tel outil, question sur laquelle le CES devrait poursuivre les travaux qu'il a commencés en

2001. D'autre part, il convient de promouvoir un vrai débat public informatif et participatif pour tous, qui doit toujours être précédé d'une concertation préalable entre les acteurs d'une décision ; mais encore faut-il que ceux-ci se connaissent et aient le temps, les lieux et les outils pour le faire. À cet égard, la vertu intrinsèque d'une assemblée comme le CES et des instances comme les CESR est indéniable, mais il faut aussi que la volonté politique de faciliter ce dialogue soit portée par la démocratie représentative locale. Le groupe de l'UNAF mesure, à travers son réseau, la nécessité que toute gouvernance prenne en compte ces deux dimensions quelque peu oubliées que sont la médiation et le débat public.

Au final, on ne peut que renouveler de très sincères félicitations au rapporteur et souhaiter voir le Grenelle de l'environnement se tenir, comme cela avait été annoncé, dans cette enceinte.

Professions libérales - M. Vaconsin

M. Vaconsin souligne que le CES n'a pas attendu juillet 2007 pour se préoccuper des enjeux du développement et de l'aménagement durables, comme en témoignent les nombreux avis votés par cette assemblée.

La présente mise au point démontre la capacité permanente du Conseil à appuyer sa réflexion sur les trois piliers du développement durable : l'économique, le social, l'environnemental.

Force est de constater cependant, qu'à de rares exceptions près, les messages de cette assemblée n'ont pas été perçus par les gouvernements successifs, comme si les décideurs et les leaders médiatiques étaient malentendants ou que les messages du CES étaient inaudibles. L'essentiel est pourtant de fonder et de cimenter une réflexion prospective, et c'est pourquoi cette contribution envisage de revisiter ou de préciser certains travaux déjà réalisés, d'aller plus loin et de rendre le dialogue avec les pouvoirs publics plus vivant, plus visible, plus efficace. De ce point de vue, la restitution de plusieurs années de réflexions et d'auditions d'experts enrichiront sans nul doute les travaux des six groupes de travail réunis depuis deux mois pour préparer le débat public.

Mais à l'instar du développement, la réflexion doit être durable et le problème est trop important pour être réduit à un simple remue-méninges conjoncturel, fut-il la marque d'une tardive mais réelle prise de conscience au plus haut niveau. À cette fin, le gouvernement a annoncé qu'il replacerait le débat au cœur des institutions, au cœur du CES, quitte à le réformer dans ses méthodes de travail et sa composition. Si la réforme est sans doute nécessaire, il est cependant à craindre que trop de précipitation conduise certains à casser l'outil dont ils n'ont pas su, ou pas voulu se servir, plutôt qu'à apprendre à l'utiliser. Et si nombre des membres de la commission temporaire ont souhaité s'impliquer dans une réflexion interne, débouchant sur des propositions propres au CES, la refonte de la composition du Conseil a toutefois été considérée comme hors sujet, alors qu'on ne saurait faire l'économie d'une telle réflexion.

Entre la frustration du non-dit et l'enthousiasme du bien écrit, le groupe des professions libérales a cependant opté pour une position cohérente et solidaire, et en renonçant à s'abstenir, a approuvé cette remarquable contribution.

Entreprises publiques - M. Ailleret

M. Ailleret indique que le groupe des entreprises publiques a approuvé, à la fin de la dernière séance de la commission temporaire, la contribution présentée aujourd'hui, qui compte des éléments positifs. La méthode de travail mais aussi la composition de la commission se sont avérées pertinentes pour traiter un sujet qui concernait plusieurs sections. Il faut s'en réjouir, car cela démontre la capacité du CES à pratiquer, en complément du travail indispensable en sections, une transversalité qui s'imposera de plus en plus pour des grands dossiers qui ont trait à la société française. Cette expérience doit donner confiance au Conseil pour préparer en profondeur l'évolution de ses méthodes de travail, comme le groupe des entreprises publiques le demande avec insistance depuis plusieurs mois.

Ceci posé, le rapporteur a mené à bien un travail considérable et su effectuer une solide analyse des travaux passés, étayée et authentifiée par des citations bien choisies des avis du CES. Cette contribution présente donc un panorama clair de l'implication passée du Conseil sur le développement durable, illustrant la légitimité de cette assemblée à traiter ce sujet, tout particulièrement dans le cadre de saisines gouvernementales.

Ces points positifs n'auraient cependant pu à eux seuls justifier l'approbation du groupe des entreprises publiques, dont les préconisations ont, par ailleurs, été prises en compte sur deux points essentiels. Premièrement, la légitimité du CES à traiter du développement durable ne peut reposer uniquement sur son passé et ce serait même un risque de s'y tenir. Il est donc indispensable de donner un éclairage sur la contribution que l'on peut attendre du CES sur ce très vaste thème pour lequel l'avenir reste pour l'essentiel à construire, avec de larges plages d'incertitudes et des espaces de liberté qu'il convient d'utiliser au mieux. La présidente et le rapporteur ont accepté que l'on ne s'en tienne pas à une lecture stricte de la mission confiée à la commission, et plusieurs pistes ont été ouvertes en matière de travaux futurs. La commission - ou une autre instance - devrait en tout cas aller plus loin en ce sens, dans le contexte d'élargissement de la concertation ouvert par le Grenelle de l'environnement.

Le deuxième point concerne la dimension économique du développement durable, quasiment absente des premières versions du rapport et, malheureusement, très peu développée dans de nombreux travaux du CES, voire complètement ignorée. Le rapporteur l'a heureusement réintroduite, notamment en mettant l'accent sur la contribution que le CES pourrait apporter en s'efforçant d'évaluer a priori, même en se limitant à de simples ordres de grandeur, les conséquences économiques et industrielles des mesures environnementales ou sociales préconisées. Il pourrait aussi dresser le bilan coût/avantage des actions permettant de réduire l'émission de gaz à effet de serre, afin de procéder à des comparaisons et éclairer les choix, ou encore

identifier les potentiels d'innovation, de création de richesses - et donc d'emplois - d'un développement « éco-durable ». Cette légitimité forte du CES à traiter conjointement les trois piliers du développement durable lui confère une position privilégiée. Encore faut-il - et il conviendra d'y veiller - que cela se traduise concrètement dans les différents dossiers abordés.

Enfin, l'orateur félicite la présidente et le rapporteur qui, chacun dans leur rôle, ont permis de pratiquer la transversalité et l'écoute dans une ambiance sereine et constructive, et de produire, au prix d'un travail extrêmement lourd, un rapport nourri et très bien rédigé.

Outre-mer - M. Paoletti

M. Paoletti rappelle le très grand intérêt de son groupe pour les questions environnementales. La protection des ressources naturelles des collectivités ultramarines, qu'il s'agisse des ressources biologiques marines et terrestres ou de la beauté des paysages, constitue une préoccupation de tous les instants. Mais on sait en outre que les changements climatiques annoncés mettent en péril toutes les îles basses et une partie non négligeable de la Guyane. Il faut donc être reconnaissant au rapporteur de ne pas avoir oublié ces collectivités dans son étude.

Sur le plan général, le groupe de l'Outre-mer est d'autant plus d'accord l'opportunité avec de cette étude qu'elle fait bien ressortir la permanence, au Conseil, de la réflexion sur le développement durable. Comme plusieurs intervenants avant lui, M. Paoletti souhaite qu'aux trois piliers du développement durable soit ajouté un quatrième, la culture. La dimension culturelle du développement, celle qui assure la cohérence du sentiment d'appartenance le « vivre ensemble », selon l'expression de la représentante de la CFDT, et qui permet d'assurer l'élan collectif de la communauté, devrait être plus souvent mise en avant dans les travaux à venir du Conseil. Quoiqu'il en soit, le groupe de l'Outre-mer salue la qualité de la synthèse rétrospective et prospective du rapporteur, et souhaite qu'elle contribue à renforcer le rôle et les moyens du CES.

Mutualité - M. Caniard

M. Caniard souligne les effets positifs du Grenelle de l'environnement qui, avant même sa conclusion, a notamment conduit le Bureau du CES à décider la création d'une commission temporaire pour faire un point d'étape des travaux du Conseil et mettre en évidence l'importance des rapports des représentants de la société civile en son sein. Au-delà de ce travail de compilation qui, seul, aurait pu être perçu comme une autocongratulation rétrospective ou un réflexe de défense institutionnelle, cette commission a eu la sagesse de dégager des axes structurants, qui devront articuler les travaux futurs.

L'enjeu est désormais de passer du discours aux actes, en rappelant que l'on ne saurait se réclamer du développement durable sans s'appuyer sur les quatre piliers qui le soutiennent : le social, l'économique, l'environnemental et le culturel.

La mutualité est au confluent de deux logiques : l'une liée à une conception de la santé qui accorde autant d'importance à ses déterminants, et donc à l'environnement, qu'à la réparation ; et l'autre qui, à travers ses modalités de gouvernance spécifiques, la constraint à concilier une vision communautaire de la santé, la santé publique, et des attentes individuelles, celles de ses adhérents.

La mutualité est donc particulièrement satisfaite de la place accordée par M. Quintreau à la question de la gouvernance.

Informer, organiser le débat public, instaurer le dialogue social et civil : autant d'objectifs qui exigent que le CES réfléchisse aux conditions dans lesquelles il peut prendre toute sa place dans cette évolution. De fait, il faut mettre fin au décalage entre la pertinence des travaux du Conseil et leur insuffisante prise en compte. Or, il semble que les conclusions du groupe 5 du Grenelle de l'environnement sur les institutions et la gouvernance préconisent une saisine du comité Balladur sur la réforme du CES, visant à permettre la participation de partenaires environnementaux pour favoriser l'émergence d'une stratégie nationale de développement durable, ambitieuse et efficace. Or, si l'on veut demain que le Conseil puisse répondre à cette attente, il est indispensable de redéfinir ses missions, au-delà des nécessaires adaptations, de manière à mieux faire partager l'importance de son rôle à l'ensemble des acteurs, des médias et de l'opinion publique.

Il est tout aussi indispensable d'avoir la lucidité de reconnaître que la composition du CES doit être revue pour mieux correspondre aux enjeux de demain. C'est à ces deux conditions qu'il pourra continuer à jouer un rôle dont chacun ici connaît la réalité et l'importance, qui ne sont cependant pas toujours perçues au dehors.

**Français établis hors de France,
de l'épargne et du logement - M. Clave**

M. Clave s'associe aux félicitations que les précédents intervenants ont apporté au rapporteur, qui a su réaliser une parfaite synthèse des débats contradictoires et parfois très animés qui ont eu lieu en commission. Sur le fond, la majeure partie des participants était d'accord, et si les avis pouvaient diverger sur la forme, le rapporteur a su, dans sa réponse, aboutir à un consensus très large et satisfaisant.

M. Quintreau a ainsi mis en exergue le fait que le CES, troisième institution de la République, n'a pas attendu les recommandations actuelles du gouvernement pour placer au cœur de ses débats les notions d'environnement et de développement durable. Au cours des dix dernières années, pratiquement tous les rapports et avis ont ainsi toujours intégré ces thèmes aujourd'hui prioritaires, sous le triple aspect humain, social et économique. Les responsables politiques auraient dû y prêter beaucoup plus d'attention.

Ce rapport fait une large place aux changements qui doivent s'opérer dans les sociétés actuelles, changements dans la manière de vivre, d'agir ou de réagir, changements parfois profonds qui doivent amener à modifier aussi bien des habitudes ancestrales que des traditions tenaces. Les enjeux climatiques et socio-économiques en dépendent. Il ne s'agit pas en effet simplement d'un problème national, mais d'un problème continental et mondial, et c'est au sein de l'Europe qu'il faut aujourd'hui harmoniser les politiques de lutte contre le réchauffement climatique et pour le développement durable, sachant comme le souligne le rapporteur, qu'à ce jour, plus de la moitié du droit français relève de la législation communautaire.

M. Clave adhère à l'ensemble des conclusions du rapport, mais regrette que la partie purement économique n'ait pas été suffisamment développée, car à l'instar de ce qui se passe dans les autres pays, le volet économique peut constituer une incitation forte au développement de technologies nouvelles liées à l'environnement et générer des emplois. Vivant tantôt en Allemagne tantôt en France, il a pu mesurer le retard et les réticences de l'État français en matière environnementale, alors qu'au cours de cette dernière décennie, 320 000 emplois étaient créés en Allemagne dans le domaine des énergies nouvelles. L'Allemagne est aujourd'hui le deuxième producteur mondial d'éoliennes et l'un des tous premiers dans le photovoltaïque et la géothermie. Dans toutes les grandes surfaces d'outre-Rhin, il n'est ainsi pas rare de trouver des panneaux solaires ou des pompes géothermiques à des prix abordables pour équiper sa maison. De nombreux programmes sont aussi mis en place en Espagne, en Hollande ou au Danemark, et partout les retombées ont été positives, non pas simplement sur le plan environnemental, mais également en matière d'emplois, de développement et de recherche. Le secteur des transports en profite : M. Clave en a eu confirmation hier à Berlin, où il a appris que ce secteur avait progressé de plus de 10 % au cours des dernières années.

Pourtant, nombre de PMI/ME se plaignent des contraintes normatives imposées par Bruxelles, qui nécessitent parfois des investissements lourds entraînant une augmentation des coûts de production sans pour cela faire apparaître, de prime abord, une justification qualitative. On peut comprendre de telles craintes mais ces entreprises se trompent ; outre Rhin, les contraintes sont les mêmes et cela n'empêche pas les Allemands d'être les champions du monde de l'exportation.

L'information ciblée réalisée auprès des clients pour tous les produits propres, notamment l'électroménager et les produits bio en agroalimentaire, fait que pour vendre demain, il faut être aux normes aujourd'hui. Rien n'arrêtera le mouvement qui se met en place, même chez les consommateurs français les plus réticents. L'environnement et le développement durable ont entamé une marche inéluctable et il s'agit donc de s'installer confortablement dans ce train de l'écologie qui va prendre de la vitesse dans un futur très proche, afin de mieux regarder la nature intacte que l'on aura su protéger pour les générations futures.

Au total l'orateur croit profondément que la nécessité d'informer et d'éduquer les populations est devenue une priorité, et se réjouit de ce que le rapporteur ait particulièrement insisté sur ce point. C'est pourquoi, le groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement approuve le projet de contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable.

Coopération - M. Verdier

M. Verdier se félicite que les questions d'environnement et de développement durable fassent aujourd'hui l'objet d'un débat national et remercie le président d'avoir mobilisé le Conseil autour de ces enjeux cruciaux. Il salue la création de la commission temporaire, ainsi que l'exceptionnelle participation des groupes à ce débat. M. Verdier tient également à remercier le rapporteur, qui a mené un travail particulièrement difficile au cours de l'été, tant pour son écoute que pour le sort favorable qu'il a réservé à certaines propositions du groupe de la coopération. Celui-ci s'est néanmoins abstenu lors du vote sur la contribution, sans vouloir être discourtois ni remettre en cause la qualité de l'engagement de M. Quintreau, mais tout simplement parce que plusieurs réserves sur le fond demeurent.

La première concerne la méthode utilisée. Se retourner sur les travaux passés du CES était sans doute habile pour témoigner de l'acuité de ses compétences à un moment où des voix se sont élevées pour les mettre en doute. Toutefois, ce choix était risqué compte tenu de l'évolution rapide des connaissances scientifiques et il paraît bien paradoxal d'appuyer des recommandations pour l'avenir sur des travaux passés devenus parfois obsolètes...

Les dernières pages de la contribution jettent les bases d'un véritable plan pour l'avenir, ce dont se félicite le groupe de la coopération. Il aurait cependant souhaité que la conclusion soit plus fournie. Le temps aura sans doute manqué...

Le rapporteur a bien voulu, par ailleurs, accepter un amendement déposé par le groupe de la coopération et doit en être remercié. Malheureusement, le texte demeure ambigu sur la question de la croissance, d'autant qu'il existe en France des partisans de la croissance zéro, persuadés qu'elle seule permet de réduire les risques sur l'environnement. Pour sa part, le groupe de la coopération n'approuve pas l'expression « maîtrise de la croissance » et défend la recherche d'un équilibre entre une croissance économique nécessaire, qui passe par l'exportation et la conquête de parts de marché, et le respect de l'environnement. La contribution de la commission temporaire n'insiste pas suffisamment sur cet aspect.

Enfin, lorsqu'a été débattu le rapport Chertier sur le dialogue social, le groupe de la coopération a eu l'occasion d'exprimer son désaccord avec la proposition d'une composition du CES en trois collèges : celui des salariés, celui des employeurs, et un dernier plus flou, « le tiers secteur », regroupant un peu tout le monde. Cette simplification n'est certainement pas la solution pour représenter la société française dans toute sa diversité. En tout état de cause, les acteurs de terrain sur qui repose la réussite du développement durable méritent d'être représentés. Cette question exige que l'on y travaille de façon plus approfondie et prospective. Pour conclure, M. Verdier déclare qu'il reste beaucoup à faire, toute la question étant de savoir comment...

Associations - M. Roirant

M. Roirant tient à souligner la qualité du travail effectué par les membres de la commission temporaire et adresse ses félicitations à la présidente de cette commission et au rapporteur. Ils ont su, dans des délais très courts, assurer une synthèse des travaux du Conseil économique et social et formuler des propositions concrètes pour bâtir les réflexions à lancer dans le court terme.

Au-delà de la pertinence de cette contribution au « Grenelle de l'Environnement », qui devra être exploitée maintenant, ce travail démontre, opportunément, l'intérêt d'une approche diversifiée, plurielle et transversale que met en oeuvre le Conseil économique et social dans sa mission consultative.

En effet, le traitement trop verticalisé et l'enfermement segmenté des questions vives de société, peuvent conduire à des réponses, expertes et fondées certes, mais n'intégrant pas toujours l'ensemble de la problématique. La trop grande sectorisation des problèmes sociétaux risque en outre de conduire à l'atomisation de la réponse du Politique. La complexité des problèmes sociétaux nécessite des approches globales et des croisements de regards et d'analyses comme ceux que permet notre assemblée par la diversité de sa composition... même si, nous le savons bien, des rééquilibrages sont nécessaires.

Face à l'urgence écologique et aux drames environnementaux de certaines situations contemporaines, la question du développement durable mérite une appropriation populaire et civique beaucoup plus large et plus importante. Nos collègues associatifs du monde de la protection de la nature et de l'environnement nous y ont fort justement sensibilisés depuis quelques années. La gravité de certaines attitudes invite à la mobilisation de tous les décideurs et de tous les citoyens dans leurs gestes quotidiens.

Cette contribution met en évidence, par ailleurs, le fait que le Conseil économique et social a intégré depuis longtemps dans ses travaux et ses réflexions la triple dimension du développement durable.

Plus fondamentalement, cette contribution met aussi en exergue le fait que le développement durable nécessite une « *gouvernance durable* ».

En 1987, on lisait dans le fameux rapport Brundtland : « *le développement durable est un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* ».

La détermination des besoins du présent et du futur ne peut être unilatérale et de la seule responsabilité du politique. Plus les citoyens auront la possibilité de faire entendre leur point de vue, de donner leur avis, de faire part de leur opinion, plus les décisions des autorités publiques, quelles qu'elles soient, seront entendues, comprises voire soutenues.

Cette dimension du dialogue civil, entendu comme un dialogue global entre les pouvoirs publics et les corps intermédiaires œuvrant pour l'intérêt général, est encore plus nécessaire pour construire une société plus respectueuse de l'environnement et plus soucieuse du développement durable. En effet, les évolutions des comportements à favoriser, les changements de modes de vie à mettre en œuvre, sont tellement importants qu'il convient, tout en décrétant la mobilisation générale, d'associer le plus grand nombre à la définition d'un autre « *vivre ensemble* ».

C'est bien d'un véritable changement de cap dont il s'agit, et, pour affronter ce que nous pouvons appeler un réel enjeu de civilisation, il est essentiel d'associer le plus grand nombre à l'état des lieux, à l'analyse de la situation et à la construction de solutions.

Plus que jamais, les instances consultatives, à tous les niveaux des territoires de la République (CES, CESR, conseils de développement etc.) doivent être sollicitées et respectées.

Au niveau de l'Union européenne, le traité modificatif envisage de favoriser des processus plus participatifs dans le fonctionnement démocratique des institutions. En effet, un article spécial énonce le principe de la démocratie participative fondé sur les citoyens et sur les associations. Le texte indique que toutes les institutions politiques de l'Union, notamment la Commission doivent entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives dans tous les domaines d'action de l'Union. Profitons-en pour faire aussi progresser les consciences dans ce nouvel espace civique. La préoccupation du développement durable ne peut se réduire à l'intérieur des frontières des États-membres.

Enfin, nous voulons conclure en évoquant un élément de contexte. Le groupe des associations s'inscrit dans la représentation transversale du monde associatif œuvrant pour l'intérêt général. L'éclatement du monde associatif au sein du Conseil économique et social, selon des considérations conjoncturelles serait antinomique à l'idée même du développement durable. Conjuguer harmonieusement les critères de l'efficacité économique, de la préservation de l'environnement et de la justice sociale relève de la définition même d'un développement durable et exige pour ce qui est du monde associatif de cultiver une éthique de l'unité dans la complémentarité des approches. Cette « *diversité dans l'unité* » est une richesse du monde associatif qu'il faut exploiter.

Nous voulons aussi évoquer une confusion de vocabulaire qui n'est peut-être pas aussi innocente et anodine qu'il n'y paraît. Nous voulons parler de l'utilisation du mot « association » quand on parle d'organisations œuvrant sur les terrains du social de la culture, des loisirs, de l'éducation, du sport, et de l'usage du terme ONG quand on parle des associations du monde de l'environnement. Toutes sont régies par la loi de 1901 et rassemblent de manière libre et volontaire des citoyens autour d'un projet spécifique. Est-ce un écart de langage inconscient ? Est-ce une distinction sémantique entretenue volontairement ?

En tout état de cause l'urgence des problèmes liés à l'environnement et au développement durable exige de fédérer toutes les énergies, toutes les approches pour habiter la terre autrement !

UNSA - M. Martin-Chauffier

M. Martin-Chauffier estime qu'il était dans le rôle du Conseil de s'inviter dans le débat sur le développement durable. Fort d'un certain nombre de rapports déjà publiés sur le sujet. Le CES a d'ailleurs su dégager des pistes pertinentes, en particulier sur le développement durable qui doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Ce concept pose donc la question de la durabilité économique, sociale, et environnementale, ainsi que, depuis peu, celle de la gouvernance mondiale, européenne et nationale.

L'accroissement de la pauvreté dans le monde, mais plus encore la croissance des inégalités et le manque d'accès aux ressources essentielles qui frappe des milliards de personnes imposent la recherche d'un équilibre économique et commercial qui doit passer par le respect de règles fondamentales en matière de droit du travail et de droits sociaux. Au niveau européen, la nouvelle stratégie du développement durable fait de la justice sociale de la prospérité économique et de la protection environnementale les préalables à une croissance économique durable. La France, qui doit prochainement assurer la présidence de l'Union, devra donc veiller à l'harmonisation de la Stratégie de Lisbonne avec celle du développement durable.

Pour les États comme pour les entreprises, il est temps d'évaluer précisément l'impact et le coût des dégâts perpétrés sur l'environnement, de définir les contours d'une nouvelle croissance non destructrice des milieux naturels et de mettre au point de nouveaux instruments afin d'intégrer les coûts environnementaux dans les politiques économiques.

Comme le précise le texte, il faut développer une croissance durable :

- en dynamisant le développement économique : les entreprises et l'État doivent investir massivement dans la recherche et le développement porteurs d'activités nouvelles et donc d'emploi ;
- l'accès à la formation continue doit être intensifié, car il faudra conduire au cours des prochaines années un effort significatif de formation pour répondre à l'émergence de métiers nouveaux et améliorer les qualifications.

Il convient donc ensuite d'articuler développement économique et cohésion sociale, ce qui nécessite de prendre en compte le développement durable dans toutes les politiques globales d'emploi, d'amélioration des conditions de travail, d'éducation ou de logement.

Enfin, comme le souligne le texte, les questions relatives au progrès économique et au progrès social doivent être débattues dans le cadre d'un dialogue social de qualité. Et le CES a sa place dans le débat en tant que représentant de la société civile. Sa composition et ses missions méritent d'être réexaminées pour qu'il soit à l'image de la société d'aujourd'hui.

Pour l'UNSA, l'exigence est une réforme de la démocratie sociale s'articulant sur une représentativité reconnue et incontestable des acteurs.

CGT - M. Rozet

M. Rozet partage le constat de l'étude quand elle souligne « *la prise en compte par le Conseil économique et social des enjeux que pose le développement durable, des tendances lourdes qui le menacent et des perspectives qui le construiront. Ces tendances sont le produit de notre système, de nos fonctionnements et de nos comportements : elles sont donc difficiles à inverser. Ces perspectives sont celles de notre avenir et elles doivent être construites sous le double signe de la responsabilité et de la solidarité. Nous voulons en prendre la mesure et nous proposons d'investir les domaines relevant de l'urgence comme du long terme* ».

Au moment où se déroule la deuxième phase du Grenelle de l'environnement, dans lequel la CGT a pris toute sa place, nous tenons à réaffirmer notre ambition de transformation profonde des modèles de production et de consommation, susceptible de permettre un nouveau type de croissance dans le cadre d'un développement durable, conciliant progrès social, respect de l'environnement et efficacité économique.

Cette conférence doit, selon nous, déboucher sur des mesures tout à la fois « *concrètes, réalisables et socialement justes* ». Concrètes tout simplement parce que la situation environnementale oblige à ne pas en rester aux constats, aux formules incantatoires, ou pire aux effets de communication. Réalisables, car il ne s'agit pas d'afficher des objectifs louables sans prendre les mesures pour les faire aboutir, c'est-à-dire sans organiser les transitions sociales nécessaires en termes d'emploi, de formation et de financement. Socialement justes enfin, parce que si la préservation de l'environnement et la promotion d'un développement durable dépendent de tous, les efforts doivent être proportionnels aux capacités contributives de chacun. Sur ce point, la CGT insiste pour que l'accent soit mis sur une véritable « *responsabilité sociale des entreprises* ».

Ces mesures doivent combiner : règles publiques d'application obligatoire, fiscalité et incitations financières, ainsi qu'outils de régulation. Elles devront prendre en compte le cadre européen et les accords internationaux existants sans que les États soient dépossédés de leurs pouvoirs à organiser « *souverainement les conditions d'accès de leur population à des biens publics essentiels comme l'éducation, la culture, la santé, l'alimentation en eau potable, l'énergie, et les modalités de leur fourniture* », comme l'a rappelé opportunément un précédent

avis. C'est donc une modification radicale d'un certain nombre de logiques à l'œuvre aujourd'hui qui doit être engagée. Il est assez stupéfiant de constater, par exemple, que c'est au moment où chacun s'accorde sur la nécessité de réduire la part des transports routiers et de développer le transport ferroviaire que la SNCF annonce sa décision de suppression de 262 gares dédiées au fret, suscitant l'opposition commune des syndicats de salariés, des associations environnementales et de celle des usagers du transport présentes dans le groupe de travail « transport » du Grenelle de l'environnement.

Comme l'a souligné le rapport Stern, « *le changement climatique constitue un défi sans précédent qui exige de notre part une réponse urgente et concertée au niveau mondial, si nous voulons écarter les risques les plus importants. Le coût de l'inaction dépasse de loin celles des mesures à prendre, mais nous devons agir immédiatement pour promouvoir les ambitieux changements nécessaires* ».

Le rapporteur souligne, à juste titre, le rôle qu'a joué et que peut jouer le Conseil, du fait de sa composition, dans la prise en compte des différents éléments liés au développement durable, qui ne sauraient se réduire à sa composante environnementale. Mais ce constat ne saurait nous exonérer de constater avec lucidité les limites de notre institution actuelle; en particulier, et même s'il ne faut surtout pas les réduire à ce seul point, le décalage croissant entre les réalités multiples de la société civile française et le reflet qu'en donne la composition actuelle du Conseil économique et social, décalage qui mine, qu'on le veuille ou non, la légitimité de la parole du Conseil. Rester sur une posture de simple défense de l'existant serait, selon la CGT, une attitude lourde de dangers.

Après cette étude nécessaire et utile, la question de la suite du travail de la commission dite temporaire se trouve posée. La CGT estime, pour sa part, que son rôle essentiel doit désormais être d'assurer une veille et un suivi en matière de développement durable, en lien étroit avec le travail mené dans les sections.

Rattaché administrativement au groupe de l'agriculture - M. Cartier

M. Cartier observe que s'il faut un Grenelle de l'environnement, c'est que des débats n'ont pas eu suffisamment lieu avant et ailleurs, en particulier dans cette enceinte. Certes, la présentation du travail de la commission temporaire témoigne du fait que le CES s'est bien préoccupé d'environnement, même s'il n'en avait pas encore la mission constitutionnelle, mais chacun sait qu'un vrai débat ne s'instaure que si toutes les parties prenantes sont présentes. Or, on ne trouve pas sur ces bancs des représentants de la défense de l'environnement, des consommateurs, des nouvelles professions ni des nouveaux syndicats dans toute leur diversité. De fait, cette assemblée ne peut plus rester le calque sociologique suranné qu'elle est devenue, où le pouvoir économique des activités productives est prépondérant. Est-ce la raison pour laquelle les avis du Conseil trouvent peu d'écho dans l'action gouvernementale ?

Tout le monde s'accorde à dire qu'un développement soutenable doit intégrer les trois composantes économique, sociale et environnementale, que les questions liées au réchauffement climatique, à l'épuisement des ressources naturelles, aux modes de production agricole ou aux pollutions diverses sont devenues préoccupantes et appellent des débats contradictoires permanents où le modèle économique qui pousse à une consommation boulimique sera évidemment sur la sellette. Et le CES ne sera l'endroit idéal pour tenir un Grenelle permanent de l'environnement que s'il est le reflet de la société civile contemporaine.

Revivifiée par une nouvelle mission, une nouvelle composition et un nouveau mode de fonctionnement, cette assemblée pourrait alors tenir le rôle de véritable creuset préparatoire à la décision publique que voulait la Constitution pour cette troisième assemblée de la République. Mais si le Conseil restait frileux devant ces évolutions, il raterait un rendez-vous avec son histoire et risquerait de perdre sa légitimité.

**Regard transversal sur les travaux
du Conseil économique et social :
les ruptures de la société**

**LA PROBLÉMATIQUE DES RUPTURES DE LA SOCIÉTÉ
DANS LES TRAVAUX DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
EN 2007**

Dans le cadre de la mandature 2004-2009, le Bureau du Conseil économique et social a identifié des orientations prioritaires et les a proposées aux sections et délégations pour éclairer leurs propositions d'études et de saisines et la conduite de leurs travaux. Il s'agissait de s'attacher aux problématiques jugées essentielles et de les traiter de manière coordonnée, selon les trois axes retenus par le Bureau :

- croissance, compétitivité, attractivité, mondialisation ;
- les ruptures de la société ;
- les services, nouvelles perspectives pour l'emploi.

La saisine gouvernementale permanente confiée à notre assemblée sur le suivi du *Programme national de réforme 2005-2008* (PNR) a également permis de coordonner nos travaux, comme en 2006, et d'être consulté, en septembre 2007, sur le projet de Rapport de suivi 2007 du PNR, avant l'adoption définitive de celui-ci et sa transmission à la Commission européenne. D'autres avis ont été finalisés dans le cadre du programme pluriannuel de travail élaboré à la demande du gouvernement par le Bureau du CES, en liaison avec les sections et délégations, sur la mise en œuvre et le suivi d'un ou de plusieurs aspects du PNR.

La lutte contre les ruptures de la société, par les différents volets qu'elle comporte, recoupe largement ces deux grands axes d'orientation ; un discours sur « l'état social de la nation » a été prononcé par le Premier ministre, Monsieur Dominique de Villepin, devant l'assemblée plénière solennelle du Conseil économique et social du 26 février 2007 ; il a alors semblé intéressant de faire apparaître les lignes directrices entrant dans ce cadre qui se dégagent des travaux de notre assemblée au cours de l'année 2007.

• **FAVORISER LA CROISSANCE POUR UN DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DU
BIEN-ÊTRE DE TOUS**

Dans son avis de conjoncture 2007, notre assemblée souligne la nécessité de favoriser la croissance économique au service du bien-être de tous. Cela suppose de mettre en place une véritable gouvernance européenne¹. La Présidence française du Conseil de l'Union, en 2008, fournit par ailleurs à la France l'occasion de redonner un sens au projet européen, en prenant des initiatives en faveur de projets structurants en matière d'économie de la connaissance, d'environnement et d'énergie.

¹ Note d'Iéna de l'avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*.

La Stratégie de Lisbonne constitue à cet égard un instrument essentiel. Cette stratégie devant faire l'objet d'un réexamen à l'occasion du Sommet de printemps 2008, le Conseil économique et social français a également soumis des propositions en la matière, avec les autres CES nationaux des États-membres de l'Union, dans le cadre d'une contribution au Rapport de synthèse du Comité économique et social européen, qu'avait demandé le Conseil européen de 2006. Au plan national, le CES a participé, en 2007, au suivi du PNR² et a élaboré un ensemble de propositions pour « Mieux légiférer »³, thématique qui figure au nombre des instruments de la Stratégie de Lisbonne. Une étude a porté sur les relations entre l'Union européenne et les Balkans.

La réforme du budget doit apporter aux autorités politiques de l'Union les moyens d'impulser de nouvelles politiques communes⁴. Il apparaît à cet égard nécessaire que les pays contribuent au budget de l'Union au *prorata* de leur richesse nationale (RNB), afin d'assurer la solidarité de l'ensemble. Le CES souhaite qu'un grand débat s'engage sur les compétences de l'UE, ses objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, avec deux principes : ne pas augmenter les prélèvements obligatoires, mais rendre les investissements plus productifs ; concentrer les efforts là où l'Union est plus efficace⁵. L'unification des bases d'imposition et l'établissement de taux uniques des impôts auxquels sont soumises les entreprises apparaissent par ailleurs souhaitables à terme rapproché. Un nouvel élan pour l'Europe sociale est de même indispensable⁶.

Il est possible pour la France d'atteindre l'objectif ambitieux d'un potentiel annuel de croissance de 3 %. Cela suppose notamment de relever les taux d'emploi : la construction d'un cercle vertueux alimentant la croissance en conjuguant progrès de productivité et création d'emplois nécessite à cet égard d'améliorer à la fois la qualification des personnes et celle des emplois, ainsi que d'associer aides à l'emploi et encouragements à la formation. La priorité à donner aux dépenses dans le savoir implique par ailleurs de retenir l'objectif minimum d'un accroissement de l'effort public en matière de formation supérieure et de recherche de 10 % par an dans les cinq prochaines années, avec un relèvement significatif du budget du programme cadre communautaire ; les entreprises doivent participer à cet effort. En tout état de cause, il convient de concilier l'adaptation nécessaire de la structure des emplois et les garanties indispensables pour les salariés, en articulant de façon nouvelle travail, emploi, formation, salaire et droits⁷. A également été soulignée la nécessité de réduire la

² Note d'Iéna des communications *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008 et Contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen préparatoire au Sommet de printemps 2008*.

³ Note d'Iéna de la communication *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur "Mieux légiférer "*.

⁴ Note d'Iéna de l'avis de conjoncture 2007.

⁵ Note d'Iéna de l'avis *Quel budget de l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?*

⁶ Note d'Iéna de l'avis de conjoncture économique et sociale 2007.

⁷ Note d'Iéna de l'avis *Croissance potentielle et développement*.

dettre publique française, tout en tenant compte des besoins criants à satisfaire en matière de logement et d'exclusion⁸.

Dans un autre registre, est notée l'importance de maintenir et de renforcer la force de frappe commerciale de la France, qui demeure parmi les toutes premières nations exportatrices. Des préconisations sont formulées pour élargir le vivier des PME françaises exportatrices en accentuant les politiques déjà engagées en faveur de la croissance des PME, en s'attachant à lever les obstacles à leur internationalisation et en adaptant mieux à leurs besoins le dispositif public d'appui aux exportations⁹.

Trois secteurs ont fait l'objet, en 2007, d'une analyse particulière.

La Défense a un impact essentiel sur notre économie, un supplément de dépenses militaires exerçant un effet multiplicateur sur l'activité. Pour mieux connaître et optimiser cet impact, il est notamment préconisé d'anticiper et d'accompagner les restructurations industrielles, de valoriser les synergies au service des innovations technologiques et de réformer le dispositif concernant les exportations militaires¹⁰.

Un avis a porté sur le tourisme d'affaires, pour lequel le potentiel de développement économique local est important mais où la concurrence s'exacerbe entre pays. Pour que la France gagne des parts de marché dans ce secteur, il convient entre autres de fédérer les énergies et d'adopter une stratégie globale en mettant en place un schéma national de développement de l'offre ainsi qu'une politique d'image cohérente de la destination France, avec les moyens nécessaires¹¹.

Les mutations et défis (nutritionnels, environnemental, sanitaire) auxquels doit faire face l'agriculture impliquent un maintien de l'enseignement agricole et un renforcement de la recherche agronomique, dont le développement durable doit devenir un axe prioritaire, ainsi qu'une augmentation des moyens de la recherche fondamentale et appliquée. Une priorité doit de même être donnée à la formation professionnelle et continue des agriculteurs et agricultrices¹².

La nouvelle importance accordée au développement durable doit, de manière plus générale, être prise en compte pour éviter une détérioration des conditions de vie des générations futures et les préoccupations environnementales être systématiquement intégrées dans nos raisonnements économiques, sociaux et énergétiques¹³. Le CES a réalisé à ce titre, en 2007, une contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable qui synthétise les travaux récents réalisés par notre assemblée sur les divers aspects de cette problématique et formule sur cette base un ensemble de propositions¹⁴.

⁸ Note d'Iéna de l'avis de *conjoncture économique et sociale 2007*.

⁹ Note d'Iéna de l'avis *PME et commerce extérieur*.

¹⁰ Note d'Iéna de l'avis *L'impact économique de la Défense*.

¹¹ Note d'Iéna de l'avis *Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie*.

¹² Note d'Iéna de l'avis *Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI^e siècle ?*

¹³ Note d'Iéna de l'avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*.

¹⁴ Note d'Iéna de la communication *Contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable : synthèse des travaux du Conseil économique et social*.

- **CONFORTER LA COHÉSION SOCIALE POUR ÉVITER LES RUPTURES DE LA SOCIÉTÉ**

Le CES consacre tous les deux ans une communication au suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne qui reflètent les aspects économiques, d'emploi, sociaux et environnementaux. En 2007, notre assemblée a étendu ses analyses à des indicateurs complémentaires concernant notamment la problématique de la cohésion sociale. La communication souligne l'influence déterminante exercée par le taux de chômage global sur la cohésion sociale¹⁵. Le Conseil économique et social affirme à cet égard la nécessité de donner clairement la priorité à l'emploi¹⁶.

Un meilleur emploi des travailleurs plus âgés exige une véritable gestion des effectifs et des emplois par les âges, avec une organisation du travail réduisant la pénibilité des tâches et aménageant les horaires. L'importance d'une amélioration des conditions d'emploi des femmes a de même été soulignée. L'insertion des jeunes, particulièrement difficile pour les non-qualifiés, a également fait l'objet de préconisations¹⁷ et d'une journée franco-allemande sur le thème « Insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes », organisée au CES en janvier 2007. La dynamique lancée en 2006 avec les premières Assises nationales de la jeunesse organisée au CES se poursuit et devrait déboucher en 2008 sur une nouvelle édition de cette manifestation, lieu utile d'expression, de rencontre et d'échanges entre les différentes composantes de la jeunesse et la société civile organisée.

Le développement des services à la personne constitue un enjeu de société majeur en termes de création d'emploi et de cohésion sociale. Cette thématique a donné lieu à un avis qui émet des propositions selon quatre principaux axes : les conditions d'accès aux services à la personne doivent être facilitées de manière à rendre l'accès à ces services plus universel ; le Chèque emploi service universel (CESU) doit entrer dans le champ de la négociation sociale pour faciliter sa montée en charge dans les entreprises ; la coordination entre départements et services d'aides à domicile doit être renforcée et les modes de financement améliorés en donnant plein effet à la réforme de la tarification de 2003. Les emplois et les structures doivent être professionnalisés pour revaloriser les conditions d'emploi et développer la formation initiale et continue¹⁸.

Un nouveau système, promouvant des parcours professionnels maîtrisés et favorisant, pour les salariés, les entreprises et les services publics, une nouvelle relation de confiance, est aujourd'hui devenu indispensable. Notre assemblée a, dans un avis, dégagé les principes qui devraient présider à cette réforme. Il s'agit d'assurer des débuts de parcours plus sécurisés, notamment par un recours limité aux contrats spécifiques et à une amélioration de l'orientation, de garantir des parcours dans un cadre d'égalité de traitement et de repenser les fins de parcours pour accroître le taux d'emploi des seniors. Des propositions sont aussi

¹⁵ Note d'Iéna de la communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*.

¹⁶ Note d'Iéna de l'avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2007*.

¹⁷ Note d'Iéna de l'avis *Croissance potentielle et développement*.

¹⁸ Note d'Iéna de l'avis *Le développement des services à la personne*.

formulées pour gérer et faciliter les transitions, ainsi que pour mieux anticiper et maîtriser la vie professionnelle¹⁹.

Plusieurs saisines gouvernementales ont amené notre assemblée à étudier différents aspects des problématiques de cohésion sociale.

Le financement de la protection sociale a ainsi fait l'objet d'analyses et de propositions qui soulignent le caractère incontournable de la maîtrise des dépenses et de l'amélioration de la gouvernance ainsi que de la nécessité de poursuivre la distinction déjà engagée entre solidarité nationale et prestations contributives, en faisant appel à des assiettes adaptées selon le risque. Un premier pas devant être fait rapidement pour favoriser la croissance et l'emploi, des préconisations sont émises en ce sens ; elles tendent, après la mise en œuvre d'études centrées sur les publics les plus fragiles, à réduire les cotisations sociales employeurs et non salariés, famille ou maladie en concentrant ces allégements de cotisations sur les bas salaires, avec financement compensatoire progressif sur trois ans²⁰.

L'incidence des mutations de la société sur la consommation, le commerce et les activités dominicales a de même été analysée au travers d'un avis puis d'une étude complémentaire. Les propositions formulées dans ce cadre quant à la nouvelle réglementation à mettre en place en matière d'urbanisme commercial tendent à maintenir une dynamique de développement et de modernisation, à développer le commerce indépendant et l'artisanat de centre-ville, à multiplier les initiatives accélérant l'usage des TIC auprès des commerçants et à améliorer la desserte des communes rurales disposant d'une zone de chalandise suffisante par l'implantation de points multiservices. Le CES recommande par ailleurs de ne pas banaliser le dimanche et de maintenir le principe du repos dominical. Pour autant, si les attentes diffèrent selon les personnes et les situations, l'évolution tend vers une journée où on ait le choix d'être aussi plus actif. Des propositions sont émises en ce sens pour aménager et améliorer le cadre actuel en simplifiant et clarifiant les règles, ainsi qu'en harmonisant leurs modalités d'application²¹.

Une réflexion conjointe conduite avec le CES du Luxembourg et appuyée sur les avis récents réalisés sur cette thématique par le CES, a noté la nécessité d'un texte cadre au niveau européen en matière de services d'intérêt général.

Le rôle du sport comme vecteur d'éducation et de lien social a été souligné, ainsi que la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique du sport dans les territoires. L'accent a notamment été mis sur l'importance de lutter contre les inégalités quant à l'accès au sport, en équilibrant la pratique hommes/femmes, en favorisant l'accès des plus démunis et une meilleure participation des personnes handicapées.²².

¹⁹ Note d'Iéna de l'avis *La sécurisation des parcours professionnels*.

²⁰ Note d'Iéna *Le financement de la protection sociale*.

²¹ Note d'Iéna de l'avis *Consommation, commerce et mutations de la société* et de l'étude *Les mutations de la société et les activités dominicales*.

²² Note d'Iéna de l'avis *Le sport au service de la vie sociale*.

- **PRÉVENIR LES RUPTURES ENTRE LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES SOCIALES ET TERRITORIALES**

Plusieurs travaux ont été consacrés en 2007 à des composantes spécifiques de notre société.

Alors que l'exercice d'un travail salarié pendant les études concerne une part importante de la population étudiante, la prise en compte de ce phénomène par le monde universitaire, les acteurs du monde professionnel ou les pouvoirs publics reste insatisfaisante. Si le travail étudiant peut être un atout, sous réserve d'un volume de travail raisonnable, inférieur à 15 heures par semaine, il doit être organisé et valorisé. Des préconisations sont formulées en ce sens pour modifier l'approche par les universités de la situation des étudiants salariés, pour améliorer sa prise en compte dans les entreprises, notamment en veillant au respect de la distinction entre stage et travail salarié et en répondant aux difficultés d'affiliation aux régimes de protection sociale, ainsi que pour renforcer ou réformer les politiques publiques²³.

Une place accrue des femmes dans les lieux de décision suppose de mobiliser divers types de leviers pour « briser le plafond de verre ». Il faut, entre autres, favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la vie politique et assurer l'égalité d'accès aux emplois supérieurs des fonctions publiques ; la mixité du management doit être promue dans toutes les entreprises, notamment en diversifiant les parcours et en faisant progresser la mixité dans les instances de gouvernance des grandes entreprises qui ont valeur d'exemple et d'entraînement²⁴.

L'allongement de la durée de vie a de multiples conséquences collectives, notamment sur les systèmes d'aides et de soins. Le scenario du libre choix entre maintien à domicile et accueil en établissement, vers lequel la France s'est orientée, suppose des investissements importants dont la charge devra, suite à un débat approfondi, être répartie entre les individus et la collectivité. Il est proposé de développer la prévention, d'améliorer les ressources humaines en gériatrie, d'ériger en priorité nationale la recherche sur les maladies neuro-dégénératives et de favoriser le maintien à domicile. Est aussi notée la nécessité d'améliorer la prise en charge sanitaire des personnes âgées, notamment hospitalière, et le pilotage du système, de renforcer l'équité dans la prise en charge de la dépendance, de maîtriser le reste à charge et de trouver de nouveaux financements²⁵.

Quant aux politiques financières conduites en faveur des Français rapatriés, qui ont fait l'objet d'une saisine gouvernementale, est soulignée la nécessité de ne pas se limiter aux questions strictement financières. La loi d'indemnisation du 26 décembre 1961, qui définit la notion de « rapatrié », a en effet généré un effort financier considérable en matière de retraites, d'endettement et d'indemnisation. Le CES analyse ces aides et propose des solutions pour résoudre les difficultés qui demeurent. Des développements ont trait aux

²³ Note d'Iéna de l'avis *Le travail des étudiants*.

²⁴ Note d'Iéna de la communication *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*.

²⁵ Note d'Iéna de l'avis *L'impact de l'allongement de la durée de la vie sur les systèmes d'aides et de soins*.

situations des rapatriés tunisiens et des harkis, ainsi qu'à la nécessité du travail de mémoire²⁶.

La lutte contre la pauvreté et la précarité, préoccupation dont le CES s'est fait l'écho depuis plusieurs décennies, suppose la mobilisation de nombreuses politiques publiques. Des actes sont nécessaires à court terme dans les domaines de la couverture complémentaire santé, du logement et des transports. En particulier, le droit au logement opposable doit, afin de devenir effectif pour tous, s'accompagner de la construction de 900 000 logements économiquement accessibles qui manquent dans notre pays et d'une réévaluation des aides. La nécessité d'une revalorisation significative des minima sociaux ne devrait pas empêcher la mise à l'étude rapide de la proposition de Revenu de solidarité active (RSA), consistant à ce que chaque heure travaillée se traduise par une baisse des prestations inférieure à ce que rapporte le travail²⁷.

Une réflexion spécifique a été consacrée au surendettement des particuliers. La loi Borloo, qui a complété le dispositif du traitement du surendettement par une nouvelle procédure, étant appliquée, trois ans après sa mise en œuvre, de manière encore trop restrictive, et le nombre de dossiers soumis aux commissions de surendettement croissant régulièrement, le CES propose un certain nombre de pistes, dont certaines relèvent de la procédure, d'autres de la prévention, notamment par la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs du dossier, dont les établissements bancaires et financiers²⁸.

La question urbaine a été abordée à travers un avis sur saisine du gouvernement consacré aux quartiers dits « sensibles », devenus des lieux de forte concentration des problèmes de chômage, d'échec scolaire, de pauvreté et de précarité. Après relecture de la production normative récente (2003-2007), sont examinées les modalités de transformation de la ville par l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants, dans leurs diverses dimensions : défi adressé aux instances de socialisation et d'intégration, sécurité, demande de proximité des services, rénovation urbaine des quartiers et requalification des quartiers anciens dégradés, mobilisation des habitants et de tous les acteurs, accès à l'emploi, utilisation des marchés publics comme leviers de l'insertion professionnelle, optimisation des zones franches urbaines, valorisation du potentiel de création d'activité²⁹...

La problématique plus large de la nature dans notre société urbaine a été traitée à travers une étude traçant les pistes à explorer³⁰. Le CES souligne par ailleurs la nécessité de penser la ville autrement en matière de sécurité routière pour pouvoir réaménager les flux et les modes de transport et note l'émergence de la notion de mobilité durable au niveau de l'UE³¹.

²⁶ Note d'Iéna de l'avis *Les politiques financières conduites en faveur des Français rapatriés*.

²⁷ Note d'Iéna de l'avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*.

²⁸ Note d'Iéna de l'avis *Le surendettement des particuliers*.

²⁹ Note d'Iéna de l'avis *Réunifier et réconcilier la ville - Constat et propositions*.

³⁰ Note d'Iéna de l'étude *La nature dans la ville : biodiversité et urbanisme*.

³¹ Note d'Iéna de l'avis *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs*.

Deux avis ont abordé des dimensions importantes du développement de l’Outre-mer français. Le tourisme représente pour la quasi-totalité des collectivités d’Outre-mer, parmi d’autres secteurs, une ressource particulièrement importante ; notre assemblée a formulé des propositions visant notamment à améliorer les outils statistiques et à sensibiliser la population, à respecter l’environnement et à établir un schéma de développement touristique concerté, à aménager la destination et à promouvoir une destination à forte identité pour chaque collectivité, ainsi qu’à proposer des produits attrayants par un effort de promotion adapté³². Un ensemble de propositions a également porté sur le développement de la pêche, chance à saisir pour l’Outre-mer français³³.

• CONCLUSION

L’année 2007 a été marquée pour la France par une politique de changement mis en œuvre par le gouvernement pour prévenir et accompagner les ruptures de la société dans un environnement européen mondialisé où la concurrence économique pour l’emploi fait des ravages. C’est dans ce climat que le CES a travaillé pour enrichir, moderniser et médiatiser sa contribution au Programme national de réforme avec une volonté affirmée de réactivité au fil des saisines gouvernementales et des travaux des neuf sections et des deux délégations. Il a de même honoré son rôle consultatif en parallèle aux travaux du « Grenelle de l’environnement » pour mettre en lumière l’intérêt porté par ses travaux depuis 1999 aux exigences environnementales du développement durable.

À la veille de la présidence française de l’Union européenne, le CES tient à être sollicité pour participer, en partenariat avec l’ensemble des institutions similaires des 26 autres États-membres de l’Union et en lien avec le Comité économique et social européen, à l’effort de proposition d’améliorations économique, sociale et environnementale pour notre pays.

³² Note d’Iéna de l’avis *Le tourisme, perspective d’avenir de l’Outre-mer français*.

³³ Note d’Iéna de l’avis *La pêche et l’aquaculture en Outre-mer*.

**Résumé des travaux
publiés durant l'année**

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE

Avis n° 2007-01 du 17 janvier 2007 :

Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer, présentée par Mme Cécile Felzines

Étude n° 2007-02 du 22 janvier 2007 :

La situation sociale des enfants de harkis, présentée par Mme Hafida Chabi

Avis et rapport n° 2007-03 du 31 janvier 2007 :

Croissance potentielle et développement, présenté par M. Pierre Duhartcourt

Avis et rapport n° 2007-04 du 1^{er} février 2007 :

Le développement des services à la personne, présenté par M. Yves Vérollet

Avis et rapport n° 2007-05 du 22 février 2007 :

Quels besoins en service pour l'agriculture du XXI^e siècle, présenté par M. François Heyman

Communication n° 2007-06 du 26 février 2007 :

La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité, présentée par Mme Monique Bourven

Communication n° 2007-07 du 2 mars 2007 :

Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne, présenté par Mme Anne Duthilleul

Avis et rapport n° 2007-08 du 5 mars 2007 :

Consommation, commerce et mutation de la société, présenté par M. Léon Salto

Avis n° 2007-09 du 2 avril 2007 :

L'impact économique de la Défense, présenté par M. Henri Feltz

Avis et rapport n° 2007-10 du 18 avril 2007 :

Le sport au service de la vie sociale, présenté par M. André Leclercq

Avis et rapport n° 2007-11 du 23 mai 2007 :

La conjoncture économique et sociale en 2007, présenté M. Philippe Le Clézio

Avis et rapport n° 2007-12 du 6 juin 2007 :

La sécurisation des parcours professionnels, présenté par Mme Édith Arnoult-Brill

Avis et rapport n° 2007-13 du 20 juin 2007 :

Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs, présenté par M. Philippe Da Costa

Avis et rapport n° 2007-14 du 4 juillet 2007 :

La pêche et l'aquaculture en Outre-mer, présenté par M. Gérard d'Aboville

Avis et rapport n° 2007-15 du 5 juillet 2007 :

Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie, présenté par M. Bernard Plasait

Avis et rapport n° 2007-16 du 18 juillet 2007 :

PME et commerce extérieur, présenté par M. Jean-François Roubaud

Communication n° 2007-17 du 25 juillet 2007 :

De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur "mieux légiférer", présentée par Mme Catherine Dumont

Avis n° 2007-18 du 3 octobre 2007 :

L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins, présenté par M. Michel Coquillion

Étude n° 2007-19 du 15 octobre 2007

Contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable : synthèse des travaux du CES, présentée par M. Bernard Quintreau

Communication n° 2007-20 du 17 octobre 2007 :

Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008, présentée par M. Jacques Duron

Avis et rapport n° 2007-21 du 31 octobre 2007 :

Le surendettement des particuliers, présenté par Mme Pierrette Crosemarie

Avis et rapport n° 2007-22 du 21 novembre 2007 :

Quel budget de l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?, présenté par M. George de La Loyère

Étude n° 2007-23 du 29 novembre 2007 :

Les Balkans occidentaux et l'Union européenne, présenté par M. Alain Terrenoire

Étude n° 2007-24 du 30 novembre 2007 :

La nature dans la ville : Biodiversité et urbanisme, présenté par M. Bernard Reygrobelle

Avis et rapport n° 2007-25 du 5 décembre 2007 :

Le travail des étudiants, présenté par M. Laurent Béral

Communication n° 2007-26 du 19 décembre 2007

Contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du conseil économique européen préparatoire au sommet de printemps 2008 présenté par M. Jacques Duron.

Avis n° 2007-27 du 26 décembre 2007

Le financement de la protection sociale présenté par Mme Anne Duthilleul.

Avis n° 2007-28 du 26 décembre 2007

Les politiques financières conduites en faveur des Français rapatriés présenté par M. Yves Zehr.

Étude n° 2007-29 du 7 janvier 2008

Les mutations de la société et les activités dominicales présenté par M. Jean-Paul Bailly.

***LE TOURISME, PERSPECTIVE D'AVENIR
DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS***

Rapporteur : Cécile Felzines

au nom de la section du cadre de vie

Assemblée plénière des 9 et 10 janvier 2007

Cécile Felzines, membre du groupe des entreprises privées,
est membre de la section du travail, vice-présidente de la section du cadre de vie
et membre suppléant de la délégation aux droits des femmes
et à l'égalité des chances entre hommes et femmes

*

* * *

La France n'est pas enfermée dans son hexagone. Grâce aux collectivités d'Outre-mer, elle est présente dans tous les grands océans du monde. Françaises à part entière, mais entièrement à part, les collectivités d'Outre-mer ont chacune leurs atouts et leurs handicaps. Parmi d'autres activités, le tourisme y représente un phénomène majeur, leurs principales problématiques sont souvent analogues et convergentes :

- la forte concurrence des destinations voisines ;
- une importante dépendance vis-à-vis de la desserte aérienne ;
- l'insuffisante diversification de leur clientèle et de l'offre ;
- un niveau de coût élevé par rapport à leurs voisins ;
- des particularismes fonciers ;
- une faible épargne locale due à l'étroitesse de leur marché.

Riches dans un environnement pauvre, mais pauvre dans la nation, elles méritent toute notre attention. Dix ans après l'avis du CES sur *Tourisme, facteur de développement de l'Outre-mer Français* rapporté par M. Miguel Laventure, le tourisme reste un des secteurs réellement porteurs de développement économique et de développement durable dans des collectivités où la démographie est forte et le chômage élevé ; le Conseil économique et social pense qu'il faut aujourd'hui faire des choix plus clairs et plus courageux.

*

* * *

I - AMÉLIORER LES OUTILS STATISTIQUES

C'est de la rapidité de publication que dépend la prise de décisions des différents opérateurs du secteur pour leur permettre d'élaborer leurs stratégies sans devoir raisonner à l'aveugle et adopter les ajustements nécessaires en fonction des évolutions constatées.

Le Conseil économique et social demande instamment que les décideurs puissent enfin disposer, dans les meilleurs délais possibles, de statistiques leur permettant de suivre l'évolution de l'activité du secteur.

Il conviendrait aussi que des enquêtes de satisfaction de la clientèle soient conduites régulièrement et publiées auprès des opérateurs du tourisme afin que ceux-ci puissent adapter leurs produits.

II - SENSIBILISER LA POPULATION

Notre assemblée souhaite que le développement du tourisme s'appuie sur une volonté locale forte. Pour impulser cette dynamique, c'est la volonté de chacun des habitants qui facilitera cette implication dans une logique de développement durable.

Accueillir sans se faire envahir, offrir sans se sentir dépossédé. C'est dans le respect mutuel que doit s'effectuer cette rencontre. Il est important que ce thème soit véhiculé dans toutes les actions pédagogiques quelle qu'en soit la nature. Faire du visiteur un hôte plutôt qu'un intrus, est la clef de voûte de toute action touristique.

III - RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil économique et social tient à rappeler que l'environnement est la matière première du tourisme dans ces collectivités. Qu'il s'agit d'un environnement riche mais fragile et que les atteintes qui lui sont portées sont souvent irréparables.

En tout état de cause, les installations ne doivent pas nuire à l'environnement et doivent être dotées des équipements nécessaires en matière d'approvisionnement et de traitement de l'eau, d'élimination des déchets...

IV - ÉTABLIR UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le tourisme ne peut trouver son aboutissement qu'au travers d'une politique globale, orchestrée, tenant compte de tous les maillons de la chaîne et du développement des valeurs locales.

Le Conseil économique et social demande que les schémas de développement touristique inscrivent plus clairement leur stratégie et les phases de leur mise en œuvre, après les concertations nécessaires, dans un document contractuel pour tous les partenaires concernés, élus, population, professionnels.

V - AMÉNAGER LA DESTINATION

C'est la cohérence des acteurs, la planification de l'aménagement et de l'image de la destination inscrites dans une stratégie à long terme qui permettront aux élus, aux investisseurs comme à la population de s'inscrire dans une démarche concertée et voulue par tous.

Le Conseil économique et social propose que des zones touristiques et hôtelières soient mieux identifiées et inscrites dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Il demande à cette fin que l'intercommunalité, encore insuffisamment pratiquée, soit encouragée pour optimiser les moyens nécessaires et les financements.

VI - PROMOUVOIR UNE DESTINATION À FORTE IDENTITÉ

Nos collectivités souffrent d'une absence d'identité forte les différenciant de leurs concurrents. C'est pourquoi le Conseil économique et social estime qu'un travail important de réflexion en liaison avec ODIT France doit être réalisé rapidement afin de faire émerger les caractéristiques propres à chacune des collectivités.

VII - PROPOSER DES PRODUITS ATTRAYANTS PAR UN EFFORT DE PROMOTION ADAPTÉ

Le Conseil économique et social propose qu'à l'exemple de certaines collectivités et d'autres pays émetteurs, la promotion soit systématiquement élaborée avec l'ensemble des acteurs concernés (élus, socioprofessionnels, population), les transporteurs et les tour-opérateurs en ciblant plus lisiblement la spécificité de la destination et l'originalité des produits (hébergements, animations, activités, rapport qualité/prix) en inscrivant cette promotion dans le temps.

VIII - ASSURER UN VÉRITABLE MARKETING

Notre assemblée observe que les collectivités d'Outre-mer ne réalisent pas suffisamment d'études de marché pour connaître les évolutions de la demande touristique. Une collaboration plus étroite avec les tour-opérateurs et les compagnies aériennes s'impose.

Elle recommande aussi de nouer des partenariats avec les destinations voisines afin d'offrir dans le cadre de *packages* des séjours combinés offrant une diversité de cultures et de recourir aux programmes européens (interreg...) dotés de fonds nombreux, peu ou mal utilisés.

Enfin, elle souhaite que certains atouts forts soient davantage mis en avant, s'agissant de la qualité des infrastructures de santé, les conditions sanitaires en général (traitement de l'eau, hygiène alimentaire) de sécurité des institutions et des règles démocratiques et sociales des territoires d'Outre-mer.

IX - ASSOCIER L'AGRICULTURE ET L'ARTISANAT

L'artisanat doit être partie prenante de la filière touristique. Bien sûr lors de la construction des bâtiments selon des méthodes et avec des matériaux traditionnels locaux, mais aussi dans la fabrication du mobilier afin de conforter la personnalisation de la destination. Notre assemblée regrette que l'artisanat local issu de la culture et de l'histoire ne soit pas plus développé. Des formations adéquates devraient permettre d'en relancer la production.

X - PROPOSER DES SOLUTIONS À LA QUESTION FONCIÈRE

Le problème du foncier est récurrent et maintes fois évoqué dans différents rapports du Conseil économique et social. Il n'a jamais été résolu sur le fond. Il est vrai que la question se pose différemment selon qu'il s'agit d'un DOM ou d'une COM.

C'est en raison de la rareté et de la cherté du foncier que le Conseil économique et social estime que les schémas d'aménagement régional et les schémas directeurs d'aménagement touristique doivent fixer sur le long terme l'affectation du sol et constituer des réserves foncières afin de limiter la spéculation et de se donner une vision prospective.

En ce qui concerne la Polynésie, le Conseil économique et social estime que l'indivision de la propriété qui regroupe souvent des dizaines d'ayants droit doit déboucher sur une solution satisfaisant toutes les parties. Il propose qu'après accomplissement des formalités légales d'estimation du terrain par le service compétent des domaines, la transaction d'un terrain nu puisse se faire sur la base d'une majorité simple des ayants droit. Dans ce cadre, une part réservataire sur le terrain nu serait consignée à l'intention des non-signataires.

Notre assemblée suggère que, pour les cultures dans lesquelles l'attachement au sol est fondamental, un système de bail emphytéotique adapté soit étudié pour que des implantations touristiques puissent être réalisées.

XI - SE DONNER LES MOYENS D'UN DÉVELOPPEMENT PÉRENNE

La défiscalisation est un outil nécessaire qui ne suffit pas, à lui seul, pour déclencher l'émergence de projets. Cependant sa disparition en Outre-mer rendrait très difficiles voire impossibles la création de projets et leur financement.

1. Orienter la défiscalisation des investissements vers des objectifs de développement touristique

- Rénover en priorité l'hôtellerie

Notre assemblée demande que soit adoptée, dans les meilleurs délais possibles, une simplification du dispositif existant pour la rénovation. Elle réitère son souhait d'inclure le rachat de l'hôtel à rénover dans le champ de la défiscalisation afin de tenir compte de la globalité des opérations.

2. Autoriser les montages financiers recourant à l'intermédiation de sociétés financières de Crédit-bail-immobilier (CBI)

L'utilité du CBI est de permettre la garantie des établissements bancaires et donc de faciliter la réunion des « tours de table ». Elle permet d'allonger la durée des financements et d'accélérer la relocation des hôtels, particulièrement après dépôt de bilan.

Le Conseil économique et social demande que soit autorisé le principe de sous-location lorsqu'intervient une société financière de Crédit-bail immobilier (CBI).

3. Attirer les grandes enseignes hôtelières internationales

Les DOM, en particulier, ont du mal à attirer et stabiliser les grandes enseignes hôtelières. Ces enseignes sont souvent les locomotives du développement touristique et sont capables d'offrir des loyers faibles mais constants sur le long ou le très long terme.

L'adossement des importants investissements hôteliers à des groupes présentant une grande solvabilité (banques, assurances, industriels...) permettrait de faciliter la mise en œuvre des financements.

Le Conseil économique et social demande que soit organisée la séparation entre « immobilier d'entreprise » adossé à des garanties extrinsèques des entreprises et « secteur tourisme », permettant ainsi la péréquation des risques.

4. Encourager les SEM patrimoniales

Le Conseil économique et social demande que les collectivités soient encouragées à créer des Sociétés d'économies mixtes (SEM) patrimoniales, avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), afin de pouvoir préempter l'immobilier hôtelier, en cas de cessation d'activité ou de dépôt de bilan, dont elles devront être systématiquement informées.

5. Favoriser le développement de la petite hôtellerie de charme

Notre assemblée considère que le patrimoine historique, dont la réhabilitation est difficile alors qu'elle permettrait une transformation en unités touristiques, pourrait constituer un outil complémentaire de valorisation du secteur touristique. Elle propose d'étendre le taux majoré pour la rénovation prévu par la loi Girardin à ce patrimoine.

6. Prévoir le préfinancement des opérations de rénovation

Plus particulièrement dans les DOM, le Conseil économique et social estime qu'il est nécessaire de prévoir le préfinancement d'une partie des travaux et de différer l'amortissement.

7. Assurer la pérennité des entreprises et le développement de l'emploi

En dépit des mesures d'abaissement et d'exonération des charges sociales, les entreprises ne parviennent pas à l'équilibre économique, ce qui conduit certaines d'entre elles à la fermeture et donc à d'importantes pertes d'emplois.

Le Conseil économique et social demande **un engagement dans une convention-cadre et une « charte qualité » comprenant deux volets** :

- Pour la structure
 - la priorité aux investissements de mises aux normes, y compris les risques naturels ;
- Pour les salariés
 - étudier le cas des salariés en fin de carrière, prévoir des formations avec validation des acquis et prévoir un plan de progression de carrière.

8. Le Conseil économique et social recommande en contrepartie de l'engagement des entreprises :

- que la mesure d'exonération des charges sociales pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration soit déplafonnée à deux fois le SMIC (1,5 actuellement) pour une période de cinq ans (assortie d'une évaluation à mi-parcours et d'un suivi sur la période), quelle que soit la taille de l'entreprise afin de permettre le recrutement de cadres qualifiés, sous-représentés dans l'hôtellerie ;
- qu'une modulation, pendant la même période, de la TVA, de la taxe foncière et de la taxe professionnelle, ainsi qu'un forfait de la redevance télévisuelle par établissement hôtelier soient mis à l'étude.

9. Renforcer le professionnalisme pour éléver la qualité

Dans ce secteur très concurrentiel, le professionnalisme est déterminant et concerne aussi bien les managers que les agents de service.

Le Conseil économique et social demande qu'après identification des lacunes, un plan de formation de l'ensemble des salariés (cadres compris) soit rapidement mis en place pour répondre aux besoins.

10. Anticiper les besoins

Le Conseil économique et social propose que les promoteurs, en amont de la construction expriment leurs besoins en termes d'emploi. Cette anticipation permettrait la formation pendant les phases de construction et d'aménagement et susciterait des vocations locales mieux intégrées dès le départ dans les projets. Des fonds spécifiques selon la situation (salarié, demandeur d'emploi...) tels que le FFPS, le FNE et FSE peuvent être sollicités à cet effet.

XII - METTRE EN COHÉRENCE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Afin de favoriser le flux des touristes de séjour, le Conseil économique et social préconise d'étudier un étalement des congés bonifiés et de ne pas écarter la possibilité de recourir à des vols charters « secs » pour mieux répondre à la demande à certaines périodes.

Il conviendrait également, pour faciliter l'arrivée de touristes européens, d'envisager, après concertation entre les diverses parties concernées, un départ des vols vers les DOM depuis le *hub* de Roissy et non plus seulement d'Orly.

CONCLUSION

Convaincu des atouts naturels exceptionnels de chaque collectivité, de l'intérêt de l'histoire et de la culture qui constituent leur identité profonde, le CES propose, non pas une mesure fiscale de plus, ni une mesure d'assistance supplémentaire, mais de véritables mesures de solidarité nationale, où l'impulsion de l'État pourra jouer tout son rôle en accompagnant l'initiative locale.

*

* * *

L'avis a été adopté au scrutin public par 185 voix et 8 abstentions.

*

* * *

Auditions effectuées par la section :

- Mme Agnès Chureau, chargée de mission auprès de l'Inspection générale du tourisme à la direction du tourisme ;
- M. Gilles Delaruelle, directeur marketing de TUI France et de Nouvelles Frontières ;
- M. Pierre Descazeaux, directeur général du centre de lignes Antilles-Guyane-Océan Indien d'Air France ;
- M. Philippe Gendre, directeur pour l'Outre-mer à l'Ingepar ;
- M. Philippe Leyssenne, directeur des affaires économiques, sociales et culturelles au ministère de l'Outre-mer ;
- M. Frédéric Pierret, directeur du tourisme au ministère du Tourisme ;
- M. Christian Vernaudon, PDG d'Air Tahiti.

La rapporteure a également rencontré différentes personnalités qu'elle tient à remercier pour leurs contributions constructives.

Elle tient tout particulièrement à exprimer sa gratitude auprès de M. Jean-Pierre Pernuit, coordinateur Outre-mer-ACFCI, pour sa connaissance du terrain et ses conseils judicieux.

Elle a effectué différentes missions dans la Caraïbe, en Guyane, dans l'océan Indien, dans la zone Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

LA SITUATION SOCIALE DES ENFANTS DE HARKIS

Rapporteure : Hafida Chabi

au nom de la section des affaires sociales

Étude adoptée lors de la réunion du Bureau du 12 décembre 2006

Hafida Chabi, membre de section, est membre de la section
des affaires sociales

*

* * *

I - LES HARKIS : UN DRAME MÉCONNNU

Les harkis sont des supplétifs de l'armée française ayant servi pendant la guerre d'Algérie dans une harka. Ce terme s'est imposé comme terme générique pour désigner l'ensemble des supplétifs de l'armée française pendant ce conflit.

Même si certaines études font état de 153 000 supplétifs à la veille du cessez-le-feu du 19 mars 1962, leur nombre réel reste difficile à évaluer.

1. La participation à la guerre d'Algérie

Les motifs d'engagement des supplétifs sont divers et complexes. Ils semblent davantage liés aux circonstances locales et historiques, que le fruit d'un véritable engagement idéologique. La question de l'engagement des supplétifs est indissociable de celle, beaucoup plus large, des procédés par lesquels l'armée française et le Front de libération nationale (FLN) ont cherché à s'assurer le ralliement des populations.

2. La démobilisation et les massacres

La perspective de l'indépendance se dessine au cours de l'année 1961 : le 8 janvier, 75,25 % des Français approuvent par référendum l'autodétermination en métropole et 69 % en Algérie, des institutions provisoires algériennes sont créées. Le 20 mai 1961, les pourparlers d'Évian débutent. Les accords d'Évian sont signés le 18 mars 1962. Cette évolution entraîne la démobilisation des forces supplétives, progressive de mars 1961 à janvier 1962, puis massive de mars 1962 à juin 1962. Les représailles débutent dans les jours qui suivent le cessez-le-feu. Des supplétifs, mais aussi des musulmans pro-français (maires, conseillers généraux, conseillers municipaux, anciens combattants, chefs de village) et des européens, sont enlevés et tués. Les massacres s'amplifient après le référendum sur l'indépendance du 1^{er} juillet 1962.

3. L'installation en France

Après les accords d'Évian le 19 mars 1962, le gouvernement français s'attache d'abord à faire face au rapatriement puis à l'accueil des Français d'origine européenne. L'exode de ces derniers, comme celui des harkis, a

largement été sous-estimé à l'époque. Le nombre de harkis et de leurs familles rapatriés en France varie selon les sources.

La proportion entre le rapatriement officiel des harkis, organisé par le gouvernement, et le rapatriement clandestin, organisé par des officiers de l'armée française, est difficile à établir.

L'accueil dans des camps et la réinstallation des harkis sont organisés dans l'urgence et souffrent d'un manque de préparation. Les harkis sont alors confrontés à des conditions de vie précaires dans les camps et à un difficile reclassement professionnel.

Certains camps ferment progressivement et les familles s'installent dans des hameaux forestiers ou dans des cités urbaines. En revanche, d'autres camps subsistent et les familles continuent à vivre isolées du reste de la société. La précarité sanitaire, sociale et économique dans laquelle vivent ces familles ont conduit les jeunes de ces camps à des mouvements de révolte dans les années 1970.

II - L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

D'une manière générale, les aides de l'État en faveur des harkis et de leurs familles, aides qui sont intervenues tardivement, vont être allouées sous trois formes.

1. La réparation matérielle

La réparation matérielle du préjudice subi par les anciens supplétifs et leurs familles se traduit par une indemnisation du patrimoine perdu, des aides au logement et une aide aux conjoints survivants des membres des formations supplétives. Ainsi, la loi du 15 juillet 1970 consacre le droit à l'indemnisation du patrimoine de tous les Français rapatriés d'Outre-mer. Puis, le Plan harki établi sur cinq ans, dont la loi du 11 juin 1994 constitue la traduction législative, prévoit trois mesures essentielles : l'aide à l'acquisition d'un logement principal, l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, l'aide au désendettement immobilier. La loi du 23 février 2005 complète ces mesures. Enfin, depuis 1994, les conjoints survivants de nationalité française bénéficient d'une aide spécifique insaisissable et non imposable.

2. La réparation morale

La réparation morale se traduit d'abord par la reconnaissance, en 1974, de la qualité d'ancien combattant et la création d'un statut de victime de la captivité en Algérie. En 1987, puis en 1994, le législateur reconnaît le préjudice subi par les harkis en leur attribuant un capital. À partir de 1999, le législateur crée un revenu périodique pour les anciens harkis : d'abord sous forme de rente viagère, ce revenu est remplacé par une allocation de reconnaissance en 2003, soumise à aucune condition de ressources, non imposable et indexée sur le coût de la vie. La loi du 23 février 2005 revalorise son montant et propose à ses bénéficiaires le choix entre différentes options.

3. Les autres mesures

À partir du début des années 1980, les gouvernements successifs formulent le même constat : la situation de précarité dans laquelle vit un certain nombre de harkis appelle un effort particulier des pouvoirs publics. Des mesures spécifiques sont mises en place qui portent, pour l'essentiel sur la formation initiale, la formation professionnelle et l'emploi.

Ainsi, dans le domaine de la formation initiale, des bourses complémentaires à celles de l'Éducation nationale sont versées aux familles ou à leurs enfants majeurs et concernent tous les cycles d'enseignement. Dans le domaine de la formation professionnelle, la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) pilote et finance des actions de formation dans le domaine de la sécurité (préparation du concours de gardien de la paix) et du transport (stages de permis poids lourds). Depuis 2003, l'accompagnement renforcé vers l'emploi mobilise les préfectures et le service public de l'emploi pour proposer un suivi personnalisé aux enfants de harkis à la recherche d'un emploi.

III - LA SITUATION SOCIALE DES ENFANTS AUJOURD'HUI

La situation des enfants de harkis recouvre aujourd'hui des réalités sociales et économiques très diverses mais reste, pour l'essentiel, marquée par les conditions d'arrivée de leurs parents ainsi que par la dureté des conditions de vie dans les camps. Pour certains d'entre eux, l'insertion sociale reste encore difficile malgré la mobilisation des services de l'État.

1. Une insertion sociale toujours délicate

Certaines familles de harkis se sont installées durablement dans les camps. La pérennisation de l'hébergement dans les camps, dispositif à l'origine provisoire, a contribué à marginaliser ces familles en les coupant du reste des Français. Comme le souligne le député Michel Diefenbacher dans son rapport au Premier ministre (2003), la solution des camps portait en elle-même le risque d'une marginalisation des parents et d'une exclusion de leurs enfants. Ce risque s'est trouvé aggravé par le fait que la plupart des harkis se sont trouvés *de facto* à l'écart des premiers dispositifs d'indemnisation des rapatriés.

2. Une mobilisation inégale des services de l'État

Un rapport conjoint des inspections générales de l'administration et des affaires sociales constate, en 2005, la relative hétérogénéité de l'organisation administrative au service des harkis et dresse un bilan contrasté de l'accompagnement renforcé vers l'emploi. Ce rapport met en évidence une grande diversité des situations selon les départements. Ce constat traduit les difficultés du service public de l'emploi à prendre en charge une population spécifique avec des objectifs de résultats.

3. Des attentes fortes exprimées par les associations

Parmi les associations de harkis, il n'existe pas de position unique et unanime concernant les actions à mener pour améliorer la situation sociale des enfants de harkis. Cette diversité de points de vue est le reflet du dynamisme associatif de cette population. Certaines associations estiment que les enfants doivent pouvoir bénéficier d'une indemnisation spécifique en vertu du traumatisme du rapatriement qu'ils ont vécu et du traumatisme des conditions de vie difficiles dans les camps.

Elles estiment par ailleurs que l'administration devrait instituer des emplois réservés pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des enfants en difficulté. Enfin, elles sont très sensibles à ce que l'histoire des harkis soit connue et que la société ne confonde pas cette histoire avec celle de l'immigration d'origine économique en provenance du Maghreb.

IV - LES PISTES DE RÉFLEXION POUR AMÉLIORER LA SITUATION DES ENFANTS DE HARKIS

Pour améliorer la situation sociale des enfants de harkis, plusieurs pistes de réflexion mériteraient d'être approfondies selon un rapport récent du gouvernement (2006) ainsi que selon les principales associations.

1. Préférer le droit commun

Les enfants de harkis doivent être aidés dans leurs démarches de formation et de recherche d'emploi. Les plus âgés ont souvent débuté leur vie sur le territoire métropolitain dans des conditions difficiles, il est donc légitime qu'ils fassent l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. Le principe selon lequel la situation des enfants de harkis doit être traitée essentiellement avec les dispositifs de droit commun n'exclut cependant pas l'adoption de mesures spécifiques, notamment sous la forme de bourses scolaires.

2. Poursuivre l'effort de mémoire et de reconnaissance

Les anciens harkis et leurs enfants sont très sensibles à ce que l'on connaisse leur histoire et souhaitent être reconnus pour ce qu'ils sont par la société française. Loin de s'estomper avec le temps, cette sensibilité semble se renforcer. Avec l'institution de la journée d'hommage national, le 25 septembre, et les dispositions de la loi du 23 février 2005, plusieurs mesures majeures ont été prises au plan national. À cet égard, il est impératif que la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie, prévue par l'article 3 de la loi du 23 février 2005, soit créée dans les meilleurs délais pour assurer la vérité de l'histoire des harkis, comme celle de la guerre, pour construire une mémoire commune à tous ceux qui furent les acteurs de cette guerre.

3. Améliorer l'efficacité des mesures d'accès à l'emploi

Notre assemblée, comme le rapport du gouvernement, souligne la nécessité, non seulement, de maintenir le dispositif d'accompagnement renforcé vers l'emploi, spécifiquement destiné aux enfants des harkis mais aussi d'accroître son efficacité. Le travail en réseau s'impose et il paraît indispensable de le mettre en œuvre dans chaque département, à l'initiative de la préfecture.

4. Renforcer la lutte contre les discriminations

Comme les jeunes issus de l'immigration originaires d'Afrique du Nord, les enfants de harkis peuvent être confrontés aux différentes formes de discrimination. Les mesures à prendre s'inscrivent dans une politique nationale de lutte contre les discriminations qui ne doit pas distinguer particulièrement la population des enfants d'anciens supplétifs. Cette politique pourrait être complétée par des actions tendant à valoriser les parcours d'intégration et de réussite particulièrement exemplaires, tant au niveau national qu'au plan local.

5. Faciliter la libre circulation entre la France et l'Algérie

La libre circulation des anciens harkis et de leurs familles entre la France et l'Algérie est une question toute aussi centrale que la question de la reconnaissance. Elle est cependant plus délicate à traiter car l'entrée et le séjour dans un État relèvent du droit souverain de l'État concerné. À juste titre, de nombreuses associations de harkis souhaitent que la libre circulation des anciens harkis et de leurs familles fasse l'objet d'une clause particulière dans le projet de traité d'amitié franco-algérien. Il faut espérer que, de part et d'autre de la Méditerranée, les nouvelles générations s'emploieront à apaiser des ressentiments encore vivaces, et à entrouvrir des perspectives de réconciliation durable.

*

*

*

L'étude a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée après avoir été adoptée par la section des affaires sociales à la majorité des membres présents (28 voix pour et 1 abstention).

*

*

*

Auditions effectuées par la section :

- M. Hamid Bakria, président de la Confédération régionale des rapatriés harkis du nord ;
- M. Kamel Benamra, directeur de la formation et de l'emploi, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acsé ; ex Fasild) ;
- M. Brahim Bourabaa, président de l'association Trait d'union ;
- M. Zohra Bourougat, présidente du Conseil national des Français rapatriés ;
- M. Paul Chalier, directeur des affaires interministérielles de la Préfecture de l'Hérault ;
- M. Emmanuel Charron, président de la mission interministérielle aux rapatriés ;
- Général Maurice Faivre, membre du Haut conseil des rapatriés ;
- M. Guy Forzy, membre de section de la section des affaires sociales du Conseil économique et social, ancien délégué interministériel aux rapatriés ;
- M. Yann Jounot, secrétaire général de la Préfecture du Nord ;
- M. Jacques Orlianges, secrétaire national de AJIR ;
- Général François Meyer, membre du Haut conseil des rapatriés ;
- M. Jean-Loïc Werth, chef de service chargé des harkis, mission interministérielle aux rapatriés.

CROISSANCE POTENTIELLE ET DÉVELOPPEMENT

Rapporteur : Pierre Duharcourt
 au nom de la section des questions économiques générales
 et de la conjoncture
 Assemblée plénière des 23 et 24 janvier 2007
 Pierre Duharcourt, membre du groupe des personnalités qualifiées,
 est membre de la section des questions économiques générales
 et de la conjoncture.

*
 * * *

L'objet de ce projet d'avis est d'examiner dans quelle mesure on peut déceler l'existence d'un « décrochage » économique de la France et de l'Europe par rapport aux États-Unis et de définir les conditions d'une amélioration de leur potentiel de croissance et, plus largement, de développement solidaire et durable.

*
 * * *

- Le constat d'un décrochage doit prendre en compte les considérations suivantes :

a) **L'évolution du Produit intérieur brut (PIB) ne recouvre pas toutes les dimensions du développement** : le PIB ne prend en compte ni l'économie souterraine, ni les résultats des activités domestiques ou bénévoles ; il ne dit rien sur les disparités qui affectent la répartition des richesses ; il occulte les atteintes au patrimoine collectif qui peuvent compromettre l'avenir : pollutions diverses, raréfaction de ressources naturelles, effet de serre avec ses conséquences climatiques... Cela ne fait que souligner l'intérêt de disposer de **comptes du développement humain et du progrès social** pour aller au-delà de la simple comparaison des niveaux de vie moyen. Il apparaît alors, en particulier, que si les États-Unis ou le Royaume-Uni disposent d'un avantage en termes de taux de croissance du PIB par habitant ou d'emploi par rapport à la France et à la zone euro, ils se caractérisent par un degré plus élevé de concentration des revenus et des indicateurs de « santé sociale » moins favorables. De plus, les États-Unis sont responsables du quart des émissions de CO₂ dans le monde.

b) La plupart des travaux se référant à la **notion de croissance potentielle** reposent sur le postulat que c'est seulement du marché du travail que pourraient résulter des tensions mettant en cause le caractère soutenable de la croissance. Focalisée sur le seul risque inflationniste, la réflexion risque de conduire à se résigner à un niveau élevé de chômage, et d'occulter les effets en retour de la croissance effective : si elle est trop faible, c'est un facteur de montée du chômage susceptible de dégrader le fonctionnement du marché du travail et de décourager l'investissement et l'innovation ; à l'inverse, une dynamique conjoncturelle expansive peut permettre d'obtenir des gains de productivité supérieurs et de créer plus d'emplois ; certaines réformes visant à améliorer les conditions de croissance à long terme risquent d'abord de déprimer la conjoncture et d'obérer le niveau de croissance potentielle. On suggère donc d'élargir la notion de croissance potentielle en la définissant comme **le rythme maximum permettant un développement solidaire et durable**.

c) Le **différentiel de croissance entre les États-Unis et les pays européens ne tient pas, pour l'essentiel, aux écarts entre production effective et production potentielle, mais reflète plutôt un déficit de croissance potentielle** : après être montée à 2,2 % dans la période 1994-2003, elle serait retombée en France aux alentours de 2 % ; elle serait également proche de 2 % dans la zone euro, la performance la plus médiocre étant celle de l'Allemagne (1,5 %) ; aux États-Unis, elle demeurerait voisine de 3 %. Il est possible d'atteindre l'objectif plus ambitieux d'un potentiel annuel de croissance de 3 % et c'est dans cette perspective que devraient en particulier s'inscrire les politiques publiques. Cela suppose notamment d'agir à deux niveaux : relever le taux d'emploi, dont la faiblesse résulte de l'importance du taux de chômage et de la médiocrité du taux d'activité aux extrémités de la population en âge de travailler ; alimenter le moteur de « croissance endogène » que constituent les investissements dans la R&D et l'enseignement supérieur.

- Sur cette base, le projet d'avis formule un ensemble de **recommandations**

1) La réponse au **défi du réchauffement climatique** doit conduire la France à intervenir pour la consolidation du protocole de Kyoto, en impliquant davantage de pays (notamment les États-Unis, l'Australie et les pays émergents), et en améliorant ses mécanismes de développement propre et de transferts de technologie. Elle doit également mobiliser l'Union européenne pour la mise en place de mécanismes allant au-delà du seul marché de « droits à polluer » et encourager les productions économies en énergie ou respectueuses de l'environnement. Des initiatives s'imposent enfin au niveau national, articulant la production, les bâtiments, les transports, la consommation des ressources naturelles, la gestion des déchets.

2) Deux logiques sont à l'œuvre en France pour **combiner développement et innovation** : les « grands programmes technologiques » lancés conformément au rapport Beffa procèdent d'une démarche descendante, alors que les « pôles de compétitivité » relèvent d'une démarche ascendante. Il convient de résoudre les **problèmes de mise en cohérence** qui en résultent, de définir des procédures satisfaisantes d'élaboration et d'évaluation des projets, mais aussi de clarifier les conditions de leur insertion dans la dimension européenne. Notre pays souffre surtout, par rapport par exemple à l'Allemagne, d'une trop faible densité de PME à croissance rapide et de l'insuffisance de leur effort en RD, qui s'expliquent notamment par une difficulté à financer leur croissance. C'est pourquoi, notre assemblée réitère son souhait d'un **SBA (Small Business Act) français et européen**, permettant notamment de réserver une partie des commandes publiques aux PME.

3) L'accent mis sur des activités de haute technologie ne doit pas pour autant conduire à sacrifier celles qui sont utilisatrices de main d'œuvre et dont le développement doit s'appuyer sur la promotion des qualifications et des emplois. Ce glissement de toutes les activités vers des **productions à plus forte valeur ajoutée** correspond à une logique de différenciation et d'adaptation aux besoins. Dans ce cadre, certaines formes de « nationalisme » peuvent apparaître légitimes pour promouvoir une activité d'avenir et bien rémunérée. Mais une question importante souvent occultée est celle de l'articulation des niveaux - national ou européen - de ces régulations, en matière de réglementation des OPA, d'organisation des marchés financiers, de politique énergétique et de coopération entre services publics.

4) L'« enrichissement de la croissance en emplois » constaté dans les années 1990 a contenu le chômage, mais au prix d'une moindre progression de la productivité du travail, et la limitation du coût du travail peu qualifié a contribué à déformer vers le bas la structure des emplois, engendrant des « trappes à bas salaires ». **La construction d'un cercle vertueux alimentant la croissance en conjuguant progrès de productivité et création d'emplois suppose donc d'améliorer à la fois la qualification des personnes et celle des emplois, et d'associer aides à l'emploi et encouragements à la formation.** La « société de la connaissance » repose non seulement sur une amélioration du « capital humain », mais aussi sur une structure des activités et des emplois correspondant à la pleine utilisation de ce capital et donnant la priorité à l'emploi qualifié, dans l'industrie ou l'agriculture comme dans les services.

5) Il importe de **lutter dès l'origine contre l'échec scolaire** et de permettre à tous l'obtention d'une culture commune : nouvelle conception de la carte scolaire garantissant une véritable mixité sociale (ce qui ne peut être isolé d'une nouvelle politique de la ville, du logement et des transports) ; pratiques pédagogiques adaptées, soutien individualisé ; valorisation de toutes les formes et dimensions de la culture, formations en alternance - sous statut scolaire en dessous de 16 ans - et développement des passerelles entre les filières.

La lutte contre l'échec universitaire suppose notamment une meilleure articulation secondaire-supérieur et une meilleure orientation, un décloisonnement des filières post-bac et l'harmonisation vers le haut des taux d'encadrement. Elle passe également par la valorisation de la dimension professionnelle dans tous les *cursus*, l'encouragement de toutes les formes de coopération entre établissements de recherche et le développement du partenariat avec les entreprises, aux niveaux national et européen.

Après la loi du 4 mai 2004, qui crée notamment le Droit individuel à la formation (DIF), il reste encore beaucoup à faire pour garantir un accès plus large et démocratique à la **formation continue** - notamment au bénéfice des travailleurs les moins qualifiés et des PME -, élargir les possibilités de formation sur le temps de travail, améliorer l'offre et « assainir le marché », ainsi que pour consolider les possibilités de validation des acquis de l'expérience.

6) La priorité à donner aux dépenses dans le savoir implique de retenir l'objectif minimum d'un accroissement de l'effort public en matière de formation supérieure et de recherche de 10 % par an dans les cinq prochaines années, avec un relèvement significatif du budget du programme-cadre communautaire. Les entreprises doivent participer à cet effort par le développement de leur propre recherche, la valorisation des projets publics et la relance de leurs dépenses de formation continue. Cela passe par un soutien au dépôt de brevets - notamment pour les PME -, ce qui incite notre assemblée à souhaiter la conclusion rapide des discussions sur l'instrument communautaire, ainsi que le renforcement des mesures contre la contrefaçon au niveau de l'Union.

7) L'amélioration des conditions d'emploi des femmes suppose l'application des mesures sur l'égalité professionnelle, mais aussi des changements à tous les niveaux, y compris dans les comportements : orientation scolaire et formation, offre plus large et diversifiée des structures de garde des enfants, congé parental et plus généralement politique familiale dynamique et ambitieuse, répartition des tâches au sein de la famille, organisation du travail et aménagement du temps de travail.

La réforme des retraites de 2003 ne garantit pas, pour les salariés qui le souhaitent, le maintien dans l'emploi en fin de carrière. Les mesures relatives au CDD senior et les propositions consistant à « durcir » les cessations anticipées négligent les formules de retraite choisie et progressive. Un meilleur **emploi des travailleurs plus âgés** exige une véritable gestion des effectifs et des emplois par les âges, allant de pair avec une organisation du travail réduisant la pénibilité des tâches et aménageant les horaires, ainsi qu'une utilisation des « ressources humaines » valorisant l'expérience.

L'insertion des jeunes dans le monde du travail est d'autant plus difficile que, lorsqu'ils trouvent un emploi, il est trop souvent temporaire (intérim, contrats aidés ou à durée déterminée). Ces difficultés sont particulièrement fortes pour les moins qualifiés et les habitants des quartiers sensibles. La question est posée de l'attribution d'une allocation à ceux ayant un projet validé, dont le financement reposera sur des fonds publics, la part correspondant à une activité professionnelle étant rémunérée par les employeurs. Son taux serait équivalent à celui des salariés de même qualification, avec des incitations pouvant prendre la forme de crédits bonifiés en cas d'embauche stable.

8) En tout état de cause, il convient de concilier l'adaptation nécessaire de la structure des emplois et les garanties indispensables pour les salariés, en articulant de façon nouvelle travail, emploi, formation, salaire et droits. Cela nécessite d'agir simultanément sur plusieurs paramètres : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, prévention en amont des licenciements ; véritable appui aux personnes en recherche d'emploi grâce à des ressources décentes, un service public de l'emploi efficace et un développement de la formation ; évolution du droit du travail pour répondre à la précarisation accrue de l'emploi ; relance du dialogue social sans laquelle il serait illusoire de vouloir créer un consensus pour réformer.

9) Il est nécessaire d'améliorer l'efficacité de l'État et des dépenses publiques, sans pour autant conduire au sacrifice de celles qui engagent l'avenir, en faveur de la cohésion sociale, de l'aménagement équilibré du territoire ou du développement durable. La politique budgétaire doit par ailleurs s'intégrer dans une approche contra-cyclique. Mais une véritable « rationalisation des choix budgétaires » implique surtout l'inscription du budget de l'État dans une perspective pluri-annuelle pour définir, dans la concertation, des indicateurs d'efficacité sociale dépassant la portée des actuels « indicateurs de performance ».

Une **meilleure orientation des financements** apparaît aussi nécessaire pour favoriser les investissements porteurs de croissance et d'emplois. En particulier, l'analyse des allègements de cotisations pose le problème de l'amélioration du financement de la protection sociale. Dans cette perspective, la réflexion amorcée notamment dans le cadre du Conseil d'orientation pour l'emploi doit être poursuivie, en précisant mieux les effets des diverses pistes envisagées : contribution assise sur la valeur ajoutée ; création d'une cotisation patronale généralisée ; TVA sociale ; modulation des cotisations en fonction du rapport entre masse salariale et valeur ajoutée. Une telle réforme devrait toutefois viser à conforter le caractère progressif du système de prélèvements obligatoires.

Notre assemblée rappelle enfin la nécessité de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un nouveau « Pacte de croissance et d'emploi dans la stabilité » avec des critères plus souples et d'une coordination des politiques macroéconomiques, associant plus étroitement le Parlement européen et les partenaires sociaux. Elle préconise un **développement des synergies et des programmes européens en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'infrastructures**.

10) Au-delà de la Conférence pour l'emploi et les revenus du 14 décembre dernier, il apparaît indispensable d'approfondir la réflexion sur ces deux thèmes par le développement d'un **dialogue associant les partenaires sociaux et les pouvoirs publics**. Celui-ci devrait s'attacher à **fixer les conditions du développement de l'emploi - notamment qualifié - et d'une progression des salaires suivant celle de la productivité du travail, afin de garantir une distribution équitable des fruits de la croissance** permettant le soutien de la consommation, de l'investissement et de la compétitivité.

*
* *

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 161 voix contre 2 et 28 abstentions.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- M. Jean-Paul Betbeze, conseiller du président et du directeur général du Crédit Agricole ;
- M. Pierre Cahuc, professeur à l'Université Paris I ;
- M. Gilbert Cette, directeur adjoint des Études économiques et de la recherche de la Banque de France ;
- M. Élie Cohen, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- M. Luc Denayer, secrétaire général du Conseil central de l'économie (Belgique) ;
- M. Jacky Fayolle, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) ;
- M. Jean Gadrey, professeur à l'Université Lille 1 ;
- M. Jean-Hervé Lorenzi, conseiller du directoire de la compagnie financière Edmond de Rothschild ;
- M. Henri Sterdyniak, directeur du département de la mondialisation à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES À LA PERSONNE

Rapporteur : Yves Vérollet

au nom de la section des affaires sociales

Assemblée plénière des 23 et 24 janvier 2007

Yves Vérollet, membre du groupe de la Confédération française démocratique du travail, est membre de la section des affaires sociales et de la section des finances

*

*

*

Depuis une vingtaine d'années, le secteur des services à la personne connaît un développement important sous les effets conjugués d'une demande croissante de services, en provenance principalement des personnes âgées ou des familles, et d'incitations fiscales et sociales, destinées à favoriser le développement de l'emploi. Tout en s'inscrivant dans cette dynamique, la loi du 26 juillet 2005 vise à l'amplifier, en apportant une reconnaissance à un secteur qui peut jouer un rôle essentiel dans les prochaines années.

Même si les premiers résultats semblent encourageants et les effets positifs sur la création d'emploi déjà perceptibles, il est encore trop tôt pour tenter de dresser un bilan complet du plan de développement des services à la personne dont la loi du 26 juillet 2005 constitue la traduction législative.

Dans cet avis, le Conseil économique et social a cependant souhaité formuler des recommandations relatives aux conditions d'accès à ces services, à la mise en œuvre du Chèque emploi-service universel (CESU), à l'organisation et la tarification des services d'aide à domicile et, enfin, à la nécessaire professionnalisation des emplois de ce secteur.

*

*

*

I - LE CONSTAT : UN VÉRITABLE ENJEU DE SOCIÉTÉ

A - UN SECTEUR DYNAMIQUE ET CRÉATEUR D'EMPLOIS

1. Un dynamisme porté par les évolutions sociodémographiques

Plusieurs lignes de force permettent d'expliquer les évolutions des modes de vie et de comprendre pourquoi les services à la personne ont un potentiel de développement très important. L'allongement de la durée de vie et la hausse de l'activité féminine sont sans doute les facteurs les plus importants.

À ces facteurs sociodémographiques s'ajoute dans le même temps l'aspiration croissante des familles, dont les deux parents travaillent, à un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Les difficultés auxquelles se heurtent nos concitoyens pour préserver cet équilibre constituent souvent une cause importante de stress. L'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle devient une de leurs principales préoccupations.

2. Un secteur créateur d'emplois

Au total, le nombre de salariés du secteur des services à la personne s'est élevé à environ 1 260 000 en 2004, soit une progression de 4,6 % par rapport à 2003. Entretien du domicile, aides aux personnes âgées ou handicapées, gardes d'enfants, soutien scolaire, les emplois familiaux recouvrent des prestations très diverses qui ont pour caractéristique commune d'être exercées chez les particuliers. En 2004, les salariés du secteur des emplois familiaux sont à peu près un million, en progression de 5,1 % par rapport à 2003. 80 % sont employés par des particuliers. Il faut ajouter 253 000 assistantes maternelles, qui exercent cette activité à leur propre domicile, en progression de 2,5 % par rapport à 2003.

B - LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES À LA PERSONNE

La loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne est directement issue du plan de cohésion sociale du gouvernement présenté lors du conseil des ministres du 30 juin 2004. Le gouvernement attend la création de 500 000 emplois sur trois ans.

1. Une réponse forte aux attentes du secteur

Il s'agit d'un plan global qui vise à la fois à renforcer la solvabilisation de la demande de services et à mieux structurer l'offre de ce secteur. La loi du 26 juillet 2005 modifie sensiblement le régime qui prévalait antérieurement. Ainsi, pour simplifier l'accès aux services et favoriser la solvabilisation de la demande, elle met en place un outil nouveau, le Chèque emploi-service universel (CESU). La loi du 26 juillet 2005 vise à réduire les coûts et les prix des services à la personne. Pour l'essentiel, elle donne une nouvelle impulsion à des dispositions déjà en vigueur et va plus loin en ce qui concerne les exonérations de cotisations patronales.

Afin d'assurer une meilleure régulation de ce secteur, la loi nouvelle comporte diverses dispositions visant à créer une agence nationale des services à la personne, à adapter le régime de l'agrément des entreprises et associations mandataires ou prestataires de services à la personne, et à rapprocher l'offre et la demande de services grâce à la création de grandes enseignes nationales.

2. Des interrogations et des freins subsistent

Un secteur aux contours imprécis : une convention nationale pour le développement des services à la personne a été signée le 22 novembre 2004 qui a posé une définition des services à la personne autour de cinq grandes catégories d'activités et de métiers. Le décret du 29 décembre 2005 dresse une liste plus limitative de vingt activités susceptibles de bénéficier d'avantages sociaux et fiscaux.

Un dispositif fiscal plutôt inégalitaire : la réduction fiscale pour emplois familiaux conduit à accorder une aide unitaire plus importante aux titulaires de hauts revenus et laisse hors champ les ménages non ou faiblement imposables, qui peuvent avoir, eux aussi, besoin de tel ou tel service.

La place réduite des représentants du personnel : en effet, à la différence du régime juridique de l'intéressement et de la participation, par exemple, la mise en œuvre du CESU dans l'entreprise n'est pas encadrée par une négociation sociale.

Des services d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes dépendantes âgées et handicapées insuffisamment coordonnés : pour une aide apportée à 1 400 000 bénéficiaires, dont 80 % de personnes âgées de plus de 60 ans, la DREES dénombrait, en 1998, 7 000 services d'aide à domicile dont une grande partie est toutefois fédérée.

Une professionnalisation qui progresse trop lentement : d'abord, les conditions de travail restent peu attractives ; les services à la personne se caractérisent par l'importance du travail à temps partiel subi et par le faible niveau des rémunérations ; ensuite, la formation initiale est peu développée avec un relatif morcellement des diplômes.

II - LES RECOMMANDATIONS DU CES

Notre assemblée a souhaité formuler des recommandations relatives aux conditions d'accès à ces services, à la mise en œuvre du CESU, à l'organisation et la tarification des services d'aide à domicile et, enfin, à la nécessaire professionnalisation des emplois de ce secteur.

A - LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX SERVICES À LA PERSONNE

1. Assouplir la condition d'exclusivité pour les très petites entreprises et les artisans

Justifiée par le souci légitime de bien isoler les activités susceptibles de bénéficier des allégements de charges et des réductions d'impôt, la condition d'exclusivité peut, toutefois, se révéler dissuasive pour les Très petites entreprises (TPE). Le Conseil économique et social se déclare favorable à un assouplissement de la condition d'exclusivité lorsqu'il s'agit de petites entreprises.

2. Favoriser l'accès à ces services pour les personnes aux revenus modestes

Pour atténuer l'effet anti-redistributif du dispositif fiscal, le Conseil économique et social préconise d'agir dans deux directions, d'une part, en solvabilisant mieux la demande des personnes aux revenus modestes, grâce à la création d'un crédit d'impôt, d'autre part, en développant l'offre de services collectifs.

3. Stabiliser, tout en l'ajustant, le périmètre des activités de services à la personne

D'une manière générale, le Conseil économique et social considère qu'il serait peu opportun d'étendre indéfiniment le périmètre des activités délimitant le secteur des services à la personne.

S'agissant des services proposés aux personnes fragilisées en raison de leur âge, de leur état de santé ou de leur handicap, le Conseil économique et social suggère, toutefois, d'élargir la mention de l'« intermédiation » à la télé-assistance afin de favoriser le maintien à domicile des personnes isolées, fragilisées ou malades.

4. Développer une approche territoriale des services à la personne

Les services à la personne sont par nature un service de proximité qui repose sur un maillage territorial très fin, au plus proche de nos concitoyens. Le Conseil économique et social considère que ces enseignes devront mettre en place des relais de proximité ou contracter avec des réseaux déjà organisés. Il estime également qu'il convient de garantir un bon maillage territorial des services offerts à la population, en particulier dans les zones rurales, afin de permettre une meilleure prise en charge des personnes éloignées et peu solvables et de ne pas laisser une partie de notre population sans service.

B - LA MISE EN ŒUVRE DU CESU

C'est l'un des enjeux de la loi de juillet 2005. L'espérance réside dans un développement important du CESU préfinancé dans les entreprises. Si la négociation sociale s'enclenche, le pari peut être gagné.

1. Associer davantage les représentants du personnel

Afin de faciliter la montée en charge du CESU dans les entreprises, le Conseil économique et social suggère que sa mise en œuvre devienne un élément de la négociation annuelle d'entreprise, indépendamment des négociations salariales. De plus, il considère que la gestion du CESU doit, chaque fois que cela est possible, être confiée au comité d'entreprise. Enfin, ce dernier devrait se voir reconnaître la possibilité, d'un commun accord avec les salariés de l'entreprise, d'orienter l'utilisation du CESU vers une offre organisée.

2. Simplifier et généraliser l'utilisation du CESU

Afin de réduire les coûts d'émission du CESU qui sont *in fine* supportés par les utilisateurs, le Conseil économique et social estime que le passage à une forme dématérialisée du CESU devrait être envisagé dans un avenir proche. Il recommande aussi d'étendre le bénéfice du CESU préfinancé aux services rendus au domicile des descendants du salarié ou de son conjoint.

Enfin, notre assemblée encourage toutes les initiatives visant à promouvoir le versement de l'APA sous forme de CESU. À titre complémentaire, le Conseil économique et social suggère de privilégier, en accord avec les bénéficiaires, le versement direct de l'APA aux services prestataires d'aide à domicile chaque fois que cela est possible.

C - L'ORGANISATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

1. Développer une approche globale et coordonnée des services d'aide à domicile

La création de véritables services polyvalents d'aide et de soins à domicile doit être en mesure d'offrir un éventail d'interventions qui, se centrant sur la personne en perte d'autonomie, permettent un réel travail en équipes pluridisciplinaires.

Le Conseil économique et social invite les départements à s'inscrire de manière plus systématique dans une démarche de conventionnement avec les services d'aide à domicile, conventions qui devraient notamment comporter des clauses relatives à la formation des intervenants à domicile. De même, la question de l'encadrement des services d'aide à domicile devra être mieux prise en compte, notamment dans le cadre de la tarification de ces services. Il convient également de renforcer l'appui aux aidants à domicile.

2. Donner plein effet à la réforme de la tarification (2003)

Le décret du 22 octobre 2003 a permis une avancée significative en faisant passer la tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile d'une tarification horaire très rudimentaire à un mode de financement prenant mieux en compte les coûts réels supportés par les associations. Mais cette réforme de la tarification des services reste diversement appliquée. Dans un souci de simplification, le Conseil économique et social recommande, sous certaines conditions, la mise en place d'une autorité tarifaire unique pour les interventions auprès des personnes âgées dépendantes.

D - LA PROFESSIONNALISATION DES EMPLOIS ET DES STRUCTURES

Pour ce secteur, professionnaliser passe d'abord par une revalorisation des conditions de travail et notamment par la capacité du secteur à générer des emplois à temps plein pour les salariés, en organisant dans la complémentarité une diversification des temps d'activité, mais aussi à leur ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle.

À cet égard, le secteur des services à la personne offre un espace important à la négociation entre les partenaires sociaux. Ainsi, le plan de développement des services à la personne (2005) énumère les différents « *axes de progrès* » qui pourraient être soumis à la négociation sociale. Notre assemblée, tout en jugeant nécessaire d'ouvrir rapidement des négociations couvrant l'ensemble de ces thèmes, suggère de les élargir à d'autres questions importantes relatives aux conditions de travail des salariés de ce secteur.

Ensuite, professionnaliser signifie qualifier le personnel en place mais aussi attirer du personnel nouveau et qualifié grâce à un développement de la formation initiale. Enfin, professionnaliser suppose de veiller à la qualité du service rendu. Le Conseil économique et social suggère, comme pour les assistantes maternelles, de soumettre les salariés employés par un particulier, qui interviennent auprès de publics vulnérables, à une procédure d'agrément préalable.

*
* *

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'avis émet 52 recommandations ou propositions de mesures dans quatre directions principales :

1. Faire entrer le CESU dans le champ de la négociation sociale

Le succès passe dans une large mesure par celui du CESU préfinancé. Si la négociation sociale s'engage dans les domaines de la conciliation de la vie professionnelle et familiale, les masses financières injectées tant par les entreprises directement que par les comités d'entreprise favoriseront les créations d'emploi de services aux personnes. Afin de faciliter la montée en charge du CESU dans les entreprises, le CES suggère que sa mise en œuvre devienne un élément de la négociation annuelle d'entreprise, indépendamment des négociations salariales. Il considère que la gestion du CESU doit, chaque fois que cela est possible, être confiée au comité d'entreprise.

2. Faciliter les conditions d'accès aux services à la personne

Il faut rendre l'accès à ces services plus universel, en poursuivant l'amélioration du dispositif fiscal. Les dispositifs sociaux et fiscaux doivent être accessibles aux personnes à revenus modestes. Pour le CES, l'objectif est de faire en sorte que ces personnes atteignent au moins le même niveau d'aide pour le même niveau de services que celles qui disposent de revenus importants. Parallèlement le CES suggère qu'un effort important soit mené en matière de développement des services collectifs, en particulier pour la garde des enfants et le soutien scolaire.

3. Renforcer la coordination entre les départements et les services d'aide à domicile, améliorer les modes de financement.

Tout d'abord, le CES considère qu'il faut distinguer les interventions relevant de l'action sanitaire ou sociale des autres services davantage liés à la recherche d'une meilleure qualité de vie et au confort des bénéficiaires qui ne nécessitent pas le même degré d'intervention et de contrôle de la puissance publique. Parallèlement, le Conseil économique et social invite les départements à s'inscrire de manière plus systématique dans une démarche de conventionnement avec les services d'aide à domicile, prenant mieux en compte les coûts réels (formation, qualifications, encadrement...).

4. Revaloriser les conditions d'emploi et développer la formation initiale et continue

Pour le CES, il convient d'harmoniser davantage et de revaloriser les conditions d'emploi et les qualifications requises, afin de rendre les métiers plus attractifs, diminuer le temps partiel subi, et ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle. Cela nécessite aussi d'accélérer le processus de validation des acquis de l'expérience et d'engager un effort massif de formation et de qualification. Le CES recommande en particulier de développer la formation initiale en utilisant la voie de l'alternance.

*
* *

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public à l'unanimité des votants.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- M. Jean d'Alençon, délégué général, Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP) ;
- M. Bruno Arbouet, directeur de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) ;
- Mme Florence Condamin, directrice de la prévention des soins et de l'accompagnement, Mutualité française ;
- M. Thierry Damien, président de Fourmi Verte ;
- Mme Michèle Debonneuil, conseillère au cabinet du ministre de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement ;
- M. Pascal Dorival, directeur général, Chèques Domicile ;
- Mme Danielle Dumas, présidente de l'association « aide à domicile en milieu rural » (ADMR) ;
- M. André Flageul, président de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA) ;
- Mme Guénaëlle Haumesser, responsable de la mission développement des services à la personne, mutualité française ;
- M. Laurent Hénart, ancien ministre, président de l'agence nationale des services à la personne ;
- M. Antoine Jenoudet, chef du projet Cesu, Accor services France ;
- M. Christian Lehr, président directeur général Viadom (services à domicile) ;
- Mme Dominique Lery, présidente d'ADHAP Services ;

- Mme Marie-Béatrice Levaux, présidente de la Fédération nationale des particuliers employeurs (Fepem) ;
- M. Jacques Manardo, président de To do today;
- M. Yves Masson, président directeur général, Axa Assistance ;
- M. Vincent Toche, directeur de la stratégie et de la croissance externe Accor services France.

***QUELS BESOINS EN SERVICES
POUR L'AGRICULTURE DU XXI^È SIÈCLE ?***

Rapporteur : François Heyman
au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation
Assemblée plénière des 13 et 14 février 2007
François Heyman, membre du groupe de la Confédération
française démocratique du travail,
est vice-président de la section de l'agriculture et de l'alimentation

*
* * *

L'agriculture française doit faire face à de nombreux défis : une demande alimentaire joignant qualité sanitaire et environnementale, une contribution alternative aux énergies fossiles, et cela dans le cadre économique marqué par le libéralisme des échanges. Elle doit également répondre à la demande sociétale pour un maintien de la biodiversité et du patrimoine paysager français.

Dans ce contexte, les services à l'agriculture, qui interviennent dans les domaines de la recherche, du conseil, du soutien à la production et du contrôle, sont au cœur des mutations scientifiques, techniques, économiques et sociales du secteur. Leur adaptation est obligatoire.

Pour cela, le Conseil économique et social, estime indispensable le renouvellement du pacte collectif de la société avec son agriculture par la réaffirmation d'une politique agricole, traduite par un ministère de l'Agriculture aux missions élargies, par une articulation de la recherche fondamentale et appliquée et par la mise en place d'un service d'intérêt général de conseil accessible à toutes les exploitations. Ce pacte doit s'organiser par la reconnaissance des apports non-marchands de l'agriculture et par une mutualisation interne à la profession dans le cadre d'un dialogue social nourri.

*
* * *

I - LE CONSTAT

Un rapide historique montre que ce n'est pas un hasard si les dernières famines, en France, remontent à deux siècles. De fait, les pouvoirs politiques qui se sont succédé jusqu'à la Révolution française ont surtout géré le maintien de l'ordre, les crises alimentaires apparaissant comme des fatalités. Il faut attendre le siècle des Lumières pour que les différentes recherches en botanique et en biologie commencent à porter leurs fruits.

Ces progrès ne s'accéléreront et ne se généraliseront, mettant fin aux disettes, qu'à la mise en place de la Troisième République par la conjonction de l'action de l'État, *via* le développement de la recherche agronomique et la mise en place du génie rural, la généralisation et la gratuité de l'enseignement et par l'implication des agriculteurs eux-mêmes dans des organisations professionnelles syndicales, coopératives et mutualistes.

Pour autant, bien que les progrès agricoles soient réels en dépit des guerres qui ont provoqué des saignées tant dans la population que dans l'appareil productif agricole, le pays n'est qu'à peine autosuffisant à la fin des années 1950.

Une deuxième révolution agricole, dans le cadre d'une politique agricole commune européenne, par une politique française de renforcement des services d'encadrement agricole dans lesquels les agriculteurs s'étaient investis, va faire de l'agriculture un fleuron de l'économie française, et de la France une puissance exportatrice.

Ce sont donc tous les services agricoles qui ont contribué à générer, en un siècle et demi et en particulier depuis une quarantaine d'années, une économie agricole et agroalimentaire permettant de passer des disettes aux premières marches du podium de l'économie agricole mondiale.

*
* * *

Les services à l'agriculture couvrent un vaste domaine à la fois public, parapublic et privé et représentent plus de 100 000 emplois.

Un ministère spécifiquement dédié à l'agriculture est en charge de l'encadrement et de l'animation de l'ensemble des activités propres à ce secteur concernant la production et son financement, l'alimentation et le développement rural, la recherche et l'enseignement, l'emploi et la protection sociale.

Les services à l'agriculture représentent un ensemble de structures parapubliques dont les missions de service public ou d'intérêt général peuvent être assurées, notamment par des structures associatives, dont le financement provient pour partie de l'impôt, des cotisations des exploitations agricoles, ou par le paiement direct des services.

Ce sont également des services privés, dont certains sont mutualistes ou de statuts coopératifs, dans des domaines variés allant du conseil en techniques de production, en comptabilité, en environnement, en marketing, aux services bancaires et d'assurances. D'autres sont fournis par les structures de transformation agroalimentaire, voire par les réseaux de distribution.

Garante de la sécurité et de la souveraineté alimentaire, l'agriculture doit relever des défis de plus en plus nombreux : nutritionnel, avec une demande alimentaire notamment en protéines, en hausse ; environnemental, au regard des problématiques climatiques ; sanitaire, lié au débat sur le principe de précaution, à la gestion des risques et à la protection des cultures ; énergétique, face au déclin prévisible des énergies d'origine fossile ; économique, avec la création et la répartition de la valeur ajoutée dans les filières ; social, dans le maintien d'une

agriculture ancrée sur les territoires, avec ses conséquences sur les emplois directs ou indirects mais aussi sur les conditions de travail et de santé des exploitants et des salariés.

Dans ce contexte, la réflexion du Conseil économique et social sur les besoins en services de l'agriculture française s'est traduite par un certain nombre de préconisations.

II - LES PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. Un ministère de l'Agriculture fort aux missions élargies à l'aménagement du territoire

Le ministère de l'Agriculture se retrouve confronté à des baisses drastiques de ses budgets opérationnels du fait de la situation générale des finances publiques. Sont ainsi sacrifiés les outils de régulation, notamment au niveau des budgets d'intervention des offices agricoles.

Le regroupement des Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et des Directions départementales de l'équipement (DDE), dicté par les mêmes considérations, fait l'objet à l'heure actuelle d'une expérimentation dans huit départements. Pour le Conseil économique et social, **cette expérimentation ne doit pas être étendue sans qu'il n'y ait eu, au préalable, un véritable bilan d'effectué.**

Le Conseil économique et social souligne que la mise en œuvre des différents dispositifs de politique agricole requiert le maintien de services déconcentrés qui puissent exercer toutes leurs prérogatives notamment au niveau départemental. Par contre, la mutualisation de certaines fonctions support doit être recherchée au niveau régional. **Il considère que doit être renforcé un ministère de l'Agriculture, confirmé dans ses missions alimentaires, mais investi également de missions d'aménagement du territoire.** En outre, les priorités énergétiques de production à partir de la biomasse, doivent être couplées aux priorités environnementales et sanitaires mais également à d'autres missions non alimentaires (lutte contre l'effet de serre, l'érosion, les incendies de forêts et les inondations, l'entretien des paysages, la gestion des boues urbaines).

- Un enseignement agricole à maintenir et une recherche agronomique à renforcer

Le Conseil économique et social estime que la dynamique économique, professionnelle et sociale de l'enseignement passe par un pilotage du ministère de l'Agriculture et le renforcement de son articulation avec la recherche et le développement agricole.

La France possède une recherche agronomique de qualité, internationalement reconnue. Elle a joué et joue encore aujourd'hui un rôle essentiel dans le développement et la modernisation de l'agriculture et la prise en compte des attentes de la société.

Le Conseil économique et social préconise un renforcement de la recherche agronomique publique, s'inscrivant dans les missions du ministère de l'Agriculture.

- Une protection sociale agricole à conforter

Le Conseil économique et social considère qu'il faut conforter les MSA, outils de protection sociale qui ont fait leurs preuves dans les missions qui leur sont confiées.

2. Une demande croissante qui porte sur l'environnement et la santé

- La logique de développement durable

Le Conseil économique et social estime que le développement durable doit devenir un axe identifiant fort, reconnu dans les règles du commerce mondial.

- Faire du développement durable un axe prioritaire de la recherche

L'attente du consommateur est forte dans le **domaine de l'utilisation des produits phytosanitaires** et de la protection des cultures. De ce fait, les efforts de recherche doivent être développés en vue d'une utilisation plus efficace et économique des intrants et pour en étudier les effets sur la santé et sur l'environnement. Le Conseil économique et social juge nécessaire que la recherche agronomique française fasse de la réduction de la dépendance de l'agriculture à l'égard de ces produits, l'une de ses priorités.

Par ailleurs, **une véritable politique de gestion des ressources naturelles en eau** doit être encouragée pour stocker l'eau quand elle est abondante, au profit des périodes de sécheresse. Le Conseil économique et social estime que la recherche agronomique, y compris en matière de biogénétique, doit permettre de développer des variétés et des techniques plus économies en eau.

De même, **l'énergie** représente un pourcentage non négligeable des coûts de production. **Les efforts de recherche sur les économies d'énergie doivent être poursuivis.** Les autres pistes en matière d'énergies alternatives sont à développer, tant dans la filière bois, qu'en matière de biomasse d'origine végétale ou animale ainsi qu'en matière de méthanisation. Dans le domaine des biocarburants, c'est surtout sur les moyens de l'utilisation complète de la plante et de la valorisation des résidus organiques que des gains probants permettront le développement de l'utilisation des céréales dans les bioénergies, sans pour autant restreindre leur utilisation alimentaire.

Il convient par ailleurs de **maintenir un haut niveau de productivité**. Pour ce faire, le Conseil économique et social considère également que l'effort de recherche pour améliorer les rendements tant au niveau végétal qu'au niveau animal doit continuer mais avec une finalité de développement durable. **Le Conseil économique et social insiste sur le volet social, notamment dans le domaine de la prévention**, indispensable à tout engagement dans le cadre du développement durable. Ceci implique qu'il **faut assurer de meilleures conditions de travail et de santé aux travailleurs** (exploitants et salariés).

- Le développement durable doit constituer un axe prioritaire de l'enseignement agricole

Si, majoritairement, les questions environnementales sont intégrées dans l'enseignement agricole, aujourd'hui la logique de développement durable reste insuffisamment prise en compte, notamment dans le domaine économique parfois oublié, encore plus dans le domaine social. Le Conseil économique et social propose que celui-ci soit intégré dans les référentiels de formation initiale et continue.

- Maintenir une sécurité sanitaire sans faille

L'État a un rôle majeur à remplir qui consiste à maintenir un haut niveau de sécurité sanitaire.

La sécurité sanitaire des aliments ne peut pas être abordée par la voie de la simplification et de l'allègement des procédures, mais comme un investissement indispensable. Les moyens des services de l'État pour assurer ces missions doivent être renforcés.

Par ailleurs, l'État et l'Union européenne doivent conserver la maîtrise de la réglementation et des normes, par leurs définitions et leurs contrôles, ce qui nécessite de conserver une capacité d'expertise, tant dans le cadre d'une veille sanitaire mais aussi dans le contrôle *a priori* notamment lors des mises sur le marché.

Les préoccupations de traçabilité étant aujourd'hui largement partagées, le développement de l'autocontrôle devient une nécessité. Il pourrait être utile de développer la certification des contrôles par des organismes associatifs, à l'instar de ce qui est fait en comptabilité pour assurer la gestion, afin d'aider les exploitations à remplir leurs obligations en matière de qualité et de sécurité.

3. Une agriculture qui évolue dans une économie ouverte mais qui doit continuer à bénéficier de la PAC

- Le rôle de l'État au travers de la régulation

L'agriculture, par sa dimension spécifique, ne peut être livrée aux seules règles du marché, les régulations tant au niveau européen que national sont nécessaires. Les interprofessions ont leur rôle à jouer dans ces domaines.

Cependant, en cas de crise, elles ne peuvent pas toujours dépasser les intérêts contradictoires internes. Il est donc indispensable de maintenir un outil stratégique de régulation au niveau de l'État. C'est précisément le rôle des offices, dont le regroupement en trois pôles ne doit pas préfigurer l'abandon de toute intervention de l'État. Ces organismes doivent disposer des moyens d'intervention nécessaires.

- Augmenter les moyens de la recherche fondamentale et appliquée dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne

Pour le Conseil économique et social, il est urgent de renforcer la recherche sur la génétique y compris sur les Organismes génétiquement modifiés (OGM) ou d'autres techniques nouvelles qui peuvent être porteuses de progrès dans le respect du principe de précaution. L'enjeu est d'allier performances économiques et environnementales notamment face aux évolutions climatiques et pluviométriques.

Il convient également de stopper la dégradation des moyens matériels des centres de recherche. En outre, le financement mutualisé des instituts techniques doit être pérennisé, afin de leur permettre de fonctionner de manière optimale.

4. Adapter les structures

Il s'agit de faire de la région le lieu de définition des priorités pour l'agriculture. Cela suppose notamment un renforcement des moyens des chambres régionales d'agriculture et une pérennisation de leurs ressources.

Par ailleurs, il convient d'organiser les services liés à l'installation et à la gestion de l'espace. Le Conseil économique et social considère qu'à l'heure où chacun veille à ne pas gaspiller les deniers publics, il n'est pas souhaitable que ces structures se livrent à une concurrence sur le terrain tant vis-à-vis des agriculteurs que des collectivités territoriales. **Les pouvoirs publics doivent inciter à développer les complémentarités de ces structures, en encourageant la signature de conventions.**

Pour le Conseil économique et social, une redéfinition des finalités du développement agricole et des moyens suppose qu'un large débat national s'instaure au sein du Conseil supérieur de l'économie agricole et agroalimentaire sur les thèmes suivants: Quels types de conseil ? Quelles finalités ? Quel financement ? Quelle organisation ? Le débat national aura pour but de définir les voies et les moyens d'un service d'intérêt général de conseil agricole accessible à toutes les exploitations, quels que soient leur taille et leur lieu d'implantation. Devront être aussi définis, la place du conseil individuel et du conseil collectif, son financement ainsi que la place des acteurs du développement.

Le Conseil économique et social conteste que soient mises en concurrence des structures financées sur fonds publics. Au besoin, lorsque les appels d'offres concernent des dossiers faisant appel à plusieurs compétences, ou interministériels, les réponses devraient se faire en commun. Pour ce qui incombe aux organismes professionnels agricoles, la règle de non-concurrence entre des structures financées sur fonds publics doit être adoptée.

5. Il ne faut pas oublier que les femmes et les hommes sont au cœur des services

Le prochain débat qui va s'ouvrir, sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, doit permettre de dresser des perspectives, relancer le dialogue social, y compris au niveau du ministère. Pour le CES, cela passe par **la création d'une commission tripartite** : État, organisations professionnelles agricoles, organisations de salariés ; l'articulation des structures entre elles, la multiplicité des employeurs rendant nécessaire la création d'une telle instance, pour accompagner socialement les évolutions.

Le dialogue social doit se développer. Préalablement à toute restructuration, tant dans le public, dans le parapublic que dans le privé, le Conseil économique et social juge indispensable de mettre en place une négociation entre partenaires sociaux représentatifs au niveau approprié, branche ou région, permettant de définir le calendrier, les emplois concernés et les moyens de maintenir l'emploi des salariés en interne ou en externe.

L'État, quant à lui, doit assurer son rôle d'employeur. Trop souvent, l'État en tant qu'employeur oublie le dialogue social. Il est pourtant indispensable que soient organisées de véritables négociations avec les organisations représentatives des salariés lorsque des réorganisations de services sont prévues. Il doit assurer toutes ses obligations en cas de transfert d'activité, notamment le maintien du statut des personnels. Par ailleurs, le Conseil économique et social estime que le développement du dialogue social dans les services d'intérêt général dont le personnel est de statut privé ou public (EPA ou EPIC) doit être de la responsabilité des employeurs de ces services, dans le cadre budgétaire alloué.

Il convient également de **développer la sécurisation des parcours professionnels par la création d'un pôle emploi de l'agriculture** à partir du réseau ANEFA (Association nationale emploi formation en agriculture) et APECITA (Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire) et par un renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En matière de financement de la formation professionnelle, le Conseil économique et social préconise que des discussions soient engagées pour permettre une mutualisation des fonds de la formation professionnelle continue des salariés de l'agriculture, dont il faudra, par ailleurs, élaborer les modalités.

En outre, il convient de favoriser **les passages interentreprises**. Un des freins aux mobilités est l'absence de convention collective dans certains services à l'agriculture, comme les instituts techniques, rendant difficiles les passages d'une entreprise à l'autre. Le CES estime que chaque salarié des services devrait être rattaché à une des conventions collectives de branche, ce qui faciliterait leur mobilité.

Enfin, **doit être donnée une priorité à la formation professionnelle continue des agriculteurs et des agricultrices**. Au-delà du transfert de connaissances, qui fait partie des missions des organismes de développement agricole ou de conseil, la formation individuelle de chaque exploitant doit être assurée afin de conforter leur autonomie.

*
* * *

Le passé a démontré les capacités des services à l'agriculture à « produire du progrès agricole ». Des réponses collectives, pour ces services, sont à mettre en œuvre pour assurer, dans un objectif de développement durable, l'avenir d'une agriculture moderne et compétitive pour le XXI^e siècle.

*
* * *

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 160 voix et 27 abstentions.

*
* * *

Auditions effectuées par la section :

- M. Jean-Louis Buer, directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de la pêche ;
- M. Jean-Pierre Darvigne, directeur général de l'Association de coordination technique agricole (ACTA), accompagné de Mme Marianne Sellam, chargée de mission auprès de la direction de l'ACTA et de M. René Vicaire, directeur scientifique de l'ACTA ;
- M. Gilles Desbrosses, ancien directeur de la qualité chez Carrefour ;
- M. Philippe Évrard, directeur de la Mission de coordination des actions de développement (MCDA) ;
- Mme Marion Guillou, présidente de l'Institut national de la recherche agronomique ;
- M. Gérard Gros, directeur de la production laitière chez Sodiaal ;
- M. Bertrand Hervieu, secrétaire général du Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes ;
- M. Jean-Louis Porry, ingénieur général du Génie rural, des eaux et des forêts, membre du conseil général du GREF ;
- Mme Marie-Luce Spanjers, présidente du Conseil national des centres d'économie rurale, accompagnée de M. Jean-Louis Levasseur, directeur général du Conseil national du réseau centres d'économie rurale France.

La section a également entendu M. Jean-Pascal Lanuit, chef du Bureau de l'Union européenne, à la direction générale des politiques économique européenne et internationale du ministère de l'Agriculture et de la pêche, ainsi que les attachés agricoles en poste près les ambassades de France ci-après :

- Mme Cécile Bigot, attachée agricole en Espagne ;
- Mme Sabina Bianchini, attachée agricole en Italie ;
- M. Arnaud Brizay, attaché agricole en Allemagne ;
- M. Jean-Michel Poirson, attaché agricole aux Pays-Bas ;
- Mme Hélène Wehrlin-Crozet, attachée agricole en Autriche.

La section et le rapporteur les remercient vivement.

Ils remercient également toutes les personnes rencontrées lors d'entretiens, pour leur contribution aux travaux de la section.

Le rapporteur adresse également ses remerciements à M. Alain Reuge, conseiller économique à la FGA-CFDT, pour sa précieuse collaboration.

***LA PLACE DES FEMMES DANS LES LIEUX DE DÉCISION :
PROMOUVOIR LA MIXITÉ***

Rapporteur : Monique Bourven

au nom de la délégation aux droits des femmes
et à l'égalité des chances entre hommes et femmes
Communication adoptée par le Bureau le 9 janvier 2007

Monique Bourven, membre du groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement, est membre de la section des finances et de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes

*
* *

La montée en puissance d'une législation européenne et nationale de plus en plus exigeante et précise tendant à la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est aujourd'hui largement commentée et relayée dans le débat public et médiatique.

Six ans après le rapport présenté en décembre 2000 par Madame Michèle Cotta sur le même thème, le Conseil économique et social a estimé opportun d'étudier les évolutions intervenues au regard des politiques mises en œuvre.

Force est de constater que la place des femmes dans les instances dirigeantes des lieux de représentation politique, des secteurs public et privé, des organisations syndicales, professionnelles, consulaires et associatives, reste en-deçà de leur part dans la population active (46 %) et surtout de leur proportion dans l'enseignement supérieur (55,6 %).

Étayées sur des données quantitatives illustrant l'inéquité de ce phénomène et un recensement des processus et des freins qui participent à la construction et au maintien du fameux « plafond de verre », les préconisations de la communication du Conseil économique et social visent à dépasser le stade de l'incantation et se focalisent sur des moyens concrets permettant de parvenir à un véritable management partagé.

*
* *

**I - UNE SOUS-REPRÉSENTATION PERSISTANTE DES FEMMES
DANS TOUTES LES INSTANCES DÉCISIONNELLES :**

Au sein des décideurs politiques, c'est au Parlement européen que les femmes sont les plus nombreuses et depuis le plus longtemps. Elles représentent presque 44 % des députés européens français.

Le taux de féminisation fléchit en revanche considérablement dans les trois assemblées constitutionnelles : 12,3 % à l'Assemblée nationale, 17 % au Sénat, ce qui reléguait la France au vingt-et-unième rang des 25 États-membres de l'Union européenne fin 2006. Les femmes sont un peu plus présentes au Conseil économique et social où leur proportion avoisine 22 %. Toutefois, dans ces trois assemblées, tant les Bureaux que les présidences de commission demeurent des bastions presque exclusivement masculins.

Quant aux assemblées régionales et locales, avec 48 % d'élues en 2004, les conseils régionaux sont les plus féminisés, mais une seule région est présidée par une femme. Les conseils généraux sont les plus misogynes avec un pourcentage d'élues de 10,9 %, deux fois plus faible que celui des candidates. Et 11 % seulement des maires sont des femmes.

La promotion de la mixité au sein des élites politiques reste incontestablement un défi, la part des femmes étant d'autant plus faible que n'existe aucune contrainte.

Contrairement à une idée reçue, la faible proportion des femmes parmi les dirigeants s'observe dans tous les secteurs de la Fonction publique. Fin 2003, elles représentaient 58 % des emplois des trois fonctions publiques, mais seulement 12 % des 7 757 emplois supérieurs alors même que leur part s'établit à plus de 26 % dans les viviers de recrutement pour ces emplois et à 36 % dans les potentiels promouvables, ce qui témoigne d'une progression difficile des femmes dès le début de leur carrière.

Ce même constat de la faible représentation des femmes dans la ressource managériale et dirigeante se vérifie dans les entreprises, le déséquilibre s'amplifiant en outre avec la taille de celles-ci.

Si elles représentent 18,8 % des dirigeants des entreprises de moins de 10 salariés, cette part fléchit à 8 % pour celles de 200 salariés et plus. Et le taux de féminisation des équipes dirigeantes des 80 premières entreprises françaises par le chiffre d'affaires descend à moins de 5,5 %.

Une étude du réseau européen féminin *European Professional Women's Network* parue en juin 2006 montre que les femmes n'occupent en moyenne que 8,5 % des sièges des conseils d'administration des 300 plus grandes entreprises européennes. La France n'arrive qu'en huitième position avec 7,6 % de femmes dans ces conseils. Seuls les pays scandinaves leur accordent une place plus significative, en particulier la Norvège (28,8 %) et la Suède (22,8 %).

Les organisations professionnelles et les organismes consulaires reflètent largement la représentation féminine dans les entreprises en général et la rareté des femmes est patente, tant au niveau des exécutifs que des présidences de fédérations ou de chambres. Dans les organisations syndicales, dès que l'on quitte le niveau confédéral, la part des femmes décline largement et peu sont secrétaires générales de fédérations, y compris parmi les plus féminisées. Enfin, dans le secteur associatif, c'est dans le domaine de l'action sociale que les femmes ont le plus investi les instances dirigeantes, surtout dans les associations les plus récentes (créées après 1990).

II - LES PROCESSUS PARTICIPANT À LA CONSTRUCTION ET AU MAINTIEN DU PLAFOND DE VERRE

A - DES CHOIX D'ORIENTATION MOINS PORTEURS

Alors même que les filles réussissent en moyenne mieux que les garçons dans l'enseignement secondaire, qu'elles sont majoritaires parmi les bacheliers, dans l'enseignement supérieur elles ont tendance à s'engager dans les filières les moins valorisées professionnellement. Sur-représentées dans les universités où elles forment 57 % des étudiants, leur part ne progresse que lentement dans les classes préparatoires aux grandes écoles (42 %) et si la parité est presque atteinte dans les écoles de commerce (48 %), les femmes restent très minoritaires dans les écoles d'ingénieurs (24 %).

B - DES PRATIQUES CULTURELLES ET MANAGÉRIALES PÉNALISANTES DANS LES DIFFÉRENTES ORGANISATIONS

Les systèmes de gestion de carrière des entreprises demeurent largement, si ce n'est producteurs, du moins accompagnateurs de différence dans la mesure où ils ont tendance à maintenir les femmes dans des postes spécialisés plus périphériques à la décision, tandis que des responsabilités de management plus opérationnelles et hiérarchiques sont plus souvent et plus vite confiées à des hommes.

S'y ajoutent des stéréotypes persistants sur les mères, la difficulté conçue comme reposant sur les seules femmes à concilier vie familiale et professionnelle conduisant à ne pas leur proposer certains postes.

En outre, de nombreuses normes et règles organisationnelles sont calquées sur des modèles masculins défavorables aux femmes. Il en est ainsi de l'amalgame largement répandu et typiquement français entre assiduité et disponibilité, présence et résultat, comme si l'amplitude de l'horaire quotidien conditionnait l'exercice de responsabilités.

De même, le parcours type du futur manager combine critères d'âge et de niveau de poste et les femmes sont souvent en décalage par rapport à ce profil type.

Enfin, l'écart salarial non expliqué entre femmes et hommes dans la catégorie cadre s'établit à 19 % et les différences perdurent entre dirigeants et dirigeantes : l'écart est de 17,8 % pour les moins de 30 ans et de 35,2 % pour les plus de 50 ans, ce qui n'est pas de nature à stimuler les femmes.

C - DES STRATÉGIES FÉMININES PEU VALORISANTES

D'une manière générale, les femmes ont tendance à privilégier l'intérêt de la fonction plutôt que le pouvoir, elles sont peu impliquées dans les différents réseaux professionnels ou d'anciens élèves propices à l'accélération des développements de carrière (cooptation, parrainage). De plus, le déficit de modèles diversifiés de femmes dirigeantes auxquels les jeunes femmes cadres pourraient s'identifier ne déclenche aucun effet d'entraînement.

III - POURQUOI ET COMMENT PROMOUVOIR LA MIXITÉ DANS LES LIEUX DE DÉCISION

A - PRENDRE APPUI SUR UN ENVIRONNEMENT INCITATIF

Le facteur démographique constitue un accélérateur pour une meilleure reconnaissance des compétences féminines et le lien est en outre de plus en plus perceptible entre les politiques de féminisation et la performance des entreprises.

Plusieurs études anglo-saxonnes ont mis en évidence une corrélation positive entre la féminisation des comités de direction et la rentabilité. La coexistence de profils différents dans les équipes dirigeantes est une source de complémentarité, d'équilibre et d'efficacité et représente un atout majeur en termes d'innovation, de créativité et d'accompagnement aux changements. Et la mixité professionnelle jusqu'aux plus hauts niveaux de décision figure en bonne place dans les critères des agences de notation.

C'est pourquoi, sans vouloir systématiser les politiques de quotas, la communication du Conseil économique et social recommande des actions positives fondées sur des objectifs chiffrés de représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances dirigeantes. Seul cet effet nombre stimulera l'exemplarité et favorisera la constitution de modèles reproductifs.

B - MOBILISER DIFFÉRENTS LEVIERS POUR BRISER LE PLAFOND DE VERRE

1. Agir sur l'orientation des filles et l'élargissement du choix des filières

Cette action passe par la formation des enseignants et des conseillers d'orientation, mais aussi par le témoignage dans les lycées de jeunes diplômées de grandes écoles venant de débuter leur activité professionnelle.

2. Favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la vie politique

Si l'objectif de parité a progressé depuis la loi du 6 juin 2000, le renforcement des mesures s'impose encore là où le déséquilibre est le plus flagrant.

Allant plus loin que le projet de loi en cours de discussion concernant les exécutifs municipaux et régionaux, la communication du Conseil économique et social soutient les propositions de l'observatoire de la parité relatives, en matière de financement, à l'instauration d'un bonus aux partis politiques prenant en compte le nombre de femmes élues et pas seulement candidates, ainsi qu'au choix d'un suppléant de sexe opposé pour tous les candidats élus au scrutin uninominal.

3. Assurer l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques

Ainsi que l'a constaté le comité de pilotage institué à cet effet, les dispositifs sont en place mais la volonté politique reste à la traîne. À partir de ce diagnostic, la communication du Conseil économique et social préconise la fixation d'objectifs chiffrés de nominations de femmes, ainsi que la diffusion des

bonnes pratiques initiées par certains ministères tant en matière d’organisation du travail que de gestion personnalisée des carrières.

4. Promouvoir la mixité du management dans toutes les entreprises

Concernant l’entrepreneuriat féminin où la présence des femmes est la plus significative (30 % des créateurs ou repreneurs), la communication du Conseil économique et social recommande de donner plus de visibilité aux moyens dont elles peuvent disposer pour se lancer dans ce type de projet.

Quant à la féminisation des équipes dirigeantes des entreprises, quelle que soit leur taille, la communication du Conseil économique et social insiste sur la nécessaire implication personnelle des dirigeants avant d’émettre des recommandations dans quatre directions :

- Agir sur le recrutement

Il convient de fixer un objectif de recrutement proportionnel aux taux de féminisation des filières de formation concernées et de manière plus générale aux candidatures féminines adaptées reçues et de développer les compétences managériales des femmes dans le cadre de la formation continue.

- Diversifier les parcours

La communication du Conseil économique et social estime qu’il convient de substituer au modèle prédominant de carrière linéaire un modèle de carrière « par cycles » mieux adapté aux attentes des femmes mais aussi d’hommes de plus en plus nombreux.

- Agir sur l’environnement professionnel

À cet égard, le parrainage et le coaching, de même que l’incitation à l’inscription dans des réseaux professionnels visent à améliorer la visibilité des femmes dans les processus de promotion et les plans de succession. La communication du Conseil économique et social souhaite par ailleurs la poursuite de l’effort engagé pour une meilleure prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel, le développement du plan de services à la personne offrant des opportunités pour faciliter la vie quotidienne des parents.

- Faire progresser la mixité dans les instances de gouvernance des grandes entreprises

Celles-ci ont en effet valeur d’exemple et d’entraînement. Afin de renforcer la présence des femmes dans les conseils d’administration, la communication du Conseil économique et social soutient la proposition de création d’une base de données sécurisée de candidates potentielles mise à disposition, avec leur accord, des cabinets de chasseurs de têtes et l’inclusion d’au moins 50 % de femmes dans la liste de candidats pour les nominations et renouvellements.

La communication du Conseil économique et social souligne enfin, pour toutes les actions engagées en faveur de la promotion de la mixité dans les lieux de décision, la nécessité de l'évaluation, de la communication et de la publication large des progrès accomplis.

*
* * *

La communication a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée après avoir été adoptée par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes à la majorité des membres présents (13 voix pour).

*
* * *

Auditions effectuées par la délégation :

- Mmes Danielle Chasport, coordinatrice, Bénédicte Bertin-Mourot, sociologue au CNRS, et Catherine Laval, consultante chez Michel Bauer Consultants, auteurs de l'étude *Repenser l'équilibre hommes-femmes dans la ressource managériale et dirigeante* (Les Échos Études) ;
- Mme Anne Hidalgo, conseillère régionale d'Île-de-France, première adjointe au Maire de Paris, et Mme Valérie Pécresse, députée des Yvelines ;
- Mme Cathy Kopp, directrice générale en charge des ressources humaines et du développement durable du groupe Accor ;
- Mme Jacqueline Laufer, sociologue, professeur dans le département management et ressources humaines du groupe HEC, membre du comité consultatif de la HALDE, auteur d'un rapport sur *L'accès des femmes à la sphère de direction des entreprises : la construction du plafond de verre* (DARES) ;
- Mme Françoise Milewski, rédactrice en chef à l'OFCE, rapporteur général du comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques.

La présidente de la délégation et le rapporteur ont également rencontré Mme Viviane de Beaufort, professeur de droit communautaire à l'ESSEC, auteur d'une étude sur *La diversité managériale hommes-femmes dans l'Union européenne - Enjeu de société, enjeu économique*.

***SUIVI DE LA SITUATION DE LA FRANCE
AU REGARD DES INDICATEURS DE LISBONNE***

Rapporteur Anne Duthilleul

au nom de la délégation pour l'Union européenne

Communication adoptée par le Bureau du 13 février 2007

Anne Duthilleul, membre du groupe des entreprises publiques,
est membre de la section des affaires sociales, de la section des activités
productives, de la recherche et de la technologie
et membre de la délégation pour l'Union européenne.

*
* * *

Le Conseil économique et social s'est investi de façon régulière depuis plusieurs années dans le suivi de la Stratégie de Lisbonne.

C'est en 2000 à Lisbonne, en effet, que l'Union européenne s'est fixé pour objectif stratégique à l'horizon 2010 de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ».

Pour en effectuer le suivi, une « liste restreinte » limitée à 14 indicateurs structurels a été arrêtée par le Conseil européen en 2003.

Comme il l'a fait en 2005, avant la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, le Conseil économique et social dresse l'état, deux ans après, de la situation de notre pays sur ces indicateurs en rappelant leur définition et leurs limites. Il souhaite ainsi mieux faire connaître en France la Stratégie de Lisbonne et mesurer l'avancement de notre pays par rapport à ses objectifs.

Compte tenu de l'intérêt suscité par cette évaluation et du renforcement de la Stratégie de Lisbonne décidé lors du Conseil européen du printemps 2005, cette communication y ajoute, à l'aide des indicateurs structurels complémentaires, un coup de projecteur sur deux domaines : l'innovation et la cohésion sociale.

Elle comprend cartes, graphiques et données statistiques sur les 27 États-membres, permettant des observations utiles sur leur position respective et son évolution, à l'approche du Sommet de printemps des 8 et 9 mars 2007.

*
* * *

I - SITUATION FRANÇAISE AU REGARD DES 14 INDICATEURS DE LISBONNE

1. Une situation économique générale relativement favorable en France

La croissance est l'objectif principal de la Stratégie de Lisbonne, l'objectif étant un taux de 3 % par an environ.

En matière de PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat, la France, avec 108,8 en 2005, se trouve sensiblement au-dessus de l'UE 25 fixée à 100 (UE 15 à 108,3). Les pays entrés dans l'Union depuis 2004 progressent, conformément à l'objectif de convergence des économies européennes.

Quant au PIB par personne occupée en SPA, la France, avec 118,9 en 2005, est parmi les pays dont la situation est la plus favorable. La productivité de la main d'œuvre française reste notamment supérieure à celle de l'UE 25 fixée à 100 (UE 15 à 106,1), mais sa situation relative, comme pour l'UE 15, se dégrade par rapport aux États-Unis (indice 135,1 en 2005) depuis la fin des années 90.

2. Des objectifs en matière d'emploi encore éloignés pour la France

Avec un taux d'emploi des 15-64 ans de 63,1 % en 2005, la France est seulement proche de la moyenne de l'UE 25 (63,8 %) et accuse un certain retard par rapport à l'UE 15 (65,2 %). Ce taux progresse pour les femmes, mais régresse pour les hommes depuis 2001 et demeure éloigné de l'objectif, fixé à 70 % pour 2010, que quatre pays (Danemark, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) ont déjà dépassé.

Le taux d'emploi des « seniors » de 55-64 ans (37,9 % en 2005) en France marque un progrès (+ 9,1 points depuis 1999), mais reste très loin de l'objectif de Lisbonne (50 % pour 2010) et en dessous de la moyenne de l'UE 25 (42,5 %) ou de l'UE 15 (44,1 %). L'écart entre les taux d'emplois des 55-59 ans et celui des 60-64 ans est particulièrement élevé en France.

3. L'innovation et la R&D encore insuffisants dans notre pays

Son taux élevé d'éducation secondaire supérieure des jeunes de 20-24 ans de 82,8 % en 2005 place la France au-dessus de la moyenne de l'UE 25 (76,9 %) et de l'UE 15 (74,1 %). Ce résultat progresse légèrement entre 1999 et 2005, en France comme dans l'UE 25, celui des femmes étant toujours supérieur à celui des hommes.

Avec 2,16 % du PIB de Dépense intérieure brute de recherche et développement (DIRD) en 2004, la France se situe sensiblement au-dessus de l'UE 25 (1,86 %) et de l'UE 15 (1,92 %). Mais ce taux reste nettement en deçà de l'objectif de 3 % fixé pour 2010 et n'a pas progressé depuis 1999, pas plus que la moyenne de l'Union.

4. Une situation stable en France pour l'intégration des marchés et la réforme économique

Sur les niveaux des prix comparés, à 108,5 en 2005 pour un indice de l'UE 25 fixé à 100, la France se situe au-dessus de la moyenne (UE 15 à 103,7). Entre 1999 et 2005, elle a connu une légère baisse de ses prix relatifs. Ceux des États-membres entrés dans l'UE depuis 2004 augmentent, tout en étant nettement inférieurs, montrant l'intégration progressive des marchés.

Avec un taux d'investissement du secteur privé de 15,9 % du PIB en 2004, la France se situe en dessous de la moyenne européenne (17,1 % pour l'UE 25 et l'UE 15). Ce taux se redresse légèrement en 2004, mais reste depuis 1999 constamment inférieur à celui de l'UE 15.

5. Une situation un peu meilleure que la moyenne quant à la cohésion sociale

Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux s'élève en France à 14 % en 2004, soit un taux légèrement inférieur à la moyenne européenne (UE 25 à 16 % et UE 15 à 17 %), dans une situation intermédiaire entre les pays mieux placés à cet égard et ceux où les inégalités sont les plus fortes.

Son taux de chômage de longue durée de 3,9 % en 2005 situe la France juste à la moyenne de l'Union à 25, mais pour l'UE 15 il n'est que de 3,3 %.

Pour la dispersion des taux d'emplois régionaux la France figure, avec un taux de 7,1 % en 2004, dans une situation intermédiaire en Europe.

6. La France en situation favorable au regard de l'environnement

Pour les émissions de gaz à effet de serre en 2003, la France fait partie, avec la Suède, la Grèce et le Royaume-Uni, des quatre pays de l'UE 15 qui obtiennent des résultats meilleurs que leur objectif pour 2010.

L'intensité énergétique de l'économie française est en 2004 nettement en dessous de la moyenne de l'UE 25 et légèrement inférieure à celle de l'UE 15, la France figurant parmi les pays les mieux situés. Entre 1999 et 2004, la consommation d'énergie par unité de PIB s'est réduite dans notre pays (-2,9 %), mais moins que la moyenne de l'UE 25 (-4,7 %).

Quant au volume du transport de fret par rapport au PIB, la France est en 2004 en situation plus favorable que l'UE 25 ou que l'UE 15, l'indicateur de notre pays s'étant réduit de 1999 à 2004, alors que celui de l'UE 25 augmentait.

II - COMPLÉMENTS SUR LA SITUATION FRANÇAISE DANS LES DOMAINES DE L'INNOVATION ET LA RECHERCHE ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Le CES a étendu l'analyse, pour l'innovation et la cohésion sociale, aux autres indicateurs structurels retenus par le Conseil européen.

1. Des résultats disparates en France pour l'innovation et la recherche

Les indicateurs relatifs à l'innovation et à la recherche montrent une situation relativement disparate en France, qui dispose d'atouts en terme de formation et de moyens publics, mais ne réalise pas le potentiel maximum en terme de financement privé et de brevets.

Avec 5,9 % du PIB de dépenses publiques d'éducation en 2003, la France figure sensiblement au-dessus de la moyenne de l'UE à 25 (5,2 %).

La part de DIRD financée par les pouvoirs publics est relativement élevée en France (39 %), le secteur des entreprises en finançant 50,8 % « seulement ».

Pour l'investissement en capital-risque en 2005, la France est proche de la moyenne de l'UE 15, légèrement au-dessus pour la phase « préliminaire », mais en dessous pour la phase « expansion remplacement ».

Avec un taux de 3,4 % du PIB notre pays se situe au-dessus de la moyenne de l'UE 25 (3 %) pour les dépenses consacrées aux technologies de l'information et de la communication, mais nettement en dessous pour l'utilisation d'Internet par les particuliers, malgré les progrès enregistrés, 41 % des ménages y ayant accès en France début 2006 contre 52 % dans l'UE 25.

Quant aux jeunes (20-29 ans) diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie, la France est parmi les meilleurs, avec un taux de 22 % en 2003, nettement supérieur à la moyenne européenne (UE 25 à 12,7 % et UE 15 à 13,6 % en 2004).

Avec 144 demandes de brevets déposées à l'Office européen des brevets par million d'habitants en 2002, notre pays se situe un peu au-dessus de la moyenne européenne (UE 25 à 134,5 en 2001), mais sa part mondiale semble avoir baissé fortement en 20 ans.

2. La France en situation plutôt favorable dans l'Union pour la lutte contre la pauvreté monétaire et l'exclusion

La cohésion sociale est un domaine complexe, difficile à appréhender par des indicateurs chiffrés. La mesure des indicateurs structurels de cohésion sociale ne doit pas faire oublier que le taux de chômage global a une influence déterminante sur ce volet.

Le taux de risque de pauvreté, de 26 % en 2004 avant transferts sociaux comme la moyenne de l'Union, est ramené à 14 % après transferts sociaux (contre 16 % pour l'UE 25), montrant le rôle de redistribution important que ceux-ci jouent en France dans la lutte contre la pauvreté, mais moindre que dans le nord de l'Europe.

Le ratio entre les revenus des 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés et des 20 % aux revenus les plus bas s'établit à 4,2 en France en 2004 contre 4,8 pour l'UE 25 : la France est donc un peu moins inégalitaire.

Le taux de risque de persistance de la pauvreté en France (9% en 2000) se situe dans la moyenne de l'Union, mais les données disponibles sont anciennes.

À 12,6 % en 2005, le taux de jeunes (18-24 ans) ayant quitté prématurément l'école est plus faible en France que pour la moyenne de l'Union (UE 25 à 15,2 %).

Quant à la part des 18-59 ans vivant dans un ménage dont aucun des membres n'a d'emploi, la France, avec 10,7 % en 2005, est légèrement moins bien située que l'UE 25 (10,2 %).

CONCLUSION

Pour chacun des domaines et des indicateurs étudiés, la communication relève les objectifs fixés à Lisbonne, les recommandations du Sommet de printemps 2005 qui a établi le bilan de sa stratégie à mi-parcours et les orientations du Programme national de réforme de l'automne 2005, ainsi que les principales préconisations du Conseil économique et social.

Le Conseil économique et social confirme les analyses comparatives, selon lesquelles **notre pays est plutôt bien placé pour** :

- **au plan économique général**, le PIB par habitant et le PIB par personne occupée, malgré des niveaux de prix comparés relativement élevés ;
- **pour l'innovation et la recherche**, la part publique de dépense intérieure de R&D, le niveau d'éducation des jeunes, hommes et femmes, scientifiques diplômés ou ayant quitté prématurément l'école ;
- **pour l'environnement**, les trois indicateurs de la liste restreinte ;
- **pour la cohésion sociale**, les taux de risque de pauvreté, surtout après transferts sociaux, et la dispersion des taux d'emploi régionaux.

En revanche, il est préoccupé par la persistance en France **des faiblesses suivantes** :

- **sur l'emploi en général**, le taux d'emploi global des 18-64 ans et les questions liées au travail à temps partiel des femmes ;
- le taux d'emploi des « **seniors** » de 55-64 ans, surtout des hommes et des femmes de 60-64 ans ;
- **sur l'inclusion sociale**, le taux de chômage de longue durée et la part de personnes vivant dans un ménage sans emploi ;
- **pour l'innovation et la recherche, et plus largement la réforme économique**, les dépenses de recherche et les investissements du secteur privé, le taux d'utilisation d'Internet par les ménages et la part des brevets déposés au plan mondial.

Ainsi, le succès de la Stratégie de Lisbonne passe en France par une augmentation conséquente des investissements en R&D et des investissements productifs, prioritairement par les acteurs privés. L'amélioration de l'emploi ne doit pas se faire au détriment de la productivité, mais être à la fois qualitative et quantitative et accompagnée d'une plus grande cohésion sociale.

Notre assemblée appelle à s'inspirer des meilleures pratiques européennes selon la Méthode ouverte de coordination (MOC) et de s'inscrire dans un mouvement de convergence d'ensemble.

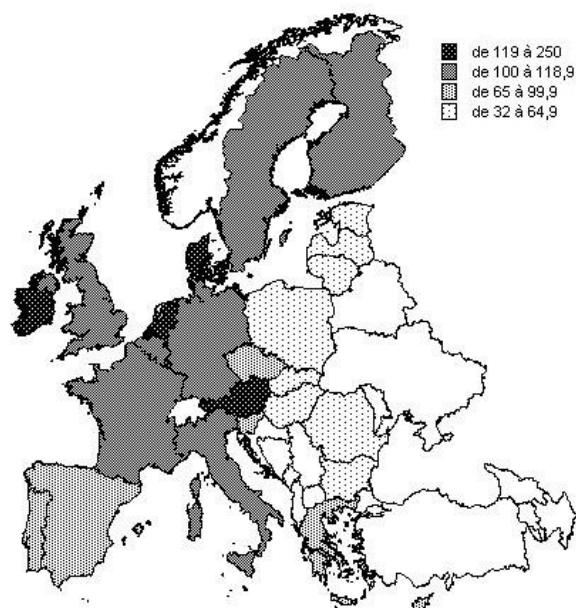
*
* *

ANNEXE

Sélection de documents de la communication sur 6 des 14 indicateurs

1. Économie générale : une situation plutôt favorable

PIB par habitant en SPA en 2005 exprimé par rapport à la moyenne UE à 25 (fixée à 100)

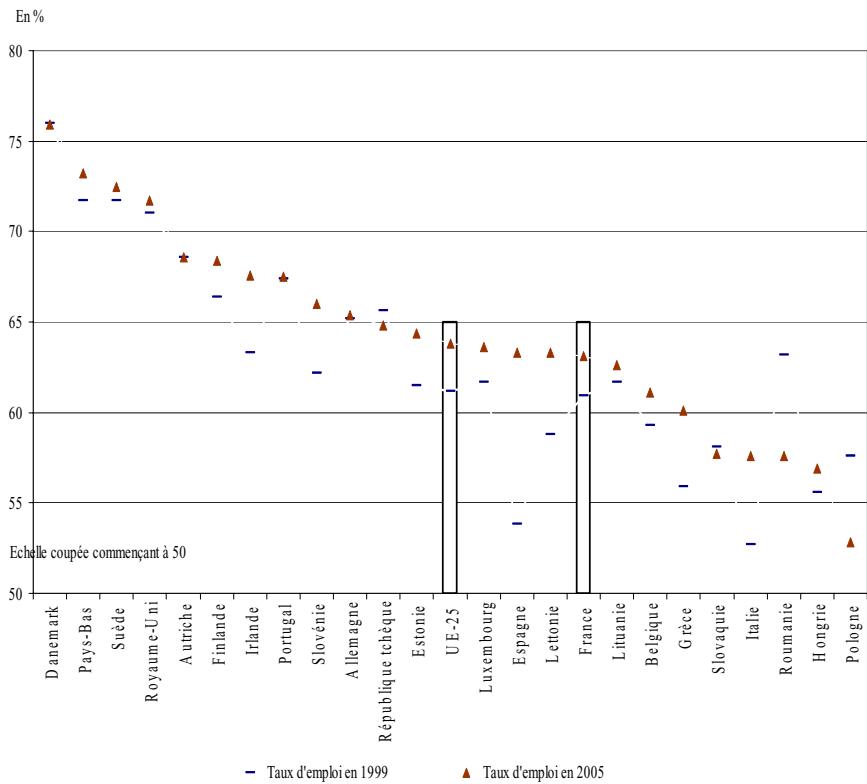


Source : Eurostat/Carte : Mission Insee du CES

La France se situe en 2005 dans le deuxième groupe de pays, au dessus de la moyenne de l'UE 25 et proche de celle de l'UE 15, avec notamment le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie.

2. Emploi : des objectifs encore éloignés pour la France

Taux d'emploi en % des personnes de 15 à 64 ans en 1999 et en 2005

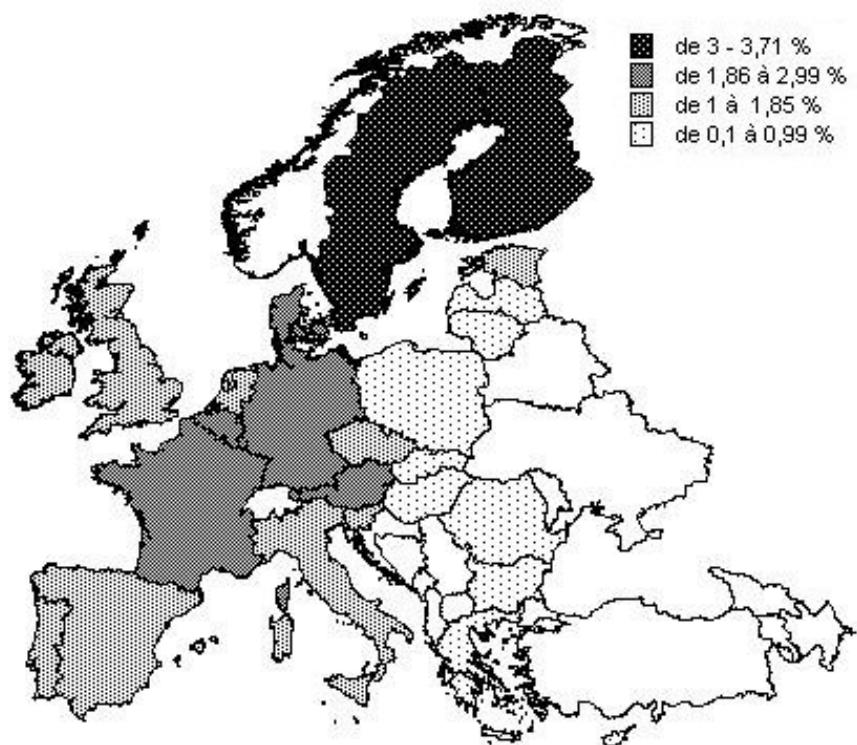


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du CES

Le taux d'emploi des 15-64 ans a progressé de 2,2 points en France entre 1999 et 2005. Il reste éloigné de l'objectif des 70 %.

3. L'innovation et la recherche et développement encore insuffisants en France

Dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental (DIRD) en % du PIB en 2004

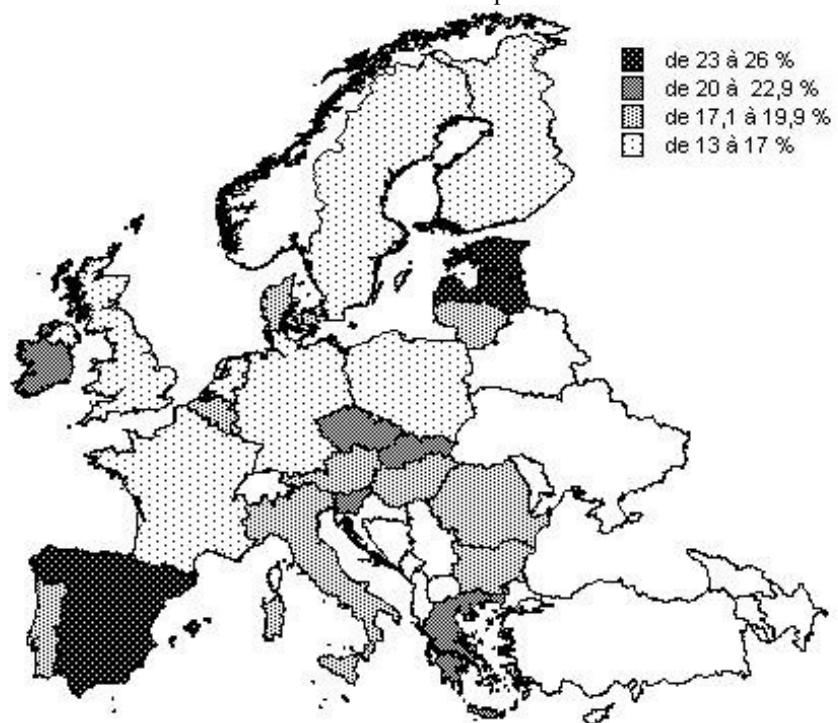


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du CES.

La France fait partie en 2004 du deuxième groupe de pays, situés en deçà de l'objectif de 3 % pour 2010, mais au-dessus de la moyenne de l'UE 25 (1,86 %).

4. Intégration des marchés et réforme économique : une situation stable

Taux d'investissement du secteur privé en % du PIB en 2004

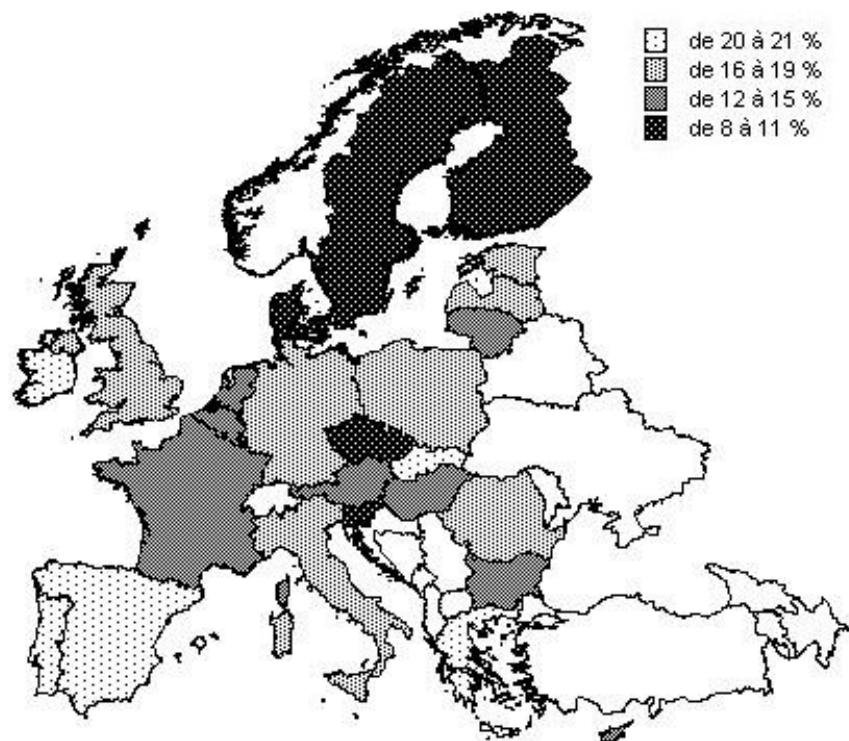


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du CES.

La France se situe en 2004 dans le quatrième groupe de pays avec notamment l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni, en dessous de la moyenne européenne (UE 25 = 17,1 %).

5. Cohésion sociale : une situation meilleure que la moyenne

Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux en 2003/2004

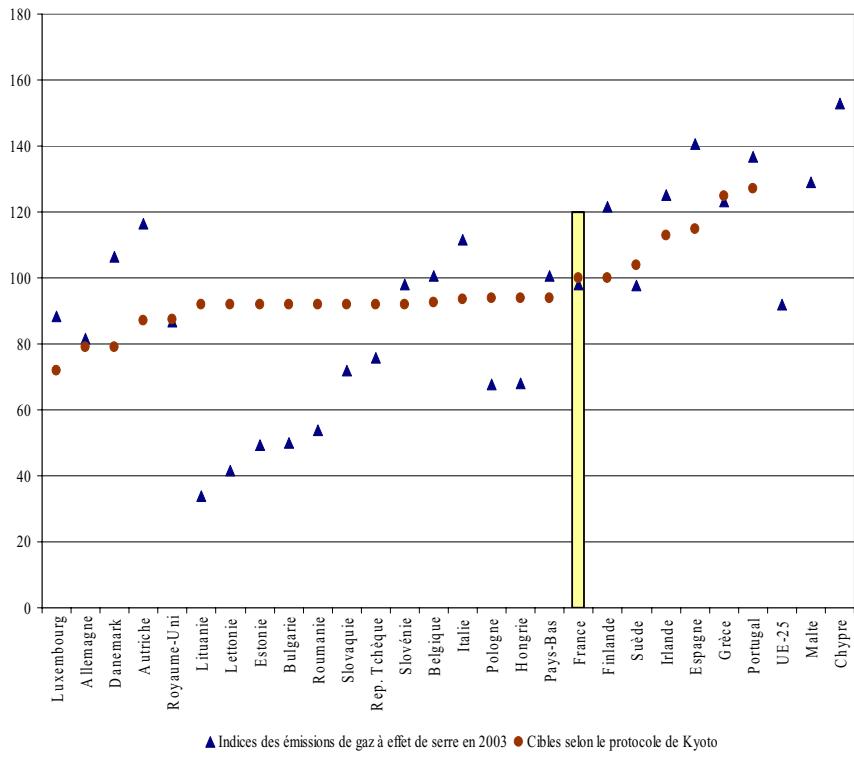


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du CES.

La France figure dans le deuxième groupe de pays avec un taux de risque de pauvreté inférieur à la moyenne européenne (UE 25 = 16 % en 2004).

6. Environnement : la France en situation favorable

Indice du total des émissions de gaz à effet de serre en 2003 comparé aux objectifs de Kyoto (par ordre croissant des objectifs)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du CES.

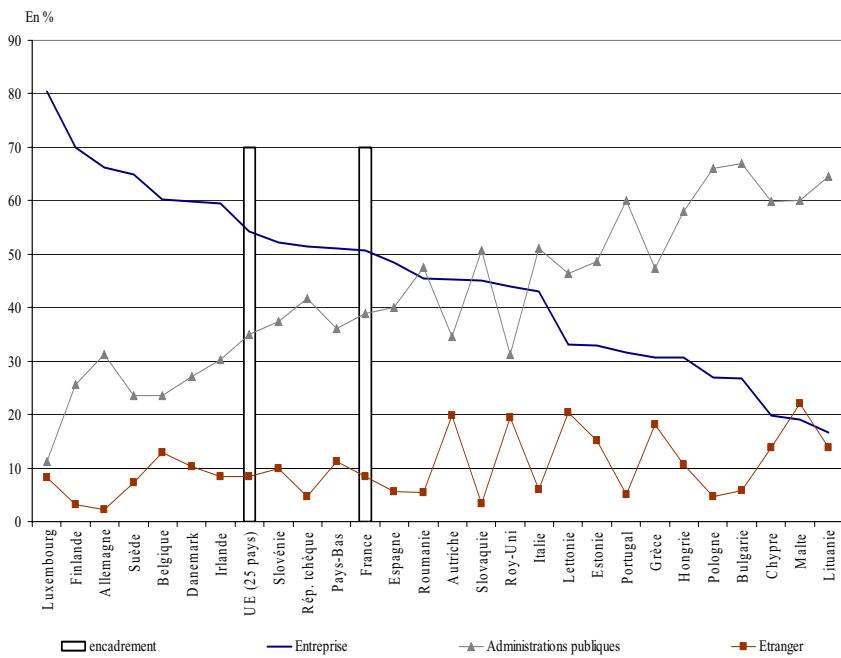
La France fait partie des pays proches de leur objectif d'émission de gaz à effet de serre, en situation favorable au regard de cet indicateur.

*
* *

Indicateurs tirés de la liste complémentaire des indicateurs structurels

7. Innovation et recherche : des résultats disparates

Dépenses totales de R&D par source de financement en 2003 en % (par part de financement des entreprises décroissante)

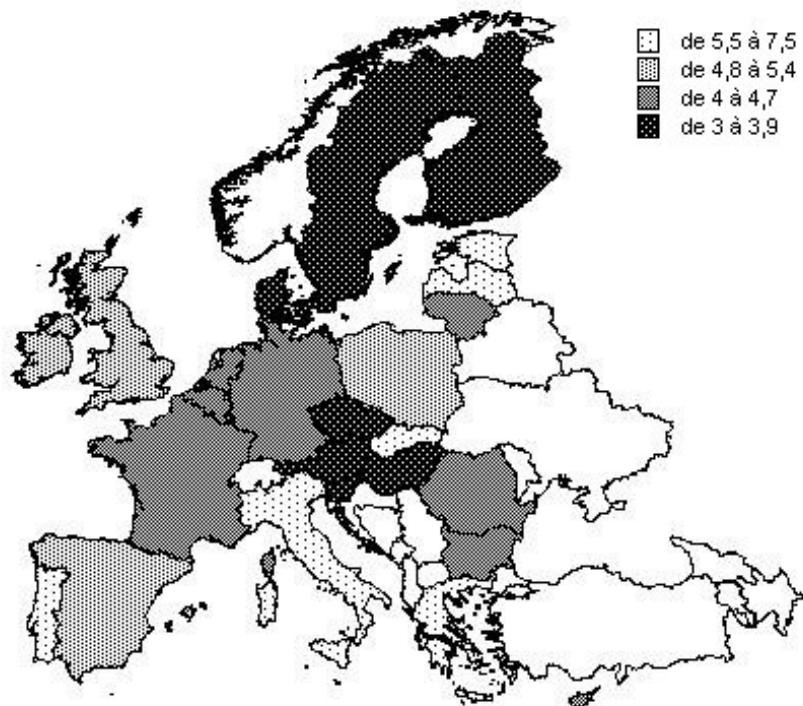


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du CES

La France figure en 2003 parmi les États-membres pour lesquels la part des dépenses totales de R&D financée par les administrations publiques est supérieure à la moyenne de l'UE 25 et où la part des entreprises est inférieure à la moyenne européenne.

8. Lutte contre la pauvreté monétaire et l'exclusion : la France en situation plutôt favorable

Inégalité de distribution des revenus (situation en 2003-2004)



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du CES

La France est située dans le deuxième groupe de pays quant au rapport « interquartile » de revenu entre les 20 % les plus élevés et les 20 % les plus bas, en dessous de la moyenne de l'Union, mais au-dessus du nord et du centre de l'Europe.

*
* *

La communication a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée après avoir été adoptée par la section des affaires sociales à la majorité des nombres présents (13 voix pour).

*
* *

Auditions effectuées par la délégation :

- M. Laurent Caussat, sous-directeur des synthèses, des études économiques et de l'évaluation à la Direction de la recherche, des études économiques, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et des solidarités ;
- M. Bruno Coquet, chef du département des synthèses à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement ;
- M. Denis Despreaux, sous-directeur de la performance, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Mme Cécile Dormoy, chercheur au Département des synthèses de l'Institut français de l'environnement (IFEN) ;
- M. Daniel Vitry, directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- M. Pascal Wolff, chef de section « Indicateurs structurels et développement durable - Eurostat, division I - Indicateurs clés pour les politiques communautaires » de la Commission européenne.

Le rapporteur a également rencontré en entretien particulier M. Henri Malosse, directeur des affaires européennes et internationales à l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), membre du Comité économique et social européen (CESE) et président en son sein du groupe des employeurs (groupe I).

CONSOMMATION, COMMERCE ET MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Rapporteur : Léon Salto

Au nom de la section des activités productives,
de la recherche et de la technologie

Assemblée plénière des 20 et 21 février 2007

Léon Salto, membre du groupe des entreprises privées,
est président de la section des activités productives,
de la recherche et de la technologie.

*

* * *

De tout temps, le commerce a accompagné la société dans son développement, sa structuration en reflète assez fidèlement l'évolution. Situé à l'interface entre l'appareil productif et le client, il est au centre d'une relation tripartite qui connaît aujourd'hui de nouveaux enjeux :

- une plus grande variété de consommateurs mobiles et avertis ;
- une explosion de l'offre des fabricants ;
- une mutation accélérée de l'appareil commercial - poussée du maxi-discompte, du e-commerce... ;
- une pénétration technologique au sein des *process* commerciaux - étiquette intelligente (RFID)...

Dans ce contexte, le Conseil économique et social propose de repenser l'adaptation de nos réglementations pour accompagner et favoriser la modernisation du commerce sous toutes ses formes, dans l'intérêt du consommateur, de l'emploi et de la croissance.

*

* * *

I - LES PRIX

Les prix de vente des produits de grande consommation sont l'une des composantes du niveau de vie des consommateurs. En raison de la hausse des dépenses contraintes, ce dernier fait l'objet de nombreux débats, tandis que s'opère une importante réforme de la loi « Galland ».

1. La réforme de la loi « Galland »

L'intérêt de poursuivre cette réforme afin de déboucher sur une réglementation simple, claire et pérenne est évident. Les prochains travaux législatifs doivent se faire en concertation entre industriels, distributeurs et tous les autres acteurs de la filière, et tendre à :

- unifier la coopération commerciale et les conditions particulières de vente ;
- fixer le seuil de revente à perte au « triple net » soit au prix d'achat effectif net de tous avantages ;
- définir un recours civil adapté contre les actions de prédatation de telle sorte que le contentieux contractuel relève du droit commercial ;
- supprimer les accords de gamme qui défavorisent les PME.

2. De nouveaux indicateurs de prix

Le décalage entre ce qui est mesuré et ce qui est perçu, a placé les indicateurs au centre du débat sur les prix et le pouvoir d'achat.

Nous proposons d'associer aux indicateurs existants - sans nier leur pertinence - une nouvelle série d'indicateurs préparée par l'INSEE afin d'affiner l'analyse.

II - L'URBANISME COMMERCIAL

Une nouvelle réglementation devra être adoptée prochainement pour définir les modalités d'implantation de l'appareil commercial. À ce stade, nos propositions portent sur :

1 Le maintien d'une dynamique de développement et de modernisation en simplifiant les procédures et en associant tous les acteurs du commerce à l'élaboration des documents d'urbanisme. Outre leur application homogène sur l'ensemble du territoire - à l'exception des zones urbaines sensibles qui devraient bénéficier d'un traitement de faveur - ils doivent pouvoir s'adapter à l'évolution de la consommation et du jeu concurrentiel et éviter les mécanismes protectionnistes cachés.

2 Le développement du commerce indépendant et de l'artisanat en centre ville. À cet égard, il est recommandé que :

- le droit de préemption des communes portant sur les fonds de commerce s'exerce au prix de la promesse de vente du fond ;
- le produit de la TACA soit intégralement affecté au FISAC ;
- les commerçants franchisés fassent partie des bénéficiaires des aides à l'installation ;
- les difficultés de stationnement et de circulation en centre ville soient résolues par une offre accessible de parking et un renforcement des transports en commun ;

- les schémas d'urbanisme intègrent une « locomotive » - commerces de notoriété de moyenne surface- entraînant la création de pôles d'activités commerciales et artisanales de même nature.

3 La multiplication des initiatives accélérant l'usage des TIC auprès des commerçants.

4 L'amélioration de la desserte des communes rurales en implantant des points multiservices dans les communes de moins de 2 000 habitants disposant d'une zone de chalandise suffisante.

III - L'ALIMENTATION

La hausse des dépenses contraintes et les nouveaux arbitrages de consommation tendent à faire de l'alimentation une variable d'ajustement dans le budget des ménages. Il est donc important de s'attaquer à la reconquête de l'assiette des Français. Parmi les nombreuses initiatives en cours, deux directions nous paraissent être porteuses de progrès :

1. La politique de la qualité

L'objectif est d'élargir le marché à travers une montée en gamme des produits alimentaires, qui du premier prix au haut de gamme, obéissent aux mêmes contraintes de traçabilité et de sécurité sanitaire. À cette fin, nous sommes en faveur d'une montée en puissance des interprofessions qui ouvre un vaste champ de coopération et d'action, ainsi qu'à une gestion horizontale de l'offre afin de limiter les effets de surproduction notamment au niveau européen.

2. La promotion des bonnes pratiques nutritionnelles

L'effort doit porter sur l'encadrement des allégations et non sur la stigmatisation des produits et la diabolisation de l'agroalimentaire. Nous sommes dans une démarche positive, de promotion des bonnes pratiques et de produits à pousser et non pas dans une croisade contre les aliments. Offrons aux consommateurs un large éventail de produits, informons-les correctement et laissons-les choisir.

IV - L'EMPLOI

Le commerce de détail occupe une part importante des actifs dans notre pays. Il est l'un des secteurs les plus dynamiques dans la création d'emplois de toutes catégories et offre souvent à des jeunes la possibilité d'une première expérience professionnelle.

1. Promouvoir l'égalité hommes/femmes ainsi que la diversité

Il convient d'encourager une embauche plus équilibrée entre les sexes dans toutes les catégories professionnelles et de réfléchir à la représentation de l'ensemble des métiers dès l'orientation scolaire. L'effort conjoint entre l'Éducation nationale et la profession doit être continué et surtout approfondi en ce sens.

L'égalité professionnelle doit également se traduire par une égalité salariale. De même, la promotion de la diversité doit être accélérée.

2. La santé au travail

Compte tenu de la variété du secteur et de l'hétérogénéité des formats et des situations, une étude nationale ou des études spécifiques devraient être réalisées dans le secteur afin de dégager des actions prioritaires. Organisation du travail, ergonomie, mise en œuvre de bonnes pratiques, information, formation, constituent les axes de progrès dans ce domaine.

3. Le temps de travail

Les amplitudes d'horaire d'ouverture des magasins sont grandes, parallèlement, le nombre des salariés travaillant à temps partiel est important, particulièrement dans la grande distribution. Le développement de la « polyactivité » organisée pourrait être une réponse et doit être encouragée dès lors qu'elle serait accompagnée de sa juste rémunération et qu'elle correspondrait à une qualification reconnue.

4. La prospective des métiers

La profession dans son ensemble doit repenser les qualifications du secteur, leur évolution et les parcours professionnels. Il faut aussi penser à la possibilité pour les salariés de devenir des artisans à leur compte ou des exploitants de TPE ou PME par le biais notamment du système de la location gérance permettant l'acquisition à moyen terme du fonds de commerce.

V - POUR UNE PLEINE ACCEPTATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est indispensable que le management environnemental intègre l'ensemble des processus des entreprises, en particulier dans le domaine des constructions de magasins de Haute qualité environnementale (HQE) et dans celui des transports. Les différents supports, guides, catalogues, sont autant de moyens et d'occasions de porter la bonne parole.

Il est également souhaitable d'encourager l'adoption volontaire par les entreprises de normes sociales internationales communes, ayant pour effet de mettre tout le monde à égalité d'obligations afin de ne pas laisser jouer les surenchères à la baisse et ne pas laisser subsister un avantage compétitif déloyal à ceux qui ne s'embarrasseraient pas de ces règles. Parallèlement, le commerce équitable mérite d'être soutenu, à condition que la démarche soit rigoureuse. S'il est utile de rechercher la productivité en amont dans les systèmes, la logistique et la réduction des coûts intermédiaires dans la filière, il est indispensable de développer la présence de personnel formé et disponible sur le terrain. Les commerçants qui sauront le faire disposeront d'un véritable atout concurrentiel pour le futur.

L'OUVERTURE DU DIMANCHE **(saisine gouvernementale)**

Saisi par le Premier ministre le 23 octobre 2006 de la question du repos dominical, le Conseil économique et social a conduit un large débat qu'il entend poursuivre au cours de l'année à venir.

Si l'évolution des modes de vie et l'interpénétration des temps de travail et de loisirs modifient les rythmes et confèrent une plus grande latitude quant aux choix individuels des jours de repos, le dimanche conserve un caractère structurant pour le plus grand nombre.

Une extension généralisée de l'ouverture dominicale des commerces entraînerait des modifications structurelles substantielles dans l'organisation du fonctionnement de la société. De même l'équilibre entre les diverses formes de commerce pourrait se voir remis en cause.

Nous recommandons de ne pas banaliser cette journée - point d'ancrage stable pour la vie familiale et le lien social - en généralisant l'ouverture des commerces et de maintenir le principe du repos dominical.

Pour autant, il est souhaitable de procéder à des aménagements et à des améliorations du cadre actuel en vue de **simplifier** et **clarifier** les règles et d'en **harmoniser** les modalités d'application. Ces aménagements permettraient de mettre fin aux distorsions géographiques et/ou professionnelles, de lever les incertitudes juridiques, de prendre en compte les droits sociaux des salariés et par là-même d'alléger le contentieux.

Nous émettons les propositions suivantes.

1. Dérogations de plein droit

Dans un souci d'équité et d'homogénéité d'application sur le territoire national, les commerces figurant au nombre des dérogataires de plein droit, ne peuvent plus désormais faire l'objet d'un arrêté préfectoral de fermeture.

Il importera, après avoir effectué un état des lieux, de procéder à un toilettage de tous les arrêtés antérieurs à cette disposition sur lesquels se fondent des décisions de fermeture.

2. Horaires d'ouverture des commerces de détail alimentaire

Afin de tenir compte des rythmes de vie actuels et mettre le droit en accord avec les faits, l'ouverture autorisée jusqu'à « midi » est portée à 13 h.

3. Zones touristiques

Pour des raisons d'équité et de cohérence commerciale, l'autorisation d'ouverture le dimanche pour les commerces situés en zones ou communes touristiques est collective et s'applique à l'ensemble des commerces. Il convient de prévoir une actualisation de la délimitation de ces zones et périodes touristiques précisément afin d'éviter des distorsions de concurrence.

4. Ouvertures exceptionnelles des « cinq dimanches »

La dérogation exceptionnelle des cinq dimanches est de plein droit ; elle constitue un droit de tirage individuel dans la limite maximum de cinq, chaque commerce pouvant choisir la date qui lui convient à condition de déclarer les dates retenues à la préfecture. Il est recommandé en pratique aux branches professionnelles d'en privilégier le caractère collectif.

Le volontariat des salariés demeure la règle, ainsi que les compensations prévues par la loi ou les accords collectifs.

5. Autres dérogations

Reste posée la question de l'application de l'article L 221-6 du code du travail relatif aux autorisations individuelles accordées par le préfet. Cette faculté ouvre de nombreuses possibilités mais entraîne des problèmes lorsque les autorisations ne sont pas renouvelées ou font l'objet d'une décision d'annulation par un tribunal. Cette question sera examinée dans le cadre des travaux à venir du Conseil économique et social. Dans l'immédiat et dans un souci d'homogénéité, il est souhaitable que l'administration introduise une cohérence dans l'action des préfets.

L'opportunité d'inclure dans la liste des professions bénéficiant de dérogations de plein droit celles correspondant à un achat se faisant le plus souvent en famille et dont l'ouverture n'entraînerait pas un déséquilibre entre les diverses formes de commerce exerçant la même activité sera examinée dans le cadre de nos travaux ultérieurs.

*
* * *

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 143 voix et 41 abstentions.

*
* * *

Auditions effectuées par la section :

- Mme Danielle Rapoport, du cabinet Danielle Rapoport Conseil ;
- Mme Marie Lalleman, directrice internationale grands comptes chez AC Nielsen ;
- M. Serge Amiard, président du directoire du groupe Darty ;
- M. Gérard Dorey, directeur général de la branche proximité du groupe Carrefour ;
- M. Charles Kermarec, libraire à Brest ;
- M. Jérôme Bédier, président de la fédération du commerce et de la distribution ;

- M. Philippe Charrier, vice-président des laboratoires Oenobiol ;
- M. Alain Rouleau, président de la fédération des entreprises et entrepreneurs de France ;
- Monsieur Eric Ranjard, président du conseil national des centres commerciaux ;
- le professeur Hugues Perinet-Marquet ;
- M. Yves Struillou, maître des requêtes au Conseil d'État ;
- M. Marc Veyron, directeur des ressources humaines Champion ;
- M. Philippe Moati, directeur de recherche au CREDOC ;
- Maître Xavier Bontoux ;
- M. Jacques Perrilliat, président de l'union du grand commerce de centre-ville.

L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE
(saisine gouvernementale)

Rapporteur : Henri Feltz
au nom de la section des questions économiques générales
et de la conjoncture
Assemblée plénière des 27 et 28 mars 2007

Henri Feltz, membre du groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement, est membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture, ainsi que de la délégation pour l'Union européenne.

*
* * *

Alors que la Loi de programmation militaire pour 2003-2008 approche de son terme, les volumes de crédits publics engagés démontrent clairement l'impact économique, au niveau national et communautaire, de l'action conduite par le ministère de la Défense.

Premier investisseur public, premier recruteur public, contributeur essentiel au financement de la politique de la recherche, le ministère de la Défense participe également à la politique d'aménagement du territoire et au développement de nos exportations.

La Défense constitue ainsi un atout encore trop méconnu mais indispensable au service de la croissance et de la compétitivité de notre économie.

En saisissant notre assemblée en novembre 2006, le Premier ministre émettait le souhait que l'impact économique du secteur de la Défense au développement de notre pays soit expertisé et que notre assemblée formule des propositions pour en renforcer l'impact et les synergies avec les autres secteurs de l'économie.

L'objectif premier des dépenses militaires est bien d'assurer la défense du pays mais cela n'exclut pas pour autant de tout faire pour optimiser le « retour sur investissement » des deniers publics, en s'assurant que les passerelles entre dépenses militaires et croissance économique existent et fonctionnent efficacement.

Après avoir analysé globalement le rôle économique des dépenses liées à la Défense, le présent avis dégage *in fine* des recommandations de nature à en intensifier les retombées positives.

*
* * *

Le volume des crédits publics pour la Défense manifeste clairement l'impact économique de cette politique. Mais le Premier ministre a souhaité que le Conseil économique et social évalue plus précisément le rôle de ce secteur afin de définir les modalités d'une optimisation de ses retombées pour l'ensemble de l'économie française. Tel est l'objet de ce projet d'avis.

I - LA POLITIQUE DE DÉFENSE A UN IMPACT ESSENTIEL MAIS ENCORE TROP MÉCONNNU SUR NOTRE ÉCONOMIE

Un supplément de dépenses militaires exerce un effet multiplicateur sur l'activité même si cette catégorie de dépenses publiques est un outil peu adapté au pilotage conjoncturel. Son impact final est la résultante d'éventuels effets d'évitement à l'encontre d'autres dépenses publiques ou des activités de R&D civiles, mais aussi d'effets d'externalité, en particulier en matière technologique. Les résultats des travaux empiriques sont cependant hétérogènes, en lien notamment avec la difficulté d'évaluer cet impact à l'aide des seuls outils macroéconomiques.

Les dépenses militaires sont évaluées à 2,5 % du PIB mondial (173 dollars par habitant). L'Union européenne à 27 réalise approximativement le même PIB que les États-Unis, avec une population supérieure des deux-tiers. Son effort de Défense (1,8 % du PIB) correspond à un peu plus de 50 % de celui des Américains (3,4 %), à 40 % pour les dépenses en capital et à 16 % pour la R&D. Les trois-quarts de cet effort reposent sur le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Les deux premiers emploient 28 % des effectifs militaires et financent 39 % des budgets, 47 % des dépenses en capital et 71 % de la R&D de l'Union.

La Défense est le troisième poste du budget de l'État après l'enseignement scolaire et les engagements financiers. La mission « Défense », qui regroupe 76 % des moyens du ministère, représente 13,5 % des crédits de paiement et 13,2 % des autorisations d'engagement. Si l'on excepte les années 1985-1987, la tendance de long terme est à l'érosion de cette part jusqu'en 2002. La Loi de programmation militaire (LPM) 2003-2008 a visé à remédier à ce sous-investissement alors même que se développaient les opérations extérieures. Cette loi a aussi marqué l'arrêt de l'utilisation de ce budget comme variable d'ajustement des finances publiques, grâce à sa sanctuarisation par le Président de la République et à l'action personnelle du ministre de la Défense.

Le ministère de la Défense est le deuxième employeur public et le premier recruteur de France. La suspension de la conscription au 31 décembre 2002 a entraîné une multiplication par 2,6 du nombre des militaires du rang entre 1996 et 2003. Avec plus de 420 000 agents, le ministère de la Défense offre une grande diversité de postes et rassemble une population plutôt jeune, souvent peu ou non qualifiée, ce qui souligne sa contribution à la mixité et au lien social.

L'industrie européenne de Défense réalise un chiffre d'affaires d'environ 55 milliards d'euros sur un marché mondial évalué à 300 milliards d'euros. Elle emploie 600 000 personnes. Sept groupes européens figurent désormais parmi les vingt premiers mondiaux dont quatre parmi les onze premiers. L'europeanisation a certes progressé avec quelques succès mais la course aux armements de nouvelle génération s'est intensifiée, marquée par l'agressivité américaine à l'exportation qui peut s'expliquer par une volonté d'imposer *de facto* les normes et les systèmes de ce pays.

Premier acheteur et premier investisseur public, le ministère de la Défense représente plus des deux-tiers du montant des marchés publics de l'État et plus du quart de ceux des administrations publiques. Cet investissement détermine la santé de plus de 12 000 entreprises, des plus grands groupes aux très petites entreprises. Soit près de 170 000 emplois directs avec un chiffre d'affaires consolidé d'une quinzaine de milliards d'euros, c'est-à-dire 25 à 30 % de la base industrielle et technologique de Défense européenne.

La Défense finance les deux-tiers des ressources publiques de R&D perçues par les entreprises. La R&D représente 10 à 20 % du chiffre d'affaires des 10 plus grands groupes de Défense et emploie de l'ordre de 20 000 personnes. Notre pays contrôle 11 % du marché mondial de Défense et 32 % des exportations européennes. Entre 1995 et 2004, il a exporté environ 50 milliards d'euros d'équipements, s'octroyant le rang de troisième exportateur mondial. Il accuse un retard dans l'observation et les télécommunications spatiales, le guidage et la navigation de précision, la Défense antimissile balistique à longue portée, les aéronefs de combat, l'architecture et la sécurité des systèmes d'information. Dans 40 % des cas, ce retard dépasse cinq ans et un rattrapage est dès lors problématique. Sont notamment concernés les composants hyperfréquences de puissance, les micro-systèmes électro-mécaniques, les technologies radars à dominante numérique, les sources laser embarquées de moyenne et haute énergie, certains aspects des biotechnologies et la lutte informatique de Défense.

II - DIX PROPOSITIONS POUR MIEUX CONNAÎTRE ET OPTIMISER L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

1. Accroître la transparence de l'information sur l'économie de la Défense

L'accès à une information aussi précise que possible s'est certes amélioré dans notre pays. Mais des données importantes font encore défaut et la mise en place de la LOLF se traduit par une certaine discontinuité dans les séries statistiques sans que ses « indicateurs de performance » n'apportent un réel éclairage sur l'utilisation des moyens budgétaires. L'enrichissement du contenu

du compte satellite de la Défense (et la mobilisation des économistes) est un enjeu essentiel pour mieux saisir les canaux par lesquels les dépenses militaires influent sur l'économie nationale.

2. Mieux articuler les différents horizons de la gestion des crédits militaires

Un horizon glissant à trois ans devrait sans doute s'intercaler entre l'annualité budgétaire et la perspective à moyen terme des LPM. Cela permettrait de réviser en cours de programmation les projets, en les adaptant aux contraintes du moment. Un recours plus fréquent aux commandes pluriannuelles est aussi souhaitable pour donner aux partenaires de la Défense la visibilité nécessaire tout en poursuivant l'effort de réduction des délais de passation des marchés.

3. Rénover nos outils de prospective en matière d'équipement militaire

Notre pays doit mieux anticiper les enjeux de la recherche fondamentale et les ruptures technologiques, en évitant les sur-spécifications. La prochaine LPM devra ainsi combler certaines déficiences dans le transport stratégique et tactique, la mobilité terrestre et aérienne, renouveler la flotte sous-marine, consolider l'autonomie de notre dissuasion et ménager un rôle moteur à notre industrie des drones. Elle devra simultanément assurer l'entretien des matériels mais aussi le recrutement et la fidélisation des personnels.

4. Parachever le redéploiement des missions de la DGA

La Délégation générale pour l'armement doit s'assurer de l'adéquation des capacités industrielles et technologiques aux besoins des programmes et du maintien en conditions opérationnelles des armées. Elle doit aussi avoir pour objectif la programmation des ressources humaines sur le long terme et le développement des industries de Défense. Elle a un rôle de conseil en ce qui concerne la stratégie industrielle du secteur ainsi que la sauvegarde des centres de gravité sur le continent. Le savoir accumulé par cette délégation devrait être mieux diffusé, aussi bien à destination des entreprises que des centres de recherche ou du grand public, participant ainsi au lien nécessaire entre la Défense et la nation.

5. Anticiper et accompagner les restructurations industrielles

La délégation interministérielle aux restructurations de Défense contribue à la diversification des bassins d'emplois dépendant des activités militaires et accompagne directement le développement des activités liées à la Défense dans les territoires. Ses efforts doivent être encouragés pour assurer un avenir aux sites qui viendraient à être touchés et aux personnels concernés.

6. Valoriser les synergies au service de l'innovation technologique

Des progrès sont encore possibles puisque 60 % de la recherche de Défense aurait des retombées dans le civil contre 20 % seulement dans le sens inverse. Cela nécessite de ne pas réduire le niveau de financement de la R&D y compris s'agissant des grandes entreprises qui sont paradoxalement relativement fragiles. Mais, alors qu'aux États-Unis les PME-PMI bénéficient de 40 % des contrats, ce

ratio ne dépasse pas 5 à 10 % en France. Il faut donc inciter les industriels à s'associer aux plus innovantes d'entre elles afin de faciliter leur accès indirect aux marchés publics. Les pôles de compétitivité constituent un outil prometteur pour fédérer les acteurs publics et privés, à condition d'assurer une réelle coordination avec les initiatives de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) et celles de l'Agence de l'innovation industrielle (AII).

7. Réformer le dispositif concernant les exportations militaires

La création d'un comité interministériel pour les exportations de Défense et de sécurité permettrait un pilotage plus fin de cette action et de répondre plus efficacement au problème des marchés avec compensations. Un effort devrait concerner la diffusion de l'information à destination des PME afin qu'elles bénéficient d'un meilleur accès aux structures publiques d'aide. Il convient aussi de prendre la mesure du poids des considérations purement politiques dans la conclusion des contrats en invitant nos représentations à jouer clairement le jeu de la « diplomatie économique ». Dans ce cadre, la question des commissions attachées à ce type de marchés doit faire l'objet d'une attention vigilante mais réaliste.

Cela n'est pas incompatible avec la nécessité d'appuyer les efforts en faveur de l'adoption de normes internationales pour le transfert des armes classiques, ainsi que l'Organisation des Nations unies en a tracé les pistes le 12 octobre 2006. Il est de la responsabilité de notre pays de tout mettre en œuvre pour que l'objectif du désarmement soit davantage partagé dans le monde et de favoriser, avec les organisations internationales concernées, le règlement pacifique des conflits. Cela requiert une série de décisions en faveur du développement qui est un facteur fondamental de sécurité internationale.

8. Veiller à l'attractivité de la fonction militaire

Le renforcement de l'attrait des métiers de la Défense pour les formations techniques ou supérieures est un objectif prioritaire dès lors que, sur un marché du travail plus tendu, ces emplois seront de plus en plus en concurrence avec les débouchés civils. Un équipement de qualité, une formation continue développant les potentialités, des rémunérations non décalées par rapport à la haute fonction publique, à l'entreprise et à l'étranger et une organisation systématique du rayonnement des officiers et ingénieurs vers les administrations et les entreprises s'inscrivent dans cette perspective. Les aides à la reconversion permettent également aux intéressés de se déterminer sur leur futur métier puis d'acquérir les compétences nécessaires à son exercice. Il est sans doute possible de dépenser mieux tout en allant dans le sens de plus d'attractivité et de plus d'efficacité.

9. Progresser sur la voie d'une Défense commune européenne

Il convient d'inviter nos partenaires à associer leurs efforts lorsqu'ils souhaitent initier un programme capacitaire répondant à une lacune identifiée et à ne pas lancer de programme concurrent sur le même objet. En contrepartie, le pays initiateur devrait octroyer des conditions égales d'accès à l'information et d'approvisionnement. L'Agence européenne de Défense pourrait devenir le pivot

d'un « espace Schengen » de l'armement, prélude à l'instauration d'un dispositif obligeant à fabriquer sur le sol européen au moins 50 % des matériels utilisés par les forces armées des pays concernés. Dans ce cadre, il conviendrait d'encourager la Commission européenne à élaborer une mesure permettant d'exclure les PME du champ de l'accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

10. L'enjeu de l'approvisionnement énergétique

L'énergie se prête assez bien aux coopérations renforcées entre pays disposés à définir une stratégie à la mesure du caractère critique de la disponibilité des ressources. Alors que les contacts directs se multiplient entre les États-Unis, le Japon et les pays émergents, il est de l'intérêt de l'Europe d'être partie prenante dans les débats internationaux à l'interface entre énergie et sécurité.

*

* * *

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 163 voix et 16 abstentions.

*

* * *

Auditions effectuées par la section :

- M. Jean-Paul Hébert, ingénieur de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
- M. Jean-Pierre Aubert, délégué interministériel aux restructurations de Défense.

Toutes les personnes qui, par leurs travaux, la communication d'informations ou par des entretiens, ont contribué à la préparation de ce projet d'avis voudront bien trouver ici l'expression des remerciements du rapporteur ainsi que ceux de la section.

LE SPORT AU SERVICE DE LA VIE SOCIALE

Rapporteur : André Leclercq

au nom de la section du cadre de vie

Assemblée plénière des 10 et 11 avril 2007

André Leclercq, membre du groupe des associations,
est membre de la section du cadre de vie, membre de la délégation aux droits des
femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes
et membre de la section des activités productives,
de la recherche et de la technologie

*

* * *

*Le Conseil économique et social a eu l'honneur d'accueillir
comme membre de la section du cadre de vie*

Colette Besson, épouse Noguès, disparue trop tôt le 9 août 2005.

Il a souhaité honorer sa mémoire dans le cadre du rapport.

*

* * *

En 1986, dans son rapport devant le Conseil économique et social, Nelson Paillou, s'interrogeait sur la compatibilité entre enjeu éducatif, enjeu politique et enjeu économique du sport à l'aube du troisième millénaire.

Vingt ans après, le Bureau du Conseil économique et social se pose la même question qui reste toujours aussi pertinente même si le contexte a évolué.

La place du sport organisé, du mouvement sportif associatif, s'est confirmée. Son audience s'est accrue et ses missions élargies. Sur le plan de l'égalité des chances ou de l'équilibre de vie, il est de plus en plus sollicité.

Mais la pratique s'est aussi étendue et autonomisée, la demande sociale s'est multipliée. D'autres acteurs sont intervenus, l'offre s'est élargie par l'apport du secteur commercial et les loisirs ont progressé mais tout le monde ne peut toujours pas accéder à tous les sports.

Le sport est devenu un phénomène de société. Dès lors, comment réguler ces divers mouvements pour trouver l'équilibre ?

*

* * *

En un demi-siècle, le mouvement sportif a considérablement grandi. Le secteur sportif associatif dénombre aujourd’hui 175 000 associations animées par deux millions de bénévoles réguliers qui ont généré 101 000 emplois.

Cependant, sur les vingt dernières années, le phénomène le plus spectaculaire est le formidable développement des pratiques sportives sous les formes les plus diverses.

La dimension économique du sport ne cesse de croître, en même temps que sa dimension médiatique. En 2003, la dépense sportive s’élèverait à 27,4 milliards d’euros soit 1,74 % du PIB. Les ménages y participeraient pour 51,8 %, les collectivités locales pour 28,7 %, l’État pour 11,5 % et enfin les entreprises (parrainages et droits de TV) pour 8 %.

Le sport traverse la société et la société s’en empare. Les finalités sportives font l’objet d’enjeux sociaux, économiques, politiques, éducatifs, culturels et de santé.

POUR UN CONTRAT DU SPORT ÉQUITABLE

Les pratiques sportives couvrent un spectre très large. Cette variété s’exprime bien sûr dans les clubs des fédérations, mais aussi dans les salles commerciales, dans les espaces publics urbains et ruraux, dans les lieux de travail, dans les centres de vacances, dans les sites touristiques, dans les équipements de remise en forme, sans parler des applications spécifiques du sport pour des publics particuliers comme la population carcérale, etc.

Pour que tout le monde accède au principe de l’égalité des chances, fondement de la rencontre sportive, il faut instaurer la démarche d’un « sport équitable ».

Depuis vingt ans le paysage des décideurs s’est aussi profondément modifié. Le partage entre État, collectivités territoriales, acteurs économiques et médias ne recouvre plus les mêmes lignes.

La liste est longue de l’élargissement des acteurs dans les destinées du sport français, mais l’essentiel n’est pas dans leur addition. L’essentiel est dans la régulation de leurs actions et de leurs finalités et cela conduit à un contrat de société, un « contrat social ».

Le sport ne peut pas, ne doit pas être un jeu coupé des enjeux sociaux, politiques et économiques. Le contrat du sport équitable se construira par le dialogue civil.

1. Organiser une nouvelle gouvernance du sport par le dialogue civil

Une nouvelle gouvernance est nécessaire, fondée sur le dialogue civil, afin de mettre en synergie les trois grandes familles d'opérateurs : le mouvement associatif (CNOSF, avec des représentants des associations familiales, de jeunesse...) ; les pouvoirs publics (État et collectivités territoriales) ; les organisations professionnelles concernées (y compris tourisme et médias). C'est l'objet d'une « Conférence nationale » sous la présidence du Premier ministre, dans un dispositif articulé avec les niveaux territoriaux afin d'assurer la continuité de la régulation.

Ce contrat ne peut que se fonder sur des principes éthiques écrits et partagés par l'ensemble des opérateurs. Il convient de fixer, de manière innovante dans une charte nationale, les principes d'un sport équitable dans sa dimension éducative, sociale, culturelle, économique et environnementale.

Il est nécessaire de maîtriser le processus initié. Des données sur l'activité sportive existent à différents endroits, il reste aux différents observatoires à mettre en cohérence leurs données.

Le financement de ce contrat social doit reposer sur une mise en synergie des moyens à travers un « Fonds national de solidarité sportive » pour promouvoir la cohérence, la lisibilité et l'affichage des actions destinées à des missions d'insertion et de cohésion sociale par le sport.

La Conférence nationale du sport prendrait ainsi une place originale - sans porter atteinte aux prérogatives des acteurs qu'elle rassemblerait - sur les missions spécifiques liées au contrat social du sport équitable.

2. Reconnaître le sport comme vecteur d'éducation

Il est utile de commencer par rappeler que l'éducation physique et sportive doit être respectée dans ses horaires comme dans son activité et autant valorisée que n'importe quelle autre discipline dans la pratique comme dans les textes.

Il faut aussi aller plus loin. À l'école, le sport n'est pas une discipline scolaire supplémentaire. Il concerne toutes les disciplines, des sciences dures aux sciences humaines et sociales. En tant qu'outil de diffusion de la culture, le sport a été jusqu'ici peu utilisé et pourtant il a l'avantage d'impliquer les différents lieux d'éducation : l'éducation formelle (famille, école), non formelle (dans les diverses pratiques, notamment associatives) et informelle (médias).

Bien des expériences ont été réussies. Le temps est venu de passer à l'action en invitant le ministère de l'Éducation nationale, à travers ses inspections académiques, à se mobiliser avec les collectivités territoriales, les enseignants, les parents d'élèves, les associations scolaires, le mouvement sportif, les associations de jeunesse, d'éducation populaire, familiales, culturelles, étudiantes... pour mettre en œuvre des projets associant sport, culture et science.

À côté de l'école, les premières associations sont bien entendu les associations scolaires qui proposent, toujours par la performante pédagogie du jeu, d'apprendre la sociabilité, le plaisir de vivre avec l'autre. Le rôle des fédérations scolaires et universitaires a besoin d'être valorisé et la portée des liaisons entre l'école et le club doit être renforcée au sein d'une « communauté sportive éducative locale » rassemblant l'ensemble des acteurs volontaires.

La mobilisation locale sur une approche culturelle du sport demande des moyens humains, suppose des connaissances. La formation est, là comme ailleurs, un élément incontournable de progrès. Une recherche sur le sport, la culture et la science s'avère indispensable. L'innovation consiste à partir de l'activité sportive elle-même. De cette manière, la démarche expérimentale suscite à la fois l'intérêt et la curiosité. En outre, l'illustration concrète des valeurs du sport débouche sur une éthique qui doit imprégner l'ensemble des formations de l'encadrement du sport.

3. Impulser une nouvelle dynamique du sport dans les territoires

Peu présent dans les lois de décentralisation, le sport est pourtant présent dans les préoccupations de tous les territoires et les nouvelles intercommunalités lui offrent l'opportunité d'une meilleure prise en compte.

La question des équipements est déjà une première raison d'inscrire le sport dans l'intercommunalité. Le regroupement des financements locaux permet d'améliorer la situation actuelle en construisant des équipements adaptés là où l'émission des moyens freinait le progrès et contribuait à l'inégalité territoriale.

Une deuxième raison s'impose : la pratique elle-même. En milieu rural éclaté, les fédérations avaient déjà développé des politiques territoriales permettant de conserver une activité locale en l'inscrivant dans un projet intercommunal. L'ouverture du club à un projet de développement local amène à généraliser cette dimension intercommunale. Dans cette démarche volontaire, le club s'inscrit alors dans une logique de projets qui interpelle les fédérations sportives. Ces dernières doivent réagir de manière interactive, dans une démarche verticale, pour apporter à leurs clubs ressources et appui.

Le mouvement sportif est ainsi amené à opérer une véritable mutation pour renouveler son approche du développement en s'implantant dans les nouveaux territoires.

Mais cela ne suffit pas. Pour structurer le projet sportif, il faut une deuxième démarche, horizontale cette fois, une démarche en réseau. Celle-ci doit trouver sa formalisation dans des conseils sportifs territoriaux rassemblant les opérateurs sportifs non marchands et marchands, ajoutant la pluridisciplinarité à la pluriactivité.

À partir des forces et atouts identifiés par les acteurs eux-mêmes doit émerger un projet de sport équitable.

4. Définir une éthique au service de la culture sportive

Pour défendre les valeurs du sport, il faut savoir les préserver. Le sport a une mémoire et il est mémoire : un héritage à sauvegarder. La dimension culturelle et historique du sport doit recevoir la reconnaissance institutionnelle qu'il a acquise dans la société comme vecteur de civilisation.

Culture à part entière, le sport est créateur de lien social. Cette mixité sociale s'exerce sur des valeurs fondées sur le respect de la règle, des autres et de soi-même. Ces valeurs sont déjà partagées par de nombreuses personnes mais tout le monde n'a pas la même chance d'accéder au sport.

Pour mobiliser les associations, il ne faut pas oublier que leur première ressource humaine est le bénévolat : il est nécessaire de le mettre en valeur et de lui faciliter la tâche, notamment en le soutenant par la professionnalisation. C'est ensuite ensemble que secteur public, secteur marchand et secteur non marchand pourront équilibrer la pratique hommes/femmes, favoriser l'accès des plus démunis, permettre une meilleure participation des personnes handicapées par des politiques concertées dans un contrat du sport équitable.

Les valeurs ne sont pas toujours respectées et, pour lutter contre les dérives, le rôle de l'éducation est fondamental, la responsabilité de l'encadrement déterminante. Mais cela ne suffit pas.

Le mouvement sportif est le premier concerné. Il doit être le premier à réagir devant les dérives en se dotant de chartes pour renforcer son pouvoir disciplinaire sur des bases légales suffisantes et en se prononçant publiquement.

Les médias ont aussi des responsabilités soumises aux exigences déontologiques de leur profession mais qui peuvent aussi déboucher librement sur d'autres régulations.

Les sportifs, les spectateurs et les supporters, en qualité de citoyens, sont soumis au droit commun. Pour lutter contre les débordements qui se produisent dans et hors des stades, les partenariats avec la police du niveau national (plans de sécurité) et au niveau local (contrats locaux de sécurité) jouent un rôle essentiel. Mais la répression demeure incontournable, dans le cadre du dispositif - récemment renforcé - destiné à apporter une réponse pénale rapide et adaptée.

Les sportifs sont également soumis à l'arsenal préventif et répressif contre le dopage qui s'est largement développé en raison d'une universalisation de la règle facilitant la répression des trafics de produits et leurs usages.

Ceci ne doit pas faire oublier que l'activité sportive offre de nombreuses vertus sanitaires dans un souci de bien-être. Elle permet de lutter contre l'obésité et les effets du vieillissement. Elle diminue les risques dans certaines maladies. De ce fait elle contribue à diminuer le coût des dépenses de santé. Un regard économique pourrait amener les partenaires sociaux à en tirer les conséquences tant pour la santé au travail que pour améliorer l'efficacité économique des mesures en faveur de la santé.

La préservation des valeurs éthiques se trouve dans la conception de l'activité, dans la responsabilité de l'encadrement, mais elle se situe aussi dans la qualité des équipements et des matériels. La culture du sport est en perpétuelle évolution et les équipements doivent répondre à ces besoins. Un diagnostic sur la situation des équipements et matériels devra éclairer la réflexion de la première réunion de la conférence nationale.

La mobilisation ici présente sur l'ensemble du territoire national ne sera efficiente que si elle est prolongée au niveau européen. Les partenariats évoqués pour lutter contre les dérives appellent une prise en compte européenne. De même, les valeurs du sport ne pourront être promues dans l'espace européen que si l'Union européenne est dotée d'une véritable compétence en la matière.

Le sport s'est démocratisé avec le « tous les sports, pour tous » cher à Pierre de Coubertin. Pour que tout le monde accède au principe de l'égalité des chances, fondement de la rencontre sportive, la formule doit s'écrire : « tous les sports, avec tous » et il faut instaurer la démarche d'un sport équitable.

Le formidable développement du sport n'est pas sans danger ni dérives. Pour ne pas dériver, le Conseil économique et social propose un cap. Il se situe dans un dialogue civil qui débouche sur un engagement réciproque prenant la forme d'un contrat pour le sport équitable.

Cette démarche humaniste est celle de la personnalité d'exception que fut Colette Besson, membre de la section du cadre de vie. La championne olympique fut constamment une militante pour offrir le sport à tous. Saluer sa mémoire signifie que le Conseil économique et social est imprégné de son enseignement : il faut s'engager dans un contrat du sport équitable au bénéfice d'une société plus solidaire.

*

* * *

L'avis a été adopté au scrutin public par 178 voix contre une et 2 abstentions.

*

* * *

Auditions effectuées par la section :

- M. François Alaphilippe, professeur d'université, président du CoSMoS et du Comité de déontologie ;
- Mlle Myriam Antoine, chef de projet du camp olympique et agent de développement en Seine-Maritime ;
- M. Alain Arvin-Bérod, philosophe et écrivain ;
- M. Christophe Blanchard-Dignac, président de la Française des Jeux et membre du Conseil économique et social ;

- M. René Bonnet, président du CROS Poitou-Charentes ;
- Mme Fabienne Bourdais, direction des sports du Ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) ;
- M. Denis Cheminade, directeur de la mission aménagement du territoire et développement durable du CNOSF ;
- M. Jean-Pierre Escalettes, président de la Fédération française de football ;
- M. Pierre Gabe, ancien directeur exécutif et responsable de la mission Solidarité d'Électricité de France ;
- Mme Françoise Got, présidente de la Fédération française d'éducation physique dans le monde moderne - sport pour tous ;
- M. George-Ray Jabalot, président d'honneur de la Fédération française de sport adapté ;
- M. Alain Junqua, professeur émérite d'université ;
- M. Denis Masseglia, membre du bureau exécutif du CNOSF et responsable de la communication et du marketing ;
- Mlle Dominique Petit, directrice de la mission Vie associative au CNOSF ;
- M. Yves Touchard, direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale.

Personnes auditionnées et interviewées par le rapporteur :

- M. Wladimir Andreff, professeur d'économie, centre d'économie de la Sorbonne université Paris I ;
- Mme Edwige Avice, ancienne ministre de la Jeunesse et des sports et présidente du CNAPS ;
- M. Patrice Bergougnoux, délégué interministériel à la coupe du monde de rugby et aux grands événements sportifs ;
- M. Sami Bouajila, acteur premier prix d'interprétation masculine au Festival de Cannes dans « Indigènes » 2006 ;
- M. Jean-Louis Boujon, directeur de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ;
- M. Stéphane Diagana, athlète de haut niveau et président de la Ligue professionnelle d'athlétisme ;
- M. Robert Denel, secrétaire général de l'Union nationale des clubs universitaires (UNCU) ;
- M. Claude d'Harcourt, directeur de l'administration pénitentiaire ;
- M. Zaïr Kedadouche, conseiller technique (vie associative et jeunesse) à la Présidence de la République ;
- M. Laurent Lassale, magistrat, conseiller technique du Conseil de sécurité intérieure ;
- M. Christian Marchal, directeur de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) ;

- M. Jacques Marchand, journaliste et président d'honneur de l'Union syndicale des journalistes sportifs de France (USJSF) ;
- Mme Hélène Martini, inspectrice générale des services actifs de la police nationale, conseillère technique du conseil de sécurité intérieure ;
- Mme Marie-Claire Restoux-Gasset, conseiller technique pour la jeunesse et les sports à la Présidence de la République ;
- Mme Céline Roman, présidente du club de gymnastique d'Arques ;
- M. Jean-Michel Sautreau, président de l'USEP ;
- M. Frédéric Thiriez, président de la Ligue nationale de football ;
- M. Thierry Vinçon, sous-préfet, conseiller technique du Conseil de sécurité intérieure.

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN 2007

Rapporteur : Philippe Le Clézio

au nom de la section des questions économiques générales
et de la conjoncture

Assemblée plénière des 15 et 16 mai 2007

M. Philippe Le Clézio, membre du groupe de la CFDT, est membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture et vice-président de la section des finances.

*

* * *

Le contexte dans lequel notre assemblée est appelée à s'exprimer sur la conjoncture économique et sociale est à bien des égards singulier : d'abord les échéances électorales importantes marquant le premier semestre 2007 fournissent opportunément l'occasion de mettre à plat les problèmes auxquels doit faire face notre pays et de tracer des perspectives ; ensuite, parce que le niveau toujours élevé de la croissance mondiale masque de moins en moins les menaces financières, écologiques, sociales et même politiques pesant sur sa pérennité ; enfin, parce qu'au moment précis où l'on célèbre les cinquante ans du Traité de Rome, le projet européen semble dans l'incapacité de franchir une nouvelle étape, l'Union à 27 ne parvenant pas à exploiter toutes les potentialités économiques et sociales de l'intégration.

À l'évidence, la situation économique et sociale de la France à la mi-2007 ne saurait satisfaire quiconque aspire à faire cohabiter, dans notre pays, la qualité de la vie et la cohésion sociale, la prospérité économique et la solidarité. Sur les trois dimensions indissociables du développement durable, pour le Conseil économique et social, des avancées sont possibles, sous réserve d'engagements rapides et déterminés, c'est-à-dire de volonté politique. Ce projet d'avis définit des pistes d'action de nature à faciliter la conciliation, par la politique économique et sociale, des fondements quantitatifs et qualitatifs du développement. Celles-ci s'articulent autour des axes suivants :

- intégrer systématiquement les préoccupations environnementales dans nos raisonnements économiques et sociaux ;
- mettre en valeur toutes les potentialités de notre pays grâce à une politique économique favorable à la croissance et orientée vers la création d'emplois de qualité ;
- inscrire l'accroissement du bien-être de tous comme but ultime de l'activité économique.

*

* * *

L'avis annuel de notre assemblée sur la conjoncture économique et sociale est rendu dans un contexte marqué en France par deux échéances électorales importantes qui invitent logiquement la représentation de la société civile à une mise à plat des problèmes que rencontre notre pays. Une croissance médiocre, inférieure à celle de ses principaux partenaires européens, et une cohésion sociale dégradée en sont les principaux révélateurs.

Affronter cette situation suppose assurément d'accroître le potentiel de croissance de notre économie. Des investissements massifs sont à cet égard nécessaires dans les domaines de la recherche et de la formation et les potentialités des secteurs d'activité en devenir doivent être pleinement exploitées. Mais plus que jamais ces efforts doivent s'inscrire dans la perspective d'un développement durable qui concilie les dimensions économique, sociale et environnementale. Les plus récents travaux sur le réchauffement climatique ne laissent plus de place au doute quant aux risques qu'il fait courir à l'humanité. Faire évoluer, rapidement et à l'échelle du monde, les modes de production et de consommation est certes une contrainte mais aussi une perspective de développement d'activités nouvelles et de création d'emplois.

Les initiatives européennes dans ce domaine ne peuvent cependant occulter l'incapacité des vingt-sept à surmonter leurs difficultés à faire face ensemble aux menaces qui pèsent sur la pérennité du modèle social européen. Notre assemblée s'inquiète de la tentation du « chacun pour soi » et renouvelle ici son choix d'une relance européenne par la définition de politiques communes et de projets structurants assortis d'une réforme de leur financement. Dans un contexte toujours plus mondialisé, c'est une condition nécessaire, sinon suffisante, d'une croissance plus forte et d'un progrès social partagé en Europe.

Ces considérations conduisent le Conseil économique et social à formuler les recommandations suivantes.

I - INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT LES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS NOS RAISONNEMENTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Notre assemblée soutient les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Dans cette perspective, **elle considère essentielle la réforme du marché des quotas d'émission de CO₂** afin que le cours du carbone constitue une réelle incitation à investir dans des modes de production plus respectueux de l'environnement et la recherche de solutions nouvelles et viables économiquement.

L'Union se doit par ailleurs d'aborder la question des effets de sa politique volontariste sur la compétitivité de son économie en étudiant la **création d'une taxe sur les importations en provenance des pays non coopératifs** afin **d'inciter ces derniers à s'impliquer davantage**. Son produit pourrait constituer une **ressource propre du budget européen**. La situation des pays émergents devrait être prise en considération au travers de transferts contrôlés de technologie.

L'accent doit aussi être mis sur la maîtrise de la demande d'énergie, en particulier dans le bâtiment et les transports, en trouvant le bon dosage entre les mesures incitatives, les signaux-prix au travers de la fiscalité écologique et la réglementation. Des décisions doivent être prises rapidement pour améliorer la connaissance des modèles de construction limitant la consommation d'énergie et des dispositifs d'aide. S'agissant des transports, notre assemblé estime opportun **d'étudier la substitution d'une taxe progressive en fonction des émissions de CO₂ à tout ou partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers**. Dans une perspective de moyen terme, **une politique ambitieuse d'aménagement du territoire, incluant une offre accrue de transports en commun, doit être rapidement arrêtée afin de tenir compte du renchérissement du coût du transport dans la répartition spatiale des activités**.

Dans ce contexte, les entreprises doivent saisir les opportunités qui s'offrent à elles pour conquérir de nouveaux marchés, les pouvoirs publics ayant un rôle d'accompagnement essentiel à jouer vis-à-vis des plus petites d'entre elles.

II - LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DOIT PERMETTRE DE METTRE EN VALEUR TOUTES LES POTENTIALITÉS DE LA FRANCE

• Donner clairement la priorité à l'emploi

Les perspectives de croissance pour 2007 (autour de 2 %) confirment les tendances observées ces dernières années : une consommation des ménages relativement soutenue mais des investissements des entreprises en-deçà de leur potentiel et surtout un déficit important du commerce extérieur qu'expliquent largement l'augmentation du prix du pétrole (hors énergie, la balance est excédentaire grâce aux échanges agroalimentaires) et la forte appréciation de l'euro. Mais le solde industriel s'est encore dégradé en 2006 en raison de handicaps plus structurels.

Améliorer la situation de l'emploi exige en premier lieu la construction d'un cercle vertueux entre progrès de productivité et créations d'emplois qui suppose d'améliorer à la fois la qualification des personnes et celle des emplois, une croissance suffisante et une répartition de ses fruits appropriée. L'amélioration de la productivité passe par la mise en œuvre d'innovations techniques et organisationnelles, s'appuyant en particulier sur les résultats de la recherche-développement. Elle implique des investissements massifs, matériels et immatériels, qui supposent des financements suffisants, pour franchir à nouveau la « frontière technologique » et la conduite d'une politique industrielle résolue.

Un second champ doit être privilégié : outre ceux directement concernés par la lutte contre le réchauffement climatique et ceux du bâtiment qu'impose la pénurie de logements accessibles, celui des services à la personne offre des perspectives importantes liées tout à la fois au vieillissement de la population et à ce qui constitue un atout majeur de la France pour l'avenir, la forte hausse des naissances qu'elle connaît depuis plusieurs années.

Ces perspectives conduisent à préconiser une évaluation approfondie et le réexamen des aides publiques accordées aux entreprises et en faveur de l'emploi pour en assurer une meilleure visibilité et les orienter vers les secteurs potentiellement créateurs d'emplois.

Un large consensus existe également pour que soient abordées globalement les questions relatives à l'emploi et au chômage au travers du concept de sécurisation des parcours professionnels. Une concertation doit être lancée au plus vite avec les partenaires sociaux pour faire avancer de concert sécurité et flexibilité au service de l'emploi.

- **Réduire la dette publique**

Tout en demeurant inférieur, relativement au PIB, à celui de la zone euro, le niveau de la dette française est d'autant plus préoccupant que sa caractéristique principale est de ne pas être la conséquence d'un engagement déterminé pour préparer l'avenir. En témoigne de manière évidente la stagnation de notre effort en matière de recherche et l'état de nos universités. Sa charge annuelle atteint désormais un seuil qui obère les marges de manœuvre afin de procéder aux investissements nécessaires pour éléver notre potentiel de croissance et engager notre pays sur la voie d'un développement durable et solidaire. Notre assemblée considère qu'il doit être remédié à cette situation tout en tenant compte des besoins criants qui doivent être satisfaits en matière de logement et d'exclusion. L'amélioration de l'efficacité budgétaire et l'arrêt de la baisse des ressources de l'État doivent permettre d'atteindre l'objectif ambitieux mais réaliste de baisser d'un point par an le poids de la dette dans le PIB au cours de la prochaine législature.

La persistance de déficits importants de la quasi-totalité des régimes de la Sécurité sociale exige, au-delà du paiement des dettes de l'État, des mesures plus immédiates pour retrouver l'équilibre, tant en termes de maîtrise des dépenses que de niveau des ressources.

- **Une véritable gouvernance européenne fait défaut**

Alors que les risques d'escalade d'une concurrence fiscale et sociale au sein de l'Union sont réels, jamais la définition d'une stratégie européenne commune pour affronter la mondialisation n'a été aussi nécessaire.

Un nouvel élan pour l'Europe sociale est indispensable et la présidence française de l'Union en 2008 fournit à la France l'occasion de **redonner sens au projet européen** en prenant des **initiatives en faveur de projets structurants** dans les domaines-clés de l'économie de la connaissance, de l'environnement et de l'énergie. La **réforme du budget** doit apporter aux autorités politiques de l'Union les moyens d'**impulser de nouvelles politiques communes**.

Notre assemblée estime par ailleurs souhaitable, à terme rapproché, **l'unification des bases d'imposition et l'établissement de taux uniques des impôts auxquels sont soumises les entreprises**. La France et l'Allemagne, qui ont désormais des taux effectifs d'impôt sur les sociétés voisins compte tenu des différences d'assiette, pourraient amorcer ce rapprochement.

III - UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DE TOUS

- **Améliorer la statistique publique**

Des données font gravement défaut dans des domaines essentiels pour l'analyse de la conjoncture. C'est notamment le cas de la connaissance du tissu économique, en particulier des PME, et du suivi des entreprises nouvellement créées. **Des statistiques fiables sont indispensables pour établir un diagnostic pertinent sur les performances de notre économie.** L'analyse économique générale nécessite également un net **progrès de l'information statistique relative aux administrations publiques** permettant en particulier l'évaluation de leur efficacité.

Il est vain de rechercher une « bonne mesure du chômage » à substituer à la définition du Bureau international du travail. L'important est plutôt d'**établir une batterie d'indicateurs cohérents entre eux** permettant de mesurer les degrés et les formes de sous-utilisation des capacités de travail disponibles. Une autre priorité consiste à **améliorer la connaissance de ces catégories intermédiaires entre emploi et chômage** qui peuvent correspondre à des trajectoires d'accès à l'emploi stable mais qui n'engendent souvent que la précarité.

La persistance d'un décalage entre l'évolution des prix à la consommation et sa perception par les ménages est d'abord liée au fait que leurs budgets sont de plus en plus contraints par des dépenses contractuelles. Il serait utile de compléter les indicateurs existants par **un indice relatif au pouvoir d'achat hors dépenses préengagées**. De même, des travaux pourraient être engagés par l'INSEE pour **tenir compte de l'effet qualité**.

On ne dispose que d'une **vision réduite des inégalités de ressources** en raison d'une sous-estimation chronique des revenus dans la partie haute de la distribution et du niveau de vie des propriétaires de leur logement, mais aussi de la non prise en compte des revenus des populations sans résidence fixe. **Un groupe de travail du CNIS a avancé des propositions qui mériteraient d'être prises en compte**, parmi lesquelles l'élargissement du revenu monétaire à travers la notion de loyer imputé, la production domestique et la valorisation monétaire des consommations de services publics individualisables tels que l'éducation et la santé.

- **Dynamiser les négociations sociales**

La loi du 31 janvier 2007 qui prévoit que le gouvernement doit désormais laisser les syndicats et le patronat négocier avant de légiférer en matière de droit du travail a ouvert une voie de rénovation du dialogue social. **Notre assemblée souhaite que cette loi soit rapidement complétée par des dispositions organisant ce dialogue.**

Il convient par ailleurs d'**initier un processus de discussions permettant l'établissement d'un diagnostic concerté de la situation en matière d'emploi et de revenus pour conduire la puissance publique à jouer son rôle de régulateur**. Son objectif doit consister à soutenir la création de richesse et à rechercher une plus grande équité dans sa répartition.

• **Engager une action déterminée contre la précarité et la pauvreté**

La lutte contre la précarité et la pauvreté suppose la mobilisation de nombreuses politiques publiques. **Des actes sont nécessaires à court terme dans les domaines de la couverture complémentaire santé, du logement et des transports.** En particulier, le droit au logement opposable doit, afin de devenir effectif pour tous, s'accompagner de la construction des 900 000 logements économiquement accessibles qui font défaut dans notre pays et d'une réévaluation des aides.

La nécessité d'une revalorisation significative des minima sociaux, dont le pouvoir d'achat stagne depuis quinze ans ne devrait pas empêcher la **mise à l'étude rapide de la proposition de Revenu de solidarité active (RSA)** consistant à ce que chaque heure travaillée se traduise par une baisse des prestations inférieure à ce que rapporte le travail.

*

* * *

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 166 voix et 25 abstentions.

*

* * *

Auditions effectuées par la section :

- M. Stefan Lollivier, directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ;
- M. Jacques Freyssinet, président du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) sur les niveaux de vie et les inégalités sociales ;
- M. Xavier Timbeau, directeur du département Analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) ;
- M. François Moisan, directeur exécutif de la stratégie et de la recherche de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- M. Jean-Marie Chevalier, directeur du centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières (Université Paris IX-Dauphine).

Par ailleurs, le président de la section et le rapporteur se sont rendus au siège de la Banque centrale européenne (BCE) à Francfort (Allemagne) où ils ont notamment pu avoir des entretiens avec son président, M. Jean-Claude Trichet.

LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Rapporteure : Édith Arnoult-Brill
 au nom de la section du travail
 Assemblée plénière des 29 et 30 mai 2007
 Mme Édith Arnoult-Brill, membre du groupe des associations,
 est membre de la section du travail.

*
 * *

Nombreux sont aujourd’hui les travaux et les réflexions traitant de la sécurisation des parcours professionnels, dans une économie mondialisée marquée par le chômage, la précarité et les difficultés à maîtriser l’avenir.

Le Conseil économique et social s’est saisi de cette problématique en retenant délibérément une approche ambitieuse centrée sur la personne. Il ne s’agit pas seulement, en effet, de chercher à gérer et réparer les situations de rupture, mais bien de prendre en compte la globalité des situations professionnelles, inscrites dans une trajectoire de vie.

Dans cet objectif, notre assemblée propose des pistes pour bâtir un nouveau système visant à promouvoir des parcours professionnels maîtrisés et favorisant, pour les salariés, les entreprises et le service public, une nouvelle relation de confiance.

*
 * *

Le sentiment communément affiché est celui d’une insécurité accrue qui semble se répandre parmi les travailleurs. Si l’**insécurité de l’emploi** ne montre pas une tendance globale à la hausse, elle s’est en revanche fortement aggravée pour **certaines catégories de salariés**, en particulier chez les femmes, les jeunes et les personnes peu ou non qualifiées, davantage touchés par la précarité et le chômage.

LES ENJEUX D’UN PARCOURS SÉCURISÉ

Pour le Conseil, la sécurisation des parcours professionnels doit être considérée comme un **enjeu large**, ne se limitant pas à la gestion des périodes de chômage. Aussi doit-elle englober **tous les parcours, dans leur diversité**. Ainsi, toute mobilité pourrait être acceptable, qu’elle soit initialement choisie ou non, dès lors que son environnement est sécurisé et que le salarié maîtrise sa trajectoire de travail et de vie.

Or, une **série de freins** structurels autour du contrat de travail, du revenu ou de la protection sociale ne permet pas aujourd’hui d’appréhender l’individu dans sa globalité, mais lui fait correspondre des catégories juridiques le plaçant dans des situations cloisonnées qui rendent les transitions difficiles. **Un certain nombre d'avancées** se sont récemment inscrites dans l'esprit d'une sécurisation des parcours professionnels, notamment au travers de la formation tout au long de la vie ou de la mise en place des conventions de reclassement personnalisé ou des contrats de transition professionnelle. Cependant, elles ne constituent **pas un système global et des difficultés** persistant tant dans le champ de l'emploi que dans celui de la formation professionnelle.

PROMOUVOIR DE NOUVEAUX PARCOURS

La sécurisation des parcours professionnels suppose une **approche globale et ambitieuse** : elle exige une **réponse collective** à des **besoins diversifiés**, apportée à **l'ensemble des individus**, s'appuyant sur un système de **garanties** permettant la réalisation des **mobilités** et favorisant l'accomplissement de **projets professionnels**.

I - DÉTERMINER LES FONDEMENTS D'UN PARCOURS MAÎTRISÉ

La sécurisation des parcours professionnels doit reposer sur un travail de qualité, une formation tout au long de la carrière et une reconnaissance du temps personnel et collectif. Elle s'appuie sur un socle de principes : une logique « gagnant-gagnant », appuyée sur un **équilibre** entre les besoins des entreprises et la sécurité des salariés ; une philosophie **d'engagement réciproque** entre le salarié ou le demandeur d'emploi et le service public de l'emploi au sens large, répondant à la notion de parcours « maîtrisé » par l'individu lui-même ; enfin, la nécessaire **transférabilité des droits**.

II - REPENSER LES OBJECTIFS DES PARCOURS PROFESSIONNELS

La réflexion du Conseil repose sur trois postulats : le contrat à durée indéterminée comme contrat de droit commun de référence ; l'anticipation des évolutions du marché du travail et des besoins des entreprises ; la nécessité de réformes structurelles profondes au-delà d'un nécessaire contexte économique de croissance.

1. Pour accéder à l'emploi pendant toute la vie professionnelle

Il s'agit tout d'abord de modifier la philosophie de **l'insertion des jeunes** en limitant le recours aux formes de contrats spécifiques. L'orientation doit être améliorée en liaison avec les branches et les entreprises. Enfin, il est souhaitable de faciliter l'accès des jeunes à **l'autonomie financière** en revalorisant les bourses et en pensant les moyens d'un contrat d'engagements réciproques entre la collectivité et le jeune donnant droit à ressources et assorti de contreparties.

Il convient au-delà de garantir des parcours dans un **cadre d'égal accès aux droits**. En ce sens, il est essentiel d'améliorer les conditions d'accès à l'emploi et de travail des femmes par un meilleur niveau de formation initiale et continue pour toutes et le développement des services pour la petite enfance. Par ailleurs, afin d'éviter les effets négatifs sur le parcours professionnel, il faut mieux anticiper les retours dans l'entreprise après l'exercice des droits à congés, contraints ou choisis. Il faut également lutter contre les discriminations pour ouvrir la voie à un parcours sécurisé. Enfin, il est fondamental de **repenser la fin des parcours** grâce à une politique de gestion prévisionnelle des compétences permettant aux seniors de rester au travail et d'accroître leur taux d'emploi.

2. Pour gérer et faciliter les transitions

Les revenus sont un élément essentiel de la sécurisation des parcours professionnels, en particulier lors des phases de transition. C'est pourquoi il importe de garantir une **indemnisation suffisante pour les demandeurs d'emploi**. Le maintien pendant une durée adaptée d'un niveau de ressources proche du salaire d'activité antérieur peut être de nature à accroître l'acceptabilité par le salarié d'une mobilité professionnelle et faciliter sa recherche d'emploi.

Cette question doit être couplée à un effort particulier en termes d'**accompagnement personnalisé** du demandeur d'emploi, en fonction de sa distance à l'emploi. A cet égard, la logique qui a prévalu à l'instauration notamment de la Convention de reclassement personnalisé pourrait utilement être étendue aux demandeurs d'emploi présentant un risque de chômage de longue durée, indépendamment de toute rupture pour motif économique.

Cette démarche repose sur un **engagement réciproque** : si le demandeur d'emploi a l'obligation d'une démarche active en contrepartie d'une meilleure indemnisation, le service public de l'emploi doit de son côté offrir un véritable accompagnement vers un emploi en adéquation avec les compétences et les aspirations des personnes et en fonction de l'offre d'emploi territorial.

Il importe par ailleurs de **gérer intelligemment les périodes de rupture** au travers de formations adaptées et qualifiantes en vue du retour à l'emploi, en s'appuyant sur un plan d'action établi entre l'ANPE et/ou l'AFPA et le demandeur d'emploi, en particulier pour ceux les plus éloignés du marché du travail ou à la recherche d'un emploi dans un autre secteur.

Enfin, la transférabilité de certains droits, attachés non plus au contrat de travail mais à la personne, cumulables tout au long de la vie professionnelle et garantis collectivement, notamment par la mutualisation, est un facteur indispensable de la sécurisation des parcours professionnels. Il semble ainsi fondamental de **garantir un socle de droits transférables** d'une entreprise à une autre, d'une branche à une autre, en ce qui concerne principalement la reconnaissance des **qualifications** et la **formation professionnelle**. Il faut aussi veiller à la continuité des droits en termes de protection sociale et de prévoyance, même si cette question soulève aujourd'hui de réelles difficultés.

3. Pour anticiper et maîtriser la vie professionnelle

De nouveaux moyens doivent être pensés pour favoriser la **formation professionnelle** de l'ensemble des salariés, avec un effort particulier notamment pour ceux ayant une **formation initiale** parmi les plus courtes et ceux touchés par des risques élevés sur le marché du travail (salariés peu ou pas qualifiés, jeunes, seniors). Une **obligation**, partagée par les salariés et les entreprises, d'offre de formation tous les cinq ans pourrait être instaurée.

La **reconnaissance de l'expérience par la VAE** doit être développée notamment en simplifiant le processus d'accès à des certifications professionnelles reconnues et en assurant un accompagnement du candidat en termes de conseil et d'appui. Il faut réfléchir à l'adaptation de la VAE aux expériences des jeunes notamment dans le milieu associatif.

Il faut encourager et faciliter les **mobilités choisies** en prévoyant un accompagnement et un suivi des travailleurs dans l'élaboration de leur projet par des interlocuteurs professionnels identifiés, tant dans l'entreprise qu'auprès de structures externes pour construire ou orienter leur parcours professionnel.

Enfin, il est utile de favoriser des passerelles entre **Fonction publique** et secteur privé et de faciliter la transition entre le salariat et le **travail indépendant**, ainsi que vers la création d'entreprise.

III - DESSINER LES COMPOSANTES D'UN NOUVEAU SYSTÈME

1. Un ensemble de services cohérents et accessibles à tous

Afin de tenir compte de la diversité des parcours et du droit pour tous de construire des parcours maîtrisés, il convient d'imaginer un même service pour **l'ensemble des actifs** (personnes au travail et demandeurs d'emploi) sur **l'ensemble de leur parcours** (orientation, emploi, formation). Ce nouveau système repose sur trois volets : un **service public de l'emploi** davantage tourné vers l'usager et individualisé s'appuyant sur l'organisation de **rapports plus étroits entre l'ANPE et l'UNEDIC** ; un dispositif de **formation professionnelle** plus **efficace**, n'opposant pas formation initiale et formation continue et permettant la gestion des transitions entre les entreprises et les branches ; un service de **l'orientation tout au long de la vie** intégrant le système éducatif et ouvert à l'entreprise et au marché de l'emploi.

2. Les entreprises, actrices de la sécurisation des parcours professionnels

La sécurisation des parcours professionnels demande à être inscrite dans le cadre de la **stratégie de l'entreprise**, au travers d'une gestion qualitative des ressources humaines. Les pratiques de **mutualisation des compétences** (groupements d'employeurs, travail à temps partagé) méritent d'être développées. Enfin, le rôle spécifique de **l'insertion par l'activité économique** pour les situations d'exclusion doit être mieux reconnu.

3. Une double approche pour le financement

Le financement doit être envisagé avec une **approche avantages/inconvénients sur le moyen et sur le long termes**, en se plaçant dans une logique d'activation des dépenses de la politique de l'emploi et en considérant que les sommes allouées pour la formation ou la facilitation des mobilités sont autant d'investissements sur l'avenir. Par ailleurs, l'articulation des financements nécessaires à la sécurisation des parcours professionnels, notamment entre les systèmes d'assurance et de solidarité, doit être analysée en vue d'une **réallocation plus efficace** des moyens existants.

4. La méthode : dialogue social à tous les niveaux, régionalisation et coordination des acteurs

Seule une démarche volontariste et négociée permettra d'imaginer les voies d'un nouveau système répondant aux évolutions du marché du travail et n'attachant plus les droits au seul contrat de travail mais à la personne. Cette réforme appelle en premier lieu une **négociation collective globale préalable** au niveau interprofessionnel. Au-delà, sa mise en œuvre doit passer par une organisation associant étroitement les **pouvoirs publics** (État et régions) et les **partenaires sociaux**, une réelle **coordination des acteurs par la Région** et un **dialogue social régional**.

*

* * *

Pour le Conseil, la sécurisation des parcours professionnels dépasse le seul temps au travail et l'aspect conjoncturel ; elle s'appuie sur la gestion des différents temps de vie dans l'objectif pour chacun de **s'approprier son propre parcours** et de le **maîtriser**.

Elle doit aboutir à mieux concilier vie personnelle, engagement social et vie professionnelle dans la perspective d'inclure le parcours professionnel dans la trajectoire de vie. Elle doit permettre de **traiter les inégalités et les situations d'instabilité**, notamment par une nouvelle vision de la formation, l'accompagnement des personnes et une sécurité financière mieux garantie. Au-delà, elle est de nature à **refonder les solidarités**.

Cette approche, qui suppose le décloisonnement de l'intervention des différents acteurs, appelle à **une réforme des mentalités** pour traiter au fond **une véritable question de société**.

*

* * *

Notre assemblée estime qu'un nouveau système, promouvant des parcours professionnels maîtrisés et favorisant, pour les salariés, les entreprises et le service public, une nouvelle relation de confiance, est aujourd'hui devenu indispensable.

I - DÉTERMINER LES FONDEMENTS D'UN PARCOURS MAÎTRISÉ

- Un trépied pour tout parcours : un travail de qualité, une formation sur toute la carrière et une reconnaissance du temps personnel et collectif.
- Trois principes pour une réforme : un équilibre entre les besoins des entreprises et la sécurité des salariés ; un engagement réciproque entre le salarié ou le demandeur d'emploi et le service public de l'emploi au sens large, permettant un parcours maîtrisé par l'individu et la transférabilité de certains droits.

II - REPENSER LES OBJECTIFS DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Pour accéder à l'emploi pendant toute la vie professionnelle

- Assurer des débuts de parcours plus sécurisés notamment en modifiant la philosophie de l'insertion des jeunes par un recours limité aux contrats spécifiques, en améliorant leur orientation en lien avec le monde du travail et en facilitant leur autonomie financière.
- Garantir des parcours dans un cadre d'égalité de traitement en améliorant les conditions d'accès à l'emploi et de travail des femmes, en anticipant mieux les retours après l'exercice de droits à congés et en luttant contre les discriminations.
- Repenser les fins de parcours et accroître le taux d'emploi des seniors.

Pour gérer et faciliter les transitions

- Garantir une indemnisation suffisante pour les demandeurs d'emploi et assurer un accompagnement personnalisé en fonction de leur situation par rapport à l'emploi.
- Gérer intelligemment les périodes de rupture par des formations adaptées, qualifiantes.
- Garantir des droits transférables, cumulables tout au long de la vie professionnelle et garantis collectivement.

Pour anticiper et maîtriser la vie professionnelle

- Développer la formation continue et la reconnaissance de l'expérience par la VAE.
- Encourager et faciliter les mobilités professionnelles choisies.
- Favoriser des passerelles entre Fonction publique et secteur public et secteur privé, entre salariat et travail indépendant.

III - DESSINER LES COMPOSANTES D'UN NOUVEAU SYSTÈME

Un ensemble de services cohérents et accessibles à tous

- Un même service pour l'ensemble des actifs (personnes au travail et demandeurs d'emploi) sur l'ensemble de leur parcours (orientation, emploi, formation).

- Trois volets résultant d'une réforme globale : un service public de l'emploi davantage tourné vers l'usager et individualisé ; un dispositif de formation professionnelle plus efficace ; un service de l'orientation tout au long de la vie intégrant le système éducatif et ouvert à l'entreprise et au marché de l'emploi.

Les entreprises, actrices de la sécurisation des parcours professionnels

- Incrire la sécurisation des parcours professionnels dans la stratégie de l'entreprise.
- Développer les pratiques de mutualisation des compétences.
- Reconnaître le rôle spécifique de l'insertion par l'activité économique pour les situations d'exclusion.

Une double approche pour le financement

- Envisager le rapport avantages/inconvénients à moyen et long termes et réallouer les moyens existants.

La méthode : dialogue social, régionalisation et coordination des acteurs

- Une réforme supposant une négociation collective globale préalable.
- Une voie indispensable : coordination des acteurs et dialogue social au niveau régional.
- Une évaluation indépendante du nouveau système assorti d'objectifs prédéfinis.

*

* * *

L'avis a été adopté au scrutin public par 186 voix et 9 abstentions.

*

* * *

Auditions effectuées par la section :

- Catherine Martin, directeur de l'emploi, direction des relations sociales, Medef, accompagnée de Bernard Falk ;
- Jean-François Veyset, vice-président confédéral chargé des affaires sociales, CGPME ;
- Pierre Burban, secrétaire général, UPA ;
- Maryse Dumas, secrétaire confédérale, CGT ;
- Laurence Laigo, secrétaire nationale, CFDT ;
- Jean-Claude Quentin, secrétaire confédéral, CGT-FO ;
- Gabrielle Simon, secrétaire générale adjointe, bureau confédéral de la CFTC ;

- Alain Lecanu, secrétaire national emploi-formation, bureau confédéral de la CFE-CGC ;
- Christine Dupuis, secrétaire nationale économie, emploi, égalité professionnelle, développement durable, UNSA ;
- Dominique Méda, sociologue du travail, Centre d'études de l'emploi ;
- Bertrand Minault, chef du bureau des affaires générales et de la modernisation, DARES, ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement ;
- Alain Lefebvre, conseiller social de l'ambassade de France à Stockholm, expert des modèles nordiques ;
- Robert Boyer, économiste au Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap), École normale supérieure ;
- Bernard Gazier, professeur à l'Université Paris I ;
- Alain Supiot, professeur à l'Université de Nantes ;
- Bernard Massingue, directeur adjoint Campus Véolia environnement ;
- Michel Gaté, directeur général de la Fédération nationale « À domicile » ;
- Jean-Marie Luttringer, directeur Circé Consultants ;
- Jean Gaeremynck, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement ;
- Jean-Denis Combrexelle, directeur général du travail (DGT), ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement ;
- Claude Alphandéry, président du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAE) ;
- Pierre Choux, président directeur général ID'EES, groupe d'insertion ;
- Jean-François Connan, directeur du développement durable, Adecco.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET CIRCULATION :
LA RESPONSABILITÉ DES DIFFÉRENTS ACTEURS**

Rapporteur : Philippe Da Costa

Au nom de la section des économies régionales
et de l'aménagement du territoire

Assemblée plénière des 12 et 13 juin 2007

Philippe Da Costa, est membre du groupe des associations, vice-président
de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire, et
membre de la section des questions économiques générales
et de la conjoncture.

*

* * *

La route est en passe de devenir la seconde cause de mortalité au monde. En France, les accidents de la route entraînent chaque jour la mort de 13 personnes ; chez les jeunes entre 14 et 18 ans, un décès sur trois leur est imputable.

Si des améliorations importantes ont été enregistrées - en dix ans, le nombre des tués sur les routes françaises a diminué de plus de 40 %, passant sous la barre des 5 000 victimes - il reste encore de nombreux domaines où agir *pour que la route devienne un espace socialisé où il serait possible de se déplacer en toute sécurité dans le respect de chacun, quel que soit le mode de locomotion utilisé.*

*

* * *

I - UNE APPROCHE TECHNIQUE

1. Des véhicules plus sûrs

- Protéger les personnes

Que ce soit pour leurs passagers ou pour les piétons, autos et motos peuvent être rendues moins agressives en cas de choc en travaillant sur des structures déformables. Afin de protéger leurs conducteurs, les motos devraient toutes disposer d'équipements comme l'airbag, l'ABS ou le TPMS, puce indiquant l'état de gonflage des pneus. Dans tous les véhicules, les équipements de sécurité devraient pouvoir être adaptés à chaque individu. Le CES préconise également un contrôle technique obligatoire pour l'ensemble des motos et cyclomoteurs.

- Aménager l'espace urbain

Le CES recommande de généraliser les trottoirs traversants, les zones 30 autour des écoles... de développer les zones de rencontre, qui partagent la rue en donnant la priorité aux plus faibles, de concevoir des aménagements cyclables adaptés aux besoins des cyclistes. Il propose de progresser dans la prise en compte des handicaps, en s'attaquant aux obstacles stationnés sur les trottoirs, et de sécuriser les trajets des enfants vers l'école, par un recours accru aux pédibus par exemple.

- Améliorer la compatibilité entre véhicules

Le risque d'être tué pour les passagers d'un véhicule léger en cas de choc avec un autre véhicule est d'autant plus grand que l'écart de poids entre les deux est important. Le CES suggère d'amener les constructeurs à resserrer les gammes de voitures pour tendre vers un poids moyen idéal ; il suggère aussi d'amplifier les recherches en vue d'établir des normes sur des équipements de sécurité et/ou sur un poids maximum autorisé pour les véhicules de tourisme. Il recommande de limiter la vitesse des véhicules les plus lourds dans certaines circonstances ou certains lieux.

- Faire respecter les limitations de vitesse

Le CES estime nécessaire, sur l'ensemble du réseau, de continuer à agir sur la vitesse. Pour que les limitations soient respectées, il préconise le bridage des moteurs pour les véhicules de tourisme, comme cela se fait pour les camions et certains types de moto, et suggère de le compléter par l'installation d'un limiteur/enregistreur de vitesse pour tous les véhicules, autos et motos.

- Sensibiliser au sur-risque du téléphone au volant

Téléphoner en conduisant multiplie par quatre le risque d'accident, le sur-risque étant presque le même que le téléphone soit tenu en main ou que le conducteur ait recours à un kit mains libres. Il est nécessaire de davantage sensibiliser les usagers grâce à des campagnes et à une information supplémentaire dans les lieux de formation. Le CES invite les pouvoirs publics à renforcer les contrôles et à clarifier la réglementation, notamment en ce qui concerne l'utilisation du kit mains libres.

2. Des infrastructures sécurisées

Il convient d'assurer un diagnostic périodique des infrastructures anciennes et de mettre en place un système de financement permettant de réaliser sur un ouvrage les modifications urgentes dont le coût ne peut être supporté par la structure locale responsable. Le CES recommande d'harmoniser la mise en place de la signalisation routière, de développer des sites départementaux de signalement des incohérences et de diffuser auprès des responsables locaux un guide des bonnes pratiques des infrastructures les plus courantes.

3. Des comportements plus responsables

Un nouveau code de sanctions devrait permettre de responsabiliser tous les usagers, spécialement piétons et cyclistes. Le CES préconise aussi la création d'un code de la rue, qui serait intégré au code de la route, et déterminerait le

partage de l'espace public entre ses différents utilisateurs, ainsi que leurs droits et devoirs.

II - POUR UNE CULTURE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

1. Par la prévention

- Identifier les risques

Outre la vitesse, l'alcool et le non port de la ceinture, de nouveaux risques sont apparus - téléphone au volant, consommation de cannabis, pression du groupe des pairs ou fatigue. Le CES recommande de capitaliser le savoir-faire sur chacun des risques identifiés par des travaux de groupes spécialisés, et de diffuser des solutions permettant d'éviter les comportements dangereux.

- Cibler la population des jeunes

Les jeunes sont traditionnellement plus fragiles ; le CES préconise la mise en place d'une formation sur l'éducation au risque sous forme de modules dans le cadre des cours d'éducation civique qui intégreraient la thématique de la sécurité routière.

Le comportement des jeunes conducteurs dépend du modèle familial observé tout au long de l'enfance ; un certain nombre de messages basiques pourraient être diffusés aux parents de jeunes enfants sous forme de plaquettes à distribuer dans les maternités, les centres de PMI...

- Utiliser un faisceau de messages convergents

Le CES propose de compléter les campagnes d'information nationales ponctuelles par des outils pédagogiques - plaquettes, CD-ROM... adaptés aux différents publics et de nature à capitaliser l'information dans la durée.

2. Par l'éducation

- Développer le continuum éducatif

Il convient d'étendre le continuum éducatif « sécurité routière » à toute la scolarité obligatoire : de la maternelle au lycée, un temps régulier d'enseignement, faisant partie des fondamentaux, devrait donner à tous les bases d'un usage socialisé de la route.

- Réformer l'apprentissage de la conduite

Pour le permis auto, le CES préconise d'insérer la partie théorique dans le parcours scolaire pour tous et de compléter la partie pratique par une évaluation post examen permettant un accès progressif à la conduite. Il recommande une évolution du permis moto en proposant des formations complémentaires dans des écoles de pilotage.

- Généraliser un système d'auto-évaluation pour tous

La formation ne concerne pas que les jeunes conducteurs ; le CES propose de généraliser des tests d'auto-évaluation de la conduite d'un véhicule motorisé, voiturette sans permis comprise, dans les centres de contrôle technique existants. Ces tests seraient obligatoires une fois tous les dix ans et déboucherait sur une visite médicale si nécessaire.

- Faire entrer la sécurité routière dans la vie quotidienne

Il convient d'installer des lieux d'information permanents ou de mettre en place une information par risque sur des sites Internet dédiés. Il serait souhaitable qu'au cours du service civil volontaire, les jeunes puissent bénéficier de formations à la sécurité routière et qu'un module sur le risque routier soit introduit lors des Journées d'appel pour la Défense.

- Créer des synergies avec les politiques publiques

Le permis à un euro ne répondant pas à tous les cas, le CES suggère que, dans le cadre de la politique de la ville, les jeunes puissent financer leur permis de conduire par un système de bourse, de prêt ou d'avance ou encore grâce à un système d'aide au financement par la participation.

3. Par la participation

- Associer la population

Le CES recommande de généraliser les bilans locaux de sécurité routière et de développer les consultations locales autour de problématiques de sécurité routière, ces moments amenant les usagers à réfléchir à leurs comportements en même temps qu'à ceux des autres.

- Redéfinir le rôle des associations

Les associations devraient pouvoir, dans le cadre d'agréments, prendre en charge un certain nombre de risques et de publics, apporter leur expertise au sein d'organismes de concertation ou participer à la formation des enseignants et de leurs élèves.

III - RENFORCER ET COORDONNER

1. Plus de moyens dédiés au niveau national

- Des personnels spécialisés

Parce qu'elles permettraient d'associer une indépendance dans l'action à un professionnalisme devenu indispensable, le CES recommande la création après expérimentation d'unités départementales spécialisées - gendarmes dans les départements ruraux, policiers ailleurs. Une formation commune aux policiers, gendarmes et magistrats assurerait un niveau homogène de connaissances à tous les professionnels de la sécurité routière et faciliterait les coopérations.

- Des moyens stables

Afin que la sécurité routière dispose de moyens pérennes, le CES préconise la mise en place de budgets de programmes pluriannuels et la possibilité de les compléter par des partenariats avec les collectivités territoriales, voire le secteur privé.

2. Une cohérence renforcée entre niveaux national et territoriaux

- Diffuser les bonnes pratiques

Pour décider en fonction des besoins réels, les élus locaux doivent pouvoir s'appuyer sur des évaluations ; il convient de déterminer des indicateurs fiables. Le CES préconise de mettre également à leur disposition un catalogue des normes existantes et en projet au niveau national et européen.

- Des lieux d'échanges entre territoires voisins

Il convient de revivifier les conseils de sécurité existants, locaux et départementaux, et de permettre aux observatoires départementaux et régionaux de sécurité routière d'assurer, outre leur rôle de conseil et d'expertise, la continuité d'une politique de formation initiée par les collectivités locales.

Le CES propose d'intégrer dans les travaux des commissions transports des conseils généraux et régionaux les enjeux de la mobilité durable.

- Un organisme de coordination

La multiplicité des acteurs freine l'efficacité du système ; le CES propose de créer un organisme d'expertise et de coordination. Coordonnant toutes les actions de sécurité routière se situant à un niveau interministériel, il éviterait de nombreux dysfonctionnements ; il permettrait, dans la durée, d'établir le lien entre les divers acteurs et d'identifier une compétence technique généraliste reconnue ; il pourrait contribuer à la mise en place de relais entre le niveau national et les niveaux locaux, qui paradoxalement font défaut.

Le CES suggère de le constituer soit en transformant le Conseil national de la sécurité routière, avec davantage d'élus territoriaux et des compétences redéfinies, soit en le remplaçant par une nouvelle structure, prenant la forme juridique d'un Groupement d'intérêt public.

3. Des coopérations accrues entre niveaux national et européen

Des lieux de rencontre entre chercheurs et politiques de différents pays favoriseraient l'émergence des bonnes pratiques ; la création d'une banque de données européennes sur la sécurité routière permettrait aux décideurs nationaux et locaux de concevoir des mesures fondées sur des statistiques solides.

Le besoin d'une politique européenne se fait également ressentir : il convient de parvenir à une harmonisation progressive entre les pays des mesures de sécurité les plus importantes ; la signalisation notamment doit être homogénéisée et des mesures de réciprocité doivent rapidement mettre fin à l'impunité dont bénéficient les non résidents, en cas d'infraction sur la vitesse.

*
* * *

La notion de **mobilité durable** émerge pour faciliter la prise en compte de la complexité des problèmes de gestion des déplacements. La sécurité routière doit s'intégrer dans cette vision nouvelle de la mobilité, plus réfléchie, plus environnementale, où les modes de transport sont diversifiés et où la route se partage entre des usagers responsables.

* * *

Pour améliorer encore la sécurité sur les routes, le CES propose trois niveaux d'action :

1. Au niveau technique, poursuivre les actions de sécurisation

- Évaluer et normaliser les infrastructures ; aménager l'espace urbain au profit des plus faibles (piétons, enfants...).
- Doter les motos d'équipements de sécurité (airbag, ABS) ; brider les moteurs des véhicules de tourisme ; travailler avec les constructeurs pour améliorer la compatibilité entre véhicules et réduire le poids moyen des voitures.
- Créer un code de la rue déterminant le partage de l'espace public entre ses utilisateurs ainsi que leurs droits et devoirs ; sensibiliser au risque du téléphone au volant.

2. Au niveau de la société, créer une culture de la sécurité routière

- Par la prévention, en diffusant l'information sur chaque risque et sur les solutions propres à éviter les comportements dangereux, en complétant les campagnes ponctuelles par des outils pédagogiques pérennes (plaquettes, CD-ROM) et en ciblant particulièrement les jeunes.
- Par l'éducation, en étendant le continuum éducatif « sécurité routière » à toute la scolarité obligatoire, en réformant l'apprentissage de la conduite et en instaurant un système d'auto-évaluation pour tous sous forme de tests périodiques.
- Par la participation, en généralisant les bilans locaux de sécurité routière, en développant les consultations locales et en redéfinissant le rôle des associations.
- En intégrant la sécurité routière dans une nouvelle dynamique, plus environnementale, renforcée par la notion de mobilité durable, où les modes de transport sont diversifiés et où la route se partage entre des usagers responsables.

3. Au niveau des acteurs, renforcer et coordonner

- Davantage de moyens dédiés et stables, avec la constitution d'unités spécialisées, une formation unifiée des personnels et des budgets de programmes pluriannuels.

- Une cohérence entre niveaux national et territoriaux renforcée par la création d'un organisme d'expertise et de coordination - Conseil national de sécurité routière élargi ou nouvelle structure sous forme de GIP -, par une évaluation fondée sur des indicateurs fiables et la diffusion des bonnes pratiques.
- Au niveau européen, une harmonisation progressive des mesures nationales ainsi que la mise en place de lieux de rencontres entre chercheurs de différents pays et d'une banque de données sur la sécurité routière.

*
* *

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 187 voix et 2 abstentions.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- M. Jean-Pascal Assailly, psychologue, chargé de recherche à l'INRETS ;
- M. Jean-Michel Bertrand, député-maire de Bourg-en-Bresse ;
- M. Ariel Cabanès, chargé des questions transports et sécurité routière pour l'entreprise Michelin ;
- M. Claude Got, professeur honoraire de médecine, spécialiste en accidentologie ;
- M. Pierre Gustin, délégué général de la Prévention Routière ;
- M. Francis Jaecki, directeur général délégué à la prévention et à la sécurité à la mairie de Strasbourg ;
- Mme Geneviève Jürgensen, porte-parole de la Ligue contre la violence routière ;
- M. Patrice Parisé, directeur général des routes au ministère de l'Équipement, des transports, du tourisme et de la mer ;
- Mme Cécile Petit, déléguée interministérielle à la sécurité routière ;
- le général Claude Vicaire, sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière à la direction générale de la gendarmerie nationale.

La section s'est rendue à l'école de gendarmerie de Fontainebleau et à l'Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle (UTAC) à Montlhéry le 7 mars 2007.

Dans ce cadre, elle a notamment rencontré :

- M. Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau ;
- M. Philippe Chopin, sous-préfet de Fontainebleau ;
- le colonel Philippe Masselin, commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau ;
- le lieutenant-colonel Didier Remond, directeur du Centre national de formation à la sécurité routière (CNFSR) ;
- M. Jean-Loup Marduel, directeur technique de l'UTAC.

Le rapporteur s'est entretenu en particulier avec :

- M. Gérard Acourt, président de l'École de conduite française (ECF) ;
- M. Alain Bellion, responsable du département ville-urbanisme-habitat-transport à l'Association des maires de France (AMF) ;
- M. Cédric Bloquet, délégué général de l'Association pour le civisme et la démocratie (CIDEM) ;
- M. Pascal Cassan, médecin conseiller national de la Croix-Rouge française ;
- M. Bernard Charrier, maire de Nersac, représentant l'AMF ;
- M. Patrice Dallem, directeur de l'urgence et du secourisme à la Croix-Rouge française ;
- Mme Nadine Dussert, directrice générale de l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ, ex-UFJT) ;
- Mme Florence Gilbert, directrice de Voiture & Co ;
- Mme Mélanie Gratacos, déléguée générale d'Animafac ;
- M. Rémy Heitz, ancien délégué interministériel à la sécurité routière ;
- M. Yves Kratinger, sénateur de Haute-Saône, président du Conseil général de Haute-Saône, vice-président de l'Association des départements de France et président de la commission de l'aménagement du territoire ;
- le lieutenant-colonel Jean-Marie Laperle, responsable de la mission gendarmerie au ministère de l'Outre-mer ;
- M. Dominique Ludwig, sous-directeur de la circulation et de la sécurité routière à la préfecture de police de Paris ;
- Mme Béatrice Magdelaine, chargée de mission à l'Association Familles Rurales ;
- M. Cédric Mazière, directeur d'Animafac ;
- M. Jacques Pelissard, député du Jura, président de l'AMF ;
- Mme Claudine Perez-Diaz, sociologue, chargée de recherche au CNRS ;

- Mme Céline Rancoule, responsable de la sécurité routière au sein de Voiture & Co ;
- M. Daniel Robinhson, président du scoutisme français ;
- M. Robert Rochefort, directeur général du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) ;
- M. Jean Sivardière, président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT).

LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE EN OUTRE-MER

Rapporteur : Gérard d'Aboville
au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation

Assemblée plénière des 26 et 27 juin 2007

Gérard d'Aboville, membre du groupe des personnalités qualifiées,
est membre de la section de l'agriculture et de l'alimentation

*
* * *

La pêche occupe une place de choix en Outre-mer en termes d'activité, d'emploi et d'aménagement du territoire. Elle doit cependant faire face à des difficultés croissantes qui l'obligent à relever de nombreux défis. Cela concerne la gestion des ressources, la modernisation de l'outil de pêche, la structuration de la profession ainsi que l'insertion dans les politiques de pêche des pays ou territoires environnants et celle de l'Union européenne pour ce qui concerne les DOM.

À quelques exceptions près, le potentiel de développement de la pêche en Outre-mer est très faiblement exploité à ce jour. D'une manière générale, ce secteur évolue dans un contexte radicalement différent de la situation qui prévaut en Europe continentale, puisqu'il n'est pas autant confronté à un problème de raréfaction de la ressource ni de surcapacité de sa flottille ; c'est la raison pour laquelle, les espèces ciblées par ses bateaux ainsi que les zones de pêche où ils opèrent ne sont soumises ni aux quotas ni aux autres restrictions.

Enfin, grâce à l'Outre-mer, la France dispose d'une zone économique exclusive considérable, la deuxième au monde après celle des États-Unis, ce qui lui ouvre des perspectives d'exploitation et de valorisation prometteuses.

Conscient de ces enjeux, le Conseil économique et social a formulé un certain nombre de recommandations sur le développement de la pêche et de l'aquaculture en Outre-mer.

*
* * *

I - LE CONSTAT

La pêche en Outre-mer, c'est d'abord une petite pêche vivrière ou artisanale, dont la production est mal connue car, pour une part, elle sert à l'autoconsommation et, pour une autre part, elle est écoulée sur des circuits de commercialisation qui ne sont pas organisés. À côté de cette pêche, on trouve dans toutes les collectivités d'Outre-mer une pêche côtière. Aux Antilles, elle est pratiquée sur le plateau continental, par une flottille d'embarcations ouvertes,

équipées de moteurs hors-bords. À Mayotte, des pirogues en bois et des barques en polyester sont utilisées. En Nouvelle-Calédonie, elle est faite par des navires polyvalents, à l'extérieur du lagon, jusqu'à 12 milles du récif corallien. En Polynésie, elle est pratiquée par des embarcations typiques, très maniables, avec une seule personne à bord. Cette pêche côtière est pratiquée, généralement pour deux jours ou pour des durées ne dépassant pas une semaine, selon le type de bateau utilisé.

Compte tenu de la raréfaction de la ressource littorale, les pêcheurs sont, souvent, conduits à étendre leur zone de pêche pour aller là où la ressource est la plus abondante, leurs embarcations ne sont alors pas toujours adaptées et les normes de sécurité ne sont pas toujours respectées.

De nombreux pêcheurs exercent en plus de la pêche d'autres activités.

À côté de cette pêche côtière que l'on retrouve dans tous les départements et autres collectivités d'Outre-mer et qui joue un rôle essentiel dans l'équilibre économique et social, s'est développée une pêche hauturière semi-industrielle ou plus rarement industrielle.

Il s'agit, en général, d'une pêche à la palangre, ciblée sur les espèces pélagiques. La palangre est constituée d'une ligne mère de plusieurs dizaines de kilomètres, sur laquelle sont fixées des lignes terminées par des hameçons, que l'on appâte. Cette pêche est pratiquée par des bateaux de 12 à 25 m de long qui font des sorties en mer d'une durée de quelques jours à trois semaines.

1. Un marché globalement déficitaire

Si l'on considère la consommation de produits aquatiques et la production en Outre-mer, on constate que le taux de couverture de la consommation par la production n'est que de 41 % en Martinique, 56 % en Guadeloupe, 57 % à La Réunion. Ce déficit en produits de la mer de nombreuses collectivités d'Outre-mer plaide pour un développement des activités de pêche et d'aquaculture.

Il en est de même pour la situation importatrice de l'Union européenne. Celle-ci a importé, en 2003, plus de 10 millions de tonnes de produits de la pêche. Le solde entre les importations et les exportations s'élevait à 10 milliards d'euros. La France métropolitaine a, quant à elle, importé, en 2004, pour 3,4 milliards d'euros de produits de la pêche et de l'aquaculture, alors qu'elle n'en a exporté que pour 1,2 milliard d'euros. *A priori*, un marché potentiel existe donc pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Encore faut-il pouvoir y répondre car les handicaps sont nombreux pour la production de l'Outre-mer.

La faiblesse des quantités, l'irrégularité de la production, le coût du fret aérien malgré les diverses aides européennes POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité), qui ne s'appliquent qu'aux régions ultrapériphériques de l'Union européenne dont font partie les DOM mais non aux autres collectivités françaises d'Outre-mer, constituent des obstacles. Plusieurs types d'aides ont été mis en place pour compenser ces contraintes, tant au niveau local, qu'au niveau national ou européen. Indispensables, elles seront insuffisantes pour assurer la pérennité de ce secteur d'activité qui doit s'organiser et se moderniser.

Par ailleurs, l'aquaculture tient une place importante dans les collectivités de l'Outre-mer français. Elle n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière.

Dans ce contexte, rendu encore plus précaire du fait de l'ouverture prochaine des marchés communautaires aux produits de la pêche issus de pays tiers et de la fin des aides publiques à la construction des navires professionnels au 30 octobre 2007, la réflexion du Conseil économique et social s'est traduite par un certain nombre de préconisations tendant à encourager le développement des filières pêche et aquaculture en Outre-mer.

II - LES PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. Mieux connaître la ressource et mieux la protéger

Une gestion plus rationnelle de la ressource suppose une meilleure connaissance de celle-ci, des prélèvements qui en sont faits par la pêche, ce qui n'est pas le cas en raison de la part très importante de la petite pêche vivrière et de l'absence de marché organisé.

Dans le cadre de la mise en place des Systèmes d'information halieutiques (SIH), il convient d'installer ces outils dans la durée puisque la fiabilité de leurs résultats ne peut être appréciée qu'à moyen et long termes. Cette mise en place doit permettre l'émergence de compétences locales afin d'assurer la pérennisation de ce système.

À Mayotte par exemple, il n'existe aucune donnée statistique concernant la production et l'état des stocks des différentes pêcheries. C'est pourquoi, le Conseil économique et social estime urgent de créer un système d'information halieutique, comme cela est en train de se mettre en place dans les DOM.

1.1. Éradiquer la pêche illégale

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée, dite pêche INN, représente, à l'échelle mondiale, l'une des plus grandes menaces pour les stocks de poisson. Elle empêche, de surcroît, toute gestion raisonnée de la ressource. Le Conseil économique et social estime que l'Union européenne devrait contribuer à l'effort fourni par la France en Outre-mer, en matière de surveillance et de contrôle dont notre pays n'est pas seul à tirer profit. Il convient de rappeler que de nombreux armements européens, espagnols notamment, pêchent dans certaines zones comprises dans la ZEE française, comme par exemple le canal du Mozambique

2. Poursuivre la modernisation de la filière en Outre-mer

Cette proposition est dictée par le nécessaire soutien à l'investissement des professionnels, de leurs armements et de leurs entreprises, à la fois sur l'outil de production, sur l'environnement et sur le développement des compétences des marins et des hommes et des femmes employés en amont et en aval de la filière.

Pour ce faire, il conviendra de :

- **Poursuivre le renouvellement de la flottille** de pêche pour l'adapter au niveau de la ressource disponible dans la zone des 200 milles et dans les ZEE françaises. Il s'agit de construire de nouveaux navires, à plus grande autonomie et mieux équipés pour le traitement du poisson, pour atteindre de nouvelles zones de pêche tout en maintenant une flottille de petite pêche, moderne et sécurisée. La Politique commune des pêches (PCP) s'applique, avec des aménagements, aux quatre DOM. Alors que les aides nationales à la construction des navires sont interdites pour la flotte métropolitaine et européenne depuis décembre 2005, la Commission a prorogé jusqu'au 30 octobre 2007, la possibilité de subventionner l'acquisition de nouveaux navires.

Dans le même temps, la Commission européenne a accepté le Plan de développement de la flotte de pêche des DOM, présenté par la France à l'automne 2006. La flotte de pêche enregistre un gain potentiel en puissance (kW) de 63 % et de 23 % en jauge (tonneaux de jauge). Cette augmentation de la puissance des bateaux est également un facteur d'amélioration de la sécurité, mais dans certains cas, elle sera utilisée essentiellement pour régulariser des capacités existantes, aujourd'hui non déclarées.

Le Conseil économique et social s'interroge sur les conséquences de cet arrêt, très proche, des aides à la construction de nouveaux bateaux, notamment aux Antilles et à la Réunion. Aux Antilles, la pêche demeure dans sa phase de redéploiement vers l'exploitation des grands pélagiques. Cette mutation, dictée par des préoccupations de gestion des ressources, vise à se prémunir d'une surexploitation des ressources côtières. Sans aides, les pêches professionnelles risquent de ne pas pouvoir faire face à ce redéploiement. Il en découlera une surexploitation des ressources du plateau insulaire. Une mesure destinée à préserver les ressources aboutirait, paradoxalement, à encourager une surexploitation de ces dernières.

Ces dispositions européennes risquent d'avoir pour conséquence, si elles devaient être maintenues, de renforcer la pêche informelle, ce qui est un obstacle à la gestion des ressources et à l'organisation de la filière. Enfin, ces mesures de suppression des aides pourraient encourager les investisseurs à délocaliser les moyens de production dans les pays ACP voisins.

Le Conseil économique et social estime que le gouvernement français doit faire valoir ces arguments auprès de la Commission européenne, afin de négocier des prolongations de ces aides à la construction dans les cas où elles participent à une exploitation durable de la ressource.

- **Favoriser le gain en productivité des différentes filières.** Il conviendra de mutualiser les moyens et de fédérer les énergies en créant une interprofession rassemblant l'ensemble des acteurs du secteur. Cette démarche devra déboucher sur la création d'une véritable organisation de producteurs, permettant de réguler le marché, de créer de nouveaux débouchés et d'assurer des revenus stables aux entreprises.

- **Développer les compétences des professionnels du secteur.** Le renouvellement de la flottille et la structuration du secteur devra s'accompagner d'une élévation des qualifications des femmes et des hommes qui y sont employés. Il s'agira notamment d'adapter l'offre de formation tant initiale que continue aux stratégies de développement de la pêche. Le Conseil économique et social recommande la mise en place de formations à destination régionale. Ainsi, la création d'un lycée maritime en Guyane pourrait admettre des élèves venant des Antilles et, le cas échéant, de certains États insulaires de la zone, sous réserve d'accords passés avec ces États. De même, les écoles maritimes, en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, devraient pouvoir offrir des formations professionnelles aux Wallisiens et aux Futuniens, ce qui favoriserait l'emploi dans le secteur de la pêche à Wallis et Futuna.

Pour le Conseil économique et social, il est par ailleurs, indispensable que là où il n'en existe pas, comme en Polynésie, soit mis en place un statut du marin, fondé sur des conventions collectives négociées entre partenaires sociaux, qui tiennent compte des spécificités de cette collectivité.

- **Créer localement un environnement favorable à l'innovation technologique et à l'investissement dans le secteur aquacole.** Il faudra accompagner l'émergence de la filière aquacole, en synergie avec la pêche locale et en coopération avec certains pays voisins. Il conviendra également de promouvoir l'aquaculture, dans certains cas en tant qu'alternative à l'exploitation de certaines ressources halieutiques.

3. Développer la recherche-développement pour disposer des données nécessaires à une exploitation durable de la ressource

C'est l'IFREMER et le Muséum national d'histoire naturelle qui font des recommandations sur la base d'études scientifiques pour la fixation de TAC (Totaux admissibles de capture) là où ils existent, à St-Pierre-et-Miquelon pour la morue, en Guyane pour la crevette, dans les TAAF pour la légine et pour la langouste.

La recherche intervient aussi pour l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche, pour réduire l'importance des rejets et pour la mise en place de mesures de gestion durable des ressources et des habitats (aires marines protégées, taille des prises, saisons de pêche...). Le Conseil économique et social considère également comme très positive la constitution d'un comité inter-organismes pour l'Outre-mer français par : le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Ce comité va pouvoir identifier, pour chaque département ou collectivité d'Outre-mer, deux ou trois projets structurants qui rendront l'offre scientifique plus lisible pour les acteurs locaux, dont les collectivités territoriales, et essaieront de répondre le mieux possible aux besoins.

4. Poursuivre l'aménagement équilibré et durable du territoire

Il faut poursuivre l'aménagement de zones marines côtières et l'équipement des ports de pêche afin de préserver la ressource et d'adapter les infrastructures portuaires au développement de la filière.

Il s'agit d'optimiser les conditions de stationnement, de débarquement, de stockage, d'avitaillement et de réparation navale pour l'accueil des nouveaux bateaux de pêche.

Le Conseil économique et social ne peut que se féliciter de l'extension des équipements portuaires du Port, à la Réunion, de la création d'un nouveau port en Polynésie française et du projet portuaire de Halalo à Wallis et Futuna.

Au-delà de la diversification des activités en mer et à terre, d'autres synergies de diversification des métiers, notamment par un rapprochement avec l'aquaculture et le tourisme devront être étudiées.

5. Développer des stratégies de coopération

Il s'agit de renforcer la politique de coopération régionale avec les pays voisins au travers des efforts communs à déployer en matière de police des pêches et de la préservation de la ressource. La coopération régionale passe également par une participation à des programmes ou projets de codéveloppement durable et la mise en œuvre de stratégies communes de pêche.

6. Améliorer la commercialisation, conquérir le marché local et rechercher de nouveaux débouchés.

Les points de débarquement de la petite pêche côtière sont très nombreux. Leur grand nombre s'explique par une très grande dispersion géographique des îles et des atolls, en Polynésie par exemple, par l'isolement de certaines communautés, comme en Nouvelle-Calédonie.

Le Conseil économique et social suggère qu'une réflexion soit menée, au plan local, avec l'ensemble des acteurs de la filière, conduisant à une rationalisation des points de débarquement, nécessaire pour améliorer leur équipement en chambres froides et en ateliers de conditionnement et de première transformation. Ces équipements sont indispensables pour assurer une régularité des approvisionnements et pour permettre l'entreposage des produits destinés à l'exportation.

Il conviendra d'aboutir, dans la plupart des DOM, à une meilleure pénétration des produits de la pêche et de l'aquaculture sur le marché local qui doit faire l'objet d'une véritable reconquête face à la prédominance actuelle des importations, souvent de moindre qualité, en provenance de pays tiers. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de mettre en place une structure de commercialisation et de valorisation de la production, regroupant les pêcheurs, les aquaculteurs, les transformateurs et les importateurs distributeurs de produits de la mer.

Par ailleurs, la labellisation est, pour le Conseil économique et social, une voie pour faire connaître les produits halieutiques d'Outre-mer et faire en sorte de les distinguer pour mieux les commercialiser. À titre d'exemple, il existe une production de crevettes sauvages en Guyane et une production de crevettes

d'élevage en Nouvelle-Calédonie. Ces produits se placent sur des créneaux différents. Afin de les identifier et de pouvoir mieux les valoriser respectivement, le Conseil économique et social recommande de demander une Indication géographique protégée pour la crevette de Guyane. Cette IGP présente l'avantage d'être un signe officiel européen de qualité permettant l'identification de l'origine géographique. Pour la crevette de Nouvelle-Calédonie, un label Rouge, au travers d'un cahier des charges sur les techniques d'élevage, semble plus adapté, compte tenu de la qualité exceptionnelle du produit.

Parallèlement, cela suppose également de protéger l'activité halieutique de la concurrence des pays ACP. Les produits originaires des ACP pénètrent dans l'Outre-mer français, en bénéficiant de la quasi-suppression des barrières douanières résultant des accords de Lomé puis de ceux de Cotonou, auxquels succéderont au 1er janvier 2008 les accords de partenariat économique négociés entre ACP et Union européenne. Le Conseil économique et social estime que seuls des mécanismes de protection dérogatoires ou des dispositions compensatoires permettront aux pêcheurs de maintenir et de développer une activité dont l'intérêt économique et social est absolument vital pour l'Outre-mer.

*
* * *

Une politique volontariste est nécessaire pour l'ensemble de la pêche Outre-mer et pour chaque collectivité, fondée sur une approche intégrée associant tous les acteurs concernés. Elle n'aura de résultats que si elle s'appuie sur des organisations professionnelles et interprofessionnelles structurées et sur une forte mobilisation des collectivités concernées.

*
* * *

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public à l'unanimité des votants.

*
* * *

Auditions effectuées par la section :

- M. Damien Cazé, directeur des pêches et de l'aquaculture au ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- M. Michel Peltier accompagné de M. Daniel Métayer, conseillers techniques au cabinet du ministre de l'agriculture et de la pêche ;
- M. Jean-Yves Perrot, président directeur général de l'IFREMER.

Le rapporteur remercie ces personnalités pour leur contribution aux travaux du Conseil économique et social.

Il tient également à adresser ses remerciements à :

- Mme Anne Boquet, haut-commissaire de la République en Polynésie française ;
- M. Jean-Jacques Brot, préfet du département et de la région de Guadeloupe ;
- M. Michel Champon, préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises ;
- M. Yves Dassonville, préfet du département et de la région Martinique ;
- M. Yves Fauqueur, préfet de St-Pierre-et-Miquelon ;
- M. Jean-Paul Kihl, préfet de Mayotte ;
- M. Jean-Pierre Laflaquière, préfet du département et de la région Guyane ;
- M. Pierre-Henry Maccioni, préfet du département et de la région de La Réunion ;
- M. Michel Mathieu, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Ainsi qu'aux directeurs des services des affaires maritimes des différentes collectivités pour leur accueil et pour l'organisation des rencontres avec les élus locaux, les représentants des comités économiques et sociaux, les représentants des divers organismes professionnels concernés et les professionnels de la pêche et de l'aquaculture qu'ils remercient, dont la liste est donnée en annexe.

Il remercie également tout particulièrement Mme Marie-Claude Tjibaou, membre du groupe des personnalités qualifiées, ainsi que tous les membres du Conseil économique et social représentant les activités économiques et sociales des départements, des territoires d'Outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie pour leur précieuse collaboration :

- M. Michel Paoletti, président du groupe de l'Outre-mer ;
- Mme Jacqueline André ;
- M. Patalione Kanimoa ;
- Mme Anziza Moustoifa ;
- M. Younousse Goulam Mamode Omarjee ;
- M. Marcel Osenat ;
- M. Bernard Paul ;
- M. Jean-Michel Penchard ;
- M. Nestor Radjou.

***LE TOURISME D'AFFAIRES :
UN ATOUT MAJEUR POUR L'ÉCONOMIE***

Rapporteur : Bernard Plasait

au nom de la section du cadre de vie

Assemblée plénière des 26 et 27 juin 2007

Bernard Plasait, membre du groupe des personnalités qualifiées,
est membre de la section du cadre de vie

*

* * *

Le tourisme d'affaires est une réalité économique à la fois très ancienne et très actuelle, qui puise son dynamisme dans le besoin de contacts directs exprimé par les entreprises. Devenu un véritable média, il entend tout à la fois réunir, communiquer, sensibiliser, faciliter les échanges d'idées et de produits, vulgariser les connaissances nouvelles et, de plus en plus, former. Cette dernière dimension est d'ailleurs la préoccupation majeure des grands congrès scientifiques.

Cette activité connue dans les pays anglo-saxons sous les vocables *Meeting, incentive, congress, exhibition* ou *Meeting and exhibition industry* concerne tout un ensemble de métiers très différents qui forment une filière professionnelle aux contours difficiles à appréhender et disposant de statistiques parfois contradictoires. Les données chiffrées utilisées dans cet avis proviennent majoritairement de « Foires, salons et congrès », organisation dont la structuration précoce a permis la mise en place d'un recueil de données et d'une méthodologie reconnue. Si les retombées économiques, estimées à 7,8 milliards d'euros, permettent encore à la France de se maintenir dans le peloton de tête des pays organisateurs de ce type de manifestations, cette position est de plus en plus contestée par les pays concurrents traditionnels ou nouvellement arrivés sur ce marché où l'offre se développe plus vite que la demande. Les signes de faiblesses sont déjà mesurables. Il est grand temps d'agir !

Le Conseil économique et social, avec le présent avis clôt son cycle de réflexion sur le tourisme après le rapport présenté par Jean-Pierre Marcon sur *Le tourisme associatif en milieu rural, source de développement local et de cohésion sociale*, celui confié à André Daguin *Quelle stratégie pour l'hôtellerie dans l'économie française ?* et après l'avis rapporté par Cécile Felzines *Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer français*. Il entend ainsi alerter les pouvoirs publics sur l'intérêt de ce secteur, tant sur un plan économique, par les devises qu'il procure, que par sa capacité à créer des emplois non délocalisables dont le pays a le plus grand besoin.

*

* * *

I - UN CONSTAT EN DEMI-TEINTE

Le tourisme d'affaires est une activité à part entière. C'est aussi une activité économique majeure, mais qui s'exerce à l'intérieur d'un champ dont les frontières sont imprécises, en raison de la diversité des prestations auxquelles il recourt : hébergement, transports, prestations diverses...

Première difficulté rencontrée au début de ce constat, le tourisme d'affaires se décrit plus qu'il ne se définit comme une énumération de métiers englobant les foires salons et congrès, les voyages de motivation, les conventions, les séminaires et réunions d'entreprises, les voyages d'affaires... réalités différentes habituellement et improprement regroupées sous l'appellation « tourisme d'affaires ». Les classifications de ces activités opérées par l'administration française ou par les organismes internationaux ne sont pas toujours cohérentes entre elles et avec celles choisies par les professionnels. La terminologie tourisme d'affaires a été retenue pour la commodité de lecture du présent avis et seulement dans l'attente d'un accord entre les différentes parties concernées actuellement réunies au sein du comité national de pilotage mis en place fin 2006 par les ministres en charge du tourisme et du commerce.

Une seconde difficulté tient à l'insuffisance de statistiques globales régulières et fiables et à l'absence de méthodologie unifiée de calcul des retombées économiques. « Foires, salons et congrès » qui a mis en place dès 1967 l'Office de justification des statistiques, contrôle chaque année 300 foires et salons. La CCIP et Eurodisney produisent également leurs propres données.

L'offre française est abondante, mais surtout en structures de petite taille. La plupart des équipements ont été construits il y a plus de vingt ans. Les quelques projets de rénovation ou de construction lancés ces dernières années en région parisienne et en province n'ont pas compensé le manque d'investissements majeurs depuis les années 2000. Le manque d'équipements offrant une capacité d'accueil supérieure à 100 000 m² se révèle pénalisant au moment où la tendance est à la réduction du nombre de congrès au profit de manifestations rassemblant un plus grand nombre de participants sur une durée plus restreinte. Cette évolution suppose un accompagnement de la capacité hôtelière et de la desserte par des transports rapides et adaptés.

Parmi les trois régions qui se partagent l'essentiel des activités du tourisme d'affaires, c'est l'Île-de-France qui occupe le premier rang avec respectivement 50 et 60 % de l'offre nationale de congrès et de parcs d'expositions. Les deux autres places reviennent à Nice-Côte d'Azur et à Rhône-Alpes. Quels que soient les attraits propres à chaque destination, trois séries de critiques que sont l'insuffisante adéquation de l'offre à la demande, les difficultés liées à l'accessibilité et les faiblesses récurrentes de l'accueil, sont souvent formulées. Dans certains cas, peuvent se produire des signes inquiétants de décrochage par rapport à la concurrence, non sans incidence sur les classements internationaux.

Un potentiel important de développement économique local existe grâce au tourisme d'affaires. Au-delà de l'impact économique direct, les perspectives de création d'emplois se chiffrent en dizaines de milliers. Ce potentiel se situe à chaque échelon territorial, en particulier celui des grandes villes et agglomérations. Cette observation s'applique aussi à l'Outre-mer où cette activité peine à se développer alors que la situation économique et la

persistance d'un taux de chômage élevé devraient inciter les pouvoirs publics locaux à y recourir.

Le possible élargissement des destinations du tourisme d'affaires en France présente le plus grand intérêt en termes de développement local. En effet, cette activité offre une possibilité de pallier les effets de la trop forte saisonnalité du tourisme d'agrément et permet aux petites et moyennes entreprises, en s'exposant sur des salons français, de trouver les marchés qui leur font défaut.

Une concurrence qui s'exacerbe : notre pays se trouve confronté d'une part à des rivaux traditionnels, en Allemagne, en Italie, en Grande-Bretagne ou encore aux États-Unis, d'autre part à des concurrents plus récents. Certains de ceux-ci se trouvent dans les pays déjà cités, mais de plus en plus sur des continents et sous-continents comme l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient ou l'Asie dont le dynamisme, les infrastructures et les prix se conjuguent à l'attrait de la nouveauté pour attirer salons et séminaires. Cette diversification des destinations est favorisée par une évolution accentuée de la demande, où la part prise par les entreprises s'accroît alors que celle prise par les associations diminue. Choix du couplage de la réunion professionnelle avec des manifestations spécialisées afin d'accroître le retentissement pour l'entreprise, importance des capacités hôtelières et de l'accessibilité en tant qu'éléments permettant de gagner du temps et de réduire les coûts, place de l'événementiel, choix de formules « tout compris » donnant lieu à la rédaction de cahiers des charges contraignants... Pour répondre à de telles exigences, la France doit regrouper ses forces, et concentrer ses efforts sur la qualité et la compétitivité de son offre.

II - UNE STRATÉGIE OFFENSIVE POUR QUE LA FRANCE GAGNE DES PARTS DE MARCHÉ

1. Reconnaître l'intérêt économique et social du tourisme d'affaires

Le tourisme est comparable par son poids économique à des secteurs d'exportation comme l'automobile et l'agroalimentaire. Cette performance est peu connue mais aussi mal reconnue par les pouvoirs publics. Afin de préciser le périmètre du tourisme d'affaires et le rendre clairement identifiable, **le Conseil économique et social propose qu'une autre appellation, qui devrait mieux évoquer une industrie des rencontres, des expositions et des événements soit étudiée et proposée par le comité national de pilotage à l'occasion de son prochain rapport d'étape.**

L'existence d'une méthodologie rigoureuse permet d'éviter les statistiques partielles publiées à des fins de communication et d'en assurer la crédibilité, de manière qu'elles puissent servir à la conduite des politiques du secteur. **Le Conseil économique et social recommande qu'un rapprochement des méthodologies publiques et privées s'opère sous la maîtrise d'œuvre d'ODIT France, dont la mission justifie que ce rôle de coordination lui soit confié.**

La connaissance des forces et des faiblesses françaises est indispensable pour faire preuve de réactivité. **Le Conseil économique et social estime que des statistiques mensuelles, portant sur la proche période, doivent être mises à la disposition des acteurs du marché.**

Pour la même raison, mais concernant cette fois-ci les forces et faiblesses de nos concurrents, il souhaite qu'ODIT France soit doté d'une cellule chargée de l'intelligence économique, qui pourrait assurer le suivi de leur activité à partir des informations transmises par nos représentations à l'étranger.

2. Fédérer les énergies

Le besoin de coordination entre les professionnels eux-mêmes et entre les professionnels et les pouvoirs publics, l'existence d'une communauté d'intérêts fonde la pertinence d'une gouvernance efficiente. C'est pourquoi le Conseil économique et social invite à la poursuite des travaux sur la gouvernance stratégique engagés par France Congrès en 2005 avec Maison de la France, l'Office des Congrès de Paris et les administrations de l'État. Il souhaite également qu'il soit fait plus souvent référence aux travaux du Conseil national du tourisme et d'ODIT France, qui doivent pouvoir formaliser leur coopération.

Le Conseil économique et social propose, en s'inspirant de ce qui a été fait en 2006 avec la création du Comité national de pilotage des foires salons et congrès, que soit créée une structure permanente qui élargirait ce comité à l'ensemble du tourisme d'affaires et dont la dénomination exacte, qui reste à trouver, pourrait faire l'objet d'une proposition du CNP. Cet outil de gouvernance, décliné ensuite au niveau régional, aurait pour rôle d'organiser l'action et de la rendre lisible, sans intervenir dans l'organisation de la filière, même si le CNP pourrait être un lieu d'échanges sur ce sujet.

Le Conseil économique et social recommande que le rôle de Maison de la France soit renforcé en lui confiant notamment un rôle de veille événementielle, concernant aussi des manifestations qui peuvent paraître modestes, étendu à la mise en synergie des acteurs. À l'étranger, cette mise en synergie doit être réalisée pour tous ceux qui représentent les intérêts français, sur la base d'un « guichet unique ».

S'agissant de l'État et des collectivités, le Conseil économique et social préconise :

- qu'un CIACT soit saisi du sujet et dresse à cette occasion le bilan des efforts entrepris au cours de la législature ;
- que les régions inscrivent, pour celles qui ne l'ont pas fait, le tourisme d'affaires dans les schémas qu'elles élaborent (SRDE, SRT...) ;
- que la dimension touristique soit inscrite dans les contrats de projets Etat-régions ;
- qu'une meilleure coordination locale, dont de nombreux exemples étrangers démontrent l'efficacité, soit recherchée entre organismes publics et professionnels ;
- que le comité de l'exportation mis en place par les pouvoirs publics représente également ce secteur.

3. Adopter une stratégie globale

La mise en place d'un schéma national de développement de l'offre en lien étroit avec la DIACT constitue pour notre assemblée la première priorité de cette stratégie. Il s'agit d'aider les collectivités à faire des choix pertinents en termes d'équipements et en assurant leur bonne répartition sur le territoire. Le Conseil économique et social estime en effet que notre pays doit se doter de nouvelles structures ou adapter celles existantes en les dotant des dernières technologies (TIC...) pour répondre à la demande. Ce schéma permettrait également à la France de présenter une gamme d'offres complète grâce à la spécialisation des destinations et de se positionner sur une offre de grande qualité pour jouer la carte des congrès à forte valeur ajoutée.

Développer la capacité d'adaptation rapide de l'offre à la demande constitue la deuxième priorité de cette stratégie. Elle passe par l'amélioration de l'accueil, dont les défauts ont été soulignés à plusieurs reprises dans d'autres rapports. Elle passe par celle de l'hébergement, pour lequel le Conseil économique et social souhaite que les professionnels de l'hôtellerie et ceux des foires, salons et congrès s'accordent sur des allottements et des réservations à tarifs négociés. Elle passe par celle de l'accessibilité, notamment en Île-de-France. **Notre assemblée demande à cet égard que la question de la desserte du parc de Villepinte soit résolue de manière satisfaisante**, tout en soulignant la pertinence et l'urgence de réaliser la liaison « Charles-de-Gaulle Express ».

Troisième priorité, le Conseil économique et social souligne le besoin d'une politique d'image cohérente de la destination France et propose qu'une stratégie soit mise en œuvre par Maison de la France, de manière concertée avec les partenaires.

Quatrième priorité, la France devrait également développer une stratégie de l'événementiel autour de sites prestigieux, patrimoniaux mais aussi techniques et industriels, dont elle ne manque pas, pour bénéficier du dynamisme international du créneau du loisir et du divertissement

Enfin, le secteur ne pourra se développer sans un effort de formation et d'attractivité de l'emploi dans la mesure où l'exigence de professionnalisme va en s'accroissant. L'image des métiers du tourisme d'affaires doit être revalorisée, en particulier auprès des jeunes.

4. Se doter des moyens nécessaires

Le Conseil économique et social souhaite qu'une harmonisation juridique et fiscale soit réalisée rapidement au niveau européen. Chez beaucoup de nos voisins les pouvoirs publics participent massivement, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, au développement du tourisme. Afin de remédier dès à présent à ces distorsions de concurrence, le Conseil économique et social propose que l'État et les autres partenaires publics financent directement la réalisation d'équipements structurants, sauf en Île-de-France où l'accueil et l'accessibilité doivent être privilégiés. Pour monter de tels projets, des partenariats public-privé sous leurs différentes formes pourraient être mis en œuvre.

En ce qui concerne l'effort de promotion, **notre assemblée suggère que les moyens de Maison de la France, en particulier ceux qui lui viennent de l'État, soient augmentés** afin d'égaler ceux de ses concurrents les plus directs.

L'innovation étant dans ce secteur un levier de la compétitivité, la création d'un laboratoire d'idées intégré à ODIT France ou implanté au sein d'une université devrait être envisagée.

Enfin, l'Outre-mer dispose de nombreux atouts qu'il conviendrait d'utiliser pour développer le tourisme d'affaires, dans un environnement où l'existence d'une concurrence et d'une clientèle régionales sont des facteurs qui ne doivent pas être négligés.

*
* * *

Grâce à la variété de ses paysages, la diversité de son patrimoine culturel, industriel et technologique, notre pays dispose d'un avantage concurrentiel inestimable. Il serait dommage de ne pas en tirer parti avec intelligence et détermination pour renforcer l'attractivité de la France dans un secteur dont les retombées économiques devraient pouvoir contribuer à équilibrer les comptes de la nation. Cette activité de service offre aussi le précieux avantage de détenir un gisement important d'emplois qualifiés dont il est urgent de se saisir.

*
* * *

L'avis a été adopté au scrutin public par 159 voix et 15 abstentions.

*
* * *

Auditions effectuées par la section :

- M. Henri Ceran, directeur du Côte d'Azur Convention bureau ;
- M. Thierry Hesse, commissaire général du Mondial de l'automobile ;
- Mme Nathalie Morlot, présidente de l'Association nationale des agences d'événementiel (ANAé) ;
- M. Paul Roll, directeur général de l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP).

PME ET COMMERCE EXTÉRIEUR

Rapporteur : Jean-François Roubaud
 au nom de la section des relations extérieures
 Assemblée plénière des 10 et 11 juillet 2007
 Jean-François Roubaud, membre du groupe des entreprises privées,
 est membre de la section des relations extérieures.

*
 * *

La France, cinquième puissance commerciale, demeure parmi les toutes premières nations exportatrices mais, avec l'émergence de nouveaux concurrents sur la scène internationale, le maintien de sa force de frappe commerciale et plus encore, son renforcement, constituent un vrai défi. À cet égard, seule la multiplication du nombre d'entreprises présentes à l'international et singulièrement des Petites et moyennes entreprises (PME) permettra de relever ce challenge. Les mesures prises en la matière par les gouvernements successifs vont dans la bonne direction mais notre assemblée estime qu'il est possible d'aller encore plus loin. Tel est le sens des propositions formulées par le présent avis qui a résolument pris le pari de placer les **PME indépendantes** au cœur de la reconquête de parts de marché en Europe et au delà.

*
 * *

I - CONSOLIDER LA POSITION DE LA FRANCE COMME GRANDE PUISSANCE EXPORTATRICE

1. En 2006, nos exportations de biens ont enregistré des records. Dans le même temps, elles ont cependant progressé moins vite que celles de nos partenaires européens confrontés pourtant aux mêmes contraintes - appréciation de l'euro et renchérissement des matières premières - et surtout, notre déficit ne cesse de se creuser depuis l'année 2000. Indéniablement, nos échanges présentent des signes de faiblesse.

2. La France dispose incontestablement d'avantages comparatifs dans une large gamme de produits. Toutefois, **elle pâtit**, à la différence de l'Allemagne, **d'une position moins solide s'agissant du secteur des biens d'équipement de moyenne-haute technologie à forte valeur ajoutée**, peu sensible aux variations de prix et dont les ventes explosent sous l'effet d'une demande mondiale très soutenue.

3. Or, cette faiblesse structurelle se conjugue avec une **insuffisante présence dans les régions du monde qui croissent le plus vite**. L'Europe, le Proche et le Moyen-Orient continuent à recevoir les trois quarts des exportations françaises. *A contrario*, l'Asie, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, qui comptent pour plus de la moitié du commerce mondial, ne reçoivent que 20 % de nos ventes.

4. La France est, en outre, handicapée par un trop faible nombre de **PME indépendantes**. Celles-ci représentent 79 % des entreprises exportatrices mais leur chiffre d'affaires dans le total des exportations n'excède pas les 15 %. Alors que toutes les études démontrent que plus les firmes sont de taille importante, plus la probabilité qu'elles se développent à l'international augmente, force est de constater que les **PME françaises sont de trop petite dimension** : quand l'Allemagne affiche 14,2 % d'entreprises entre 10 et 49 salariés et 2,3 % entre 50 et 249 salariés, la France n'en dénombre que 6,5 % et 1,1 %. Si la France fait montre de dynamisme dans la création d'entreprises, la carence de son tissu en entreprises de dimension moyenne témoigne d'une vraie difficulté à les faire grandir et à faire émerger de futurs champions à l'export.

II - ALLER PLUS AVANT DANS LE SOUTIEN AUX PME

Élargir le vivier des PME exportatrices en dotant la France, à l'instar d'autres pays, d'une authentique politique à destination des PME, tel est l'objectif prôné par notre assemblée.

1. En priorité, le bon sens amène à préconiser l'accentuation des politiques déjà engagées en faveur de la croissance des PME.

L'allégement des charges administratives afin de rendre plus aisées les démarches à l'international ainsi que **la poursuite de la mise en œuvre de mesures leur permettant de grandir** doivent résolument être poursuivis.

Il est également très important que **l'innovation** au service de la recherche et du développement, par l'institution de partenariats solides entre recherche publique et PME et le développement d'une culture de la propriété intellectuelle, **soit activement soutenue**. Seuls 12 % des brevets sont à ce jour déposés par les PME.

Dans le même souci de cohérence, il est indispensable que **les PME prennent toute leur place dans les pôles de compétitivité** mais pour cela, il faut qu'elles disposent très concrètement des moyens d'y participer et d'être parties prenantes à leur gouvernance.

Les opportunités offertes par les groupements d'entreprises, dont le Conseil économique et social déplore le peu de succès, **ne sauraient davantage être négligées**. Il est impératif de relancer le plan visant à créer 1 000 structures de ce type en introduisant des améliorations : attribution de la procédure à un seul ministère, lancement d'une campagne de promotion nationale auprès des PME, extension de l'assiette du crédit d'impôt export aux dépenses liées aux services de conseil.

Des expériences réussies en matière d'accompagnement conduites au bénéfice de PME par de grands groupes français, **l'atout évident et naturel**, de par leur localisation géographique, **de nos PME d'Outre-mer** pour nouer des partenariats avec des PME de métropole prouvent, s'il en était besoin, que des synergies profitables peuvent être enclenchées. **Notre assemblée est convaincue qu'un meilleur parti peut être tiré de toutes ces initiatives.**

2. Notre assemblée a, par ailleurs, pu constater combien les obstacles à l'internationalisation des PME demeuraient encore trop importants.

- **Au niveau de l'entreprise elle-même**, ils renvoient au manque de temps des dirigeants de PME, à l'insuffisance de leurs moyens humains et à leurs difficultés de financement. Afin d'aider plus efficacement les chefs d'entreprise, plusieurs pistes mériteraient d'être explorées :
 - **une meilleure utilisation du réseau des conseillers** du commerce extérieur ainsi qu'un recours plus systématique aux cadres export retraités ;
 - la création d'un cadre propice au détachement et à l'expatriation de façon à susciter un nombre plus élevé de candidatures ;
 - une valorisation plus marquée, auprès des PME, du volontariat international en entreprise, ce qui passe par quelques ajustements que le Conseil économique et social considérerait comme bienvenus : l'institution d'une plate forme régionale aidant à la mise en relation des candidats et des entreprises ; le resserrement, sur un mode opérationnel, des liens entre universités, écoles et entreprises; la mise en place d'un « ticket modérateur » pour diminuer le coût des indemnités mensuelles facturées aux PME ainsi que l'institution d'un système de « coaching » afin de permettre au VIE d'acquérir plus rapidement une culture internationale ;
 - **l'amélioration**, au delà des mécanismes d'assurance de Coface, **des ressources financières des PME** qui souffrent trop fréquemment de fonds propres insuffisants et d'une trésorerie limitée. Les banques doivent se montrer moins frileuses et les alternatives aux financements classiques, au travers de fonds d'investissement ou de fonds communs de placement, gagneraient à être valorisées.
- **Au niveau de l'environnement réglementaire des échanges**, les difficultés ne sont pas moindres.

Barrières non tarifaires aux échanges, formalités douanières excessives, procédures par trop contraignantes du commerce extérieur sont, lorsqu'elles ne sont pas nécessaires à la sécurité des transactions, autant d'obstacles à la fluidité des échanges internationaux auxquels il convient de s'attaquer avec plus de détermination.

- les PME ne perçoivent pas toujours bien les potentialités du marché intérieur. Aussi, est-il essentiel que le grand marché européen se traduise par des simplifications réelles dans leur vie quotidienne, des coûts moindres grâce à une concurrence effective et une sécurité juridique réelle. Dans ce contexte, le Conseil économique et social soutient les initiatives prises par la Commission en vue notamment, de favoriser leur accès au financement, de soutenir leurs capacités d'innovation et de simplifier les réglementations applicables. Il conviendrait toutefois de mieux les faire connaître. Il serait également opportun que l'arsenal de défense commerciale de l'Union européenne, qui repose sur des procédures lentes, complexes, et in fine très dissuasives pour les PME, soit réaménagé sur certains points : la transparence des procédures, le seuil de leur déclenchement, les modalités d'instruction des enquêtes, le raccourcissement des délais.
- les douanes doivent devenir un vecteur de la compétitivité des PME en prenant en compte leurs spécificités. À cette fin, le CES se déclare favorable à **l'institution d'un véritable partenariat entre les douanes et les entreprises** afin de mettre un terme à la réputation négative dont est trop souvent taxée notre administration douanière, à **la dématérialisation des titres et formulaires et de leur mise en ligne sur une plate forme unique accessible gratuitement**, à **l'installation d'un « guichet unique » pour l'exportation des produits sensibles** ;
- de même, il ne verrait que des avantages à la diminution du nombre de réglementations excessives et disproportionnées qui n'ont cessé de se multiplier. Il serait pareillement souhaitable que les doubles formalités très coûteuses disparaissent.

3. Quant au dispositif public d'appui quasi exclusivement dédié à la promotion des exportations, le Conseil économique et social constate qu'il ne répond qu'imparfaitement aux besoins des PME qui n'attendent pas de l'État une politique d'aide mais d'accompagnement. De ce point de vue, des évolutions structurelles ne pourront, lui semble t-il, être évitées :

- **la réforme d'Ubifrance** devra se concrétiser. Mais, à la lumière de sa mission de service public et du désengagement progressif mais constant de l'État, elle ne revêtira toute sa signification, à la seule condition que **cet établissement public privilégie une fonction d'animation et de pilotage et qu'il accentue**, sur la base d'engagements clairement contractualisés, **sa politique de partenariats** avec les réseaux consulaires, les agences régionales de développement, les organisations professionnelles, sans omettre le pôle privé qui peut intervenir utilement sur les aspects techniques ;

- un trop grand nombre d'acteurs interviennent sur le terrain entraînant confusion, incohérences et concurrence stérile. Il s'agit là d'une situation très préjudiciable et notre assemblée demande qu'**une définition sans ambiguïté des rôles respectifs du secteur public** (État/collectivités locales), **parapublic et du pôle privé** soit enfin posée. Sans cette clarification, il ne sera pas possible d'instituer, entre l'ensemble de ces structures, une vraie coordination, pourtant indispensable au montage d'actions concertées. Dans la logique de ce schéma, le niveau national doit uniquement être dédié à la diffusion d'informations et des « bonnes pratiques » ainsi qu'à la « qualification » des réseaux de telle sorte qu'ils soient utilisés par les entreprises en toute connaissance de cause. Et, à l'heure où l'État est engagé dans une politique de maîtrise des dépenses publiques, il serait judicieux, pour juger de l'impact du dispositif d'appui et des multiples aides existantes, de disposer d'outils adéquats d'analyse et d'évaluation ;
- un recentrage des activités des missions économiques, afin qu'elles soient réellement en phase avec les demandes d'information des PME, est également souhaité. Le contenu des informations à leur intention doit d'abord être ciblé sur les points concrets qui les intéressent directement et, pour plus d'efficacité, un meilleur partage des tâches entre le réseau public à l'étranger et celui des chambres de commerce et d'industrie constituerait à coup sûr une avancée. En tout état de cause, le CES estime que les missions économiques ont, en parallèle, un rôle de premier plan à jouer dans l'analyse des marchés étrangers pour faire bénéficier les PME d'une véritable veille économique et commerciale.

Des aménagements certes incontournables mais qui demeurent indissociables de la conduite d'une politique d'accompagnement des PME beaucoup plus ciblée.

- il ressort que le coût des prestations revêt une sensibilité particulière pour les PME et il est essentiel que, sans remettre en cause le principe de la facturation, elles puissent bénéficier de prestations adaptées à leurs besoins et à leurs capacités financières. Cela passe par la mise à disposition d'une documentation minimale gratuite et par la fourniture d'informations plus affinées à des prix modérés ;
- notre assemblée a aussi noté que l'**organisation de salons se révélait vitale** pour beaucoup de PME qui ne disposent pas des moyens de promouvoir elles-mêmes leurs produits. Toutefois, elle ne peut que regretter l'insuffisance des moyens alloués à la politique des foires et salons. Compte tenu du succès remporté par les pavillons français à l'étranger, il est important de renforcer cet outil et plusieurs solutions pourraient être envisagées : la mise en place d'une programmation pluriannuelle des manifestations internationales, la sensibilisation de l'Association des régions de France à leur intérêt économique et commercial, l'instauration d'un suivi par le réseau

Ubifrance et Sopexa pour assurer, après chaque salon, la pérennité de la démarche ;

- les bureaux de presse et d'information d'Ubifrance sont là pour aider les PME à bâtir et ancrer leur image. Or, cette prestation reste encore trop largement méconnue. Nul doute **qu'elle doit faire l'objet d'une plus grande publicité** ;
- enfin, il n'y aura pas de développement du nombre des PME exportatrices sans une impulsion apportée par **une politique d'identification de nouveaux exportateurs**. Notre assemblée milite avec conviction pour que notre pays ait, à l'instar de la Suède, **un outil de diagnostic unique, partagé et mis gratuitement à disposition pour appréhender la réalité des capacités des entreprises à se lancer dans une démarche internationale**. Une fois engagés dans une telle démarche, **ces exportateurs occasionnels doivent ensuite être soutenus par une aide à la définition d'une stratégie à plus long terme** visant à la consolidation de leur action à l'export.

*
* * *

L'enjeu pour la France de conquérir de nouveaux marchés n'est plus à démontrer. La France dispose de nombreux atouts et le défi peut être relevé pour peu que tous les acteurs concernés, portés par la volonté de gagner, se mobilisent pour aller dans la même direction. Le présent avis ne prétend pas apporter de solution toute faite à une problématique éminemment complexe mais contribuer utilement à éclairer les choix des décideurs.

*
* * *

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 163 voix et 13 abstentions.

*
* * *

Auditions effectuées par la section :

- M. François Asselin, président de l'entreprise Asselin ;
- M. Etienne Bernard, président-directeur général de la société L. Bernard SA ;

Autour de M. Jean-François Bernardin, président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) :

- M. Patrick Van den Schrieck, vice-président de l'ACFCI, chargé de l'international et président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie du Nord-Pas-de-Calais, et M. Renaud Favier, directeur des relations internationales de l'ACFCI ;
- M. Jean-René Buisson, président de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) ;
- M. François David, président de Coface ;
- M. Jean-Christophe Donnellier, directeur des relations internationales au sein de la direction générale du Trésor et de la politique économique du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie ;
- M. Bruno Durieux, président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France ;
- M. Louis-Michel Morris, directeur général d'Ubifrance ;
- M. Guy Sallavuard, directeur du groupement régional du groupe Total ;
- M. Gilles Untereiner, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie Française en Allemagne.

***DE L'ÉLABORATION DE LA LÉGISLATION COMMUNAUTAIRE
À SA MISE EN ŒUVRE EN DROIT NATIONAL :
CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
À LA RÉFLEXION SUR « MIEUX LÉGIFÉRER »***

Rapporteur : Catherine Dumont

au nom de la délégation pour l'Union européenne

Communication adoptée par le Bureau du 10 juillet 2007

Catherine Dumont membre du groupe de la CFE-CGC,
est membre de la section des affaires sociales,
de la section des relations extérieures
et de la délégation pour l'Union européenne.

*
* * *

Dans cette communication, le Conseil économique et social (CES) apporte sa contribution à la réflexion sur « Mieux légiférer », qui participe des politiques menées dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne et est aussi engagée en France.

Il analyse pour ce faire le processus décisionnel européen, des consultations préalables aux décisions jusqu'à leur mise en œuvre en droit national, présente la stratégie communautaire visant à « Mieux légiférer », avec ses instruments et ses enjeux, les expériences conduites à cette fin par certains États-membres et les travaux qu'y ont consacrés divers acteurs européens et nationaux.

Il formule dans ce cadre un ensemble de propositions visant à renforcer la cohérence de conception des propositions législatives européennes, à améliorer la transposition des directives et l'application du droit communautaire en droit interne, ainsi qu'à conforter, dans le processus décisionnel européen, une dimension consultative dans laquelle les acteurs de la société civile ont un rôle majeur à jouer.

*
* * *

**I - ANALYSE DU PROCESSUS DÉCISIONNEL EUROPÉEN ET DE LA
DÉMARCHE « MIEUX LÉGIFÉRER »**

1. Présentation du processus décisionnel européen

La description du fonctionnement du « triangle institutionnel » européen (Commission, instances intergouvernementales investies du pouvoir de décision, Parlement européen) prend en compte les améliorations qui devraient résulter des décisions du Conseil européen des 21 et 22 juin 2007 dans le cadre du mandat confié à la Conférence intergouvernementale.

L'analyse de l'initiative au sein de l'Union souligne la large association des États-membres au rôle de proposition de la Commission, la programmation des travaux et les consultations publiques (notamment Livres verts et Livres blancs) auxquelles celle-ci recourt, la place des instances consultatives européennes - Comité économique et social européen (CESE) et Comité des régions (CdR) - des partenaires sociaux européens et des groupes d'intérêts dans ce cadre.

L'évolution de la répartition des compétences dans la **prise de décision** est marquée par l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen, avec l'élargissement du champ de la co-décision, par l'extension au sein du Conseil des décisions prises à la majorité qualifiée, et, dans un autre registre, par le rôle croissant des parlements nationaux, notamment quant au contrôle de subsidiarité et de proportionnalité.

2. L'exécution du droit communautaire, son contrôle et ses enjeux

L'analyse de l'**exécution** du droit communautaire met en évidence, outre le rôle de la Commission européenne, la part respective des agences européennes, de la « comitologie », des administrations nationales et locales ; si, en matière de **transposition des directives**, la France a résorbé une grande partie de son retard, les efforts à cet égard doivent se poursuivre. Est aussi décrit le contrôle de l'application des normes communautaires en droit national, enjeu considérable pour l'État de droit et la sécurité juridique.

3. La stratégie « Mieux légiférer » et les réflexions qu'elle suscite

L'Union conduit des actions pour « **Mieux légiférer** » au niveau européen : « toilettage » du droit communautaire, retrait par la Commission de textes jugés obsolètes, analyse d'impact de la législation européenne, programme d'action pour la « réduction des charges administratives »... Ces politiques sont présentées avec les réactions et propositions qu'elles ont suscitées de la part d'acteurs européens (Conseil, Parlement européen, CESE, CdR), les expériences conduites à ce titre par divers États-membres (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, pays de l'Europe du Nord) et les réflexions menées au plan national (CES, Conseil d'État ou Inspection générale des affaires sociales, notamment).

II - LES PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. Des principes pour « Mieux légiférer » au niveau européen

Au niveau européen et national, il importe, avant d'élaborer une norme européenne, de **s'interroger** sur les raisons militant en faveur de son adoption, puis, si elle est adoptée, d'analyser la conformité de ses effets pratiques avec les objectifs poursuivis, afin de pouvoir le cas échéant **l'adapter**. Pour autant, mieux légiférer ne doit **pas signifier nécessairement moins légiférer** car, à l'échelon européen notamment, des avancées législatives paraissent souhaitables dans nombre de domaines.

La révision de l'acquis communautaire doit être faite avec **prudence**, Parlement européen et Conseil devant pouvoir exercer un contrôle politique dans ce cadre. L'évaluation effectuée en vue d'une simplification doit accorder pour le CES la même importance à **l'ensemble des aspects économiques, sociaux, environnementaux, culturels et sanitaires**, sans privilégier l'aspect financier.

Le retrait par la Commission de propositions législatives dont l'examen a été engagé doit être précédé d'une **explicitation de ses motifs** et de **consultations** ; le retrait, dommageable, des projets de directives concernant le statut de la mutualité européenne et de l'association européenne, devrait donner lieu à une nouvelle proposition dans le cadre de la présidence française.

Privilégier la voie du **règlement européen** quand recourir à une directive n'est pas nécessaire peut prévenir des difficultés de transposition. Les modes alternatifs et/ou complémentaires de réglementation, et en particulier la co-régulation, peuvent, dans les cas appropriés, s'avérer intéressants.

2. Mieux coordonner les affaires européennes et partager la veille en France

Le ministère des affaires européennes devrait être rattaché directement au Premier ministre, le statut interministériel du Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE) étant maintenu et une correspondance établie entre l'organisation du Secrétariat général du Gouvernement (SGG) et celle du SGAE.

Une meilleure **mise en réseau des informations européennes** recueillies par la Représentation permanente à Bruxelles devrait être réalisée au bénéfice notamment des assemblées parlementaires, du Conseil économique et social (CES), des partenaires sociaux, des associations de collectivités territoriales et des autorités administratives indépendantes.

Les fonctionnaires spécialisés qui seront **chargés de leur application** devraient être impliqués dans la négociation des actes européens, tout en maintenant dans les ministères une cellule de veille européenne pour la coordination, le suivi et l'interface.

3. Renforcer la synergie avec les assemblées parlementaires

Sur les **grands dossiers européens**, le SGAE devrait adresser aux **assemblées parlementaires**, dès qu'une législation nouvelle est envisagée, tous les éléments nécessaires à son analyse, et les tenir informées des évolutions du texte au cours des négociations.

Des **rencontres entre élus du parlement national et eurodéputés français** devraient être prévues dans ce cadre et un **concours accru** apporté par l'administration française aux membres français du Parlement européen, notamment quand ils sont chargés d'un rapport.

4. Conforter la dimension consultative dans le processus décisionnel

Pour favoriser l'implication des acteurs français dans les consultations publiques européennes, le SGAE pourrait inviter à y participer les parties intéressées (CES, partenaires sociaux, collectivités territoriales, autorités administratives indépendantes...).

Le **Conseil économique et social** devrait être **saisi** plus souvent par le Premier ministre **sur ces consultations**, dès leur lancement, et sur les évaluations préparatoires aux propositions de texte de la Commission, les **marges de manœuvre** existant surtout à ce stade. Il pourrait aussi être **saisi sur les projets de texte européens les plus importants**, comme il l'est pour des projets de loi au niveau national, ainsi que sur les **résultats des études d'impact ex post**, dont la pertinence suppose qu'elles soient un exercice participatif.

Les commissaires européens pourraient intervenir dans les États-membres pour présenter les résultats des consultations et les CES nationaux s'organiser pour échanger sur leurs pratiques quant aux réponses à ces consultations. Des collaborations entre CES nationaux et /ou CESE pourraient appeler l'attention sur les **sujets jugés importants par les organisations représentatives de la société civile**.

Le CES soutient la démarche **d'avis exploratoires demandés au CESE** en amont des consultations organisées par la Commission. Il incite aussi la future présidence française à se saisir de ce dispositif en **l'articulant avec les travaux du CES national**, notamment par le biais de **saisines gouvernementales intervenant en amont de sa présidence**.

Des **groupes de travail ad hoc** associant administrations, parlementaires français et européens et partenaires économiques et sociaux concernés devraient être constitués, comme le propose le Conseil d'État, pour suivre les propositions de réformes importantes, de la négociation du texte à sa transposition. La préoccupation de « Mieux légiférer » devrait également être **prise en compte en France pour le droit national** par le développement des procédures de consultations préalables et d'études d'impact *ex ante et ex post*.

5. Poursuivre en France l'amélioration de la transposition et de l'application du droit européen

Outre un recours accru aux analyses juridiques du Conseil d'État et des liens étroits entre les fonctionnaires négociant un texte à Bruxelles et ceux chargés de l'appliquer, un **compte à rebours rigoureux** doit être établi par le SGG et le SGAE, dès réception de la directive, le texte de transposition devant se limiter aux mesures requises pour sa transposition. Un fort **volontarisme politique** est à cet égard nécessaire, ainsi que des **procédures législatives simplifiées** pour les directives ne soulevant pas de difficultés de transposition.

Le **travail de consultation préalable** déjà évoqué auprès des organisations représentatives de la société civile, du CES et des collectivités territoriales, contribuerait à prévenir les difficultés. L'implication des **partenaires sociaux** dans la mise en œuvre des accords cadres autonomes négociés au niveau européen en est aussi une dimension importante.

6. Favoriser la connaissance de l'Europe et du droit européen

Cette amélioration passe par une **sensibilisation à l'Europe** des futurs citoyens, **tout au long du cursus de formation**. Erasmus devrait être étendu aux apprentis, des programmes du même type conçus pour les travailleurs et des pôles Europe mis en place dans les universités. L'information sur l'Union devrait être renforcée, **dans les médias**, un **agenda communautaire** élaboré, accessible

pour les citoyens, inscrivant dans un calendrier les priorités à traiter, et les textes de droit communautaire régissant la matière considérée annexés à tout projet de loi, d'ordonnance ou de décret.

Cela suppose aussi de construire les réseaux d'une démocratie participative : au niveau régional, en s'appuyant sur les conseils économiques et sociaux régionaux ; au niveau national, en partenariat entre institutions publiques et acteurs de la société civile pour favoriser les échanges d'information ; à Bruxelles, de manière à constituer un réseau de relations et d'influence entre acteurs français auprès de la Représentation permanente.

L'accès direct au droit européen, à la codification et à la jurisprudence de la Cour de Justice devrait être favorisé à travers Légifrance, avec des compléments sur les sites des ministères, et l'ensemble des données nécessaires à la connaissance du droit européen adopté et en cours d'élaboration rassemblées dans une base de données juridiques communautaire. La codification doit être régulièrement poursuivie, par une coopération entre institutions européennes.

La formation des fonctionnaires au contexte et au droit européens doit être améliorée par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation continue, la mise à disposition d'outils de référence et un effort de formation linguistique important pour les agents impliqués dans les groupes de travail communautaires.

Des modules de formation, notamment linguistique, devraient aussi être mis en place au bénéfice des acteurs économiques et sociaux appelés à intervenir dans un environnement européen, avec un financement européen adéquat en faveur des organisations de la société civile.

*
* * *

La communication a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée après avoir été adoptée par la Délégation pour l'Union européenne à l'unanimité des membres présents (12 voix pour).

*
* * *

Auditions effectuées par la délégation :

- M. Raymond Cointe, secrétaire général adjoint du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) ;
- M. Jean-Pierre Faure, administrateur de l'Observatoire du Marché unique (OMU) au Comité économique et social européen (CESE) ;
- Mme Marie-Anne Frison-Roche, professeur des facultés de droit, directeur du master « Droit économique » et de la chaire « Régulation » à l'Institut d'études politiques de Paris ;
- M. Pierre Goudin, chef du secteur « Marché intérieur, consommateur, concurrence, aides d'État et armements (MICA) » au SGAE ;

- M. Jean Maïa, maître des requêtes au Conseil d'État, chef du service de la législation et de la qualité du droit au Secrétariat général du gouvernement (SGG) ;
- M. Jean-Philippe Mochon, maître des requêtes au Conseil d'État, conseiller juridique du SGAE ;
- M. Christian Philip, député, vice-président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne ;
- M. Daniel Retureau, membre du CESE ;
- M. Joost Van Iersel, membre du CESE.

Le rapporteur a par ailleurs rencontré, pour un entretien particulier au Parlement européen, Mme Marie-Line Reynaud, député européen.

***L'IMPACT DE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE
SUR LES SYSTÈMES D'AIDES ET DE SOINS***

Rapporteur : Michel Coquillion
au nom de la section des affaires sociales
Assemblée plénière des 25 et 26 septembre 2007

Michel Coquillion, vice-président du Conseil économique et social, membre du groupe de la Confédération française des travailleurs chrétiens, est membre de la section des affaires sociales, de la délégation pour l'Union européenne et de la section des relations extérieures

*
* * *

L'allongement de la durée de la vie est un progrès majeur de l'humanité en même temps qu'un privilège des sociétés les plus développées même si certaines de ses conséquences font peur.

Si l'allongement de la durée de la vie, dans un contexte d'amélioration de la santé, est une bonne nouvelle sur le plan individuel, il a de multiples conséquences collectives, au premier rang desquelles figurent l'émergence d'une importante population de personnes situées entre l'âge de la retraite et la fin de vie et la coexistence durable de trois, quatre voire cinq générations.

Les secteurs de la santé et de l'accompagnement social des personnes âgées figurent parmi ceux qui seront les plus concernés car l'allongement de la durée de la vie s'accompagnera d'une augmentation considérable de la part des personnes âgées dans la population globale et du nombre de personnes âgées dépendantes. C'est la raison pour laquelle l'allongement de la durée de la vie représente un défi pour les systèmes d'aides et de soins.

*
* * *

I - LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET LES ENJEUX

**A - LE VIEILLISSEMENT PROGRESSIF DE LA POPULATION
CONSTITUE UN DÉFI QUI DOIT ÊTRE ANTICIPÉ**

L'enquête Handicap-incapacité-dépendance (HID) indique que l'accroissement de la proportion de personnes âgées dans la population globale ne signifie pas un accroissement proportionnel de la dépendance et des charges qui y sont associées. Mais le vieillissement de la population mettra en tension la plupart des éléments du système de protection sociale et, s'il n'est pas

correctement anticipé, risque de mettre à rude épreuve la solidarité entre les générations.

B - LE CONTEXTE SOCIAL ET FAMILIAL EST DÉTERMINANT POUR FAVORISER UNE VIEILLESSE DE QUALITÉ

Au niveau de la vie familiale, les impératifs de mobilité éloignent de plus en plus les enfants de leurs parents âgés et rendent difficile une aide ponctuelle et une présence au quotidien. Pour autant, les solidarités intra familiales n'ont pas disparu. Elles s'expriment de manière différente. Les aidants familiaux souhaitent pouvoir apporter, selon leur volonté, aide et soutien aux personnes âgées tout en poursuivant leur carrière professionnelle et en s'occupant de leurs enfants.

Au niveau de la solidarité collective, de nombreuses associations œuvrent pour maintenir du lien social et insérer les personnes âgées dans leur environnement. Les équipements et commerces de proximité jouent aussi un rôle dans le maintien de la socialisation des personnes âgées.

C - LES TAUX DE FÉCONDITÉ ET D'EMPLOI FÉMININ DOIVENT CONTINUER À PROGRESSER

Le niveau relativement élevé de la fécondité devrait contribuer à freiner le vieillissement de la population et réduire la pression sur le financement de la protection sociale.

Le taux d'emploi de la population et notamment de la population féminine sera un facteur-clé pour amortir les effets du vieillissement de la population sur le financement de la protection sociale.

D - L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE ET DE LA DURÉE DE LA VIE SANS INCAPACITÉ S'ACCOMPAGNE D'IMPORTANTES DISPARITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

Le diplôme et la catégorie sociale d'appartenance sont des facteurs déterminants de la capacité à profiter des acquis en matière de longévité. À 86 ans, pour les deux sexes, les plus diplômés peuvent espérer vivre encore 20 % plus longtemps que les non-diplômés. Ces inégalités sociales face à la santé sont particulièrement marquées pour les populations les plus vulnérables.

Le fait régional traduit des comportements spécifiques face à la santé, tant en termes de comportements à risque, d'habitudes nutritionnelles que de recours aux soins, soit autant de déterminants environnementaux et culturels qui souvent prolongent les disparités sociales. Les politiques publiques doivent tenir compte de ces disparités dans le pilotage des systèmes d'aides et de soins ainsi que dans les réformes le concernant.

E - LE SCENARIO DU LIBRE CHOIX ENTRE MAINTIEN À DOMICILE ET ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT SUPPOSE DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DONT LA CHARGE DEVRA ETRE RÉPARTIE SUITE À UN DÉBAT APPROFONDI

À travers le rapport du Centre d'analyse stratégique (2006) et le plan gouvernemental « solidarité grand âge » qui a suivi, la France s'est orientée vers la construction d'un scenario du libre choix qui implique à la fois de développer et d'améliorer l'offre de soins en établissements et de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles si elles le souhaitent, en disposant pour ce faire d'une large gamme de services et de soins à des prix supportables.

Face aux investissements importants qu'implique le scenario du libre choix, se pose la question de la répartition de la charge du financement entre les familles et la collectivité. Le choix politique portera à la fois sur le niveau des investissements et sur la manière d'en répartir la charge entre les individus et la collectivité. Un débat approfondi doit s'engager sur les différentes options possibles et sur les conséquences des choix qui seront retenus. Ce débat doit être préparé par une large information de la population et une évaluation d'ensemble, avec tous les acteurs concernés, des deux plans successifs adoptés en 2003 et 2006.

II - LES RECOMMANDATIONS DU CES

A - DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

1. Insister sur la prévention dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

C'est dès le plus jeune âge que se prépare une vieillesse de qualité, notamment par l'information et l'éducation des familles en matière de nutrition et d'exercice physique des enfants.

2. Améliorer le dépistage précoce des maladies neuro-dégénératives

Le CES estime qu'il faut encourager massivement le dépistage des maladies neuro-dégénératives. A l'heure actuelle, seul un dépistage précoce permet de retarder la progression de la maladie d'Alzheimer. La mise en place d'une consultation préventive gratuite pour toutes les personnes atteignant l'âge de 70 ans est une mesure qui va dans le bon sens. Le CES souhaite insister sur le fait que ce diagnostic ne pourra toutefois être réellement efficace que s'il débouche rapidement sur une évaluation globale des besoins de la personne et de sa famille et surtout sur la possibilité de s'adresser à des structures compétentes (consultations mémoire et accueil de jour pour la maladie d'Alzheimer).

3. Adopter une vision globale de la personne âgée pour prévenir la dépendance

Une attention au cadre de vie de la personne âgée et à l'état de ses relations sociales est aussi importante qu'une prise en charge médicale adéquate. Le rôle du médecin généraliste dans cette prise en charge globale doit être renforcé. Le

CES estime souhaitable que les médecins généralistes soient mieux formés à la gériatrie et au dépistage des maladies neuro-dégénératives et participent à la démarche des équipes pluri-disciplinaires regroupées dans les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

4. Favoriser le maintien en activité

Le départ précoce et non volontaire du marché du travail peut contribuer à détériorer les conditions de santé des individus et à favoriser une entrée dans la dépendance plus précoce. A contrario, de nombreuses études ont montré le rôle positif de l'activité intellectuelle dans la protection contre les maladies comme celles d'Alzheimer.

Le maintien en activité des personnes qui ont achevé leur vie professionnelle et quitté le marché du travail est aussi un enjeu en matière de prévention. Le Conseil économique et social préconise qu'une large information soit diffusée, à l'attention des retraités, sur les possibilités de bénévolat en associations.

5. Réduire les risques liés à l'activité professionnelle

Pour favoriser l'allongement de la durée de la vie en bonne santé et faire reculer les situations de dépendance, le Conseil économique et social estime qu'il est important que l'amélioration de la qualité de la vie au travail, des conditions de travail, la réduction de la pénibilité du travail et des risques professionnels soient mieux prises en compte durant la vie active des salariés. Le dialogue social, à tous les niveaux (interprofessionnel, branches et entreprises), est un moyen essentiel pour avancer efficacement dans ce sens.

6. De la maltraitance à la bientraitance : d'abord une affaire de prévention

Le manque de personnel et son insuffisante formation peuvent quelquefois conduire à des comportements abusifs. L'augmentation des effectifs et leur professionnalisation, ainsi que la diffusion la plus large des bonnes pratiques, sont des éléments nécessaires pour favoriser la bientraitance.

B - AMÉLIORER LES RESSOURCES HUMAINES EN GÉRIATRIE

1. Mieux valoriser les fonctions gériatriques au sein de l'hôpital

Le CES pense qu'il convient d'envisager un renforcement de l'encadrement et un recrutement de personnels en gériatrie. Il convient également de revaloriser la tarification des activités de la filière gériatrique, afin de rendre plus attractifs les métiers de la gériatrie.

2. Améliorer la formation en gériatrie de l'ensemble des intervenants

Le CES préconise de renforcer la formation du médecin généraliste dont le rôle en matière de prévention et de dépistage des maladies neuro-dégénératives est primordial. Il préconise, ensuite, de développer les formations continues en gériatrie auprès des professions de santé paramédicales ainsi qu'àuprès des auxiliaires de vie sociale, des assistantes sociales, des aide-ménagères et de

former par ailleurs les intervenants bénévoles. Enfin, il recommande une meilleure prise en compte de la gériatrie dans la formation initiale des médecins, avec des stages obligatoires en services de gériatrie.

C - FAIRE DE LA RECHERCHE SUR LES MALADIES NEURO-DÉGÉNERATIVES UNE PRIORITÉ NATIONALE

Même si depuis dix ans, en France, les connaissances sur la démence en général ont largement progressé et si les recherches en neurosciences représentent plus de 20 % des dépenses de recherche des organismes publics, le CES estime qu'il convient de soutenir davantage l'effort de recherche française sur ces maladies et notamment de favoriser les recherches sur les thérapeutiques préventives et curatives. A cet effet, il propose d'augmenter le nombre d'appels à projets de l'Agence nationale de la recherche portant sur le vieillissement d'une part, et de créer un programme national de recherche sur la maladie d'Alzheimer, à l'instar de ce qui existe sur les maladies cardio-vasculaires ou sur le diabète d'autre part.

D - FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

1. Renforcer l'aide aux aidants familiaux

Le CES préconise qu'un débat s'instaure sur l'opportunité d'assortir le congé de soutien familial d'une compensation partielle de la perte de salaire et de déterminer quelles doivent être les sources de financement prévues à cet effet. Il estime également nécessaire de s'attaquer à un problème majeur pour les aidants : celui de la charge très lourde que représente cette activité. Cela peut se faire en multipliant les structures de répit, en renforçant les moyens dévolus au CLIC et en développant des lieux de rencontre et d'échanges, d'information et formation.

2. Développer l'offre de services de soins et réduire les écarts de dotations territoriales

Un prise en charge globale de la personne âgée nécessite de favoriser le développement des Services polyvalents d'aides et de soins à domicile (SPASAD) en facilitant les rapprochements des services de soins et des services d'aide existants et en soutenant leur création ; de développer l'Hospitalisation à domicile (HAD) en renforçant les services gériatriques de l'hôpital ; de généraliser les réseaux gérontologiques sur l'ensemble du territoire, généralisation qui passe par une implication des caisses d'assurance maladie, des collectivités territoriales, des hôpitaux locaux et des professionnels de santé.

Ces propositions supposent d'augmenter considérablement, et de façon mieux répartie sur le territoire, le nombre de professionnels de santé. Cette évolution impose de rendre plus attractives ces professions, notamment par une revalorisation des rémunérations de certains actes et des frais de déplacements.

3. Développer les structures d'accueil, d'échange et de soutien

Le CES souhaite qu'une large information soit mise en place en direction des aidants sur l'existence des structures associatives.

4. Adapter les logements aux besoins de la personne âgée

Le maintien à domicile des personnes âgées ne peut se réaliser que si un certain nombre de mesures concernant le logement sont mises en œuvre : intégrer le phénomène de la longévité dans l'urbanisme et l'aménagement de la ville en articulant les plans d'urbanisme, les politiques d'aménagement local, la programmation des bailleurs sociaux et les schémas gérontologiques des départements ; accélérer et contrôler l'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui dispose que tous les logements neufs construits doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

5. Intégrer les problèmes des personnes âgées dans l'aménagement du territoire et protéger les personnes âgées contre les abus de vulnérabilité

Le CES réitère ses recommandations de faciliter les conditions d'accès aux services à domicile par des entreprises artisanales, afin de leur permettre d'entrer dans les règles sociales et fiscales de la loi du 26 juillet 2005, ainsi que de permettre l'utilisation du CESU au domicile des parents âgés ou des proches.

Par ailleurs, il demande que soit mise à l'étude une adaptation des dispositifs législatifs ou réglementaires pour renforcer la lutte contre les abus de vulnérabilité à l'égard des personnes âgées.

6. Faciliter les déplacements des personnes âgées

Le CES recommande le développement des services de transports de personnes, collectifs ou individuels, en tenant compte des particularités des transports sanitaires : la création de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) pourrait être encouragée pour permettre des multi partenariats entre les acteurs eux-mêmes, les collectivités et leurs clients.

7. Assurer la continuité entre domicile et établissements et offrir plus de structures alternatives

Les petites unités de vie sont une des réponses à la prise en charge en termes d'aides et de soins des personnes âgées. Leur généralisation nécessite de les intégrer, après avoir identifié les besoins, dans les schémas gérontologiques, de prévoir des crédits suffisants pour les prêts locatifs sociaux qui peuvent en financer la construction, et enfin d'harmoniser l'application de la réglementation en matière d'APA.

E - AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE, NOTAMMENT HOSPITALIÈRE, DES PERSONNES AGÉES

1. Améliorer l'accueil et le séjour des patients âgés à l'hôpital

Le développement du court séjour gériatrique doit être favorisé au sein des centres hospitaliers disposant d'un service d'urgence. Le court séjour doit être doté d'un équipement suffisant pour réaliser rapidement un premier diagnostic des besoins de la personne ou disposer d'un accès facile au plateau technique de l'hôpital. Le CES estime également indispensable la création d'une unité mobile

de gériatrie dans l'hôpital, qui peut contribuer de façon déterminante à l'orientation et à la prise en charge des patients âgés aux urgences.

2. Mettre en place des filières gériatriques structurées en réseau

Le développement et la structuration des filières gériatriques doivent être inscrits dans les priorités des Schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS). Les infrastructures des petits hôpitaux doivent être utilisées pour développer les services de soins de suite ou de longue durée. L'HAD, les EHPAD, les SSIAD, les petites unités de vie, les infirmiers libéraux et les médecins généralistes doivent être reconnus comme partenaires de la filière gériatrique.

F - AMÉLIORER LE PILOTAGE, RENFORCER L'ÉQUITÉ ET MAITRISER LE RESTE A CHARGE

1. Améliorer le pilotage

Pour le CES, la CNSA doit entrer dans le champ de la loi de financement de la sécurité sociale afin que le Parlement vote chaque année les objectifs de dépenses et les prévisions de recettes de la caisse. Il estime qu'un pilotage plus affirmé de la CNSA sur le risque perte d'autonomie pourrait réduire les cloisonnements entre les secteurs sanitaires et médico-sociaux. La CNSA doit acquérir les moyens de procéder aux grands arbitrages nécessaires entre assurance maladie et dépendance, entre prise en charge à domicile et en établissements.

2. Renforcer l'équité dans la prise en charge de la dépendance, maîtriser le reste à charge et trouver de nouveaux financements

Pour le CES, l'évolution du dispositif actuel de financement doit passer par une remise à plat de l'ensemble des aides fiscales dont l'objectif n'est pas limité à la dépendance (articulation avec le reste du dispositif de prise en charge, cohérence interne). Il prône aussi la réforme de l'aide sociale à l'hébergement qui constitue un élément majeur de l'équité compte tenu du prix de l'hébergement en établissement.

La maîtrise du reste à charge passe par une modification du périmètre des sections tarifaires en établissement (les mêmes règles doivent s'appliquer en établissement et à domicile) ; par une augmentation de l'ONDAM médico-social pour accompagner l'amélioration de la qualité de la prise en charge ; par la mise en place d'une base de données nationales sur les caractéristiques et les coûts des programmes d'investissement et d'une étude d'impact systématique de la réglementation en matière de normes dans les établissements sur les coûts laissés à la charge des usagers.

Le CES estime que c'est à la solidarité collective de prendre en charge les effets financiers de l'allongement de la durée de la vie. La question du partage entre ce qui relève de l'assurance maladie et ce qui relève de la compensation de la perte d'autonomie doit faire l'objet d'une clarification afin d'éviter que l'essentiel de la progression des dépenses ne pèse presque exclusivement sur l'assurance maladie. Il propose que la question des aides fiscales, de la

contribution de solidarité pour l'autonomie, de l'harmonisation des taux de CSG et de la place de la prévoyance collective et individuelle fasse l'objet de réflexions voire de négociations.

Le financement de l'impact de l'allongement de la durée de vie doit s'inscrire dans le chantier du financement de la protection sociale. A cet égard, notre assemblée est prête, dans le cadre de la concertation et de la recherche d'un consensus le plus large possible, à répondre dans les meilleurs délais aux saisines du gouvernement dès lors que les rapports, issus de ces travaux, auront été rendus publics.

*
* * *

L'avis a été adopté par 168 voix et 26 abstentions.

*
* * *

Auditions effectuées par la section :

- Mme Françoise Forette, professeur des universités, conseillère technique au ministère de la Santé et des solidarités ;
- M. Marc Mousli, chercheur au CNAM, co-auteur du rapport *Vieillissement, activités et territoires à l'horizon 2030*, Conseil d'analyse économique, 2006 ;
- M. Bernard Cazeau, sénateur, président de la commission « Politiques sociales et familiales » de l'association des départements de France ;
- Mme Geneviève Avenard, directrice de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) ;
- M. Vincent Van Bockstael, médecin-conseil à la Caisse centrale de la mutuelle sociale agricole (CCMSA) ;
- M. Bruno Dubois, professeur des universités, neurologue à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP) ;
- M. Jean-Jacques Tregoat, directeur général de l'action sociale au ministère de la Santé et des solidarités ;
- M. Jacques Metais, directeur de l'agence régionale d'hospitalisation Île-de-France ;
- Mme Annie Podeur, directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins au ministère de la Santé et des solidarités ;
- M. Jean-Pierre Joudrier, directeur de l'action sociale ARRCO ;
- M. Dominique Libault, directeur de la sécurité sociale au ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement ;

- M. Denis Piveteau, directeur, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ;
- Mme Isabelle Donnio, directrice de l'association de soins à domicile pour personnes âgées et handicapées du Nord-ouest de Rennes ;
- Mme Évelyne Gaussens, directrice de l'hôpital privé gériatrique « Les magnolias » ;
- Mme Hélène Gisserot, procureur général honoraire près la Cour des comptes, présidente de la commission sur le financement de la dépendance, auteur du rapport *Perspectives financières de la dépendance des personnes âgées à l'horizon 2025*, 2007.

***CONTRIBUTION AU DÉBAT NATIONAL SUR L'ENVIRONNEMENT ET
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : SYNTHÈSE DES TRAVAUX
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL***

Rapporteur : Bernard Quintreau
au nom de la commission temporaire environnement et développement durable
Contribution adoptée par le Bureau du 9 octobre 2007
Bernard Quintreau, membre du groupe de la Confédération française
démocratique du travail, est président de la section du cadre de vie.

*
* * *

Le concept de développement durable, officialisé en 1987 par le rapport Brundtland, désigne un modèle de développement fondé sur l'efficacité économique, le progrès social et le respect de l'environnement. Une démarche de développement durable consiste, en mobilisant en premier lieu les moyens existants, à faire appel aux synergies et à peser les conséquences, dans ces trois domaines, des choix et décisions afin de trouver le meilleur équilibre possible.

Le Conseil économique et social, troisième assemblée constitutionnelle de la République, est un lieu de discussions et d'échanges sur l'ensemble de ces questions. La force de notre assemblée réside dans la diversité des expertises et des expériences de ses membres et résulte de la confrontation des analyses par un débat structuré, contradictoire et permanent. La transversalité des sujets s'y trouve traitée de manière naturelle, du seul fait de la richesse des composantes présentes en son sein, en articulant court et long terme, en reliant préoccupations locales et préoccupations globales.

La présente contribution ne vise pas à rendre compte, de manière exhaustive, des travaux que le Conseil économique et social a pu produire. Il s'agit simplement, au moment où le « Grenelle de l'environnement » s'achemine vers sa conclusion, de mettre en évidence l'apport, passé et futur, de la société civile organisée à la réflexion, en ne perdant jamais de vue que sa finalité est opérationnelle.

**I - LE SENS DE L'INVESTISSEMENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les missions du Conseil économique et social répondent aux préoccupations exprimées par le concept de développement durable. La reconnaissance de responsabilité qu'il implique concerne une grande diversité d'acteurs et de groupes sociaux. Or notre assemblée a pour fonction principale de permettre aux acteurs de la société civile d'intervenir par une expression concertée dans le processus de décision politique. Leur expertise plurielle et contradictoire s'exprime dans l'élaboration des rapports et avis, qui visent à

éclairer le gouvernement sur le souhaitable et le possible, sur les points d'accord et de désaccord, et sur ce qui fait éventuellement blocage. Cette méthode situe notre assemblée au cœur du débat public. Elle lui permet de s'adapter à toutes les évolutions.

Une saisine inscrite dans un domaine précis amènera le rapporteur d'un avis, afin de prendre en compte les différences d'approche, à le considérer dans son ensemble, de manière systémique, et à en traiter les aspects environnementaux, économiques, sociaux ou culturels dans leurs relations les uns avec les autres.

Ce fonctionnement explique que deux tiers des travaux publiés par notre assemblée contiennent des propositions en faveur de l'environnement ou intègrent le développement durable au travers de ses dimensions économiques et sociales.

Le Conseil économique et social agit dans un réseau national et international, dans lequel les conseils économiques et sociaux régionaux jouent un rôle très important. Saisines comportant des aspects régionaux et conventions nationales sont l'occasion de rapprochements entre ces assemblées, tandis que le thème du développement durable prend de l'importance parmi leurs préoccupations communes.

La délégation pour l'Union européenne du Conseil s'investit dans le suivi de la Stratégie de Lisbonne et de Göteborg. Des relations de collaboration active ont été nouées avec le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE) ainsi qu'avec le réseau mis en place au Comité économique et social européen (CESE) dans le cadre du sous-comité de Lisbonne. La délégation élabore ainsi chaque année, en lien avec le SGAE, la communication du Bureau préparatoire au Conseil européen de printemps.

Au niveau mondial, l'AICESIS comprend actuellement 53 membres et 12 observateurs.

Elle s'investit en particulier dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire des Nations-unies pour le développement. Les rencontres internationales qu'elle organise, les rapports qu'elle adopte accordent une place centrale au développement durable.

Le Conseil économique et social impulse des échanges entre les acteurs du développement durable, au travers d'actions récurrentes ou plus ponctuelles. Il convient de citer en premier lieu les Forums d'Iéna, débats qui visent à élargir encore, au-delà des organisations présentes au Conseil, le champ des réflexions sur des sujets importants. Sur 39 forums qui se sont tenus depuis 1999, un tiers environ ont concerné directement les questions d'environnement.

Depuis 2005, un groupe de réflexion commun au Conseil et aux académies se donne pour objectif de faire partager aux citoyens des connaissances scientifiques portant par exemple sur le réchauffement climatique et les OGM.

Les deux éditions des Assises de la jeunesse, destinées à l'encourager à participer au débat public, ont montré que les préoccupations des jeunes se portent vers les questions de développement durable, dès lors que la focale s'ouvre.

Enfin, des manifestations ponctuelles sont organisées régulièrement au palais d'Iéna. Lieu de dialogue et de compréhension mutuelle, il abrite naturellement des débats tels que les « 2^{ème} Rendez-vous climat », les « États généraux du paysage » ou les « Rencontres des professeurs de sciences économiques et sociales », pour ne citer que celles qui ont eu lieu en 2007 et se sont inscrits dans le champ du développement durable.

II - L'IMPLICATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR REPENSER UN MODÈLE DE CROISSANCE PLUS RESPECTUEUX DES HOMMES ET DE L'ENVIRONNEMENT

- **LES DÉGATS ÉCOLOGIQUES SONT NOMBREUX, COÛTEUX, PARFOIS IRRÉVERSIBLES**

La certitude ou la crainte sérieuse, selon les cas, que notre environnement souffre et va encore souffrir de dégâts écologiques s'est imposée à notre assemblée. Certains ont pour cause le réchauffement climatique, comme elle l'a relevé à l'occasion d'avis sur l'effet de serre. D'autres sont liés à la raréfaction des ressources naturelles, renouvelables ou non, et pointent certaines pratiques de consommation de l'espace, considéré comme une richesse à préserver. Enfin, la cause de ces dommages résulte des pollutions accidentelles ou ponctuelles directes, telles que celles survenues à l'occasion de la catastrophe de l'Erika.

- **UNE CROISSANCE NI DURABLE NI SOLIDAIRE A DES CONSÉQUENCES HUMAINES SOUVENT DÉSASTREUSES**

La mise en valeur des potentialités d'un pays constitue un moyen, mais non une fin, qui se trouve dans le bien-être de tous, le progrès social partagé étant une condition nécessaire du dynamisme économique.

Pour n'avoir pas mis en pratique ce principe au niveau mondial, l'inadéquation des ressources disponibles par rapport aux besoins des populations et des pays s'est encore accrue. Notre assemblée a souligné l'écart entre les objectifs du Millénaire et leur degré de réalisation.

En France, la pauvreté et la précarité sont entretenues par les difficultés d'accès au logement, à l'emploi ou à des droits fondamentaux. L'individualisation des modes de vie, l'allongement de sa durée, le double mouvement vers l'intensification du travail et la diversification des temps travaillés conduisent à l'accroissement des perturbations liées à la dilution du lien social et à la perte des repères individuels et sociaux. Dans le même temps, des pratiques discriminantes perdurent, visant des catégories entières de populations comme les jeunes adultes, les seniors ou les femmes.

- **DES MANQUES OU DES INSUFFISANCES AUXQUELLES IL FAUT MAINTENANT REMÉDIER**

Le Conseil économique et social a à plusieurs reprises souligné l'importance de disposer d'indicateurs et de statistiques fiables, adaptés et complets, permettant de prendre des décisions sur la base de données partagées. Le sujet concerne aussi bien les ressources naturelles, par exemple halieutiques, que le PIB, dont les limites ont été soulignées par notre assemblée.

La réactivité, l'anticipation et l'innovation, n'ont pas toujours la place qu'elles méritent au sein des stratégies. Quel que soit le besoin de politiques de moyen et de long terme, les politiques de court terme sont bien souvent privilégiées. Ce sujet a été abordé notamment, sous différentes approches, dans des avis relatifs par exemple aux déchets, aux matières radioactives, aux biotechnologies.

Notre assemblée a également souligné qu'une information éclatée, incertaine, ne favorise pas la sensibilisation ni la mobilisation de la population. Le réchauffement climatique, ses implications en matière de transports, d'habitat ou d'énergie, nécessitent beaucoup d'efforts de pédagogie, qui n'ont pas toujours été entrepris.

III - À PARTIR DES AXES STRUCTURANTS DE SA RÉFLEXION, LE CONSEIL FORMULE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **TIRER LES CONSÉQUENCES D'UNE RESPONSABILITÉ PLANÉTAIRE**
 - en réalisant les objectifs du Millénaire, en insistant sur le développement durable ;
 - en accélérant l'aide au développement, y compris par la mondialisation des échanges.
- **FAVORISER UNE CROISSANCE DURABLE :**
 - en dynamisant le développement économique ;
 - en articulant développement économique et cohésion sociale ;
 - en faisant de l'environnement une priorité dans tous les secteurs.
- **REDÉFINIR LA GOUVERNANCE À TOUS LES NIVEAUX**
 - en répondant au besoin de meilleure gouvernance internationale et européenne ;
 - en accroissant l'effort de gouvernance au niveau national.
- **PERMETTRE À TOUS LES ACTEURS DE S'INVESTIR EN CRÉANT LES CONDITIONS D'UNE DÉMOCRATIE PLUS PARTICIPATIVE**
 - en s'appuyant sur le dialogue social et le dialogue civil ;
 - en sollicitant et organisant le débat public ;
 - en développant la prévention, en informant et en sensibilisant les populations ;
 - en mobilisant l'intelligence, facilitant l'accès à la connaissance et aux ressources culturelles.
- **FACILITER LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LA MOBILISATION DES MOYENS**
 - en clarifiant les responsabilités des institutions et organisations ;
 - en faisant du développement durable une dimension naturelle des politiques et des processus décisionnels ;

- en utilisant tous les leviers budgétaires, fiscaux et réglementaires ;
- en redéfinissant les instruments d'évaluation et de mesure.

* * *

Le Conseil économique et social se situe résolument dans la dynamique créée par le « Grenelle de l'environnement ». La synthèse, non exhaustive, de ses réflexions et propositions témoigne de la pertinence de nombre de ses avis. Il recommande l'adoption d'une démarche globale, embrassant toutes les dimensions du développement durable, ayant vocation à s'appliquer ensuite secteur par secteur, sous forme de projet à moyen ou long terme.

La prise en compte du développement durable conduira à remettre en cause nos choix économiques et sociaux ainsi que nos modes de gouvernance.

Par sa composition, par ses méthodes de travail, par sa capacité d'expertise, le Conseil est à même d'apporter une contribution essentielle en prévoyant avec objectivité l'impact, sur les deux autres, d'une mesure relevant de l'un des trois « piliers » du développement durable. La prise en compte de l'environnement en synergie avec les autres dimensions du développement durable, dans le rapport annuel de conjoncture, devrait être systématisée.

Le Conseil ambitionne et a en même temps vocation à prendre une place accrue dans le dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics.

D'ores et déjà, à la lecture des travaux que notre assemblée a pu produire, il apparaît qu'un certain nombre de pistes méritent d'être reprises ou précisées, soit qu'il faille réaliser des actualisations sur des thèmes déjà traités, soit qu'il faille prolonger et élargir nos réflexions à partir de ceux qui n'ont été étudiés que partiellement.

Les questions de gouvernance doivent y trouver toute leur place, le thème du **débat public** étant à envisager dans ce cadre.

Les problématiques **du co-développement et de la gouvernance mondiale** ont donné lieu à de nombreuses propositions de notre assemblée. Il conviendrait cependant d'y revenir tant les progrès sont lents. La **concentration urbaine** est un phénomène mondial qui soulève de considérables problèmes auxquels il serait souhaitable de consacrer de futurs travaux.

Les exigences du développement durable nécessitent sans doute de revenir sur la question de **l'aménagement du territoire**.

La nécessité d'informer, de sensibiliser et de mobiliser est reconnue mais une clarification des rôles, des analyses et des objectifs est indispensable.

L'éducation et la formation, qu'il s'agisse des programmes, des pratiques ou des méthodes ont toute leur place dans cette approche, de même que les questions que soulèvent **le développement de la société de la connaissance et la convergence numérique**, qui sont autant des atouts que des enjeux.

Les sujets relatifs à la recherche, compte tenu de la place qu'elle occupe, nécessiteraient de la part du Conseil une veille quasi-permanente.

Le développement durable offre **des opportunités considérables dans les domaines de l'économie**, en tant qu'il peut jouer un rôle de moteur de l'innovation, créateur d'emplois, assurant dans la durée des gains importants au regard du coût de réparation des dégâts qui seront ainsi évités. Une telle approche devrait intégrer le rapport coût-efficacité. Une analyse plus générale des évolutions à venir **sur l'emploi** devrait être conduite.

Les entreprises sont directement concernées par la prise en compte de chacune des composantes du développement durable. Le sens qu'elles donnent au développement durable, à leur responsabilité en ce domaine comme dans le domaine social (RSE), sont des thèmes majeurs d'exploration pour l'avenir.

Pour lutter contre un gaspillage à tous niveaux, il convient de progresser sur **la durabilité, la fin de vie des produits et leur aptitude au recyclage**.

La question énergétique, l'un des grands enjeux du XXI^e siècle, appelle des réflexions approfondies sur l'efficacité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique, l'accès aux énergies modernes des populations qui en sont exclues, sur le recours, dans des conditions économiquement supportables, aux énergies renouvelables, et enfin sur l'avenir du nucléaire.

La question de l'eau a déjà été traitée, elle fait l'objet d'une nouvelle saisine centrée sur les aspects industriels, mais l'aggravation de la situation est telle qu'un nouveau travail sur le volet « ressource » est souhaitable. Ce travail devrait conduire à des propositions abordant des sujets comme la qualité de l'eau, les conditions d'accès et d'utilisation raisonnée de cette ressource en cours de raréfaction.

Les pollutions de l'air, de l'eau, du sol ont des conséquences sur notre environnement (biodiversité...) mais aussi sur les personnes, leur santé, leurs conditions de vie. Il s'agit d'en mesurer et d'en anticiper les effets, en privilégiant le « préventif », en examinant également les habitudes de consommation, le rôle de la publicité et de l'information. Notre assemblée devrait sur ce sujet revenir par exemple sur la question des déchets et sur celle du bruit.

Enfin, **la notion de développement durable** pourrait elle-même faire l'objet d'une analyse, pour mieux saisir quels leviers d'action interdépendants sont mobilisés, en fonction des temps et des lieux, pour sa mise en œuvre.

Ces quelques exemples, s'appuyant pour la plupart sur des avis et rapports déjà menés par le Conseil économique et social, ne sont pour l'instant que des pistes de travail pour l'avenir, parmi d'autres.

Étant en capacité de s'investir dans toutes les composantes du développement durable, le Conseil économique et social continuera à prendre toute sa place dans un débat crucial pour l'avenir de la planète et de l'humanité.

*
* *

L'étude a été adoptée en Commission par 15 voix pour et 1 abstention.

***PROCESSUS DE LISBONNE : CONTRIBUTION DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À LA PRÉPARATION
DU SOMMET DE PRINTEMPS 2008***

***CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU
RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
EUROPÉEN PRÉPARATOIRE AU SOMMET DE PRINTEMPS 2008***

Rapporteur : Jacques Duron
au nom de la délégation pour l'Union européenne

Contributions adoptées par les Bureaux
du 9 octobre et du 13 novembre 2007

Jacques Duron, président du groupe de l'Union nationale des syndicats autonomes, est membre de la délégation pour l'Union européenne et de la section des affaires sociales

*
* * *

La Stratégie de Lisbonne, qui vise à faire de l'Union européenne, d'ici à 2010, « *l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde* », a connu en 2005 le « *recentrage de ses priorités sur la croissance et l'emploi* » et un renforcement de l'implication des acteurs nationaux dans sa mise en œuvre.

Le Conseil européen de mars 2005 a appelé chaque État membre à adopter pour 2005-2008 un Programme national de réforme (PNR) et à rédiger en 2006 et 2007 un rapport de suivi de ce PNR. Le Comité économique et social européen (CESE) a pour sa part été invité à mettre en place un réseau d'initiative de la société civile associant les CES nationaux et à élaborer pour mars 2008 un Rapport de synthèse comprenant une contribution de chaque CES national.

Chargé par le gouvernement français d'une saisine permanente sur le suivi du PNR, le Conseil économique et social a adopté deux travaux en préparation du Conseil européen de 2008 : une communication rassemblant ses propositions récentes concernant les thématiques de Lisbonne et ses observations sur le projet de rapport de suivi 2007 du PNR ; une contribution au rapport de synthèse du CESE, qui analyse l'implication de notre assemblée dans le suivi du cycle actuel de la stratégie et présente ses orientations pour le prochain cycle de celle-ci.

*
* * *

I - UNE IMPLICATION CROISSANTE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS LE CYCLE DE LISBONNE ET LE SUIVI DU PNR

1. Une implication précoce du CES

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a défini un objectif stratégique à dix ans : « faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale », en coordonnant politique macro-économique, « stratégie européenne pour l'emploi et pour l'inclusion » et préoccupations environnementales.

L'implication du CES de France dans cette démarche a été précoce : dès 2003, il publiait une communication Processus de Lisbonne : contribution du Bureau à partir des avis du CES préparatoire au sommet de printemps 2004 pour valoriser ses avis auprès des instances préparant l'expression de la France lors des sommets européens de printemps. Un travail de ce type a aussi été réalisé en 2004 et 2005, contribuant à mieux faire connaître la Stratégie de Lisbonne, auprès de la société civile organisée.

2. Recentrage de la stratégie à mi-parcours et élaboration du Programme national de réforme

Le Conseil européen de mars 2005 a dressé un bilan mitigé de Lisbonne à mi-parcours, se prononçant pour un « recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi » et soulignant le rôle des acteurs nationaux et locaux pour s'approprier la stratégie et participer à la réalisation de ses objectifs.

L'apport des partenaires sociaux, des CES nationaux et du CESE était noté, celui-ci étant encouragé à créer un réseau interactif d'initiatives de la société civile pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie. Le CES de France a contribué dans ce cadre avec les autres CES nationaux aux rapports de synthèse établis par le CESE en vue des Sommets de printemps 2006 et 2008.

Les États membres ont aussi été chargés d'élaborer un PNR pour la période 2005-2008, ainsi qu'un rapport annuel de suivi analysant la mise en œuvre des mesures prévues dans le PNR et leurs résultats.

3. Le CES s'est organisé pour suivre le PNR

L'adoption du PNR en septembre 2005 a marqué une étape majeure dans l'implication du CES, le gouvernement lui **confiant une saisine pluriannuelle sur le suivi de ce Programme**. Un dispositif de travail adapté au cycle annuel de la stratégie a été établi, ainsi que des contacts réguliers avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), qui, placé auprès du Premier ministre, élabore le PNR de la France et ses rapports de suivi.

Une première **évaluation des conditions de mise en œuvre** des missions inscrites au PNR a été faite par le CES en 2006 dans son avis annuel de conjoncture économique et sociale. Le gouvernement a souhaité qu'elle soit complétée **pendant la durée du PNR** par des avis portant sur le suivi d'un ou plusieurs de ses aspects, et a **consulté le CES sur les projets de Rapport de suivi 2006 et 2007 du PNR**, établis en vue des Sommets de printemps 2007 et 2008, avant leur transmission à la Commission européenne.

Un programme prévoyant une vingtaine de travaux du CES portant sur des aspects du PNR a été transmis au Premier ministre en 2006. Fin 2007, la plupart de ces avis avaient été publiés et transmis au gouvernement. Une vingtaine d'autre avis portant sur des sujets figurant parmi les priorités de Lisbonne a été adoptée par le CES depuis le lancement du PNR. Une communication a aussi analysé, en 2005 et 2007, l'évolution des résultats de notre pays quant aux objectifs fixés pour l'UE par le Conseil européen, rappelant ceux que s'est fixés la France dans le PNR et les propositions du CES pour s'en rapprocher.

II - LA CONTRIBUTION DU CES AU PROJET DE RAPPORT DE SUIVI 2007 DU PNR

Comme il l'avait fait pour le projet de rapport 2006, le CES a adressé au gouvernement une contribution avant la finalisation du projet de Rapport de suivi 2007 du PNR qui, adopté en vue du sommet de printemps 2008, clôt le cycle 2005-2008 de la Stratégie de Lisbonne.

1. Les observations du CES sur le projet de rapport de suivi 2007

Le CES souligne que les objectifs de Lisbonne sont encore loin d'être atteints et que la Stratégie de Lisbonne repose sur **l'équilibre entre ses piliers économique, social et environnemental**.

Il note que l'élaboration d'un PNR et de rapports de suivi faisant l'objet d'une consultation nationale participe de la création dans les États-membres de **rendez-vous annuels** sur l'avancement des politiques menées dans le champ de cette stratégie qui **favorise leur appropriation**.

Le rapport de suivi étant centré sur la seule politique gouvernementale, et **d'autres acteurs contribuant**, au plan national et local, à **réaliser les objectifs fixés dans le PNR**, la communication cite certains de ces apports.

Le CES montre également, outre les progrès mis en avant par le rapport de suivi, les **difficultés rencontrées et les domaines où doivent porter les efforts**.

Des observations sont ainsi formulées sur les différents axes des trois parties du projet de rapport de suivi. Certaines de ces observations, par exemple quant à l'importance du Grenelle de l'environnement, ont été **prises en compte par le gouvernement** avant l'envoi du document définitif à la Commission.

2. Un rappel des propositions du CES entrant dans le champ du PNR

La communication appelle l'attention du gouvernement sur les préconisations du CES pour les divers axes de la stratégie et du PNR.

Pour intégrer de manière systématique les **dimensions environnementale et du développement durable** dans nos raisonnements économiques, sociaux et énergétiques, le CES appelle à mettre l'accent sur la maîtrise de la demande d'énergie dans les politiques d'urbanisme et d'habitat, à faire du développement durable un axe essentiel du développement et de la recherche agricoles, à engager la mutation des transports de personnes et de marchandises en créant notamment une nouvelle dynamique pour le transport intermodal, à maîtriser les émissions du secteur électrique, à concevoir la sortie du pétrole, à généraliser l'étiquette énergie et à prendre en compte la valeur carbone.

Pour promouvoir une **véritable gouvernance européenne**, il faut accroître les moyens budgétaires de l'UE, remettre à plat le système des contributions et franchir un pas vers l'harmonisation fiscale européenne, favoriser le mieux-disant social et veiller à la cohésion économique et sociale dans l'UE élargie, renforcer la coordination dans de nouveaux domaines, tel que la politique énergétique.

Édifier l'économie de la connaissance, troisième volet du PNR, suppose pour le CES de développer la formation initiale et continue, afin de concilier gains de productivité et développement de l'emploi de qualité, d'intensifier la recherche et de conforter ses liens avec l'innovation, de mettre en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, en prenant en compte les enjeux sectoriels et la nécessaire stimulation de l'innovation au sein des PME.

Pour **développer la compétitivité**, il faut mettre en place une stratégie industrielle et commerciale européenne, réduire la dette publique, soutenir l'investissement en conduisant à leur terme les programmes d'infrastructures, favoriser l'investissement des entreprises et l'apport d'investissements étrangers en France, faciliter la vie des entreprises en poursuivant simplification administrative et efforts pour « mieux légiférer ».

Dynamiser la politique de l'emploi nécessite de construire un cercle vertueux entre progrès de productivité et création d'emplois, en tirant les potentialités des secteurs en devenir (services à la personne, notamment). Il faut aussi favoriser l'insertion des jeunes et un meilleur emploi des travailleurs les plus âgés, améliorer les conditions d'emplois des femmes et leur place dans les lieux de décision et sécuriser les parcours professionnels.

Quant à la **cohésion sociale et territoriale**, le CES met l'accent sur l'amélioration de la statistique sociale, sur la dynamisation des négociations sociales et sur l'engagement d'une action déterminée contre la pauvreté, en portant une attention particulière aux personnes en situation de précarité ou de fragilité économique et/ou sociale. Il formule des propositions pour un développement territorial équilibré, notamment en confortant les services publics au plan européen et national et en poursuivant le développement de l'Outre-mer.

III - LES PRÉCONISATIONS DU CES POUR LE PROCHAIN CYCLE DE LISBONNE

La contribution au rapport de synthèse du CESE intègre les orientations du CES pour le cycle 2008-2011 de la stratégie, que débattra le Conseil européen de mars 2008. Si réviser de manière systématique les Lignes directrices intégrées, par nature flexibles, ne semble pas indispensable, une mise à jour pourrait les adapter au contexte économique, en mettant notamment davantage l'accent sur la dimension sociale, peu avant la présidence française du Conseil de l'Union.

Des moyens financiers suffisants doivent être prévus pour permettre au futur budget européen **d'accompagner le prochain cycle de la Stratégie de Lisbonne** par des politiques communautaires appropriées (politique industrielle, par exemple), notamment quant aux investissements à prévoir en matière de recherche, de formation et d'infrastructures. Certaines politiques (énergétiques, démographiques ou éducatives, par exemple) n'entrant pas dans le cadre du projet de traité nécessitent une participation accrue des acteurs de la société civile et devront faire l'objet d'une attention particulière des CES nationaux.

La complémentarité des actions communautaires et nationales mérite d'être mise davantage en exergue : une part importante du Programme cadre de recherche, de développement et de démonstration technologique pourrait ainsi être affectée aux initiatives conjointes. Les aides consenties au titre des fonds structurels (FSE notamment) et les prêts de la BEI devraient, de manière incitative, être davantage liés à la Stratégie de Lisbonne, dans le respect de la solidarité et de la diversité des composantes de l'Union.

Pour favoriser l'appropriation des sujets européens en France, le futur PNR doit constituer un **Programme national** (et non seulement gouvernemental) de réforme et faire l'objet, avant son adoption, d'une consultation approfondie du Parlement, des représentants des collectivités locales, des partenaires sociaux et du CES. Des déclinaisons sectorielles et régionales de la Stratégie de Lisbonne pourraient être prévues dans chaque État-membre pour améliorer son adaptation à la diversité des territoires et des secteurs économiques. À titre d'exemple, la Commission devrait inciter les États-membres à intégrer les initiatives de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) dans le PNR.

Cette communication comprend aussi les contributions du CES aux avis du CESE de juillet 2007 sur les quatre domaines prioritaires définis par le Conseil européen de 2006 : investissement dans la connaissance et l'innovation ; potentiel des entreprises, notamment des PME ; emploi pour les catégories prioritaires ; définition d'une politique énergétique pour l'Europe, aspects importants du PNR sur lesquels des préconisations sont formulées.

*
* *

Ces deux communications ont été approuvées par le Bureau du Conseil économique et social au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée.

La communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008* avait auparavant été adoptée à l'unanimité des membres présents par la délégation pour l'Union européenne (10 voix pour).

La communication *Contribution du conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen préparatoire au Sommet de printemps 2008*, a aussi été adoptée à l'unanimité des membres présents par la délégation pour l'Union européenne (9 voix pour).

*
* * *

Audition effectuée par la délégation :

- Mme Anne-Laure de Coincy, secrétaire général adjoint du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

LE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

Rapporteur : Pierrette Crosemarie
au nom de la section des finances

Assemblée plénière des 23 et 24 octobre 2007

Pierrette Crosemarie, membre du groupe de la Confédération générale du travail, est vice-présidente de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes et membre de la section des finances

*
* * *

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est une préoccupation majeure dont le Conseil économique et social s'est depuis plusieurs décennies fait l'écho, contribuant ainsi à l'instauration de politiques publiques en faveur des plus démunis.

En 2006, au sein même de notre assemblée, le Médiateur de la République a lancé un appel à la mobilisation d'urgence des pouvoirs publics sur la question du surendettement, forme extrême d'un « malendettement » plus général dont est victime une large partie de la population qui, confrontée à un accident de la vie (chômage, divorce, maladie, décès etc.) n'a pu trouver une solution financière adaptée à sa situation.

Le CES s'était à plusieurs reprises saisi de ce sujet, et l'avait aussi été par le Gouvernement en 2003 lors des débats préparatoires à la loi Borloo qui a complété le dispositif du traitement du surendettement par une nouvelle procédure dont l'esprit était d'offrir une réelle seconde chance à la personne surendettée.

Trois ans après sa mise en œuvre, force est de constater que la loi est appliquée de manière encore trop restrictive et que la procédure pourrait être améliorée et simplifiée. Quant au nombre de dossiers soumis aux commissions de surendettement, il croît régulièrement, reflétant le plus souvent des situations de précarité et de pauvreté où le recours au crédit est devenu un moyen de combler l'insuffisance structurelle des ressources.

Le Conseil économique et social propose un certain nombre de pistes dont certaines relèvent de la procédure, d'autres de la prévention, notamment par la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs du dossier, dont les établissements bancaires et financiers. Dans le prolongement des travaux du Conseil de l'Europe, il espère que cet avis contribuera à favoriser l'inclusion financière des personnes les plus exposées.

*
* * *

I - AGIR POUR PRÉVENIR LE SURENDETTEMENT

Qui ne s'est pas entendu proposer un jour un crédit simple, facile, gratuit, immédiatement disponible sans justification ? Autant d'allégations mensongères qui banalisent le contrat de crédit mais ouvre de faux espoirs à celles et ceux qui en ont besoin. C'est pourquoi le CES propose d'améliorer l'information et la protection économique du consommateur souscripteur d'un crédit, actions d'autant plus nécessaires que de nouvelles offres par Internet et téléphonie mobile se multiplient.

1. Améliorer l'efficacité du dispositif législatif et réglementaire

Le CES rappelle son **attachement au socle de garanties inscrites dans le code de la consommation** qui doit constituer la base minimale d'harmonisation européenne. Il se prononce pour **une réactualisation rapide et substantielle du seuil** au dessous duquel s'appliquent les dispositions protectrices en matière de crédit à la consommation **à 50 000 €**. Le **taux de l'usure, véritable garde fou**, doit être maintenu. Le CES appelle également à une grande **prudence dans l'utilisation des nouveaux types de crédits** (hypothèque rechargeable, prêts viagers) sur lesquels les professionnels ont émis des réserves.

Pour une information compréhensible par tous, **un « cœur de contrat »** mentionnant en termes lisibles et clairs les droits et les devoirs des contractants doit être remis à l'emprunteur.

Faibles mensualités, accès facile, le crédit revolving incite les personnes en difficulté à y recourir pour les dépenses courantes ou pour rééquilibrer leur budget. Or, ce crédit cher précipite le surendettement. **L'encadrement du revolving doit être renforcé et l'attention du consommateur attirée sur son coût ainsi que sur les risques de « cavalerie »** qu'il génère.

La possibilité doit être offerte au consommateur de **se faire retirer des mailing de relance et la résiliation automatique d'un contrat instaurant une ligne de crédit lorsque celle-ci n'a pas été utilisée depuis trois ans, doit devenir effective**. Les démarchages à domicile et par téléphone doivent être interdits.

Le CES reprend à son compte la proposition du Conseil national du crédit et du titre visant à **interdire toute publicité sur les réserves d'argent les assimilant à une épargne ou à un complément de budget venant s'ajouter aux ressources** de l'emprunteur lui permettant prétendument de mieux gérer son budget.

Il rappelle que **la publicité doit être loyale et informative**. Les nombreuses infractions relevées par la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes appellent à **un respect plus strict de la réglementation et à des condamnations dissuasives pour les contrevenants**.

Les nouveaux supports d'offres (Internet, portables etc.) doivent faire l'objet d'une attention particulière.

2. Les pratiques bancaires

Les relations banques-clients et l'implication de la profession dans le soutien de la clientèle en difficulté

Une plus grande attention de la part des établissements bancaires vis à vis de la clientèle la plus fragile est recommandée, pour que ne lui soient pas proposés des produits dont elle n'a pas l'utilité et qu'elle ne fasse pas l'objet de surfacturation dans ses opérations courantes.

De nouvelles relations entre les banques et leurs clients passent par des pratiques tarifaires différentes en cas d'incidents de paiement et par une information dans les conventions de compte sur les sommes insaisissables en cas de poursuites.

En conformité avec la jurisprudence de la Cour de cassation, le CES rappelle l'obligation de « mise en garde » de la part du prêteur contre un endettement excessif.

Les structures spécialisées dans l'accompagnement à la clientèle fragilisée doivent être développées.

Sans demander que soit fixé un seuil d'endettement maximum pour tous quel que soit le revenu résiduel, le CES recommande la prise en compte de ratios prudentiels comme critère d'attribution du crédit.

Le CES se prononce en faveur d'une mutualisation entre banques pour que celles qui accueillent les personnes les plus modestes ne soient pas pénalisées.

Le CES encourage les établissements financiers à améliorer leurs propres offres de « rachats de crédit » en prenant en compte la situation financière et familiale des clients.

Vers le prêt responsable et une meilleure prise en compte des risques

Le CES encourage les professionnels à de bonnes pratiques en proposant à l'emprunteur le crédit le plus adapté à son besoin.

Le CES estime que, dès la signature du contrat, une clause indiquant une possible renégociation en cas de difficultés graves soit intégrée. La souscription d'assurances (ex : perte d'emploi) permettrait la mutualisation des risques entre les emprunteurs.

Le microcrédit social

Le microcrédit social constitue une alternative et un vecteur d'insertion bancaire et économique. Le CES recommande le développement des expérimentations de microcrédit social, l'étude d'une labellisation à partir des « bonnes pratiques » mises en œuvre, un engagement plus important des différents acteurs.

Les procédures de médiation

Le CES souhaite une meilleure information de la clientèle sur les procédures de médiation en matière bancaire et financière. Ces procédures pourraient être précisées et étendues, le comité de la médiation bancaire évaluant les pratiques diversifiées de la profession.

Les dysfonctionnements repérés doivent conduire à des améliorations des pratiques qui peuvent se traduire dans des codes de bonne conduite.

La question des fichiers

Pour délivrer le crédit le plus adapté, les banques et établissements financiers doivent pouvoir compter sur un Fichier des incidents de remboursement des crédits (**FICP**) **performant, fonctionnant en temps réel**.

Comme la Commission nationale informatique et libertés et de nombreux professionnels, le CES est très réservé sur l'instauration d'un fichier positif au regard de la disproportion entre la lourdeur du dispositif et son objectif de prévention du surendettement.

3. Actions générales d'information, de formation et d'accompagnement

Ces actions doivent être engagées par les banques et les établissements financiers (**plaquettes d'information aux clients, formation des salariés** sur les questions de surendettement), les services des collectivités locales et de l'Etat (**le CES souligne l'importance du rôle de la DGCCRF, les travailleurs sociaux** (dont le travail doit être mieux identifié et la formation approfondie)).

Le CES souhaite la mise en œuvre de la circulaire de 1990 recommandant que **l'éducation à la consommation figure dans les programmes scolaires**. L'école devrait également pouvoir relayer les initiatives des associations de consommateurs à l'égard de la jeunesse.

La coordination des actions en faveur des personnes surendettées doit être assurée au niveau du département afin que les accompagnements proposés puissent trouver une efficacité maximale.

Les personnels assurant l'accueil dans les centres des impôts et les trésoreries doivent être mieux formés aux procédures de remise gracieuse et aux voies d'exécution.

II - AMÉLIORER LE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT

A - ACCUEIL, RECEVABILITÉ, ORIENTATION

L'information des personnes qui déposent un dossier doit être la plus complète et **compréhensible** possible, **éclairante sur les droits et obligations** de la personne car le dépôt d'un dossier n'interrompt ni les paiements dus ni les poursuites.

Le CES rappelle **l'importance de l'accueil des personnes et du maillage du territoire**.

Tout en comprenant le souci d'automatiser certaines tâches dans le traitement du surendettement, il appelle l'attention sur **les risques d'un travail sur listes** ignorant des situations particulières. Il souhaite **qu'un contact minimum avec le surendetté soit maintenu par les secrétariats des commissions**.

Le CES estime **positif l'apport d'un juriste et d'un conseiller en économie sociale** à l'instruction des dossiers et à la participation aux réunions des commissions. Il demande pour rendre cette participation effective que **les moyens financiers soient dégagés pour assurer leur rémunération**.

Les procédures d'exécution devraient être automatiquement suspendues dès la décision de recevabilité du dossier par la commission, pour protéger la personne des créanciers indélicats. L'information sur les effets de cette suspension doit être assurée auprès des personnes surendettées comme des différents acteurs.

B - LA PROCÉDURE

Bonne foi, relevé d'office, nature des dettes et maintien dans le logement

La procédure est réservée aux débiteurs de **bonne foi** : celle-ci **doit être appréciée au moment du dépôt** du dossier.

La présence du juriste dans les commissions permet de **vérifier les créances et les conditions de conclusion des contrats de crédit** figurant au dossier. Lorsque les obligations légales n'ont pas été respectées, les commissions devraient pouvoir les **relever d'office**.

Le CES rappelle que les créances envers le Trésor public (cantine scolaire) les hôpitaux et les CAF ne peuvent être qualifiées de **dettes alimentaires** ne pouvant être effacées.

Les créances découlant de contrats nécessaires à la vie quotidienne doivent être considérées avec prudence car leur annulation peut paradoxalement conduire à davantage d'exclusion.

Le maintien du débiteur dans son logement doit être un objectif prioritaire. Lorsqu'il est propriétaire, une étude complémentaire du dossier doit être menée afin de mieux cerner l'endettement. **La vente de la résidence principale ne sera envisagée que si elle n'entraîne pas une détérioration de la situation financière du débiteur et si elle s'accompagne de mesures évitant la dégradation de la situation familiale.**

La détermination des restes à vivre et l'appréciation de la capacité de remboursement

Les restes à vivre sont souvent calculés d'une manière trop stricte, ils sont insuffisants lorsqu'une nouvelle difficulté intervient. Les minima sociaux ne peuvent constituer la seule référence pour des plans dont la durée peut atteindre dix années. **Les règles de calcul doivent être adaptées aux différentes situations afin que les plans de redressement soient viables et pérennes.**

Le CES préconise que **les délais attachés aux plans de redressement**, en l'absence d'un bien immobilier, **tendent vers une durée de 5 ans maximum**.

Il souhaiterait que, **dans l'esprit d'une seconde chance, la capacité de remboursement devienne un critère essentiel de l'orientation en PRP**. En effet, **la succession de moratoires**, parfois observée, **n'est pas de nature à permettre un nouveau départ dans la vie**.

Lorsqu'il n'y a ni bien, ni revenu saisisables, le CES considère que la commission devrait pouvoir proposer au juge un effacement total des créances par une recommandation motivée dès que la recevabilité du dossier est acquise.

La Procédure de rétablissement personnel (PRP)

Une pratique restrictive conduit à refuser le plus souvent le bénéfice de la procédure aux personnes jeunes avec ou sans qualification, quelle que soit leur situation familiale.

Dans le respect de l'esprit de la loi Borloo instaurant une seconde chance, le CES souhaite que la PRP soit davantage proposée aux personnes en situation financière obérée quel que soit leur âge.

Pour accélérer les procédures, la commission pourrait poursuivre l'instruction du dossier de PRP lorsqu'il n'y a pas d'actif réalisable et transmettre au juge pour homologation les propositions d'effacement. Le CES recommande que cette possibilité soit expertisée.

Dans le cadre actuel, le CES attend des propositions d'augmentation des moyens annoncés pour la justice une amélioration des conditions d'application de la phase judiciaire du traitement du surendettement.

Les juges doivent en outre voir leurs pouvoirs accrus, en ayant la possibilité de relever d'office les moyens tirés du respect des dispositions protectrices du consommateur.

Suivant une recommandation du rapport Canivet, le CES se prononce pour une modification de procédure permettant au juge d'ouvrir et de clore la procédure le même jour et par un même acte.

C - COORDINATION ENTRE LES ACTEURS ET SUIVI SOCIAL

Compte tenu de l'interpénétration des différentes phases de la procédure, de la complexité de celles ci, il apparaît au CES indispensable que des réunions de concertation se tiennent régulièrement entre les responsables des secrétariats des commissions et les juges pour tendre à l'harmonisation des pratiques et permettre une information fiable des justiciables.

Enfin, la loi de 2003 a prévu un suivi social. Convaincu de l'efficacité d'un accompagnement respectueux de la personne, le CES demande que les moyens soient mis en œuvre pour le rendre effectif.

*
* * *

L'avis a été adopté par 179 voix et 3 abstentions.

*
* * *

Auditions effectuées par la section :

- M. Tony Moussa, conseiller à la Cour de Cassation ;
- M. Jean-Claude Nasse, délégué général de l'Association des sociétés financières (ASF) ;
- M. Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République ;
- M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France ;
- M. Georges Gloukoviezoff, socio-économiste ;
- M. Philippe Florès, président du Tribunal d'instance de Saintes, co-président de l'Association nationale des juges d'instance ;
- M. Emmanuel Constans, président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) ;
- M. Bernard Seillier, sénateur et président du Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- M. Alain Vienney, directeur de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM).

***QUEL BUDGET DE L'UNION EUROPÉENNE AU SERVICE
DE LA CROISSANCE ET DE L'EMPLOI ?***

Rapporteur : Georges de la Loyère
au nom de la section des finances

Assemblée plénière des 13 et 14 novembre 2007

Georges de la Loyère, membre du groupe des personnalités qualifiées,
est vice-président de la délégation pour l'Union européenne,
membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture
et de la section des finances

*
* * *

À deux reprises déjà, en 2003 et 2005, le Conseil économique et social a adopté des avis concernant les futures orientations du budget de l'Union européenne.

Fin 2005, les chefs d'États et de gouvernements sont parvenus à un accord et ont chargé la Commission européenne d'un réexamen d'ensemble conformément à nos suggestions. Dans cet esprit, la Commission a lancé le 12 septembre 2007 une consultation publique en vue du réexamen du budget de l'Union. Cette consultation s'adresse particulièrement à la société civile.

Le Conseil économique et social tient à ce qu'un débat s'engage sur cette question à travers les CESR et en liaison avec le CESE et ses différents homologues dans les pays membres de l'Union.

Cette réflexion s'adresse aussi au gouvernement qui aura en charge de conduire ce débat dans le cadre de la présidence française, au deuxième semestre 2008.

Le Conseil économique et social tient à souligner l'importance de l'enjeu pour donner aux États-membres un fort levier de croissance permettant d'aller vers le plein emploi et contribuant à réduire les déficits publics qui brident nos marges de manœuvre.

*
* * *

I - COMMENT ENGAGER LES NÉGOCIATIONS ?

A - LES CONCEPTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Au sein de l'Union, trois visions s'affrontent.

Il y a celle des partisans d'une Europe du libre échange, étendue par des élargissements perpétuels. Dans ce groupe figurent notamment les anciens

membres de l'Association européenne de libre échange (AELE). Ce sont ceux qui veulent un budget « *a minima* », étroitement contrôlé par les États. Le rôle de l'Europe se limite à une simple régulation dans le cadre du marché unique.

La deuxième conception prône un budget plus consistant à condition de mesurer le juste retour. Ces pays veulent bien aider les nouveaux membres de façon plus substantielle pourvu que leurs entreprises bénéficient directement des retombées qu'ils entrevoient.

Il y a enfin ceux qui croient que l'Union doit être autre chose qu'une juxtaposition de nations, que l'Europe aura besoin d'assurer des sécurités pour ses populations. Il faut alors imaginer une meilleure coordination des politiques économiques, assurer les principes de la solidarité et donc se doter d'une mécanique budgétaire qui traduise ces ambitions.

B - LE MÉCANISME DES RECETTES PRÉALABLES

Le préalable à des politiques européennes volontaristes passe par la mise au point de principes sur la question des recettes.

Le Conseil économique et social se félicite que la Commission ait avancé sur l'harmonisation des bases de l'impôt sur les sociétés ou sur celles de la TVA.

Le Conseil économique et social soutient l'élaboration d'un principe simple : les pays doivent contribuer au budget de l'Union au prorata de leur richesse nationale (RNB) afin d'assurer la solidarité de l'ensemble.

Un tel système aurait le mérite d'être lisible et transparent pour tous les citoyens. C'est sur la justice et la solidarité que doit se construire une nouvelle volonté européenne.

Un système *d'opting out* serait prévu pour les pays refusant cette option.

II - LES POLITIQUES EUROPÉENNES

Le citoyen a besoin de comprendre l'Europe.

Le Conseil économique et social souhaite qu'un grand débat s'engage sur les compétences de l'Union, ses objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Il faut remettre à plat le système, sans préjugé, avec l'idée d'un réel nouveau départ.

Nul n'est tenu de participer à toutes les politiques mais nul ne doit être entravé par les vetos émis par une minorité.

Les deux principes qui guident cette réflexion sont :

- ne pas augmenter les prélèvements obligatoires mais rendre les investissements plus productifs en utilisant les économies d'échelle là où c'est possible ;
- concentrer les efforts là où l'Union est plus efficace et rendre aux États leur liberté, là où ils sont mieux aptes à traiter des problèmes du quotidien.

A - LES POLITIQUES TRADITIONNELLES DE L'UNION

L'essentiel des dépenses de l'Union est consacré à deux rubriques :

1. Les fonds structurels

Des pays comme l'Espagne, le Portugal, la Grèce ou l'Irlande ont bénéficié des fonds de cohésion et la réussite a été considérable.

Aujourd'hui, compte tenu de l'écart important entre les pays, l'essentiel des fonds structurels va aller à la cohésion. Les territoires ultramarins devraient continuer à bénéficier de ces fonds. En revanche, sur le territoire hexagonal, une politique d'aménagement du territoire est d'abord nationale. **Là où, en revanche, la dimension européenne doit jouer, c'est dans les cas d'urgence : catastrophes naturelles, attentats etc.**

La refonte de ce système doit être aussi l'occasion de faire le point sur l'efficacité des crédits alloués aux pays de la cohésion et sur leur capacité à mener des programmes de développement. Ces politiques de solidarité ne doivent pas être considérées comme un droit mais comme l'affirmation d'une volonté de partager un sort européen. La dimension sociale des fonds structurels ne doit pas non plus être oubliée.

2. La politique agricole commune

La politique agricole commune est rapidement devenue la principale pomme de discorde entre les États-membres. Une réforme paraît inévitable.

B - LA NOUVELLE DONNE

L'exercice de 2008-2009 vise à remettre à plat l'ensemble du budget européen : recettes et dépenses.

Désormais, du côté des dépenses, il est crucial de clarifier ce que l'on veut vraiment faire ensemble, quelles politiques seront les plus efficaces au niveau européen et quelles autres actions il convient plutôt de réaliser au niveau des États-membres voire au niveau régional. Ces priorités sont évolutives et ne peuvent donc être figées dans un texte.

1. Une politique agricole commune à redéfinir

Le Conseil économique et social tient à réaffirmer que l'indépendance alimentaire de l'Union européenne doit être la première priorité pour garantir notre sécurité. Il faut y adapter le budget et mieux clarifier ce qui doit être de la compétence communautaire et ce qui doit dépendre des États.

Le Conseil économique et social souhaite que soient réaffirmés les principes de la préférence communautaire qui figurent dans les traités. L'Union européenne doit veiller au bon fonctionnement des organisations communes de marché, assurer l'unicité des prix et pratiquer la constitution de stocks pour assurer la sécurité alimentaire et permettre de lisser les à-coups du marché. Il faut également mettre l'accent sur la qualité des produits.

Le Conseil économique et social souhaite que les politiques menées par le FEADER ne soient plus intégrées au budget de l'agriculture car elles participent de la politique d'aménagement du territoire.

Le Conseil économique et social estime que les agriculteurs doivent pouvoir vivre directement de leurs productions.

Néanmoins, comme dans d'autres secteurs, les bouleversements engendrés par l'évolution doivent être traitées par les États avec le soutien du Fonds social européen.

En conclusion, le Conseil économique et social propose une évolution de la PAC vers une spécialisation sur une politique économique au profit de la production agricole. Il préconise que les politiques structurelles et les aides sociales soient réparties dans d'autres rubriques.

Les retours à attendre par l'agriculture française vont nettement baisser. La contribution de la France au budget de l'Union européenne ne cesse de croître et représentera au moins 0,37 % de son PIB en termes nets en 2013. Donc la question de la renationalisation d'une partie de ces politiques mérite d'être posée.

À cette occasion, les objectifs que l'Union assigne à l'agriculture devraient être précisés.

2. La protection du consommateur

Le Conseil économique et social tient à rappeler le haut niveau de protection dont bénéficient les consommateurs européens. **Il réaffirme que les produits présentés aux consommateurs sur les marchés européens, quelle que soit leur provenance, doivent bénéficier de ce même niveau de garantie et répondre aux mêmes exigences de production (environnement, bien-être...).**

Il est essentiel que le système des douanes européennes soit doté de moyens nouveaux pour que des contrôles à l'entrée des frontières de l'Union assurent au consommateur une qualité uniforme à travers l'espace européen.

La Commission évalue la fraude et la contrefaçon à l'entrée des frontières de l'Union à 50 milliards d'euros par an.

S'attaquer à la fraude assainirait la concurrence au sein du marché unique et permettrait aussi d'apporter au budget communautaire une ressource significative.

3. Le co-développement

Dans l'avis du Conseil économique et social sur *Les objectifs de développement du millénaire : quels financements innovants ?* sur le rapport de MM. Lemercier et de La Loyère, le rôle central que l'Union devrait jouer en matière de co-développement a été souligné.

Le Conseil économique et social souhaite, comme indiqué dans son avis sur *Les ODM : quels financements innovants ?*, que le Fonds Européen de développement (le FED) soit intégré au budget général de l'Union.

Les aides à promouvoir concernent la santé, la défense de l'environnement, l'éducation et la formation, la réalisation et la maintenance des infrastructures ainsi que la production énergétique.

L'Union pourrait promouvoir la mise en œuvre de grands marchés agricoles en Afrique, en Asie ou dans les Caraïbes. L'Union pourrait aussi apporter une contribution alimentaire si nécessaire.

Le Conseil économique et social souhaite que l'Union européenne bâtisse un véritable plan d'action pour lutter contre d'aussi grandes disparités.

4. L'économie du savoir

Tous les pays de l'Union européenne souhaitent faire de la recherche, de l'enseignement et de l'économie du savoir les priorités de leur action (stratégie dite de Lisbonne).

Au-delà du PCRD, le Conseil économique et social souhaite que l'Union retienne des programmes stratégiques en nombre réduit mais choisis avec discernement. Il pourrait s'agir de programmes fédérateurs dans des domaines cruciaux.

5. La sécurité et la défense

La construction européenne a d'abord été entreprise pour assurer la paix à l'intérieur et la sécurité à l'extérieur de ses frontières. Aujourd'hui, l'effort de défense est largement supporté par deux pays seulement : le Royaume-Uni et la France.

Les évolutions politiques et géostratégiques du monde plaident en faveur d'une meilleure répartition de cette lourde charge sur l'ensemble des partenaires.

De même, l'agence européenne de défense doit être dotée de moyens réels pour remplir ses missions et assurer à l'Europe un haut niveau de technologie.

La sécurité des frontières est de plus en plus un enjeu commun. Elle nécessite des moyens humains de surveillance et des technologies de pointe. L'effet d'échelle doit permettre de rationaliser et de lutter plus efficacement contre les fraudes.

Le Conseil économique et social considère que la rénovation des mécanismes budgétaires de l'Union européenne est vitale.

6. La défense de l'environnement

La Commission européenne a publié son premier rapport sur le développement durable. La Commission insiste néanmoins sur le fait qu'il faut intensifier les efforts, en adoptant notamment des mesures concrètes très significatives afin d'inverser les tendances néfastes au développement durable.

7. Le développement des grandes infrastructures

Il faut développer des infrastructures de transport propres (ferroviaire...) à la fois afin de sauvegarder l'environnement mais aussi d'accroître la compétitivité de l'Union européenne. Le déploiement des NTIC requiert également des efforts qui seraient facilités par une mise en commun des démarches.

*
* *

Depuis quelques années, l'évolution des dettes publiques des pays développés - et de la France en particulier - est inquiétante.

Le Conseil économique et social tient à réaffirmer que la recherche d'un point supplémentaire de croissance est absolument nécessaire. Même si les pouvoirs publics ne doivent pas se dispenser de rénover notre système public, ils doivent aussi rechercher en quoi la structure budgétaire de l'Union peut apporter ce surplus de croissance. **Le CES souhaite qu'un consensus soit trouvé au sein de la société civile pour faire avancer rapidement cette question.**

On peut envisager de gérer la dette publique au niveau de l'Union.

Ceci peut s'entendre de deux manières :

une gestion commune de la dette publique ;
une mise en commun des dettes publiques.

La question de la gestion de la dette reste primordiale puisque la différence des taux pratiqués peut faire varier la charge de la dette de plusieurs milliards d'euros. La solidarité de la zone euro devrait permettre à ces emprunteurs de bénéficier de meilleures conditions de marché.

Le CES suggère que l'Eurogroupe étudie la question de la coordination des agences nationales de la dette en proposant, au cours de la présidence française, la création d'une instance commune, qui pourrait préfigurer une future agence européenne de la dette. Cette agence serait un premier pas vers une meilleure gouvernance de la zone euro.

Au-delà, certains considèrent même qu'il apparaît souhaitable que la dette soit ultérieurement consolidée au niveau européen.

Cette innovation peut paraître utopique. Elle n'est cependant pas plus complexe que l'instauration de la monnaie unique.

Le CES souhaite ouvrir ce débat. Rappelons des ordres de grandeur : 1 point de taux d'intérêt en plus, c'est 10 milliards d'euros de déficit public supplémentaire à terme ; 20 000 emplois de fonctionnaires supprimés, c'est 400 millions d'euros d'économies. La zone euro disposerait ainsi d'un instrument majeur pour la conduite de la politique économique et la gestion des parités.

Pour lever des objections, il faut accepter le principe d'une plus grande solidarité entre les membres de la zone euro et de règles à la fois plus claires et plus contraignantes que celles prévues dans le pacte de stabilité, actuellement non respecté.

Il est probable que nos partenaires européens y trouveront aussi un intérêt. En tous les cas, une initiative de cette sorte pourrait s'appuyer sur une coopération renforcée entre ceux qui estiment cette démarche prioritaire.

*
* *

L'avis a été adopté par 112 voix contre 17 et 38 abstentions.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- M. Alain Lamassoure, député européen ;
- M. Jean-Claude Karpélès, président du Club Europe à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ;
- M. Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA ;
- Mme Agnès Bénassy-Quéré, directrice du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) ;
- M. Laurent Garnier, sous-directeur à la direction du Budget, ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie.

LES BALKANS OCCIDENTAUX ET L'UNION EUROPÉENNE

Rapporteur : Alain Terrenoire

au nom de la section des relations extérieures

Étude adoptée par le Bureau du 23 octobre 2007

Alain Terrenoire, membre de section, est membre de la section
des relations extérieures.

*

* * *

La Fédération de Yougoslavie née de la reconfiguration de l'Europe par les vainqueurs de la guerre 1914-1918, avait pu entretenir, pendant toute la période de la guerre froide, l'illusion d'une entente apparente entre toutes ses composantes et d'une certaine forme de développement économique. Cette fiction ne résista néanmoins pas aux conséquences géopolitiques de la chute du mur de Berlin : elles entraînèrent à la fois la désintégration du pays, la résurgence brutale des antagonismes et des nationalismes artificiellement contenus et le déclenchement, à partir de 1991, de guerres fratricides qui embrasèrent rapidement une grande partie de cet espace. Désastreuses pour les peuples qui les ont subies et pour l'Union européenne qui n'a pas su apporter une réponse politique à la hauteur de l'événement, elles auront, de surcroit, interdit, pour longtemps, à une région qui fait pourtant partie géographiquement, historiquement et culturellement de l'Europe, de participer à l'aventure collective de sa construction.

Depuis 2003, l'avenir des Balkans occidentaux s'inscrit désormais dans la perspective d'une adhésion à l'Union européenne. L'enjeu est majeur pour les deux parties : l'Union européenne doit s'ouvrir aux pays des Balkans et ces derniers, marqués par une histoire mouvementée, doivent en contrepartie réaliser les indispensables réformes politiques, économiques et sociales.

Pour tenter de comprendre ce qu'ont été les relations entre les Balkans occidentaux et l'Union européenne ces presque vingt dernières années, cette étude s'efforce donc d'en présenter aussi objectivement que possible l'historique et les perspectives qui maintenant se dessinent.

I - LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA RELATION UNION EUROPEENNE / BALKANS

A - L'INCAPACITÉ INITIALE DE L'UE À RÉAGIR FACE AUX CONFLITS

L'embrasement de la Yougoslavie prendra la CEE de court et toutes les tentatives européennes de médiation échoueront. Alors que les combats s'intensifieront et que le drame humain prendra de l'ampleur, force est de

constater que l'action de l'Union européenne se résumera, pour l'essentiel, jusqu'en 1995, à des propos incantatoires. Les déclarations européennes se multiplieront et resteront sans effet. In fine, la CEE cédera sa place à l'ONU.

La « prise en main » du conflit yougoslave par l'ONU se traduira en particulier par la création, le 21 février 1992, d'une mission d'interposition – la force de protection de l'ONU « FORPRONU » - de 14 000 casques bleus. Face à la détérioration de la situation, notamment en Bosnie, ce dispositif sera, durant l'été 1995, renforcé par l'OTAN qui engagera des frappes aériennes.

C'est dans ce contexte difficile que se réunira, du 1^{er} au 21 novembre de la même année, la conférence internationale de Dayton qui aboutira à la signature, à Paris, des accords de paix. Ces accords placeront la Bosnie sous tutelle internationale en instituant un « Haut Représentant » et établiront la constitution de la Bosnie-Herzégovine.

Tous ces événements jetteront un éclairage sans concession sur l'impuissance de l'Union européenne à agir. Malgré une participation non négligeable de plusieurs de ses États-membres, qui fourniront les plus gros contingents à l'ONU et apporteront une aide humanitaire rapidement efficace, elle ne jouera malheureusement pas, jusqu'en 1996, un rôle de premier plan. L'Europe pâtit, à cette époque, non seulement de l'absence d'une politique extérieure commune, mais également d'un manque évident de cohésion entre ses membres sur la ligne à suivre.

B - L'ÉMERGENCE PROGRESSIVE DE L'UE SUR LE THÉÂTRE DES BALKANS.

La seconde moitié des années 90 se traduira effectivement par une participation grandissante de l'Union européenne au relèvement des Balkans. Son soutien économique s'accroîtra et se structurera. Le programme PHARE permettra tout d'abord de mettre rapidement en œuvre une première tranche de financements affectés aux besoins de première nécessité. Puis dès 1996, le programme « Obnova » marquera le lancement de projets de reconstruction et de coopération économique plus larges. Enfin, ce sera la création, en 2000, de l'Agence Européenne de la Reconstruction (AER) qui deviendra la structure chargée de mettre en œuvre et en cohérence l'ensemble de l'aide communautaire ;

Par ailleurs, l'UE s'affirmera peu à peu, grâce aux progrès de la PESC, comme le premier « pourvoyeur de sécurité » de la région. Elle prendra, alors progressivement, le relais de l'ONU et de l'OTAN pour mener d'abord des opérations, civiles (Mission de Police de l'UE -MPUE- en Bosnie-Herzégovine) puis militaires (opérations Concordia en Macédoine et Althéa en Bosnie-Herzégovine).

C - LA MANIFESTATION D'UNE VISION PLUS AMBITIEUSE DE L'UE : LE PROCESSUS DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION

En 1999, l'UE franchira une nouvelle étape en initiant « le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ». Au-delà de la volonté de mieux articuler les interventions de la communauté internationale, ce Pacte entendait ancrer l'action internationale en faveur de l'Europe du Sud-Est autour de trois objectifs : la

démocratisation de la région ; la reconstruction et le développement économique ; la stabilité de la région.

Cependant, sur le terrain, cet accord peinera à prendre ses marques, d'autant qu'au même moment, l'UE lançait « le Processus de stabilisation et d'association » (PSA) avec pour objectif la perspective, à terme, d'une adhésion pour les pays des Balkans occidentaux à l'Union européenne.

La mise en œuvre du PSA, qui constitue désormais le socle de la politique européenne à l'égard des Balkans, se fait sur une base contractuelle dont les Accords de stabilisation et d'association (ASA) sont la clef de voûte. Au centre du dispositif, se trouve une double clause de conditionnalité. La première lie la poursuite du processus d'approfondissement des liens entre les pays signataires et l'UE aux progrès qui seront accomplis dans leur mise en œuvre. La seconde pose le principe indissociable de l'institution simultanée d'une coopération régionale. Enfin, depuis le 1er janvier 2007, et ce pour renforcer et rationaliser l'aide financière que l'Union européenne prodigue, les divers programmes de soutien économique en faveur des candidats à l'adhésion ont été remplacés par un instrument unique : l'Instrument d'aide préadhésion (IPA).

II - LES ENJEUX DE LA PERSPECTIVE EUROPEENNE

A - LES DÉFIS POUR LES BALKANS

Le processus de stabilisation et d'association ne saurait constituer un outil « clef en main » de nature à permettre aux Balkans de sortir d'une situation difficile pour devenir aussitôt « euro-compatibles ». C'est à eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de prendre en main les réformes et si des progrès sont perceptibles, la persistance dans toute la région d'obstacles hérités de la désintégration de l'ex-Yougoslavie en ralentit, à des degrés divers, le cours.

La constitution d'états de droit reste difficile. À l'exception de la Croatie et de l'Albanie, la plupart des autres pays des Balkans sont toujours confrontés à des problèmes de délimitation et de stabilisation territoriale, ou rencontrent encore des difficultés pour dégager leurs institutions de toute forme ethnique de fonctionnement.

Dans toute la région, les progrès à réaliser en matière de réformes administratives, de justice ou de police, sont également considérables. La traite des êtres humains, la corruption et la criminalité organisée demeurent des fléaux de grande ampleur qui infiltrent toute la société.

Les pays issus de l'ex-Yougoslavie doivent, par ailleurs, mener à son terme un important travail de mémoire sans lequel la réconciliation des peuples de l'ex-Yougoslavie et l'instauration d'une paix définitive ne pourront devenir réalité.

Enfin, les défis sont économiques et sociaux. Les échanges entre les pays de la région sont encore entravés par de trop nombreux obstacles. Le volume des investissements directs étrangers demeure bas. Le dialogue social est, faute de traditions démocratiques ancrées, faible. Quant à la société civile, elle n'en est qu'à ses prémisses.

B - LES CHALLENGES POUR L'UNION EUROPÉENNE

Si « l'avenir des Balkans est européen », cette perspective doit néanmoins se conjuguer avec l'expression récurrente d'une certaine « fatigue de l'élargissement ».

Dans le même temps, l'Union européenne est confrontée à un processus inédit et délicat qu'il faut gérer : en effet, elle est tout à la fois un acteur de premier plan dans la construction de ces États et un partenaire dans les négociations sur l'élargissement.

De surcroît, l'Union doit composer avec les réserves des opinions publiques vis à vis d'éventuels nouveaux élargissements. Mais, dans les faits, l'Union européenne communique peu sur les résultats de son action dans l'Europe du Sud-Est ainsi que sur les profils que l'Europe tirerait d'un véritable ancrage de tous ces pays à l'espace européen. De même, convient-il de souligner l'insuffisance de la place tenue par la société civile pour créer des liens concrets et profonds entre l'UE et les Balkans occidentaux. C'est par son biais, et par le jeu des nombreux acteurs de terrain qui la constituent – ONG, syndicats, associations culturelles... – que pourra se réaliser progressivement un authentique rapprochement entre les pays de la région et les États-membres.

Enfin, le Kosovo, représente un défi de première importance pour l'Europe qui a assurément un rôle particulier à jouer dans la résolution de ce conflit et qui dispose, à cet égard, d'une carte importante : l'offre d'une perspective européenne pour la Serbie et le Kosovo. En tout état de cause, il en va de son affirmation comme grande puissance diplomatique sur la scène internationale. Reste que l'influence de l'Union européenne sur le cours des événements à venir dépendra, d'abord, de sa capacité à définir des choix puis à prendre ses responsabilités, ce qui lui a indéniablement fait défaut aux débuts du conflit ex-yougoslave.

*

* * *

Favoriser la stabilité, la sécurité, la prospérité et le progrès social dans les États des Balkans occidentaux constitue, après des années de guerres et de conflits, une priorité majeure pour l'Union européenne, premier partenaire politique, économique et commercial de cette zone. Elle s'est engagée, lors du Sommet de Zagreb en 1990, dans un long cheminement de rapprochement avec les pays des Balkans occidentaux.

Cette région, largement méconnue et complexe est confrontée à des enjeux et des obstacles qui risquent d'être longs et difficiles à surmonter : fragilité de l'état de droit, difficulté de l'avènement d'une véritable réconciliation, questions religieuses, instabilité macro-économique, pauvreté, corruption, grande criminalité...

De son côté, l'Union européenne est partagée entre sa volonté de maintenir pour les pays des Balkans une perspective d'ouverture pour conforter la démocratisation et les réformes et la nécessité, pour elle-même, de renforcer ses institutions après les élargissements de 2004.

Reste que ces deux dernières années, des évolutions positives ont été enregistrées. Elles sont autant de signes encourageants pour l'avenir : signature d'accords de stabilisation et d'association avec quasiment tous les pays de la région ; ouverture et poursuite des négociations pour une adhésion de la Croatie à l'Union européenne ; reconnaissance au profit de la Macédoine du statut de pays candidat.

*
* * *

L'étude a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée après avoir été adoptée par la section des affaires sociales à la majorité des nombres présents (18 voix pour et 1 abstention).

*
* * *

Auditions effectuées par la section :

Pour son information, la section a entendu les personnalités suivantes :

- M. Jean-Arnault Dérens, rédacteur en chef du *Courrier des Balkans* ;
- S.A.I. et R. l'Archiduc Otto de Habsbourg-Lorraine, ancien député au Parlement européen ;
- M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères, administrateur civil et Haut représentant de l'organisation des Nations unies (ONU) pour le Kosovo de 1999 à 2000 ;
- M. Joseph Krulic, haut fonctionnaire ;
- Mme Doris Pack, député au Parlement européen ;
- M. Jacques Rupnik, directeur de recherche FNSP/CERI (Fondation nationale des sciences politiques/Centre d'études et de recherches internationales) à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris ;
- M. Peter Seideneck, conseiller à la confédération européenne des syndicats ;
- M. Dirk Vantyghem, directeur des affaires internationales d'Eurochambres ;
- M. Nebojsa Vukadinovic, chercheur associé à l'École normale supérieure ;

Le rapporteur s'est également entretenu avec MM. Jean-François Terral et Jacques Faure, successivement directeurs d'Europe continentale au ministère des affaires étrangères.

Par ailleurs, au cours de deux missions qui les ont menés en Croatie, en Bosnie et au Monténégro en novembre 2006, puis en Albanie, au Kosovo, en Macédoine et en Serbie, en février 2007, M. Jean-Claude Pasty, président de la section, M. Alain Terrenoire, rapporteur, Mme Isabelle Bacq, administrateur et M. Damien Lanel, administrateur adjoint, ont pu rencontrer les autorités locales, les responsables du monde économique et social, ainsi que les représentants sur place de la communauté internationale et de l'Union européenne (UE).

***LA NATURE DANS LA VILLE
BIODIVERSITÉ ET URBANISME***

Rapporteur : Bernard Reygobellet
au nom de la section du cadre de vie
Étude adoptée par le Bureau du 10 octobre 2007
Bernard Reygobellet, membre de section,
est membre de la section du cadre de vie

*
* * *

Alors que les préoccupations environnementales prennent chaque jour davantage d'importance, il est un sujet encore peu abordé par les pouvoirs publics et les médias : la place accordée à la biodiversité dans un monde qui continue de s'urbaniser. Étonnant paradoxe, quand tout témoigne dans la ville du besoin de nature des citadins. Dans l'espace privé tout d'abord, où végétaux et animaux de compagnie sont si souvent présents qu'ils génèrent un marché en croissance continue. Dans l'espace public ensuite, où les squares, les parcs, les plans et cours d'eau sont autant de respirations dans la trame urbaine auxquelles les municipalités consacrent un budget important. Au niveau territorial, enfin, où des trames vertes et corridors écologiques sont préservés ou créés.

Complément d'un imaginaire collectif qui affecte la nature de valeurs positives, une vision scientifique de la nature, portée par l'écologie, s'est progressivement diffusée. Elle met en évidence la complexité des interactions entre l'homme et la nature et apporte la preuve que celle-ci ne saurait être considérée comme un agrément, un luxe, un détail. Ainsi, aujourd'hui, les décideurs publics et privés doivent-ils s'efforcer, non seulement de la prendre en considération dans leurs projets urbanistiques ou industriels, mais encore d'accorder une juste place à la biodiversité dans leur conception du développement durable, alors même que la nature est le plus souvent absente des cadres de référence de l'analyse économique et sociale.

Pour toutes ces raisons, une vue d'ensemble de la place de la nature dans notre société urbaine et des pistes à explorer pour répondre aux enjeux d'un avenir qui commence aujourd'hui, méritait d'être brossée.

*
* * *

I - UNE PROBLÉMATIQUE EN PLEINE ÉVOLUTION

La nature n'a commencé d'être pensée dans sa complexité systémique et sa fragilité que récemment. Les dangers qui la menacent ont suscité le programme des Nations-Unies pour l'environnement puis les sommets de la terre. En 1992, celui de Rio se conclut par des conventions et engagements internationaux qui marquent le départ d'une prise en charge politique au niveau international des questions d'environnement et d'écologie, parmi lesquelles le programme « Action 21 », la convention sur la diversité biologique ou encore la convention-cadre sur les changements climatiques.

Pour répondre aux conclusions alarmantes de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire publiée en 2005, les États ont progressivement mis en place des politiques structurées autour de stratégies nationales et de plans d'action sectoriels en biodiversité impliquant les acteurs économiques et sociaux. En France, la création d'un ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, puis l'organisation d'une réflexion nationale sur ces thèmes témoignent de cette évolution.

Le cadre normatif relatif à la biodiversité et à l'urbanisme visant, à protéger l'environnement et/ou aménager l'espace évolue lui aussi. Considéré par certains comme un empilement de mesures pléthorique et parfois redondantes, il repose sur la gestion d'espaces protégés par des normes plus ou moins contraignantes. En 2004, une Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a été adoptée, dont deux des sept plans d'action sectoriels concernent le milieu urbain : le plan d'action urbanisme et les projets de territoire. Même si aucun document d'urbanisme ne semble spécifiquement dédié à la biodiversité, des dispositions relatives à l'affectation des sols ou l'évaluation obligatoire de l'impact des programmes susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement doivent être soulignés. Cette politique en faveur de la biodiversité peut s'exercer dans des « territoires de projet » tels que définis par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (1999), laquelle introduit en droit français le concept de services collectifs rendus par les espaces naturels et ruraux et contient des dispositions originales comme l'identification d'un réseau écologique. La nature et la biodiversité restent néanmoins les parents pauvres des politiques durables en milieu urbain. De nombreux dispositifs existent qui donnent la possibilité aux collectivités locales et à leurs groupements de s'impliquer dans une politique en faveur de la biodiversité au travers des agendas 21 ou des chartes pour l'environnement, véritables documents d'écologie urbaine. L'expérience acquise par les collectivités locales commence à être capitalisée et diffusée. Au niveau européen des réseaux de villes durables existent aussi, qui peuvent bénéficier d'un financement par la Commission pour des projets de coopération avec des agendas 21 locaux.

II - LA BIODIVERSITÉ ET L'URBANISME FACE AUX ATTENTES DES ACTEURS

De la ville industrielle à la ville durable, des conceptions fonctionnalistes aux cités-jardins, des grands ensembles à l'étalement pavillonnaire, la nature a toujours été un enjeu d'urbanisme à l'origine d'affrontements théoriques et pratiques. La « rurbanisation » des campagnes, la consommation d'espace, l'artificialisation des sols, le mitage du paysage, la construction de voiries et réseaux divers ont profondément marqué l'espace et porté atteinte à l'épanouissement de la faune et de la flore. Conscient de ces dérives, architectes et urbanistes se mettent maintenant à l'heure du développement durable. Des éco-ville et éco-quartiers commencent à voir le jour, reposant sur une conception dépassant la seule conservation du patrimoine, combinant une nécessaire densification avec la mixité de l'habitat et une architecture recourant à la végétalisation des murs et des toitures des bâtiments. Au cœur de la ville, de nouveaux espaces verts et jardins concourent à la biodiversité. Le fleurissement des villes mobilise des ressources humaines et financières importantes. On assiste à un retour des jardins familiaux et à l'émergence de jardins ou espaces ouverts à la nature spontanée. Au regard des enseignements des naturalistes sur les relations entre structuration de l'espace et biodiversité, la maîtrise des zones périurbaines apparaît comme un enjeu majeur de l'aménagement du territoire. À cet égard, le développement d'une agriculture de proximité accordant une place de choix aux méthodes biologiques doit retenir l'attention. Les citadins, quant à eux, expriment leur besoin de nature dans leur cadre de vie sous de multiples formes : animaux domestiques, verdure à domicile ou en extérieur, activités récréatives et sportives de plein air organisées dans de grands espaces verts, parcs... Le constat d'une demande sociale de nature doit continuer d'être analysé dans ses multiples implications, y compris pour évaluer les politiques d'éducation à la nature.

Bien que la nature en milieu urbain soit perçue comme un élément de bien-être, il convient de maîtriser les nuisances biologiques et le risque sanitaire et de gérer les espèces indésirables. Il peut s'agir d'insectes, de rongeurs d'oiseaux, ou d'espèces animales ou végétales responsables de nuisances pour les écosystèmes. Les nombreuses maladies transmises directement ou indirectement par des plantes et des animaux ont d'ailleurs conduit à un urbanisme résolument hygiéniste : la ville doit être aérée, lumineuse et ponctuée d'espaces verts, squares et jardins publics... La crise médiatique déclenchée autour de la grippe aviaire et du chikungunya a rappelé aux citadins que la nature peut nuire à sa santé. Pour autant, elle fournit des indicateurs sanitaires ou environnementaux pour assurer par exemple la surveillance aérobiologique. Cette ambivalence et l'importance de ces enjeux justifient que des recherches soient engagées ou poursuivies.

III - LES RAPPORTS ENTRE NATURE ET URBANISME SE CRISTALLISENT AUTOUR DE QUATRE GRANDS ENJEUX

L'étalement urbain qui se produit au détriment des espaces agricoles et naturels est aujourd'hui mis en cause par tous les analystes du processus de périurbanisation qui en dressent un bilan social, économique et écologique globalement négatif. L'espace utilisé par un habitant dans les villes en Europe a plus que doublé au cours des cinquante dernières années ; c'est pourquoi densité et biodiversité doivent conclure un mariage de raison. Cela suppose de conduire des actions de sensibilisation pour vaincre les oppositions qui se manifestent dans le public et chez les élus. L'agriculture devrait être maintenue voire développée en zone périurbaine et privilégier les méthodes biologiques pour répondre à une demande en hausse. En matière d'habitat et de cadre de vie, le défi consiste à prendre en compte les attentes des groupes sociaux avec le souci de réduire la « fracture écologique » qui accompagne la fracture sociale.

La prise de conscience des services écologiques et de prévention des risques naturels que rendent les écosystèmes doit se poursuivre. La nature améliore en effet à plus d'un titre le cadre de vie des citadins, elle remplit une fonction éducative en sensibilisant les enfants à l'importance et la fragile complexité de l'environnement, offre des indicateurs sanitaires ou environnementaux, assure une régulation du régime des eaux qui protège la ville contre les crues et inondations, offre une ressource en eau de bonne qualité, contribue à l'épuration des substances polluantes produites ou utilisées en ville ou à la campagne... La loi sur l'eau et les milieux aquatiques a d'ailleurs mis en place une politique de protection et de gestion des bassins versants. Le risque de feux de forêt peut lui aussi être limité par son exploitation raisonnée.

Des outils d'évaluations et des leviers financiers restent à inventer. Que ce soit pour mesurer les dégâts environnementaux d'une catastrophe accidentelle ou les effets d'une politique publique - et la réorienter si nécessaire - il convient de disposer d'indicateurs représentatifs de l'état de la biodiversité sur une longue durée. Le rapport d'activité de la stratégie nationale pour la biodiversité reste encore très éloigné de ce que doit être un véritable rapport d'évaluation. La carence provisoire des services de l'État en matière d'évaluation de la biodiversité est en partie compensée par des initiatives prises par le Muséum national d'histoire naturelle, les collectivités locales et les associations.

Dans une perspective de développement durable, l'État a lancé une réflexion sur l'intégration de la valeur de la biodiversité dans la comptabilité nationale et pris des mesures fiscales en faveur de la biodiversité. Néanmoins, les élus estiment que pour faire face à l'engagement financier important que représente la prise en charge de la biodiversité, il faut envisager une participation des usagers de la nature, bénéficiaires des services écologiques, en particulier des entreprises, sur la base de partenariats public-privé. Déjà la loi relative aux nouvelles régulations économiques prévoit que le rapport annuel des entreprises cotées en Bourse doit contenir des informations sur la manière dont l'entreprise prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités, les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces, ainsi que les démarches internes pour mieux former et

informer les salariés sur l'environnement. Reste à les inciter à intégrer la biodiversité dans leur système de management environnemental et à les associer aux politiques publiques. Par ailleurs, pour pallier l'échec relatif des politiques de protection de la nature reposant sur des mesures législatives et réglementaires, la création d'un marché financier de la biodiversité sur le modèle du marché carbone, qui existe déjà dans d'autres pays, pourrait être mis à l'étude.

En ville, l'enjeu de la biodiversité se joue peut-être surtout sur le terrain de la sensibilisation, de l'information et de la formation. Ces politiques de formation à la biodiversité, qu'il faudrait évaluer, devraient concerter les élus, les décideurs économiques, les agents publics, les professionnels et la population tout entière. Le ministère en charge de l'écologie, les collectivités territoriales et les associations naturalistes écologistes se mobilisent dans ce sens. Il serait cependant souhaitable que l'écologie soit davantage et mieux prise en compte dans les médias généralistes au travers de rubriques régulières allant au-delà des seuls faits d'actualité.

*
* * *

L'écologie humaniste dépasse aujourd'hui le clivage entre nature et culture ; elle s'inscrit de ce fait dans la logique du développement durable, qui exige que la nature et la biodiversité soient prises en compte dans l'élaboration démocratique et le suivi de tout projet urbanistique en veillant à ne pas faire de l'accès à la nature un élément de ségrégation sociale. C'est par la mobilisation et le travail commun d'acteurs formés et informés qu'un nouveau modèle, celui de la ville dans la nature, de la ville-territoire, pourra s'imposer et trouver des traductions concrètes.

*
* * *

L'étude a été adoptée en section le 10 octobre 2007 par 28 voix.

*
* * *

Auditions effectuées par la section :

- M. Christian Curé, sous-directeur de la planification et de l'aménagement à la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) ;
- Mme Mireille Ferri, vice-présidente du Conseil Régional d'Île-de-France ;
- M. Luc Ferry, membre du Conseil économique et social, écrivain ;

- M. Gilles Kleitz, chargé de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité à la Direction de la nature et des paysages, ministère de l'Écologie et du développement durable ;
- Mme Danielle Nocher, directrice de la publication et de la rédaction de Valeurs Vertes ;
- Mme Nelly Olin, ministre de l'Écologie et du développement durable ;
- M. Patrick Ollier, président de l'Assemblée nationale, maire de Rueil-Malmaison ;
- Bernard Reichen, architecte-urbaniste ;
- M. Phillippe Richard, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux ;
- M. Jacques Weber, directeur de l'Institut français de la biodiversité (IFB).

LE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS

Rapporteur : Laurent Béral
au nom de la section du travail

Assemblée plénière des 27 et 28 novembre 2007

Laurent Béral, membre du groupe de la Confédération française démocratique du travail, est membre de la section du travail

*
* *

L'exercice d'un travail salarié pendant les études concerne aujourd'hui une part importante de la population étudiante. Face à une réalité manifeste, la prise en compte actuelle de ce phénomène est toutefois très largement insatisfaisante, qu'il s'agisse du monde universitaire, des acteurs du monde professionnel ou des pouvoirs publics.

Notre assemblée a souhaité s'emparer de ce sujet de façon globale en appréhendant l'ensemble des motivations et des effets du travail pour les étudiants, tant du point de vue de la logique d'études que de la logique d'emploi.

Tout en soulignant les effets négatifs du travail étudiant lorsqu'il est exercé avec une intensité préjudiciable à la réussite scolaire et aux conditions de vie mêmes des étudiants, le Conseil s'attache à ne pas le considérer sous le seul angle de la contrainte financière. Le travail étudiant revêt en effet des atouts certains, du point de vue de l'autonomie, de l'expérience et de l'insertion professionnelle, qui méritent d'être valorisés.

*
* *

LE TRAVAIL ÉTUDIANT : UNE RÉALITÉ INSUFFISAMMENT PRISE EN COMPTE

Le travail des étudiants est aujourd'hui une réalité, qui reste toutefois mal connue, en raison de l'existence d'approches statistiques différentes. Trois données peuvent néanmoins être retenues à titre d'ordre de grandeur : les 3/4 des étudiants travaillent en cours d'année, en incluant la période d'été ; plus de 40 % exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire ; 15 à 20 % des étudiants, soit environ 400 000 personnes, travaillent de façon régulière pendant leurs études.

Le fait de cumuler études et emploi a des effets ambivalents et non négligeables sur le plan de la santé et des rythmes de vie, mais aussi en matière de réussite scolaire. En effet, au-delà d'un seuil hebdomadaire estimé à environ 15 heures, le travail influe de façon négative sur les études. Cependant, il comporte également des atouts importants en termes d'acquisition d'autonomie, de découverte du monde du travail et d'insertion professionnelle.

Néanmoins, alors qu'elle est loin d'être marginale, la situation du jeune qui travaille pendant ses études est insuffisamment prise en compte, tant dans le monde de l'enseignement supérieur que dans l'univers de l'entreprise.

FAIRE DU TRAVAIL ÉTUDIANT UN ATOUT

Sur la base de ce constat, notre assemblée souhaite promouvoir une nouvelle conception du travail étudiant en le considérant comme un atout potentiel dès lors que les moyens sont donnés de **concilier études et emploi**. Tout en recherchant les moyens de réduire les situations de contraintes financières fortes, elle propose des pistes pour que le travail étudiant soit **pris en compte dans les universités et les entreprises**, et qu'il fasse l'objet de **politiques publiques volontaires et adaptées**.

I - PORTER UN NOUVEAU REGARD SUR LE TRAVAIL ÉTUDIANT

Notre assemblée souhaite baser sa réflexion sur quatre postulats. La connaissance sur ce phénomène doit en premier lieu être approfondie par une harmonisation des outils statistiques et un meilleur ciblage des analyses qualitatives, afin que les différents acteurs concernés, à commencer par les pouvoirs publics, puissent suivre précisément l'évolution du phénomène et l'effet des réponses apportées.

Ensuite, si le travail étudiant est encore pour nombre d'étudiants une nécessité trop pesante qui doit être réduite, le CES considère qu'il peut être un atout, sous réserve en particulier d'un volume de travail raisonnable, et en tout état de cause inférieur à 15 heures par semaine. Il doit par ailleurs être valorisé et organisé sans pour autant nécessiter l'instauration d'un statut spécifique.

Enfin, le travail étudiant requiert une véritable prise en compte politique dans le cadre des réformes sur l'université ainsi qu'un rapprochement mutuel des différents acteurs afin de développer une proximité entre universités et entreprises.

II - MODIFIER L'APPROCHE DE LA SITUATION DES ÉTUDIANTS SALARIÉS PAR L'UNIVERSITÉ

Le Conseil estime qu'il est nécessaire de transformer l'approche des universités sur la situation des étudiants salariés en construisant une nouvelle conception de leur rapport au monde du travail et à l'insertion professionnelle, mission qui s'ajoute désormais à celles d'enseignement et de recherche.

Il s'agit dès lors de mettre en place de réels aménagements pédagogiques, notamment en termes d'horaires et de recours aux outils numériques, économiquement accessibles et accompagnés d'une pédagogie adaptée. Il convient également de valoriser le travail étudiant dans les cursus, en l'intégrant dans le module « projet professionnel », en le reconnaissant au travers de l'attribution de crédits ECTS et en généralisant le supplément au diplôme avec la mention des compétences professionnelles acquises.

Sur un autre plan, il semble essentiel de développer les emplois étudiants au sein des universités, en utilisant les possibilités ouvertes par la récente loi, en complémentarité des emplois statutaires. Cette démarche est bénéfique tant aux étudiants qui disposeront d'un emploi sur place et adapté à leurs études qu'aux universités elles-mêmes par l'amélioration de la qualité des services existants.

Enfin, il importe de doter les universités d'une organisation en lien avec le monde du travail et liée à la mission d'insertion professionnelle, avec le recours à des professionnels de ces questions et la mise en place de services innovants et personnalisés pour l'information et l'accompagnement des étudiants.

III - AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DU TRAVAIL ÉTUDIANT DANS LES ENTREPRISES

L'emploi des étudiants est et doit rester régi par le droit commun. Il convient dès lors de garantir la bonne application du droit du travail notamment en veillant au respect de la distinction entre stage et travail salarié. Néanmoins, certains aménagements doivent être envisagés comme l'instauration d'un congé de droit pour examen, déjà accordé dans plusieurs entreprises, ou encore la possibilité de prévoir, par accord collectif, le versement de l'indemnité de précarité pour les emplois pendant les vacances. Il importe également de répondre aux difficultés d'affiliation aux régimes de protection sociale pour éviter les situations de double cotisation et permettre l'obtention des droits sociaux sans obliger les étudiants à un volume d'heures pénalisant leurs études.

Par ailleurs, il semble souhaitable d'encourager et de diffuser les bonnes pratiques des entreprises telles que des conditions d'accueil positives, des volumes horaires adaptés et adaptables, intégrés dans l'organisation globale du travail, et la reconnaissance de l'acquisition de compétences des étudiants en recherchant les moyens de les fidéliser. Il s'agit dans ce cadre de faire du travail étudiant un enjeu de dialogue social au niveau de la branche, de l'entreprise et du territoire.

Enfin, il semble utile de penser des dispositifs innovants tel que des lieux de rencontres employeurs-étudiants, notamment pour les services à la personne, ou l'expérimentation d'un dispositif simplifié pour l'emploi ponctuel des étudiants, s'inspirant de celui pour les emplois à domicile (CESU) ou pour les TPE (chèque emploi TPE), mais dans une logique inversée, avec un chéquier lié à l'étudiant et non à l'employeur.

IV - DES POLITIQUES PUBLIQUES À RENFORCER, RÉFORMER OU IMAGINER

Le Conseil souligne la nécessité de renforcer, réformer ou imaginer les politiques publiques sur ce sujet. Il importe en premier lieu d'améliorer le système d'aides sociales et de poursuivre en ce sens la démarche engagée par les pouvoirs publics. Ainsi, le montant des bourses, en particulier pour les étudiants les plus défavorisés, le mode de calcul et d'attribution et le nombre de bénéficiaires doivent être largement améliorés.

Il convient au-delà d'envisager d'autres formes d'aides tels qu'une allocation d'études remboursable ainsi qu'une remise à plat de l'ensemble du système pour permettre une combinaison des différentes ressources.

Par ailleurs, il importe d'améliorer le pouvoir d'achat des étudiants en développant l'offre de logement et des dispositifs réduisant le coût des transports.

Sur un autre plan, les pouvoirs publics doivent jouer pleinement leur rôle d'impulsion au plan national comme au plan local afin de renforcer la porosité universités-entreprises, tant au niveau de l'État dans le nouveau cadre de l'autonomie des universités que des collectivités territoriales qui, par leur proximité et leurs compétences, doivent prendre leur part dans ce chantier.

Enfin, l'approche retenue par notre assemblée conduit à inscrire le travail étudiant au sein des enjeux de la sécurisation des parcours professionnels, à différents égards, notamment en termes de formation tout au long de la vie, de validation des acquis de l'expérience et d'amélioration du taux d'emploi des jeunes.

*
* * *

Les pistes que propose notre assemblée vont bien au-delà de la seule population étudiante salariée. Notre pays a intérêt à développer les liens entre son enseignement supérieur et ses entreprises, à valoriser la formation tout au long de la vie, à reconnaître les expériences en sortant d'une logique encore trop académique des compétences.

Cette vision, conçue pour les étudiants salariés, est ainsi à même de bénéficier aux salariés étudiants.

*
* * *

Le CES souhaite promouvoir une nouvelle conception du travail étudiant, en le considérant comme un atout potentiel.

I - PORTER UN NOUVEAU REGARD SUR LE TRAVAIL ÉTUDIANT

- Un approfondissement nécessaire de la connaissance avec une harmonisation des outils statistiques et des analyses qualitatives plus ciblées
- Le travail étudiant : réduire sa nécessité, développer ses atouts
- Une prise en compte politique sans statut spécifique
- L'importance du rapprochement mutuel des différents acteurs

II - TRANSFORMER L'APPROCHE DE LA SITUATION DES ÉTUDIANTS SALARIÉS PAR L'UNIVERSITÉ

- Construire une nouvelle conception du rapport au monde du travail
- Mettre en place de réels aménagements pédagogiques (horaires, outils numériques...)
- Valoriser le travail étudiant dans les cursus, par une prise en compte notamment dans le module « projet professionnel », dans l'attribution de crédits ECTS et dans le supplément au diplôme
- Doter les universités d'une organisation liée au monde du travail, en mettant en place des services innovants, adaptés et personnalisés pour les étudiants, avec le recours à des professionnels et une politique en direction des personnels
- Développer les emplois étudiants au sein des universités en complémentarité des emplois statutaires

III - AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DU TRAVAIL ÉTUDIANT DANS LES ENTREPRISES

- Prévoir des aménagements dans le droit du travail, en garantissant au préalable sa bonne application, et en levant les difficultés d'affiliation aux régimes sociaux
- Encourager, évaluer, diffuser les bonnes pratiques des entreprises : conditions d'accueil positives, volumes horaires adaptés et adaptables, reconnaissance de l'expérience, et faire du travail étudiant un enjeu de dialogue social
- Imaginer des dispositifs innovants pour le travail ponctuel en développant des lieux de rencontres employeurs-étudiants et en expérimentant un dispositif simplifié sur la base du CESU ou du chèque TPE

IV - DES POLITIQUES PUBLIQUES À RENFORCER, RÉFORMER OU IMAGINER

- Poursuivre la démarche engagée pour les bourses, tant en niveau qu'en nombre de bénéficiaires, et envisager d'autres formes d'aides
- Engager une remise à plat de l'ensemble du système d'aides sociales pour permettre une combinaison des différentes ressources
- Améliorer le pouvoir d'achat des étudiants en développant l'offre de logement et les possibilités de réduction du coût des transports
- Renforcer les liens entre université-entreprises par une impulsion des pouvoirs publics
- Incrire le travail étudiant au sein des enjeux de la sécurisation des parcours professionnels, en particulier pour la formation professionnelle continue et la VAE et améliorer le taux d'emploi des jeunes

*

* * *

L'avis a été adopté par 173 voix et 17 abstentions.

*

* * *

Auditions effectuées par la section :

- Valérie Cohen-Scali, maître de conférences en psychologie sociale à l'Université Paris 13 ;
- Guillaume Houzel, président de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), accompagné de Louis Gruel, sociologue, chargé de mission à l'OVE ;
- Pauline Domingo, CA-Céreq de Paris, Centre d'économie de la Sorbonne-Matisse, CNRS-Université de Paris 1 ;
- Jean-François Giret, ingénieur recherches au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), accompagné de Catherine Béduwé, Laboratoire interdisciplinaire sur les ressources humaines et l'emploi (Lihre), Université des sciences sociales de Toulouse ;
- Pascale Poulet-Coulibando, ingénieur recherche, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale ;
- Julie Coudry, présidente de la Confédération étudiante, accompagnée de Julie Urbach ;

- Simone Bonnafous, présidente de l'Université Paris 12 - Val de Marne ;
- Pierre Tapie, directeur général du groupe Essec, accompagné de Séverine Jauffret, directrice des relations étudiants/entreprises ;
- Muriel Bolteau, directrice des ressources humaines MRH, Carrefour hypermarchés France, accompagnée de Jean-Luc Delenne ;
- Hubert Mongon, vice-président RH McDonald's France, accompagné de Cécile Staner, vice-présidente McDonald's Europe ;
- Pierre Lunel, délégué interministériel à l'Orientation ;
- Michaël Zemmour, responsable des questions sociales, Union nationale des étudiants de France (UNEF).

LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE
(saisine gouvernementale)

Rapporteure : Anne Duthilleul

au nom de la section des affaires sociales

Assemblée plénière des 18 et 19 décembre 2007

Anne Duthilleul, membre du groupe des entreprises publiques,
 est membre de la délégation pour l'Union européenne,
 membre de la section des affaires sociales et de la section
 des activités productives, de la recherche et de la technologie

*

* * *

Saisi le 12 septembre 2007, le Conseil économique et social s'est appuyé sur les nombreux rapports disponibles qui fournissent une expertise considérable. Il dresse un état des lieux du mode de financement de la protection sociale et souligne la nécessité de trouver des solutions durables, afin d'en assurer l'équilibre à long terme. L'avis formule une proposition en ce sens favorisant la compétitivité de l'économie française.

*

* * *

I - ÉTAT DES LIEUX – CADRAGE GÉNÉRAL

A - LA PROTECTION SOCIALE ET SON FINANCEMENT SE SONT PROFONDÉMENT TRANSFORMÉS DEPUIS 25 ANS

La protection sociale recouvre une notion plus large que la Sécurité sociale. Elle représente aujourd'hui près de 30 % du PIB, soit en 2006 des montants s'élevant à 526 Md€ de prestations.

1. D'une philosophie fondée sur la mutualisation des risques pour les travailleurs au développement de l'universalité de la protection sociale

Contributives à l'origine, les prestations se sont développées vers l'universalité, déjà dans les principes fondateurs de 1945, pour la famille et l'assurance maladie désormais indépendantes d'une activité professionnelle et pour les « nouveaux risques » d'exclusion ou dépendance. D'une mutualisation de type assurantielle entre les travailleurs, le système de protection sociale a évolué vers une part accrue de solidarité, qui vise à renforcer la cohésion sociale.

2. D'une logique de cotisations sur les salaires et revenus d'activités à la diversification des recettes

L'évolution des prestations justifie la participation de ressources publiques (État et collectivités locales) à leur financement et la création de contributions nouvelles (CSG, CRDS, CSA) sur une assiette plus large que les salaires. Elle a conduit au transfert de cotisations sociales vers des contributions, impôts et taxes affectés, afin de traduire la solidarité et d'alléger la part assise sur les salaires.

3. Cette évolution progressive s'accompagne d'une recherche d'objectifs distincts

La protection sociale s'est élargie vers des objectifs nouveaux : politique familiale, aide à l'emploi, aux personnes handicapées ou au logement. Devant la montée de l'exclusion, les dispositifs d'insertion, comme le RMI en 1988, ont été pris en charge par des contributions publiques et confiés aux départements dans un souci de gestion de proximité.

B - LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE EST MARQUÉ PAR L'APPARITION DE DÉFICITS QUI OBLIGENT À RÉAGIR

1. L'évolution des prestations sociales est guidée principalement par les dynamiques propres aux régimes santé et vieillesse

Le principal ressort de la croissance des dépenses vieillesse et maladie (représentant 70% du total des prestations) est la démographie, d'une part par la baisse du nombre de cotisants par retraité et d'autre part par les soins liés à l'allongement de la durée de la vie, mais aussi la hausse de qualité des soins et le progrès technique. Face à cette augmentation, des réformes ont été engagées sur les retraites et l'optimisation du système de soins.

2. La persistance du chômage et la progression de la dépendance impliquent aussi de nouveaux acteurs pour leur prise en charge

Après la création en 1958 du régime d'assurance chômage, le RMI constitue une réponse à l'exclusion. L'évolution du coût du RMI confié aux départements, dans le cadre de la décentralisation en 2003, reflète l'augmentation du nombre d'allocataires et le plafonnement de la contribution de l'État. De la même façon, la charge pour les départements, qui financent 20% de la dépendance, est en forte hausse.

3. Face à la dynamique des dépenses, il est urgent de trouver des solutions durables

Les déficits repris par la CADES s'élèvent à 107,7 Md€, soit fin 2006 75,6 Md€ d'en-cours de dette. Les autres branches et les fonds de financement (FSV et FFIPSA) ont accumulé des déficits de 15,4 Md€. Au total, les prévisions triennales de 2007 à 2009 conduiraient à un déficit cumulé de 40 Md€ en 2009. Les questions de prévision et de maîtrise des dépenses, par une régulation et une gestion optimisée, ne peuvent plus être éludées.

**C - LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE REPOSE
PRINCIPALEMENT SUR LE TRAVAIL**

1. Les prélèvements sociaux, malgré les exonérations ou allègements déjà appliqués, reposent majoritairement sur le travail

La part des cotisations assises sur les salaires reste élevée et pèse sur la compétitivité de l'économie. Les comparaisons sont à prendre avec prudence et à concentrer au plan européen, qui représente les deux tiers des échanges avec la France. Le coût du travail est un facteur important du niveau d'emploi dans une économie où compte la compétitivité-prix, même si ce n'est pas le seul facteur de positionnement. Or au-delà des allègements de charges, les cotisations sociales induisent un écart entre le salaire net et le coût du travail qui joue un grand rôle dans la perception des employeurs comme des salariés (le « coin social »).

2. La réflexion de nombreux groupes de travail a porté sur la recherche d'assiettes différentes

L'avis présente rapidement les rapports émis depuis 1994 (JB. de Foucault), 1997 (JF. Chadelat) et 1998 (E. Malinvaud) et plus récemment en 2006 (CAE, COE et CAS) et 2007 (E. Besson et C. Lagarde).

3. La réforme du financement de la protection sociale est soumise à l'avis du Conseil économique et social

La saisine du gouvernement intervient à un moment clé de ce dossier et répond au souhait d'ouvrir largement le débat avant toute réforme.

II - PROPOSITIONS

A - LA MAÎTRISE DES DÉPENSES ET L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE SONT INCONTOURNABLES

1. Les enjeux de l'assurance maladie se concentrent sur la croissance des dépenses à maîtriser, mais aussi à assumer

Les efforts de ces dernières années ont porté sur une maîtrise médicalisée des dépenses, sans remise en cause de la structure de l'offre de soins. Le Conseil économique et social considère que ces efforts doivent être amplifiés dans le sens d'une meilleure organisation, du partage des meilleures pratiques et de l'amélioration de la qualité des soins. Pour maîtriser les dépenses, il estime qu'il est souhaitable d'accroître les efforts de prévention, ainsi que la sensibilisation et la responsabilisation des patients et des prescripteurs quant au coût de notre système de santé. Il souligne l'importance des dispositifs de pilotage qui ne retirent rien au rôle des partenaires sociaux dans la gestion, quelle que soit l'origine des ressources.

2. Le Conseil d'Orientation des retraites éclaire de façon exemplaire les choix à faire à long terme pour les régimes vieillesse

Le Conseil économique et social souligne l'intérêt d'une vision claire et à long terme des perspectives des retraites et l'exemple réussi du COR dont la réflexion globale peut inspirer des travaux analogues sur la protection sociale. Il réaffirme l'importance du FRR et souhaite que les apports de l'État soient augmentés.

3. La gestion paritaire et l'auto-régulation des régimes accidents du travail - maladies professionnelles et indemnisation du chômage ont fait la preuve de leur solidité

Applicable à des risques bien circonscrits et assurantiels, cette gestion a fait la preuve de sa solidité pour le régime des AT-MP. Pour l'assurance chômage, les perspectives de reprise de l'activité laissent espérer des baisses de taux de cotisations. De même, l'action sur le chômage de longue durée pourrait à terme réduire les besoins au titre de l'insertion. Ceci permettrait de stabiliser les financements des collectivités locales pour les redéployer sur d'autres prestations à évolution dynamique comme l'APA.

4. Le rôle essentiel des familles doit être reconnu et soutenu par la politique familiale et au titre de l'aide à la dépendance

Le Conseil économique et social estime que le rôle de la famille est essentiel en termes d'éducation, de solidarité, d'écoute et de soutien aux enfants, mais aussi aux personnes fragiles, et doit toujours être soutenu.

Pour faire face aux besoins de la dépendance, les familles étant plus dispersées, une prise en charge externe est nécessaire. Notre assemblée rappelle que les financements devront être trouvés sur la base d'un arbitrage commun à l'ensemble de la protection sociale. La création d'un nouveau champ peut être envisagée pour renforcer la coordination des intervenants, pour laquelle la CNSA pourrait jouer un rôle de pilotage.

5. Une gouvernance globale de la protection sociale est indispensable et pourrait impliquer régulièrement le Conseil économique et social par des avis de suite

Les répercussions de chacun des régimes sur l'équilibre de la protection sociale rendent indispensable une gestion économe et rigoureuse de ceux-ci sans exception. Le Conseil économique et social estime que la gestion paritaire la plus responsable possible est un bon moyen d'y parvenir.

Il ne propose pas d'institutionnaliser cette gouvernance dans un nouveau Haut conseil, mais de renouveler l'examen des perspectives à long terme et des propositions de réforme du financement de la protection sociale, en les mettant en cohérence. Une vision globale permettrait de dégager, par la baisse de certains taux, des marges de manœuvre pour d'autres risques. Notre assemblée pourrait être saisie régulièrement et fournir un avis de suite.

**B - LA DISTINCTION DÉJÀ ENGAGÉE ENTRE SOLIDARITÉ NATIONALE ET
PRESTATIONS CONTRIBUTIVES DOIT ÊTRE POURSUIVIE EN FAISANT APPEL À
DES ASSIETTES ADAPTÉES SELON LES RISQUES**

**1. L'évolution des cotisations sociales vers des ressources d'assiette plus
large est justifiée par l'universalité des prestations à financer**

Le caractère principalement universel des régimes d'assurance maladie et de la famille ne fait plus de doute. Mais un transfert massif de ces cotisations vers d'autres recettes conduirait à des impacts importants sur les revenus de certains ménages ou sur la consommation, ce qui le rend très peu souhaitable et renvoie à des solutions plus progressives. Le Conseil économique et social recommande d'adopter une approche prudente.

**2. Les besoins de financement à long terme de la protection sociale sont
réels, mais à différencier selon les risques**

Les dépenses doivent être maîtrisées par des efforts soutenus, y compris la lutte contre les fraudes ou les abus, et les prévisions de recettes dépendent fortement des perspectives de croissance. Le retour à l'équilibre de la protection sociale ne peut s'envisager dans la durée que par un accroissement des assiettes, soit par leur élargissement proprement dit, soit par leur augmentation du fait de la croissance économique. Le Conseil économique et social estime que subsisteront durablement des cotisations sur les salaires à côté d'autres ressources, adaptées selon les risques.

**3. Les effets économiques et sociaux des assiettes de financement
envisageables restent à approfondir**

Avant toute décision de transfert, les effets micro-économiques sur les différents types de ménages ou d'entreprises seront à étudier finement, afin de prévoir les compensations ciblées les rendant acceptables. De l'ensemble des études déjà effectuées, il ne ressort aucune assiette miracle.

**C - UN PREMIER PAS DOIT ÊTRE FAIT RAPIDEMENT, MAIS PROGRESSIVEMENT
POUR FAVORISER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI**

Le Conseil économique et social propose un premier pas vers l'amélioration de la compétitivité des entreprises, favorisant durablement le financement de la protection sociale :

- baisse des cotisations sociales employeurs et non salariés famille ou maladie de 3 à 4 points ;
- concentration relative de ces allègements de cotisations sur les bas salaires ;
- financement compensatoire versé progressivement sur trois ans, au travers de nouvelles recettes en tenant compte des effets positifs de la croissance et de l'emploi sur les cotisations.

Ainsi les effets attendus sur la compétitivité et la croissance seraient immédiatement perçus. Pour la compensation, un « panier » de recettes, impôts et taxes affectés serait prévu, dont les taxes comportementales et la nouvelle taxe

« carbone fossile », ainsi que, le cas échéant, un appel à la TVA de 0,5 à 1 % pour boucler le dispositif, malgré son caractère inflationniste, à compenser pour les bas revenus.

Notre assemblée insiste sur le fait que ceci supposera des études fines, avant toute décision, sur les publics (entreprises et ménages) les plus fragiles. L'évaluation a posteriori permettra la troisième année d'ajuster les ressources nécessaires à la compensation et d'envisager une seconde étape.

Par ailleurs, notre assemblée propose un transfert de cotisations salariales vers la CSG et une hausse de la CRDS afin d'apurer les déficits et dettes accumulés.

Il revient naturellement au gouvernement de se saisir de ces propositions esquissées à grands traits, de les étudier et de les discuter avec les parties prenantes, avant de les adopter.

*

*

*

L'avis a été adopté par 106 voix contre 64 et 28 abstentions.

*

*

*

Auditions effectuées par la section :

- M. Nicolas About, sénateur, président du Conseil de surveillance de la Caisse nationale d'allocations familiales ;
- M. Éric Besson, secrétaire d'État chargé de la Prospective et de l'évaluation des politiques publiques ;
- M. Bertrand Fragonard, président du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie ;
- M. Raphaël Hadas-Lebel, président du Conseil d'orientation des retraites ;
- M. Philippe Josse, directeur du budget, ministère du Budget, des comptes publics et de la Fonction publique ;
- M. Philippe Le Clézio, membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture, rapporteur sur l'avis *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, 2005 ;
- M. Jacques Le Pape, directeur adjoint du Cabinet du ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi ;
- M. Dominique Libault, directeur de la Sécurité sociale, ministère du Travail, des relations sociales et de la solidarité ;
- M. Laurent Rabaté, conseiller maître, co-rapporteur du rapport sur la Sécurité sociale, Cour des comptes.

***LES POLITIQUES FINANCIÈRES CONDUITES
EN FAVEUR DES FRANÇAIS RAPATRIÉS
(saisine gouvernementale)***

Rapporteur : Yves Zehr
au nom de la section des finances
Assemblée plénière des 18 et 19 décembre 2007
Yves Zehr, membre du groupe de la coopération,
est membre de la section des finances

*
* * *

Après l'accession à l'indépendance de plusieurs États, 1,5 million de personnes ont été rapatriées, dont près des deux tiers d'Algérie. Depuis près d'un demi-siècle, la question de leur indemnisation demeure.

Le fait de devoir quitter, dans des circonstances dramatiques, un territoire où ils étaient établis parfois depuis plusieurs générations et la nécessité de démarrer une nouvelle vie en France justifiaient un effort national en leur faveur.

Un dispositif protéiforme et complexe a été mis en place au fil du temps. En tout, les sommes affectées aux diverses aides et indemnisations au titre de la solidarité nationale se chiffrent à 35 milliards d'euros (valeur 2002).

Pourtant, un contentieux financier et passionnel demeure. Les rapatriés, regroupés en de nombreuses associations, cherchent à faire valoir des droits dont ils estiment avoir été lésés.

La loi de 2005 a été conçue pour régler les derniers points matériels en suspens. Il convient d'accélérer sa mise en œuvre, d'évaluer les problèmes qui subsistent et de proposer des solutions.

Saisi de cette question par le Premier ministre, le Conseil économique et social considère qu'il ne peut se limiter aux questions strictement financières. Il a pris le temps de l'écoute et mesuré le sentiment des rapatriés de ne pas être considérés dignement. S'il convient donc de clôturer les aspects financiers, c'est aussi de reconnaissance morale qu'il s'agit.

*
* * *

I - LES ASPECTS MATÉRIELS

La loi d'indemnisation 61-1439 du 26 décembre 1961 définit la notion de « rapatriés » : il s'agit de « Français ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'évènements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était

antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France ».

Cette loi a généré un effort financier considérable. Toutefois, plusieurs difficultés demeurent.

A - LES RETRAITES

En 1964, l'État a accordé la validation gratuite des années d'activité des personnes ayant cotisé en Algérie. Puis la validation à titre onéreux des périodes passées hors de France a été autorisée.

En 1985, une aide a été instituée pour le rachat des droits. Elle a concerné 100 000 personnes. En 1988, un fonds de retraite complémentaire créé en faveur des salariés cadres ou non-cadres du régime général ou agricole a bénéficié à 17 000 personnes.

Un contentieux subsiste en matière de retraite tant dans le secteur public, en raison du non-reclassement de certains agents, que dans le secteur privé, illustré par le cas des médecins autorisés tardivement au rachat de cotisations, dans des conditions très restrictives.

Il est désormais urgent, compte tenu de l'âge des bénéficiaires potentiels ou de leur conjoint survivant, de régler les derniers cas en suspens. Ce règlement définitif ne paraît pas hors de portée.

Concernant les reclassements d'agents du secteur public, une cellule spécialisée doit être mise en place au secrétariat d'État chargé de la Fonction publique pour régler dans les 12 mois les dossiers en suspens.

Pour les médecins, pourraient être évalués le coût de l'opération de rappel et les modalités pratiques permettant, sur une base volontaire, d'obtenir des droits équivalents aux métropolitains en matière de reconstitution de carrière.

B - LE PROBLÈME DE L'ENDETTEMENT (PRÊTS DE RÉINSTALLATION ET DE CONSOLIDATION)

Dès 1962 ont été distribués des prêts « de réinstallation » aux rapatriés agriculteurs, commerçants, professions libérales ou artisans.

Les prêts bonifiés accordés par l'État n'ont, souvent, pas pu être honorés. Des moratoires successifs ont été accordés, ainsi que des remises et enfin, des effacements de dettes.

Diverses instances ont eu à traiter de ces dossiers : la Commission de remise et d'aménagement des prêts créée en 1977 (4 000 dossiers examinés). En 1987, 800 dossiers ont été orientés vers les Commissions départementales du passif des rapatriés auxquelles se sont substituées en 1994 les Commissions départementales d'aide aux rapatriés réinstallés (500 dossiers réglés). En 1999 a été recréée une Commission nationale « d'aide au désendettement des rapatriés réinstallés dans des professions non salariées ». Les préfets instruisent les dossiers et les transmettent à la CNAIR qui propose au ministre en charge des rapatriés d'accorder une aide permettant un désendettement global et définitif, sous réserve de certains critères de recevabilité.

Aujourd’hui, il ne reste que quelques dossiers (autour de 700) concentrés dans quelques régions. Si on leur applique le montant moyen d’indemnisation (64 000 euros), les solder reviendrait à un coût global de 46 millions d’euros.

Il existe enfin le cas particulier des prêts de consolidation regroupés à la trésorerie de Châtellerault, qui correspondent à des créances du Trésor public. Il reste 27 dossiers de ce type pour un montant de 7,88 millions d’euros dont 3,56 millions d’euros de principal.

Il est proposé de clore rapidement les 354 dossiers classés « éligibles », qui concernent le plus souvent des personnes qui se sont manifestées tardivement, en établissant des plans de refinancement avec l’accord des créanciers.

Les dossiers « non éligibles » résultent souvent d’une interprétation abusive de la loi de la part des demandeurs. Reste qu’il faut solder ces procédures tout en évitant la demande de réouverture d’autres dossiers. La mission interministérielle aux rapatriés doit examiner cas par cas les dossiers qui nécessitent vraiment un traitement à caractère social.

Les vingt-sept dossiers en suspens à Châtellerault devraient être clos rapidement, avec un remboursement partiel de ceux qui le peuvent et une remise gracieuse de dettes pour les autres.

C - LA SITUATION DES RAPATRIÉS TUNISIENS

Le règlement du contentieux franco-tunisien est souvent présenté comme exemplaire. Il subsiste cependant, malgré plusieurs accords conclus avec le gouvernement tunisien, des difficultés touchant notamment à la liberté de transfert des produits des biens perçus en Tunisie par des Français.

Une négociation d’État à État pourrait permettre de rappeler l’existence de ces accords et de solder les cas en suspens.

D - L’INDEMNISATION

Pour aider les rapatriés non salariés, un dispositif très complexe a été mis en place au fil d’une vingtaine de lois, dont celle du 15 juillet 1970, qui a posé des principes pour l’indemnisation des personnes physiques (dégrossivité, barème, échelonnement sur 10 ans). À cette époque, 161 000 dossiers ont été traités.

Au total, un travail considérable a été accompli. L’inventaire des biens indemnisés a été réalisé, semble-t-il, avec soin, ce qui n’a pas empêché certaines difficultés ponctuelles d’évaluation des propriétés, notamment au regard de leur qualification (urbaines ou rurales). À cet égard, le Conseil économique et social salue le travail rigoureux opéré par l’agence nationale pour l’indemnisation des Français d’Outre-mer.

En 1963, 5 % du budget de l’État ont été affectés aux rapatriés. À l’époque, il a donc bien été tenu compte du choc subi par des populations très éprouvées par des « événements » sur lesquels elles n’avaient aucune prise.

Cette indemnisation a été conçue comme un acte de solidarité nationale qui n’avait pas vocation à rembourser intégralement les biens perdus et était donc plafonnée.

L'ensemble des indemnisations versées correspond à 58 % de la valeur estimée des biens, selon l'ANIFOM, soit 16,5 milliards d'euros. Le calcul de cette indemnisation est contesté par certaines associations (plafond, ventes à vils prix, etc.) et les montants réclamés s'échelonnent entre 12 et 80 milliards d'euros.

La France a versé une « contribution à l'indemnisation » sur le fondement d'une solidarité nationale. Si un complément devait être obtenu pour solde de tout compte, il devrait, conformément aux accords d'Évian, provenir exclusivement d'une négociation avec l'Algérie.

Les sommes pourraient être versées à un fonds chargé de procéder à une répartition, sur des bases égalitaires, la véritable évaluation des biens perdus ne pouvant désormais plus être valablement opérée.

En tout état de cause, une quatrième loi d'indemnisation n'est pas concevable. Elle ne permettrait pas de régler des problèmes là où trois autres lois ont échoué et ne peut se concevoir dans l'état actuel des finances publiques françaises. En revanche, le versement d'une indemnité forfaitaire pour tous est envisageable.

E - LA SITUATION DES HARKIS

Le Conseil économique et social a abordé ce sujet en décembre 2006 (étude sur *La situation sociale des enfants de harkis* rapportée par Mme Chabi).

Pour ces personnes, il a souvent été difficile d'apporter la preuve de leurs biens en Algérie, la plupart du temps modestes. Rapatriés, ils ont été installés dans des camps dans des conditions souvent indignes.

Peu de harkis ont bénéficié des lois d'indemnisation. Ce n'est que tardivement que trois grandes lois (1987, 1994 et 2005) ont prévu des aides les concernant, pour un coût cumulé évalué à un milliard d'euros.

Actuellement, la population des harkis est d'environ 12 000 familles. Si les rapatriés harkis ont souvent plus de 65 ans, subsiste la question de leurs descendants. Il faut concentrer les efforts sur l'aide ciblée apportée aux jeunes en difficulté, avec un suivi en matière d'insertion professionnelle.

Des dispositifs ont été créés localement, basés sur un travail de proximité inscrit dans la durée et l'accompagnement de la personne, qui pourraient être étendus.

Anciens combattants pour la France, les harkis réclament d'abord une reconnaissance et souhaiteraient pour leurs enfants une meilleure intégration. Beaucoup aimeraient avoir la possibilité de se rendre et de circuler en Algérie, voire de s'y faire enterrer.

Dans la ligne de l'étude de Mme Chabi, il convient d'abord de faire connaître l'histoire, de rappeler ce que nous devons aux harkis. Les intégrer et lutter contre les discriminations dont ils sont victimes doit être une priorité.

En ce qui concerne l'emploi et la formation, les initiatives développées localement doivent être généralisées au niveau national.

Dans le cadre défini pour l'indemnisation, les harkis doivent bénéficier de l'indemnité forfaitaire au même titre que les autres rapatriés. En tout état de cause, les aides devraient impérativement cesser après la seconde génération.

Enfin, des négociations avec le gouvernement algérien doivent être engagées afin d'obtenir, comme pour l'ensemble des Français, la liberté de circulation des harkis et de leurs familles, avec visas, et la fin des tracasseries administratives dont ils sont souvent les victimes. Leur permettre de revoir leurs familles, la tombe de leurs parents est clairement prioritaire par rapport aux indemnités éventuelles.

II - LE TRAVAIL DE MÉMOIRE

Aucune société ne peut se dispenser de se forger une mémoire collective, sous peine de perdre son unité et de fragiliser son identité. Au terme de ce travail, où la part d'écoute a pris une importance considérable, le Conseil économique et social fait le constat que trop de malentendus et de silences obscurcissent aujourd'hui la connaissance de l'histoire de l'Empire français et du processus d'indépendance.

Pour le CES, il ne s'agit ni de s'engager dans la voie d'une commémoration nostalgique ni dans celle de la repentance. **Il invite le gouvernement à engager un travail collectif sur cette période avec des historiens et les acteurs ou témoins de cette période.** Un premier pas a été franchi avec la reconnaissance officielle en 1999 par l'Assemblée Nationale de « la guerre d'Algérie ».

Dans cet esprit, notre assemblée propose **l'aménagement de lieux de mémoire** qui répond à la nécessité de se souvenir, pour savoir et accepter ce qui s'est passé.

Le Premier ministre a annoncé la création en 2008 d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie. Il est essentiel de continuer à écrire l'histoire mais une histoire partagée, luttant contre les simplismes. Le CES se félicite de cette intention et **demande en outre que :**

- le musée-mémorial prévu à Marseille voie effectivement le jour et soit un lieu de mémoire vivant ;
- un monument aux morts ou une stèle soit édifié(e) à Paris qui ferait état des victimes des moments extrêmement douloureux intervenus entre la signature des accords d'Évian et l'indépendance ;
- la période d'installation en l'Algérie ne soit plus occultée et ne soit pas oublié le rôle de l'Armée d'Afrique et de la « Première armée » ;
- soient rappelées les actions de développement de la France en Algérie.

D'autres questions doivent être réglées avec le concours des États concernés :

- exiger que les cimetières français soient correctement entretenus et gardés. En 2003, un plan de rénovation des cimetières en Algérie a été engagé, consistant à rénover quelques grands cimetières et à y regrouper des tombes de plusieurs cimetières ruraux qui ont été

restitués aux autorités locales (le plus souvent pour des opérations d'urbanisme). Cet effort mérite d'être salué et poursuivi ;

- demander la restitution des archives de toutes natures. Pourrait être envisagé de recourir, comme en Tunisie, à une commission mixte comportant des historiens, chargée d'organiser des échanges réciproques d'archives et de définir le protocole de leur consultation par les familles ;
- demander la liberté de circulation pour tous les harkis, avec visas ;
- accorder une reconnaissance morale aux victimes civiles des affrontements ;
- informer les familles des quelques soldats disparus en déclassifiant les archives « secret défense » et en menant, le cas échéant, des recherches complémentaires approfondies.

Ces demandes renvoient aux droits les plus élémentaires de la personne humaine, tels qu'ils sont définis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dont l'État algérien est signataire depuis 1962.

*
* *

Le Conseil économique et social est conscient que l'ensemble de ces questions, qui renvoient à un lourd contentieux historique, reste très sensible. Cependant une avancée sur les points recensés faciliterait d'autant de nouvelles relations apaisées entre l'Algérie et la France, tournées vers les défis communs auxquels est aujourd'hui confronté l'espace méditerranéen.

*
* *

L'avis a été adopté par 160 voix et 37 abstentions.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- M. Emmanuel Charron, président de la Mission interministérielle aux rapatriés ;
- M. Yves Kodderitzsch, président du Haut Conseil aux rapatriés ;
- M. Alain Vauthier, directeur général de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'Outre-mer.

Des entretiens ont en outre eu lieu avec les représentants d'associations de rapatriés de diverses sensibilités.

LES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ ET LES ACTIVITÉS DOMINICALES

Rapporteur : Jean-Paul Bailly

au nom de la Commission temporaire

Étude adoptée par le Bureau du 18 décembre 2007

Jean-Paul Bailly, membre du groupe des entreprises publiques,
est membre de la section du cadre de vie

*

* * *

Le dimanche n'est pas un jour comme les autres. Les aspirations sont très diverses selon la situation de chacun : âge, situation de famille, activité professionnelle, lieu de résidence, mobilité, passions et goûts...

Les représentations, les vécus, les pratiques du dimanche, sont en forte évolution. D'un espace temps dédié essentiellement à une activité (la famille, le sport, les amis...), le dimanche évolue vers des espaces dédiés à de multiples usages, voire à des mixités d'usage.

La diversité des territoires, des attentes, des situations familiales, des pratiques de loisir..., renvoient à la question du lien social, l'objectif étant de « faire société ensemble ».

La tendance est, pour le dimanche, de devenir un jour de libre choix d'activités, où peuvent se combiner le « recentrement » (se reposer, se retrouver...), le partage (échanger, recevoir, rencontre, repas...), l'ouverture (sortir, se divertir, culture, achats...) mais aussi le rattrapage (tâches ménagères...).

Le dimanche des villes, en particulier, se caractérise par des attentes très diversifiées et ambivalentes des citoyens, en matière d'équipements, de services, de consommation et d'animation.

*

* * *

**I - CONFIRMATION DES PROPOSITIONS DE L'AVIS
« CONSOMMATION, COMMERCE ET MUTATIONS DE LA
SOCIÉTÉ » ET RÉFLEXION COMPLÉMENTAIRE :**

Les réflexions et pistes émises par l'étude, s'inscrivent dans la problématique de l'avis précité. Elles se fondent sur l'idée que le dimanche ne doit pas être banalisé et qu'aucune nouvelle dérogation de plein droit n'est à envisager.

À la dérogation des cinq dimanches annuels - tout en prenant en compte que de nombreux jours fériés sont travaillés - on peut s'interroger sur l'opportunité d'ajouter un droit de tirage supplémentaire. Si une extension devait être envisagée, elle n'aurait d'intérêt que si :

- elle donnait une nouvelle liberté et fluidité aux échanges et aux déplacements ;
- elle correspondait bien à l'idée de faire « société ensemble » notamment en certaines occasions (périodes de fête par exemple) ;
- elle avait un impact positif sur l'activité ;
- et, enfin, elle se limitait à un nombre restreint de dimanches complémentaires (3 par exemple) de façon à ne jamais perturber la règle fondamentale des équilibres.

II - COMMENT FAIRE « SOCIÉTÉ ENSEMBLE »

La question de l'activité dominicale est celle de l'occupation du dimanche dans le cadre d'une offre d'activités, marchandes ou non, qui interpelle les territoires, leurs projets ou leurs organisations d'animations, mais aussi d'autres milieux tels que les associations (sportives, culturelles, solidaires, de services à la personne...).

Si le dimanche est vécu différemment par chacun d'entre nous, il reste un marqueur temporel reconnu qui ne peut échapper aux politiques territoriales et nationales.

Les initiatives territoriales d'organisation des activités, des rythmes temporels et des offres de services doivent répondre de manière réflexive à la question de l'aspiration à l'équilibre de vie. Dans ce cadre, l'offre d'activités intéresse non seulement les résidents habituels (présents) mais aussi les résidents ou promeneurs temporaires du dimanche (résidences secondaires, touristes). Le dimanche n'est pas un jour où l'on ne fait rien et surtout pas un jour où l'on n'attend rien.

Il importe donc que dans le foisonnement des offres privées (brocantes, concerts, théâtres...) ou publiques (musées, piscines, bibliothèques...), le dimanche en tant que tel fasse l'objet d'un développement construit et visible, en termes d'information de l'offre à destination des différents groupes sociaux, à l'instar des actions publiques ou privées des jours de la semaine.

III - COMMENT DONC FAVORISER LES CHOIX DANS LE CADRE D'UNE GOUVERNANCE PLUS ACTIVE ?

Tout ce qui suit a pour objet d'aménager le dispositif des autorisations individuelles accordées par le préfet afin de consolider leur validité juridique, solidité essentielle à la sécurité tant des entreprises que des salariés. Pour y parvenir, il faut aussi prendre en considération les attentes et les enjeux de toutes les parties prenantes : citoyens, salariés et entreprises, collectivités territoriales...

1. Élargir la consultation dans le cadre d'une concertation territoriale en vue d'aboutir à un avis d'opportunité

La consultation prévue par l'article L.221-6 du code du travail pourrait être renforcée dans le cadre d'une concertation territoriale, à l'initiative du préfet, élargie aux :

- exécutifs des collectivités territoriales concernées ;
- associations de consommateurs représentatives ;
- syndicats d'entrepreneurs ;
- syndicats de salariés ;
- organismes consulaires : chambre de commerce et d'industrie, et chambre des métiers et de l'artisanat.

Cette consultation aboutirait à un avis d'opportunité pris en considération du contexte concurrentiel de la zone commerciale ou de chalandise qui serait impactée par la demande de dérogation.

L'élaboration du dossier d'avis d'opportunité pourrait comporter quatre éléments qui contribueraient à sa solidité :

- une étude économique portant, par exemple, sur le pourcentage du chiffre d'affaires hebdomadaire escompté le dimanche, soumise pour avis au comité d'entreprise ;
- une étude d'impact sur le tissu commercial du périmètre concerné ;
- les éléments constitutifs du bon déroulement du dialogue social ;
- le développement d'une offre de service public local adéquate : transport public, garde d'enfants...

Il conviendra de s'assurer, dans le cadre du dialogue social, de l'effectivité des garanties et contreparties qui seront accordées aux salariés concernés.

Les critères de légalité continueraient d'être appréciés par le préfet qui resterait l'autorité compétente pour prendre la décision finale.

2. Respecter le choix du salarié

Tout au long de la vie, les enjeux et les contraintes évoluent, les priorités et les choix aussi. Il est important dans ce domaine, de ne pas décider pour les autres et d'offrir des opportunités de choix, libre à chacun de les saisir.

Étendre au dimanche les jours d'activité d'un établissement (commercial, de loisirs ou de service accueillant du public), est une décision prise en corrélation avec l'évolution des rythmes de vie, de l'organisation administrative et territoriale, de l'appareil commercial...

Cette évolution interagit sur l'emploi (volume et nature) et ses modalités (organisation des horaires et des rythmes de travail). Elle soulève aussi la question de la situation des salariés au regard de l'articulation de leur vie professionnelle avec leur vie privée, familiale...

L'employeur qui, dans un cadre légal, désire ouvrir son enseigne le dimanche s'il fait appel au personnel de l'entreprise devra respecter le volontariat.

Ses besoins pourraient être formulés par écrit et diffusés à l'ensemble des salariés concernés par l'offre. Cette procédure pourrait être l'objet d'un accord d'entreprise.

3. Prendre en compte l'intérêt manifeste du consommateur

L'étude propose de réfléchir à une modernisation de l'appréciation des deux critères - le « préjudice au public » et le trouble « au fonctionnement normal de l'établissement » - fixés par l'article L.221-6 du code du travail.

L'objectif serait que les demandes d'autorisation d'ouverture soient instruites en tenant compte de l'intérêt manifeste pour le consommateur : fréquentation du magasin essentiellement le week-end, pour des achats ayant un caractère familial, difficilement réalisables le reste de la semaine car les disponibilités horaires des clients et l'accessibilité du site ne sont pas aisément conciliables (magasins situés en périphérie des lieux d'habitation, accessibles uniquement par la route...).

Ce nouveau critère de « l'intérêt manifeste du consommateur » pourrait s'ajouter aux deux critères existants.

4. Conforter la sécurité juridique

Dans l'optique d'une plus grande stabilité juridique des décisions, la durée des autorisations délivrées par le préfet pourrait être fixée à une période de 3 à 5 ans et renouvelée par reconduction expresse (= examen d'un nouveau dossier d'opportunité).

5. Pour mieux tenir compte des spécificités locales : appliquer le principe de subsidiarité afin de retenir le niveau le plus pertinent de l'action publique

La diversité des situations administratives et territoriales rend impossible l'identification d'une maille unique permettant l'instruction des demandes de dérogation.

Compte tenu de la spécificité de chacun des dossiers, il faudrait déterminer un périmètre territorial ad-hoc, qu'il s'agisse de délimitations administratives (communes, intercommunalités, pays...) ou de découpages économiques pertinents (bassins de vie, pôles d'excellence...).

Il paraît donc utile de substituer à la notion de « localité » mentionnée par l'article L.221-7 du code du travail celle d'échelon territorial et/ou économique pertinent.

*
* *

Domaine finalement peu étudié, l'activité du dimanche est un phénomène complexe à l'égard duquel les attentes sont très diversifiées, ambiguës et ambivalentes, voire contradictoires.

Un point partagé : le dimanche doit rester un jour différent des autres, un point de repère, un marqueur social, un « totem » - disent certains - de notre société.

Pour autant, selon que l'on est étudiant en quête de ressources, d'autonomie et d'expérience, senior en pleine forme ou dépendant, seul ou en famille, en couple avec ou sans enfant, que l'on réside en centre ville, en zone suburbaine ou en milieu rural, que l'on est actif, chômeur, inactif ou retraité, selon son niveau de ressources, ses habitudes de consommation, sa mobilité, ses aspirations dans les domaines de la culture, du loisir et du sport, son engagement associatif, selon... les attentes sont très différentes.

Cette différence tient aussi au fait que chacun est tour à tour salarié, consommateur de biens, de loisirs ou de culture, actif ou oisif, en pleine forme ou fatigué...

De plus, alors que tous les autres jours de la semaine sont très largement contraints par les rythmes du travail, de l'école ou des nécessaires achats, le dimanche apparaît encore un véritable jour de choix où chacun est libre de s'organiser et maître de son emploi du temps : libre d'être actif ou oisif, libre aussi de travailler s'il le souhaite, ou estime en avoir besoin malgré les contraintes. Cependant, l'attente a aussi changé en profondeur. Le modèle du dimanche traditionnel - religieux, familial et de loisirs non organisés - n'est plus dominant. Beaucoup attendent une offre plus large, culturelle et de loisirs, événementielle, mais aussi d'achats hors du commun ; une offre organisée, souvent payante et nécessitant elle-même une activité salariée plus importante, avec des services accompagnants (transports, repas...). Bref, l'évolution est finalement vers une journée où l'on ait le choix d'être aussi plus actif.

Toutes les pistes de réflexion de l'étude vont dans ce sens :

- afin de respecter le libre choix, il n'est pas proposé de nouvelles dérogations de plein droit,
- mais sont confirmées toutes les propositions de l'avis « Consommation, commerce et mutations de la société ».
- ce que les sociologues appellent « faire société ensemble » est l'une des fonctions du dimanche dans les stades, les salles de spectacle, les centres de loisirs, les événements de la ville, mais tout simplement aussi des centres-villes rénovés, animés, vivants et conviviaux permettant l'échange et la rencontre.

Dans cet esprit, deux nouvelles pistes visent à répondre concrètement aux mutations décrites :

- une réflexion complémentaire sur les conditions qu'il paraît nécessaire de prendre en compte dans l'hypothèse d'une extension limitée du droit de tirage des 5 dimanches exceptionnels ;
- une adaptation de la gestion des demandes de dérogations individuelles adressées au préfet pour mieux tenir compte des mutations inhérentes à la dynamique économique et sociétale :
 - assortir les demandes de dérogations individuelles d'un dossier d'opportunité, instruit dans le cadre d'une concertation territoriale

élargie, en tenant compte d'études économiques solides, en favorisant le dialogue social et en prévoyant une offre de services publics locale adéquate ;

- en s'assurant que le choix du salarié ne provient que de sa propre décision ;
- en incluant l'intérêt manifeste du consommateur dans les critères de la dérogation ;
- en confortant la sécurité juridique du système de dérogations ;
- enfin, en prévoyant un périmètre d'analyse et d'autorisation des demandes de dérogations, correspondant à un territoire pertinent, administratif et/ou économique.

*
* * *

L'étude a été adoptée en commission par 9 voix contre 4 et 3 abstentions.

*
* * *

Auditions effectuées par la commission :

- M. Jean-Yves Boulin, sociologue des relations industrielles, chargé de recherches à l'Institut de recherche interdisciplinaire en sociologie, économie, science politique ;
- M. Philippe Chotard, secrétaire général adjoint de la ville de Paris ;
- M. Luc Ferry, ancien ministre, président délégué du conseil d'analyse de la société et membre du Conseil économique et social ;
- M. Christian Fremont, préfet, directeur de cabinet du ministre de l'environnement, de l'aménagement et du développement durables ;
- Mme Reine-Claude Mader, présidente de l'association consommation, logement et cadre de vie, membre de section du Conseil économique et social et de la commission « Attali » ;
- M. Richard Mallié, député des Bouches-du-Rhône, premier questeur de l'assemblée nationale ;
- M. Robert Rochefort, président du centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) ;
- M. Jean Viard, directeur de recherches au centre de recherches politiques de sciences Po, spécialiste des temps sociaux ;
- M. André Zylberberg, directeur de recherche CNRS, membre de l'équipe de recherche en économie quantitative du centre d'économie de la Sorbonne.

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Section des affaires sociales

- ◆ Étude n° 2007-02 du 22 janvier 2007
La situation sociale des enfants de harkis
 par Mme Hafida Chabi
- ◆ Avis et rapport n° 2007-04 du 1^{er} février 2007
Le développement des services à la personne
 par M. Yves Vérollet
- ◆ Avis n° 2007-18 du 3 octobre 2007
L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins
 par M. Michel Coquillion
- ◆ Avis n° 2007-27 du 26 décembre 2007
Le financement de la protection sociale
 par Mme Anne Duthilleul

Section du travail

- ◆ Avis et rapport n° 2007-12 du 6 juin 2007
La sécurisation des parcours professionnels
 par Mme Édith Arnoult-Brill
- ◆ Avis et rapport n° 2007-25 du 5 décembre 2007
Le travail des étudiants
 par M. Laurent Bérail

Section des économies régionales et de l'aménagement du territoire

- ◆ Avis et rapport n° 2007-13 du 20 juin 2007
Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs
 par M. Philippe Da Costa

Section du cadre de vie

- ◆ Avis n° 2007-01 du 17 janvier 2007
Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer
 par Mme Cécile Felzines
- ◆ Avis et rapport n° 2007-10 du 18 avril 2007
Le sport au service de la vie sociale
 par M. André Leclercq
- ◆ Avis et rapport n° 2007-15 du 5 juillet 2007
Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie
 par M. Bernard Plasait

- ♦ Étude n° 2007-24 du 3 décembre 2007
La nature dans la ville : Biodiversité et urbanisme
 par M. Bernard Reygobellet

Section des finances

- ♦ Avis et rapport n°2007-21 du 31 octobre 2007
Le surendettement des particuliers
 par Mme Pierrette Crosemarie
- ♦ Avis et rapport n° 2007-22 du 21 novembre 2007
Quel budget de l'union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?
 par M. George de La Loyère
- ♦ Avis n° 2007-28 du 26 décembre 2007
Les politiques financières conduites en faveur des Français rapatriés
 par M. Yves Zehr

Section des relations extérieures

- ♦ Avis et rapport n° 2007-16 du 18 juillet 2007
PME et commerce extérieur
 par M. Jean-François Roubaud
- ♦ Étude n° 2007-23 du 29 novembre 2007
Les Balkans occidentaux et l'Union européenne
 par M. Alain Terrenoire

Section des activités productives, de la recherche et de la technologie

- ♦ Avis et rapport n° 2007-08 du 5 mars 2007
Consommation, commerce et mutations de la société
 par M. Léon Salto

Section de l'agriculture et de l'alimentation

- ♦ Avis et rapport n° 2007-05 du 22 février 2007
Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI^e siècle
 par M. François Heyman
- ♦ Avis et rapport n° 2007-14 du 4 juillet 2007
La pêche et l'aquaculture en Outre-mer
 par M. Gérard d'Aboville

Section des questions économiques générales et de la conjoncture

- ◆ Avis et rapport n° 2007-03 du 31 janvier 2007

Croissance potentielle et développement

par M. Pierre Duharcourt

- ◆ Avis n° 2007-09 du 2 avril 2007

L'impact économique de la Défense

par M. Henri Feltz

- ◆ Avis et rapport n° 2007-11 du 23 mai 2007

La conjoncture économique et sociale en 2007

par M. Philippe Le Clézio

Délégation pour l'Union européenne

- ◆ Communication n° 2007-07 du 2 mars 2007

Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne

par Mme Anne Duthilleul

- ◆ Communication n° 2007-17 du 23 juillet 2007

De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « mieux légiférer »

par Mme Catherine Dumont

- ◆ Communication n° 2007-20 du 17 octobre 2007

Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008

par M. Jacques Duron

- ◆ Communication n° 2007-26 du 19 décembre 2007

Contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen préparatoire au Sommet de printemps 2008

par M. Jacques Duron

Délégation au droit des femmes

- ◆ Communication n° 2007-06 du 26 février 2007

La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité

par Mme Monique Bourven

Commissions temporaires

- ◆ Étude n° 2007-19 du 15 octobre 2007

Contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable :

synthèse des travaux du CES

par M. Bernard Quintreau

- ◆ Étude n° 2007-29 du 3 octobre 2007

Les mutations de la société et les activités dominicales

par M. Jean-Paul Bailly

Ouverture sur l'extérieur

RELATIONS AVEC LES CESR

Depuis 1999, Conseil économique et social et conseils économiques et sociaux régionaux, ont fait le choix d'engager des relations. Celles-ci ont pris des formes diverses, et ont connu un développement substantiel à partir de l'année 2004. Fondées sur le pragmatisme, elles se réfèrent à la commune aspiration des assemblées consultatives d'être associées plus complètement à la préparation des décisions qui intéressent les citoyens, à travers la société civile.

Lors du 25^{ème} anniversaire de la création des CESR le Président du CES a lancé l'idée de la constitution d'un réseau des assemblées consultatives. Le rapport d'activité du Conseil fait état pour la première fois des relations développées dans leur ensemble avec les assemblées consultatives régionales.

Intervenant dans un cadre et à des niveaux institutionnels différents, le Conseil économique et social et les Conseils économiques et sociaux régionaux n'en concourent pas moins à l'exercice d'une mission similaire : la représentation des intérêts économiques et sociaux au plan national est assurée « auprès des pouvoirs publics » par le CES, pour participer « à la politique économique et sociale du gouvernement », qu'il conseille par des avis relatifs aux aspects les plus larges de cette politique.

L'évolution originale des institutions françaises a, de façon beaucoup plus récente, organisé la déclinaison d'une représentation similaire au niveau de chaque région avec pour articulation, légale et fonctionnelle, la « communication » des avis adoptés par chaque CESR au Conseil économique et social - en même temps qu'au Conseil régional et à son président auprès desquels il est placé à titre d'assemblée consultative.

C'est dire combien la relation de travail repose avant tout sur une volonté commune de recouper la dimension territoriale, d'aménagement du territoire, à partir des préoccupations et sujets d'intérêt commun. La dimension développement durable et environnementale qui a de longue date mobilisé les énergies du CES et des CESR, devrait se prêter particulièrement à des avancées communes.

Des liaisons régulières sont établies. Les sections du CES, durant les années 2006 et 2007, ont développé les occasions d'échanges, de réflexion. Cette action a été du reste réciproque. Elle connaît un développement constant depuis que le Conseil économique et social a affermi globalement cette orientation en mars 2005 au profit de l'ensemble des sections, tout en maintenant à la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire sa compétence privilégiée.

La présence au Cabinet du Président du Conseil économique et social d'un conseiller chargé des relations avec les autorités territoriales et en priorité avec les CESR, permet de systématiser et de développer les efforts entrepris, en direction de chaque CESR d'une part, et de l'Association des conseils économiques et sociaux régionaux d'autre part, présidée par M. Jean-Claude Boucherat, président du CESR d'Île-de-France.

On signalera particulièrement, l'aboutissement opérationnel, fin 2006, du **portail internet** permettant la disponibilité réciproque de l'ensemble des avis, rapports, études, activités des uns et des autres, dispositif mis en place par l'Assemblée des CESR de France, avec le concours du CES : ce « clic » dépasse

largement la dimension technique puisqu'il permet à tout rapporteur des 31 assemblées consultatives régionales et de la République, de ne rien entreprendre sans connaître ce qu'ont fait les collègues auparavant.

Quatre sections du Conseil et **une délégation** ont initié, fin 2006 et durant 2007, de nouvelles collaborations officielles - et prolongé des travaux antérieurs - avec la plupart des Conseils économiques et sociaux régionaux, tant cette orientation correspond aux centres d'intérêt de notre assemblée ainsi qu'à ceux de ces assemblées régionales.

C'est ainsi que le Conseil économique et social, quant à lui, développe sa sensibilité territoriale avec ceux que notre démarche nationale peut, de leur côté, éclairer et renforcer. Le Conseil se nourrit, à bien des égards, de la démarche régionale et de la capacité d'investigation exhaustive des CESR qui permet de donner l'ancrage utile et la diversité des références de terrain, en favorisant le mouvement ascendant qui est au cœur de la démocratie consultative.

C'est dans ces conditions que des progrès partagés sont réalisés.

Cet effort, et les réalisations qui l'illustrent, donnent un sens fort à l'investissement du CES, centré sur sa fonction constitutionnelle nationale, et dont l'équilibre et la cohérence dépendent aussi, aujourd'hui, des liens qu'il réussit à nouer tant au plan régional interne à la nation, qu'aux plans européen et international.

- **La section des économies régionales et de l'aménagement du territoire**, présidée par M. Ghigonis, entretient des liens privilégiés avec les CESR et les développe. S'agissant de projets de rapport et d'avis touchant aux centres d'intérêt des CESR, ceux-ci font l'objet, aussi fréquemment que possible, d'une communication afin de permettre aux assemblées consultatives régionales d'apporter une contribution par des exemples locaux, et de faire connaître leurs points de vue sur les documents élaborés par le rapporteur de la section. Il en a été ainsi lors des travaux préparatoires à l'avis relatif à *L'évaluation de la loi-programme pour l'Outre-mer* rendu en juillet 2006, un questionnaire ayant été adressé à tous les présidents des CESR d'Outre-mer et une collaboration étroite ayant été établie à cette fin avec le président du CESR de La Réunion, M. Mondon.

Des missions en Guadeloupe et en Martinique ont de même conduit à une collecte directe d'information.

La section opère de même dans la préparation de deux rapports relatifs, l'un à *L'aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, l'autre sur *Les pôles de compétitivité : faire converger performances et dynamique territoriale* :

Pour le premier, présenté par M. Jean-Pierre Duport, outre le recensement des avis des CESR, contact direct a été établi avec M. Lottin, rapporteur d'un avis sur le thème des « formations supérieures » au CESR du Nord-Pas-de-Calais ;

Pour le second, rapporté par M. André Marcon, la section recueille auprès de M. Even, président du CESR de Bretagne, les évaluations des différents CESR à l'occasion d'une démarche fondée sur le très fort

intérêt commun quant à la mise en place et à l'évolution des pôles. Le président de l'ACESRF, M. Boucherat, a fortement encouragé cette démarche à laquelle le CES est très attaché.

M. Quintreau, président de la **section du cadre de vie du CES**, s'est vu confier le rapport de la **commission temporaire sur le développement durable**, - présidée par: Mme Arnoult-Brill- qui a pu contribuer à la préparation du Grenelle de l'Environnement mis en œuvre par le gouvernement. Ce choix découle à la fois des capacités acquises lors des travaux antérieurs propres au CES sur ce sujet déterminant, et a conduit cette commission à tenir compte des références offertes par les CESR dans ce domaine si complexe.

- **La section du travail**, présidée par M. Larose, est également en relation avec les CESR, et a échangé en particulier avec le CESR de Bretagne sur la sécurisation des parcours professionnels.

Cette assemblée régionale a conduit un important travail relatif à la conciliation entre flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en collectant et analysant un certain nombre d'initiatives régionales. C'est dans ce cadre que le CESR a auditionné le rapporteur du Conseil économique et social.

- **La section des finances**, présidée par M. Reynaud, a sollicité à plusieurs reprises les contributions de CESR, que ceux-ci ont fournies volontiers. Cela a été en particulier le cas pour le rapport de M. Mongereau *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises*.

De nombreux avis ont également été recueillis pour le rapport de M. Valletoux : *Fiscalité et finances publiques locales : à la recherche d'une nouvelle donne*, voté en décembre 2006. On notera que cet important travail de diagnostic et d'éclairage a été réalisé pour répondre aux préoccupations des élus, à la demande des présidents de l'Association des maires de France, de l'Association des départements de France, et de l'Association des régions de France, MM. Pélissard, Lebreton et Rousset.

Une contribution des CESR a été apportée par M. Plantrou, Président du CESR de Haute-Normandie, spécialiste des questions de fiscalité locale au sein de l'ACESRF.

Ce rapport de la section des finances du CES, qui objective à la fois les problématiques fiscales et attire particulièrement l'attention sur l'exercice des compétences par niveau de collectivités, a servi de référence aux associations d'élus pour établir un consensus entre elles et des propositions, qui sont débattues en particulier au sein de la Conférence nationale des exécutifs locaux mise en place par le gouvernement au mois d'octobre.

En 2007 toujours, le rapport de Mme Crosemarie sur *Le surendettement des particuliers*, a permis de contacter sur place les CESR de Guadeloupe, Martinique, Mayotte et de La Réunion.

Enfin, dans la perspective d'un rapport relatif au *Micro-crédit : une opportunité économique et sociale ?*, la section a de nouveau interrogé systématiquement les CESR afin de connaître leur réflexion sur ce sujet.

La fin de l'année a également donné lieu à l'examen du rapport de M. de la Loyère *Quel budget pour l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?* : le Conseil a, concernant les orientations futures, demandé de façon instantanée qu'un débat s'engage sur cette question à travers les CESR et en liaison avec le CESE, et ses différents homologues dans les pays membres de l'Union.

- **La section de l'agriculture et de l'alimentation** a établi des contacts avec les présidents des conseils économiques et sociaux des collectivités d'Outre-mer ou avec leurs membres plus directement compétents en matière de pêche et d'aquaculture, lors des déplacements du rapporteur, M. Gérard d'Aboville, accompagné pour certaines de ces missions par M. André Thevenot, président de la section. Ce rapport est relatif à *La pêche et l'aquaculture en Outre-mer*.

D'autres contacts ont été établis, en particulier lors d'un déplacement dans l'Aude, qui a permis à M. J.P. Bastian, rapporteur, de rencontrer le responsable des questions agricoles du CESR de la région Languedoc-Roussillon pour la préparation de l'avis relatif à *La vigne, le vin : atout pour la France*.

- **La délégation pour l'Union européenne**, présidée par Mme Pichenot, après avoir sensibilisé plusieurs CESR sur le suivi de la situation française au regard des indicateurs de Lisbonne en 2006 (rapporteure, Mme Duthilleul), a dispensé en 2007 une importante information sous la forme de documents de veille et d'information sur l'actualité européenne au titre de la mission confiée par le Bureau. Une contribution particulière a été apportée au CESR d'Île-de-France le 5 mars 2007 lors du forum organisé par le président Boucherat sur la Stratégie de Lisbonne.

À cette occasion, M. Duron a présenté une communication *Processus de Lisbonne : contribution du CES à la préparation du Sommet de Printemps 2007*. La délégation a porté à la connaissance du CESR la communication *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapport de Mme Pichenot (2005), la contribution du CES au *Pacte européen pour la jeunesse*, rapportée par Mme Morin, vice-présidente, ainsi que les avis rapportés respectivement par MM. Feltz et Bouchet (2005), *Les politiques économiques et sociales au service de la Stratégie de Lisbonne*, et *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*.

On mesure donc également, au plan européen, l'évolution des relations qui repose sur l'association croissante des CESR aux travaux et à la réflexion du CES, et tout particulièrement en période de préparation de la Présidence française de l'Union Européenne, sur des sujets intéressant précisément aussi bien l'Outre-mer que la métropole, en sus des sujets stratégiques transversaux.

En outre, les **conventions nationales CES/CESR** ont considérablement encouragé et justifié ce développement de liens de travail concrets.

Après les conventions réunies au Palais d'Iéna, les 10 juin 2004 et 28 septembre 2005, le succès des Assises de la Jeunesse tenues au CES le 29 septembre 2006 en présence d'un millier de jeunes et de membres de toutes les assemblées consultatives, ont inspiré la Convention nationale CES/CESR du 6 février 2007, rassemblée au Palais des Congrès de Lyon. Membres du CES, des CESR, jeunes représentatifs des activités et des problèmes régionaux, jeunes porte-paroles des Assises à Iéna, ont ensemble souhaité prolonger ces réflexions sur le devenir et les valeurs de la jeunesse, à la fois sur le plan national et sur le plan régional.

Cet élan débouchera sur une seconde phase des Assises à Iéna en 2008, ainsi que sur des rencontres régionales de la jeunesse dont les premières se sont déroulées, ou se dérouleront à l'initiative des CESR du Limousin, de Franche-Comté et de Bourgogne.

La prochaine Convention nationale CES/CESR doit intervenir en 2008 au Palais d'Iéna et pourrait intéresser notamment la mise en place des **pôles de compétitivité dans la politique d'aménagement du territoire**.

La continuité et l'approfondissement de l'effort de développement de vraies relations d'échange et de travail entre CES et CESR sont également vérifiés au titre des collectivités de l'Outre-mer : au séminaire ultramarin de Cayenne - juillet 2004 - ayant réuni CES et CESR des 8 collectivités qui en sont pourvues, a succédé - après les rencontres préparatoires du 11 au 13 novembre 2006 au Palais d'Iéna entre les intéressés - **le séminaire du groupe de l'Outre-mer du CES dans l'Océan Indien**, que le Président Dermagne a souhaité organiser avec M. Paoletti, président du groupe de l'Outre-mer, à Mayotte et à La Réunion. Ils y ont été accueillis par les présidents Moussa et Mondon. M. Boucherat, président de l'ACESRF, a participé également à cette rencontre qui a permis d'évoquer, à partir des réflexions d'ensemble des participants ainsi que de la découverte, déjà approfondie, des situations territoriales et socio-économiques, dans les deux collectivités visitées, les problématiques des solidarités et les facettes de la continuité territoriale, ainsi que les principales données - notamment au plan de l'assouplissement des statuts juridiques et fiscaux - conditionnant les relations avec l'Europe. Les six autres présidents de CESR et de CCEE ultramarins, ont participé à ces travaux. Ainsi le CES pourra-t-il, à proportion, enrichir l'avis du CES souhaité récemment par le gouvernement au titre de la prochaine LOPOM.

Les parlementaires et des élus régionaux, départementaux, et communaux ont été bien entendu contactés pour cette rencontre de l'Océan indien.

C'est dire que l'activité du CES, en liaison toujours plus active et partagée avec celle des CESR, et le lien recherché par les uns et les autres dans la mise en œuvre de leurs responsabilités et apports respectifs, procèdent du souci de répondre à l'exigence des Français d'être, dans leurs activités, consultés et entendus avant toute décision publique. La réflexion et les avis qui en résultent gagnent ainsi en cohérence, en procédant du maillage des relations qui expriment la cohésion de la fonction consultative à partir des territoires et se traduisent par une meilleure visibilité de la société civile dans son ensemble.

COMMUNICATION ET DIFFUSION

Le Bureau du Conseil économique et social a défini, depuis 2003, une stratégie de communication auprès des médias, des décideurs publics, des organisations de la société civile et du public. Les actions déployées dans ce cadre ont donné une lisibilité croissante aux travaux et à l'actualité du CES.

I - UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE EN NET DÉVELOPPEMENT

Le Conseil s'est engagé dans une politique visant à mieux faire connaître l'institution en général et son apport à la démocratie.

À cette fin, le Conseil édite un certain nombre de documents de communication :

- plaquette et brochure présentant l'institution ;
- présentation de l'Assemblée, éditée sur support électronique, mise à la disposition des membres du Conseil souhaitant exposer à l'extérieur le fonctionnement de l'institution ;
- dépliants relatifs d'une part à l'histoire, aux missions, à la composition du CES et d'autre part à la richesse architecturale du palais d'Iéna, dépliants édités en français, en anglais, en allemand et en chinois.

L'ouvrage *Qu'est-ce que le Conseil économique et social ?* publié, en décembre 2005, par les Éditions de l'Archipel dans la collection L'Information citoyenne, a encore bénéficié, en 2007, d'une large diffusion auprès du grand public, par le CES lui-même mais également par l'éditeur dans le réseau des librairies.

Parallèlement, le Conseil économique et social a publié, en mars 2007, un livre *Raconte moi... le Conseil économique et social* (NANEditions-Collection du citoyen) présentant d'une manière simple et très didactique le rôle, la mission et le fonctionnement de l'Assemblée.

Devant le réel succès remporté par cet ouvrage (6 000 exemplaires diffusés), il a fallu procéder à un tirage complémentaire.

Les principaux destinataires de ces supports d'information et de communication sont : les parlementaires, les ministères et leurs cabinets, les collectivités territoriales, les conseils économiques et sociaux régionaux, les responsables des administrations centrales et territoriales, la presse généraliste et spécialisée, les organisations professionnelles et sociales, le grand public...

Par ailleurs, la création, en 1999, du site internet www.ces.fr et sa modernisation en 2006 ont constitué une avancée spectaculaire pour la notoriété du CES auprès du public. Le site a été conçu et réformé pour répondre à trois objectifs : faire mieux connaître l'institution, ses membres, son fonctionnement, son histoire ; donner accès, par un module de recherche documentaire, à l'ensemble des avis, rapports et études publiés et en permettre le téléchargement ; fournir, en temps réel, une information sur la vie de l'assemblée (actualité, travaux, agenda, événements et manifestations).

À ce titre, le nombre des abonnés qui reçoivent la lettre internet bimensuelle du CES est passé, entre décembre 2006 et décembre 2007, de 34 164 à 61 983 internautes, soit une progression de plus de 81 %. Le nombre des consultations du site a de nouveau connu une forte croissance : 1 374 000 visites d'internautes en 2007 avec 5 286 500 pages consultées en 2007 contre moins d'un million de visites et moins de 4 millions de pages consultées en 2006.

La presse (écrite, radiophonique et télévisée) a largement accompagné les efforts de communication institutionnelle du CES en publiant régulièrement des articles sur le CES et des interviews de son président.

II - LA DIFFUSION DES TRAVAUX DU CES

Le CES a également engagé une politique de diffusion systématique de ses travaux auprès de la presse, des décideurs publics, des organisations de la société civile et du public.

Ses avis, rapports et études font l'objet d'une publication par la Direction des Journaux officiels. Une note d'Iéna, diffusée à 6 000 exemplaires et disponible sur le site internet www.ces.fr, propose un résumé de chaque avis, rapport, étude ou communication du Conseil.

Par ailleurs, les assemblées plénières du Conseil sont précédées d'une conférence de presse du rapporteur à laquelle assistent des journalistes de la presse d'information générale et spécialisée, nationale et régionale. La presse est aussi informée et invitée à l'occasion de manifestations spécifiques, notamment les débats d'actualité, les Forums d'Iéna et les colloques.

Au total, 2 457 articles ont été consacrés au Conseil économique et social par la presse en 2007, contre 2 082 en 2006.

Le Conseil économique et social a organisé pour la troisième fois, en 2007, une rencontre avec les professeurs de sciences économiques et sociales de lycées, confirmant ainsi son engagement en faveur d'une réflexion sur l'enseignement et la culture économique et sociale.

Cette année, le thème retenu était « La politique économique : quelles politiques économiques pour quels emplois, quels espaces d'intervention pour la France dans la construction européenne et le marché mondial ».

**COOPÉRATION AVEC LES ACADEMIES
ET AVEC LE COLLÈGE DE FRANCE**

LES ACADEMIES

À la suite des travaux menés par le groupe de réflexion « Partager la connaissance et ouvrir le dialogue » sur le changement climatique, sous la présidence de M. Philippe Rouvillois, qui se sont conclus le 14 décembre 2006 par un colloque de restitution et de dialogue, il a été décidé de poursuivre l'expérience commune entre le Conseil économique et social et les académies.

Le choix du sujet s'est porté sur les « OGM ». Le groupe de réflexion s'est constitué à la rentrée de septembre 2007.

Animé par M. Pierre Joly, membre de l'Académie de médecine, président de la fondation pour la recherche médicale, ancien membre du Conseil économique et social, le groupe comprendra, outre des membres du Conseil économique et social, des représentants des académies des sciences, des sciences morales et politiques, des technologies, de médecine, de pharmacie, d'agriculture et de vétérinaire.

La réunion constitutive aura lieu début 2008, sous la présidence du Président Jacques Dermagne.

*
* * *

SEMINAIRE ANNUEL

AVEC LE COLLEGE DE FRANCE

Dans le cadre de la convention de coopération scientifique signée entre le Conseil économique et social et le Collège de France, le professeur Pierre Rosanvallon a apporté son concours et celui de son équipe, aux travaux menés avec le Conseil économique et social sur le thème de la représentation et de la légitimité des institutions de la société civile.

Après un premier séminaire qui avait porté en 2006 sur la représentation, celui de 2007 a été consacré à la légitimité des organisations de la société civile.

Les nouvelles formes de la légitimité et de la démocratie, les rappels historiques, les comparaisons étrangères et les perspectives d'évolution ont été l'objet d'une présentation et d'un échange avec les membres du Bureau et les présidents de section. Cet enracinement universitaire donné aux réflexions du Conseil économique et social est appelé à se poursuivre.

MANIFESTATIONS DIVERSES

COLLOQUES ET MANIFESTATIONS

En 2007, le Palais d'Iéna accueilli 62 manifestations qui ont, au total, attiré dans ses murs quelque 9000 personnes.

Parmi ces événements, 7 ont été organisés à l'initiative même du Conseil économique et social.

I - LES INITIATIVES PROPRES AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Il s'agit de :

- la 2^{ème} Conférence annuelle des organisations économiques et sociales françaises et allemandes consacrée, en 2007, à « Intégration et égalité des chances : quel avenir pour les jeunesse françaises et allemandes ? »
- les rencontres avec les professeurs de sciences économiques et sociales qui ont portés sur deux questions en lien étroit avec les travaux de l'assemblée :

1. Quelle politique économique pour quelle croissance et quels emplois ?

2. Quels espaces d'intervention pour la France dans la constitution européenne et le marché mondial ?

- de 5 colloques qui se sont inscrits dans le cycle des forums d'Iéna :
 - « La révolution des nanotechnologies » ;
 - « Les espaces publics de demain » ;
 - « Vers l'ère de la médiation » ;
 - « L'énergie de demain » ;
 - « Un plan national pour la chirurgie ».

Ces initiatives qui viennent compléter l'activité statutaire du Conseil économique et social, ont pour objet de valoriser ses travaux et son expertise vis-à-vis d'un public extérieur.

Ainsi, les colloques sur l'énergie et la médiation ont-ils fait suite à plusieurs avis du CES sur ces questions. Celui sur les nanotechnologies a, quant à lui, plutôt accompagné une réflexion en cours qui devrait aboutir à l'adoption d'un avis au premier trimestre 2008.

La rencontre annuelle avec les professeurs d'économie permet de jeter un pont entre le vécu des acteurs de l'économie tels qu'ils sont représentés au CES et l'enseignement dans les lycées.

La Conférence franco-allemande réunit régulièrement les membres du CES français avec des représentants de la société civile allemande sur des thèmes d'intérêt commun. Elle pallie en quelque sorte l'absence d'institution similaire outre-Rhin et contribue, conformément au souhait exprimé au plus haut niveau, lors de la célébration du 40^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée en 2003, au rapprochement des sociétés française et allemandes.

II - DE NOMBREUSES INITIATIVES ACCUEILLIES AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La majeure partie des événements de l'année 2007 relevaient d'autres organismes qui entretiennent toutefois, pour la plupart d'entre eux, des liens étroits avec l'assemblée de la société civile.

1. Des organismes en relation avec les groupes de représentation du CES

Quelques événements seront distingués à titre d'exemple.

En lien avec le groupe de l'artisanat, l'Institut supérieur des métiers a tenu ses rencontres sur le partenariat artisanat/universités dans la formation et l'emploi. On peut encore citer dans le même domaine, l'accueil du Conseil consultatif de la société des meilleurs ouvriers de France ;

En relation avec le groupe de l'Outre-mer, le CES a accueilli la remise des « talents de l'Outre-mer » organisé par CASODOM ainsi que la Conférence annuelle des Conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement des DOM.

Au titre des Professions libérales, citons la réunion annuelle des membres de l'UNAPL dans les Conseils économiques et sociaux régionaux CESR.

Les États généraux du paysage ont été organisés par la Fédération nationale les SAFER avec le soutien du groupe de l'agriculture ;

Dans le champ du groupe des associations, peuvent être distingués :

- le 100^{ème} anniversaire du scoutisme sur le thème « apprendre à vivre ensemble » ;
- le séminaire national des unités d'accueil médico-judiciaire des enfants victimes de maltraitances ;
- l'action humanitaire des ONG françaises aux Philippines ;
- la 2^{ème} journée nationale d'information sur les générosités à l'initiative de l'Union nationale des organismes faisant appel à la générosité.

Enfin, en relation avec sa propre représentation des Français établis hors de France, le Conseil a mis son hémicycle à la disposition de la 7^{ème} session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger.

2. Des institutions publiques organisatrices d'événements qui s'inscrivent dans le champ de compétence du CES

Le CES a également ouvert ses portes à un grand nombre d'institution publiques ou en charge d'une mission d'intérêt général pour la tenue d'événements s'inscrivant dans le champ économique et social.

Ont ainsi bénéficié de l'hospitalité de la troisième assemblée : le Conseil national de l'information statistique, l'Agence nationale des services à la personne, l'Inspection générale des Affaires sociales, le Conseil national du handicap, l'Association nationale pour l'accès aux garanties locatives, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Alsace-Moselle, l'Union nationale pour la

prévention du suicide, la Mission interministérielle de lutte contre l'effet de serre...

3. Une convergence réelle avec les travaux de l'assemblée

Une douzaine d'événements ainsi accueillis au Palais d'Iéna en 2007, étaient en rapport très direct avec des travaux récents de l'assemblée et ont, à ce titre, motivé l'intervention publique des rapporteurs et présidents de section concernés.

Le tableau ci-dessous récapitule ces convergences.

Évènements accueillis	Travaux du Conseil économique et social
<p>« 2^{ème} Rendez-vous climat » Organisé par la Mission Interministérielle à l'effet de serre. 11 janvier 2007</p>	<p><i>Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques</i> Avis sur saisine gouvernementale, 26 avril 2006 <i>Les enjeux de l'après Kyoto</i> Avis sur autosaisine, 26 avril 2006 <i>Contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable.</i> Étude sur autosaisine, 4 octobre 2007</p>
<p>Forum parlementaire sur le dialogue social organisé par l'association Réalité du Dialogue Social (RDS) 5 février 2007</p>	<p><i>Consolider le dialogue social</i> Avis sur saisine gouvernemental, 23 novembre 2006</p>
<p>« Les États généraux du paysage » Organisé par la fédération générale des SAFER 8 février 2007</p>	<p><i>La maîtrise foncière : clé du développement rural</i> Avis sur autosaisine , 13 avril 2005 <i>Tourisme associatif en milieu rural, source de développement local et de cohésion sociale</i> Avis sur autosaisine, 29 mars 2006</p>
<p>Bilan du Plan de développement des services à la personne organisé par l'Agence nationale des services à la personne. 7 mars 2007</p>	<p><i>Le développement des services à la personne</i> Avis sur autosaisine, 24 janvier 2007</p>

<p>Présentation du rapport de l'IGAS sur « la dimension européenne des politiques sociales » 15 mars 2007</p>	<p><i>Processus de Lisbonne : contribution du CES à la préparation des sommets des printemps 2007 et 2008</i> 26 septembre 2006 et 3 octobre 2007</p>
<p>« La société de la connaissance et la vie numérique » Organisé par le groupe des écoles de télécommunications 29 juin 2007</p>	<p><i>L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel</i> Avis sur autosaisine, 4 février 2004 <i>La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne</i> Avis sur autosaisine, 3 novembre 2005</p>
<p>Université d'été de l'association Femmes, débats et société sur le thème « Femmes et entreprises : relever les défis de la mixité » 2 et 3 juillet 2007</p>	<p><i>La place des femmes dans les lieux de décisions : promouvoir la mixité</i> Communication sur autosaisine, 9 janvier 2007</p>
<p>Clôture de la session annuelle de l'Institut des hautes études scientifiques et techniques (IHEST) 6 juillet 2007</p>	<p><i>Projet de loi de programme pour la recherche</i> Avis sur saisine gouvernementale, 16 novembre 2005 <i>Recherches et technologies du futur : Quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie</i> Avis sur autosaisine, 13 décembre 2006</p>
<p>Conférence de presse et présentation des résultats d'une étude sur la prévention de l'obésité chez les adolescents Organisé par la CRAM d'Alsace-Moselle 20 septembre 2007</p>	<p><i>Le rôle de l'éducation dans l'alimentation</i> Étude sur autosaisine, 28 octobre 2003 <i>Le sport au service de la vie sociale</i> Avis sur autosaisine, 24 avril 2007</p>
<p>Colloque « Egalité des chances et insertion professionnelle des personnes handicapées » Organisé par le conseil national du handicap 28 septembre 2007</p>	<p><i>Pour une prise en charge quel que soit l'âge des personnes en situation de handicap</i> Avis sur autosaisine, 25 février 2004 <i>L'insertion professionnelle en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap</i> Avis sur autosaisine 28 mai 2003</p>

Colloque sur « La pédagogie de l'argent : exigences de formation, facteur d'insertion » Organisé par l'association Finances et Pédagogie 29 novembre 2007	<i>Le surendettement des particuliers</i> Avis sur autosaisine, 24 octobre 2007
---	--

Ces colloques et ces manifestations renforcent les liens que le CES entretient naturellement avec les acteurs de la société civile et les institutions publiques qui interviennent dans le champ économique et social.

Sollicitant les conseillers, ils constituent des occasions nombreuses de prolonger la réflexion menée dans le cadre de l'activité constitutionnelle de l'assemblée et de lui donner un écho auprès des relais d'opinion.

L'organisation et l'accueil de ces événements sont donc un instrument important de la politique de relation publique de la troisième assemblée.

Pour l'avenir, il conviendrait d'accueillir de manière tout à fait prioritaire les événements étroitement reliés aux travaux récents où à la réflexion en cours du Conseil économique et social et ce, afin de retirer de cette ouverture la plus grande influence et la meilleure audience.

FORUMS D'IÉNA

Le Conseil économique et social a poursuivi ses « Forums d'Iéna » dont l'organisation est confiée à Regards international.

Sur l'année 2007, ils ont porté sur les thèmes suivants :

- *La révolution des nanotechnologies : quels espoirs ? quels enjeux ?* avec l'intervention du ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la recherche ;
- *Les espaces publics de demain* ;
- *Vers l'ère de la médiation ?* avec l'intervention du Médiateur de la République ;
- *L'énergie de demain : quelles innovations pour quels usages ?*
- *Un plan national pour la chirurgie*, avec intervention de la ministre de la Santé, de la jeunesse et des sports.

RENCONTRE AVEC LES PROFESSEURS D'ÉCONOMIE

Le Conseil économique et social a organisé pour la troisième fois, en 2007, une rencontre avec les professeurs de sciences économiques et sociales de lycées, confirmant ainsi son engagement en faveur d'une réflexion sur l'enseignement et la culture économique et sociale.

Cette année, le thème retenu était *La politique économique : quelles politiques économiques pour quels emplois, quels espaces d'intervention pour la France dans la construction européenne et le marché mondial.*

RELATIONS INTERNATIONALES

Comme les années précédentes, les principales orientations de la politique internationale du Conseil économique et social peuvent être articulées autour de trois axes :

- Poursuivre et approfondir les initiatives permettant de développer l'existence des Conseils économiques et sociaux ou Institutions similaires dans le monde.
- Participer au développement de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS).
- Donner priorité, dans l'action internationale du Conseil économique et social, à :
 - l'Europe et, dans ce cadre, les relations avec les nouveaux Conseils économiques et sociaux européens, et les États partenaires de la nouvelle politique de voisinage, tout particulièrement les pays méditerranéens ;
 - l'Afrique et les pays francophones ;
 - l'Asie, et particulièrement la Chine.

I - PARTICIPER A LA CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EUROPÉENNE

En 2007, les relations avec les institutions représentatives de la société européenne ont été poursuivies. Ainsi, faisant suite à l'accueil au Palais d'Iéna, le 15 février 2007, de M. Gueorgui Pirinski, Président de l'Assemblée nationale de Bulgarie, notre assemblée a reçu, le 6 mars 2007, Madame Emilia Maslarova, ministre bulgare de l'emploi et des affaires sociales.

Une attention particulière a été portée au cours de cette période afin d'intégrer l'activité de notre assemblée dans le cadre plus général de la politique européenne de voisinage, renforçant par là même la synergie entre notre activité et celle menée par le Comité économique et social européen. Dans cette perspective, le Conseil économique et social a participé, le 12 mars 2007 à Bruxelles, à la réunion du Comité de suivi de l'Union européenne sur la place et le rôle de la société civile en Croatie.

Dans ce même esprit, M. Coquillion, vice-président, a représenté notre assemblée, les 25 et 26 juin 2007, à la réunion régionale des conseils économiques et sociaux et des institutions similaires des pays de l'Europe du Sud-Est et de la région de la mer Noire à Sofia, en Bulgarie.

Au cours de cette période, les relations entre Conseils ou organisations similaires ont également gardé toute leur importance. Ainsi, le Président Jacques Dermagne, a effectué, les 1^{ers} et 2 mars 2007, un déplacement à Moscou, à l'invitation du président de la Chambre publique de Russie et notre assemblée a accueilli, le 12 juin 2007, une délégation de la Commission tripartite de Serbie, conduite par M. Rato Ninkovic, président de l'Union du patronat serbe.

Enfin, le Conseil économique et social a participé, le 26 juin 2007, à un important colloque sur le dialogue social organisé par le BIT à Kiev (Ukraine) en collaboration avec le Conseil tripartite de ce pays. Les contacts pris à l'occasion de cette rencontre ont permis de préparer l'accueil au Palais d'Iéna, les 23 et 24 Octobre 2007, d'une délégation du Conseil économique et social d'Ukraine. Faisant suite à cette visite notre assemblée a reçu, du 12 au 14 Novembre 2007, une délégation du Conseil économique et social de Macédoine, puis, les 26 et 27 novembre 2007, des représentants de la Chambre publique de Russie.

Parallèlement, les efforts entrepris pour nouer des relations permanentes avec les forces socio-économiques allemandes, afin de pallier le déficit institutionnel de ce pays qui n'a pas de Conseil économique et social ont été poursuivis en 2007.

C'est dans ce contexte que le Conseil économique et social, lieu d'un dialogue permanent entre les différentes organisations économiques et sociales françaises, en coopération avec l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg, a organisé, le 19 Janvier 2007, une rencontre sur l'enseignement et l'insertion professionnelle des jeunes, permettant d'engager un dialogue fructueux sur un thème qui engage l'avenir des deux pays.

La prochaine rencontre franco-allemande, qui aura pour thème les services aux publics, aura lieu le 18 janvier 2008 au Palais d'Iéna.

II - L'EURO-MÉDITERRANÉE

Le Conseil économique et social de France participe depuis leur création aux sommets euro-méditerranéens annuels.

Outre sa vocation principale de débattre de questions importantes pour l'avenir de la région et de faire des recommandations aux instances politiques du partenariat euro-méditerranéen, la rencontre de Ljubljana (nov. 2006) avait un double objectif : d'une part celui de traiter en profondeur de quelques thèmes d'intérêt commun comme les politiques en faveur des jeunes, la pauvreté et la situation des femmes, et d'autre part, de mieux expliquer et faire connaître les politiques de l'Union européenne dans la région méditerranéenne, notamment la politique européenne de voisinage. Le Conseil de France a activement participé non seulement aux décisions finales prises lors de ce Sommet mais également aux réflexions préparatoires, notamment lors de l'élaboration du rapport sur la lutte contre la pauvreté conduit par le Conseil du Portugal.

Ce sommet euro-méditerranéen a été l'occasion pour notre assemblée de confirmer sa participation, sous la conduite du Comité économique et social européen et avec le concours d'autres Conseils, à la préparation d'un rapport sur *La participation de la société civile au niveau local dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action de la politique européenne de voisinage et dans la perspective d'un développement équilibré et durable*. Ce rapport a été examiné et adopté à l'occasion du Sommet euro-méditerranéen, auquel a participé notre assemblée, et qui s'est tenu les 15 et 16 octobre 2007 à Athènes, en Grèce.

III - L'AFRIQUE ET LES PAYS FRANCOPHONES

Depuis longtemps, compte tenu de l'intérêt particulier porté aux relations avec ces pays, notre assemblée entretient des relations étroites et continues avec les Conseils économiques et sociaux des pays africains francophones. Il y a là une responsabilité historique à laquelle notre assemblée ne veut pas échapper.

Dans toute la mesure de ses moyens, le Conseil économique et social de France essaye de favoriser le développement des conseils économiques et sociaux dans les pays pauvres, car ce sont d'exceptionnels espaces de dialogue démocratique entre acteurs économiques et sociaux, dont l'importance pour le développement devrait être encore mieux perçue de tous.

Ce maintien des biens traditionnels avec l'Afrique a été marqué par l'organisation par le Conseil de France, avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et le soutien du PNUD, d'un séminaire de formation sur l'évaluation des politiques publiques destiné aux conseillers guinéens, à Conakry du 26 septembre au 6 octobre 2006.

Dans ce même esprit, depuis la visite au Palais d'Iéna, en avril 2007, de M. Christian Okimba, membre du Conseil économique et social du Congo, une étroite coopération est envisagée entre les institutions similaires de nos deux pays. Des relations suivies ont été maintenues avec le Conseil du Sénégal et du Gabon.

Le Conseil économique et social de France encourage également les initiatives de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires qui recherchent des financements pour l'utilisation des nouvelles technologies par les Conseils économiques et sociaux des pays africains francophones.

IV - L'ASIE

Le 11^{ème} Séminaire France-Chine s'est déroulé, du 18 au 27 septembre 2006, à Toulouse en France. Réunissant des membres de la commission des Affaires financières et économiques et de la commission de l'agriculture et des affaires rurales de l'Assemblée nationale populaire de Chine et des personnalités des groupes des entreprises privées, publiques de l'agriculture et de la coopération du Conseil économique et social de France, il avait pour thème la réforme des entreprises publiques et le développement agricole.

En matière économique, les délégués ont eu des échanges sur la protection sociale, la lutte contre les monopoles et la concurrence déloyale, le contrôle sur les risques financiers, les économies d'énergie ainsi que l'ouverture du capital et la réforme des entreprises françaises. Dans le domaine agricole, les réflexions ont concerné la protection sociale des agriculteurs, le commerce des produits agricoles et la vulgarisation des acquis technologiques.

Le prochain séminaire aura lieu en Chine, à l'automne 2008.

En 2007, le 26 juin, le Conseil économique et social, maintenant ses relations avec cette institution, a reçu une délégation du Conseil économique de Chine, conduite par M. LI Qiyan, vice-président de cette assemblée. Elle a également accueilli, le 7 Novembre, une représentation du Sénat de Malaisie conduite par son Président, Monsieur Pawanteh, et le 8 Novembre, des membres du Conseil d'État de Chine.

V - FAO

Considérant l'intérêt que porte notre assemblée aux problèmes agricoles, les relations qu'elle entretient avec l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sont anciennes et étroites.

Le Conseil qui a mis en place en son sein un comité du défi alimentaire, présidé par M. Luc Guyau, vice président de notre assemblée, était représenté, à la 25^{ème} Conférence régionale de la FAO pour l'Europe qui s'est tenue à Riga, en Lettonie, les 8 et 9 juin 2006 ainsi que, les 30 et 31 octobre 2006 et, le 9 mai 2007, au Forum de la FAO sur la sécurité alimentaire, à Rome.

Dans ce cadre, M. Luc Guyau a représenté notre assemblée à la 34^{ème} Conférence générale de la FAO qui s'est tenue à Rome, le 19 novembre 2007.

**L'Association internationale
des conseils économiques et sociaux et institutions similaires
(AICESIS)**

L'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires

En 2007, la rencontre internationale, organisée tous les 2 ans, a eu lieu, à Beijing, les 19, 20 et 21 juin et a réuni près de 50 Conseils venant de tous les continents.

Cette grande réunion a bénéficié de la présence de M. Pascal Lamy, directeur général de l'OMC, du représentant personnel du directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, de la présidente en exercice de l'assemblée générale des Nations Unies et du vice-président du Conseil économique et social des Nations Unies.

Au cours de cette rencontre, les conseils ont voté, à l'unanimité, un rapport sur le thème : *Intensifier la coopération internationale, promouvoir un développement commun, construire un monde harmonieux.*

Le rapporteur principal du groupe de travail international était un français, M. Raphaël Hadas-Lebel, et son associé, le secrétaire général du CES de Chine, M. Wang Shenghong.

Au cours de cette réunion, l'AICESIS a reçu l'adhésion du Laos et les déclarations d'intention, pour adhérer, du Pérou, de la Mongolie et du Vietnam.

Les représentants des organisations internationales présents ont redit à quel point elles accordaient de l'intérêt aux travaux de l'AICESIS qui représente, au moins en partie, la société civile organisée au plan mondial.

L'assemblée générale des conseils a choisi de confier la présidence de l'AICESIS au Conseil pour le développement économique et social du Brésil, pour la période 2007-2009, et a renouvelé sa confiance au secrétaire général, M. Bertrand Duruflé (conseiller au cabinet du Président Jacques Dermagne) pour un dernier mandat de 2 ans.

L'AMICALE

Structure ouverte aux anciens conseillers, anciens membres de section et aux conjoints survivants, comme s'y étaient engagés ses fondateurs en 1975, l'association « *a pour but de maintenir les liens amicaux existant entre les anciens membres de cette assemblée et de leur assurer ainsi qu'à leur famille un appui matériel et moral* ».

L'amicale s'efforce d'offrir aux adhérents de nombreuses occasions de se retrouver grâce à l'organisation de manifestations diverses et variées. Forte de plus de 600 membres, elle édite un annuaire mis à jour périodiquement.

Elle s'attache aussi à permettre à tous de continuer à s'intéresser aux travaux du Conseil économique et social afin de maintenir et conforter les relations nées lors de leurs différents mandats. Chacun, par ses initiatives personnelles et la documentation qu'il reçoit, peut ainsi contribuer à élargir la diffusion des travaux de l'assemblée du Palais d'Iéna, favorisant ainsi son rayonnement à l'extérieur.

L'assemblée générale se réunit une fois par an au Palais d'Iéna. Elle élit le conseil de l'association tous les trois ans. Ce conseil est composé de trente membres issus de tous les groupes constituant le Conseil économique et social.

Le Bureau est élu en son sein.

*
* * *

Le Bureau (2007-2010)

Président	René VIAUD
Vice-Présidents	Jean LEFEBVRE
	Jean-François HERVIEU
Vice-Président, président de la Commission des activités culturelles	Jacques EHRSAM
Secrétaire	Robert DELOROZOY
Secrétaire adjoint	Bernard FERRAND
Trésorier, président de la Commission des activités sociales	Guy SULTER
Trésorier adjoint	Jean-Paul PETIT
Membres du Bureau	Thérèse POUAPON
	Marcelle VENTEJOL
	Jacques MERAUD

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Dans cette 3^{ème} édition de la nouvelle formule du rapport d'activité du CES, le regard transversal sur les travaux de l'année est consacré aux ruptures de la société. Thème qui avait été fixé par le Bureau en 2005 comme l'un des trois axes de travail de la mandature pour les travaux des sections.

En outre, parmi les activités marquantes de l'année, des développements sont consacrés à la réforme des institutions qui concerne le CES et à la prise en compte des préoccupations liées au développement durable. S'y ajoutent les rubriques habituelles sur la vie des sections et l'ouverture sur l'extérieur.